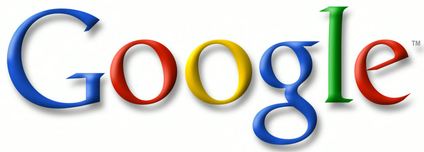


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

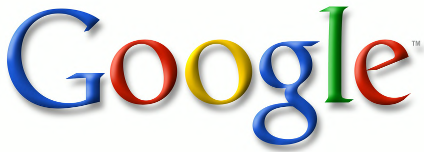
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


B5





HENRI III

LES DÉBUTS DE LA LIGUE

(1574 — 1578)

EXTRAITS

DES MÉMOIRES DE L'ESTOILE,
DE L'HISTOIRE DE D'AUBIGNÉ, DES MÉMOIRES DE MARGUERITE
DE VALOIS, DES ÉCONOMIES ROYALES

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École Polytechnique

Ouvrage contenant 7 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1887

Tous droits réservés.

DC
119
.Z52

7026824-129

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

Chaque vol. in-16 broché, 50 cent.

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des form Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements d ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vra A une époque où le goût public s'est épris des recherches exa et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes la vérité, une histoire de France dans laquelle les contempora seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mê ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS se co pose déjà de trente-trois volumes : 1° *La Gaule romaine;* 2° *Gaule chrétienne;* 3° *Les invasions barbares en Gaule;* 4° *Les Fra Mérovingiens : Clovis et ses fils;* 5° *Les fils de Clotaire;* 6° *Les R fainéants et les maires du palais ;* 7° *Charlemagne ;* 8° *La success de Charlemagne : Louis le Pieux ;* 9° *La succession de Charlemag Charles le Chauve;* 10° *Les derniers Carolingiens ;* 11° *Les prem Capétiens ;* 12° *Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis V* 13° *Philippe Auguste et Louis VIII;* 14° *L'empire français d'Orie la IVe croisade;* 15° *Saint Louis;* 16° *Philippe le Hardi : Mœ et institutions du XIIIe siècle;* 17° *Philippe le Bel et ses trois f* 18° *Philippe VI et Robert d'Artois;* 19° *La guerre de Cent An Jean le Bon;* 20° *Le Dauphin Charles et la commune de Par* 21° *La grande invasion anglaise;* 22° *Charles V et du Guescl* 23° *Charles V, sa cour et son gouvernement;* 24° *Charles V le gouvernement des oncles ;* 25° *Louis de France et Jean sans Pe* 26° *les Armagnacs et les Bourguignons;* 27° *La France anglai Azincourt et le traité de Troyes;* 28° *Charles VII et Jeanne d'A* 29° *Charles VII et la monarchie absolue;* 30° *Charles IX et Fr çois de Guise;* 31° *Catherine de Médicis et les protestants ;* 32° *Saint-Barthélemy;* 33° *Henri III; les débuts de la Ligue.*

Sous une forme commode et économique, elle présente un bleau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des nements, des mœurs, des institutions. De courtes notes tives, des analyses aussi succinctes que possible, font con

auteurs cités et rattachent les uns aux
leur sont empruntés. Cette petite collectior
sance de nos historiens nationaux; elle e
les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagner
même esprit. On s'est attaché à ne donner
tiques, tirées aussi, autant que possible,
porains.

Chaque année verra paraître trois ou qu

rceaux qui
la connais-
ıbstance et

inspiré du
ges authen-
s contem-

: volumes.

OUVRAGES DE M. B. ZELLEF

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures.

La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures.

Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gr

Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-
14 gravures.

Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures.

Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 g

Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-
10 gravures.

La succession de Charlemagne : Louis le Pieux. 1 vol. petit in-
8 gravures.

La succession de Charlemagne : Charles le Chauve. 1 vol. pet
avec 12 gravures.

Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1
in-16, avec 11 gravures.

Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1
in-16, avec 15 gravures.

Les Capétiens du xiie siècle : Louis VI et Louis VII. (En collabora
M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures.

Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. L
1 vol. petit in-16, avec 18 gravures.

L'empire français d'Orient, la ive croisade. 1 vol. in-16, avec 12 g

Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures.

Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du xiiie siècle. 1 v
in-16, avec 27 gravures.

Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. L
1 vol. petit in-16, avec 28 gravures.

Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 grav

La guerre de Cent Ans : Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 g

Le Dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-
15 gravures.

La grande invasion anglaise. 1 vol. petit in-16, avec gravures.

Charles V et du Guesclin. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures

Charles V, sa cour et son gouvernement. 1 vol. petit in-16, ave

Charles VI, le gouvernement des oncles. 1 vol. petit in-16, ave

Louis de France et Jean sans Peur. 1 vol. petit in-16, avec gra

Les Armagnacs et les Bourguignons. 1 vol. petit in-16, avec

La France anglaise ; Azincourt et le traité de Troyes
in-16, avec gravures.

Charles VII et Jeanne d'Arc. 1 vol. petil
Charles VII et la monarchie absolue. 1
Charles IX et François de Guise. 1 vol
Catherine de Médicis et les protestant:
La Saint-Barthélemy. 1 vol. in-16 avec :
Henri III et les débuts de la Ligue. 1 \

Richelieu. 1 vol. in-16.
Henri IV. 1 vol. in-16.
Richelieu et les ministres de Louis XI démie Française. Second prix Gobert 188

A LA LIBRAIRIE

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrag çaise.) 1 vol. in-8.

Le connétable de Luynes; Montauban ronné par l'Académie Française. Second pr

---

Coulommiers. — Imp.

...es. » 50
gravures. » 50
...res. » 50
... 24 grav. » 50
» 50
» 50

1 fr.
1 fr.
...ar l'Aca-
6 fr.

...ie Fran-
6 fr.

...ge cou-
...ol. in-8. 6 fr.

HENRI III

LES DÉBUTS DE LA L

I

LE RETOUR DU ROI DE POLOGNE
SÉJOUR A LYON ET A AVIGNON.— SACRE ET
DÉVOTIONS ET EXACTIONS.

(Mai 1574-mars 1575.)

§ 1. — **CONSTITUTION DU NOUVEAU GOUVERNEMEN MORT DE CHARLES IX. — CATHERINE DE MÉDICIS DÉPUTATION AU NOUVEAU ROI HENRI III.**

(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche 30 mai, jour de Pentecôte les trois heures après midi, Charles IX, roi atténué d'une longue et violente maladie sang, à raison de laquelle on avait prévu plus de trois mois auparavant, mourut au Vincennes-lès-Paris, âgé de vingt-trois ans et quatre ou cinq jours, après avoir régn six mois ou environ, en guerres et urg continuelles. Et laissa une seule fille d

belle d'Autriche, son épouse, nommée Mari
de France, âgée de dix-neuf mois ou envi
royaume de France troublé de guerres civ
les prétextes de guerres de religion et bi
quasi par toutes les provinces de celui-ci;
ment ès pays de Languedoc, Provence et I
Poitou, Saintonge, Angoumois et Normand
huguenots et leurs catholiques associés,
tents, avaient occupé plusieurs villes et pla
et tenaient les champs en grandes troupes.

Le lundi dernier jour dudit mois de mai,
la cour de parlement s'assembla au palais,
qu'il fût fête, et députa certains présidents
lers d'elle, pour aller au château de Vinc
plier madame Catherine de Médicis, mère
d'accepter la régence et entreprendre le go
du royaume en l'absence et en attendan
roi Henri, son fils, étant en Pologne.

A même effet, ledit jour, l'après-dî
des marchands et échevins de Paris,
sieurs conseillers et notables bourg
ville, allèrent audit château de Vince
blables prières et requêtes à ladite r
roi, qui volontiers accepta ladite r
suivant l'intention du feu roi, son f
res avant son décès l'avait ainsi

Cette même après-dîner, le c
par l'espace de vingt-quatre h
mort en son lit, le visage déc
pouvait voir, fut, par les méd
ouvert et embaumé et mis ded

Le même jour, la reine dépê
gneur de la cour, pour appr
la mort du roi de France, s
tout quitter pour repasser

Le mardi premier jour de juin au soir, la reine mère et tout le surplus de la cour vint coucher au château du Louvre, à Paris, laissant le corps du roi mort audit lieu de Vincennes, accompagné des seigneurs de Lansac et de Rostain, et de religieux faisant les prières jour et nuit à la manière accoutumée.

Le mercredi 2 juin, la reine régente fit murer toutes les portes et entrées du château du Louvre, et n'y laissa autre entrée que celle de la grande porte, qui est entre les jeux de paume, regardant vers l'hôtel de Bourbon, de laquelle encore ne laissa-t-on que le guichet ouvert avec grande garde d'archers par le dedans et un corps de garde de Suisses par le dehors, même fait clore de murs les deux bouts de la rue du Louvre (y laissant portes de chaque côté pareillement gardées de Suisses). Et était bruit que ce faisait-elle pour doute des entreprises et conspirations secrètes.

Le jeudi 3 juin, les lettres de la régence de la reine furent publiées en la cour en pleine audience, ouï et ce requérant le procureur général du roi, entérinées et homologuées et puis imprimées.

Le vendredi 4 juin furent dépêchés de la part de la reine, de monsieur le duc d'Alençon et du roi de Navarre, trois signalés gentilshommes, à savoir : le seigneur de Rambouillet, pour la reine, le jeune seigneur d'Estrées pour M. le duc, et le sieur de Miossans pour le roi de Navarre, pour aller en Pologne annoncer au roi la mort du feu roi son frère, lui congratuler l'adeption de la couronne de France et le prier d'accélérer sa venue en son royaume (pour y établir son état et obvier aux grands maux et inconvénients qui pouvaient advenir par sa plus longue demeure).

§ 2. — SUPPLICE DU COMTE DE MONT

Le samedi 26 juin, le comte
arrêt de la cour de parlement
Conciergerie du Palais, mis e
mains liées derrière le dos, ave
reau, et de là mené en la plac
décapité et son corps mis en
ledit arrêt, il fut condamné, c
vaincu du crime de lèse-majes
corps les peines susdites, ainsi
vit, et encore à avoir la questio
eut, déclaré dégradé de noble
laissa onze en nombre, neuf fils
intestables, incapables d'office,
confisqués au roi, et autres aux
en pourrait appartenir. Quand
noncé, et en le menant au supp
voix qu'il mourait pour sa
oncques fait trahison ni autr
combien que la vérité fût qu'a
et sa religion assurés en Ang
venu, même près de la rein
exprès pour venir troubler
maître; dont il s'excusait su
lui en avait fait un grand,
nommer, même à la quest
pour la seconde personne

Il disait aussi qu'il n'av
personne, qu'il était pris
ne lui gardait pas les pro
à Domfront quand il s'y
mains du seigneur de V
aurait vie et bagues sa

Il ne voulut point se

archevêque de Narbonne, qui s'alla présenter à lui en la chapelle pour l'admonester, ni prendre ou baiser la croix qu'on a coutume de présenter à tous ceux qu'on mène au dernier supplice, ni aucunement écouter et regarder le prêtre qu'on avait mis au tombereau près de lui, même à un cordelier qui, le pensant divertir de son erreur, lui commença à parler et dire qu'il avait été abusé, le regardant fermement, lui répondit : « Comment abusé! si je l'ai été, ça été par ceux de votre ordre; car le premier qui me bailla jamais une bible en français et qui me la fit lire, ce fut un cordelier comme vous, et là dedans j'ai appris la religion que je tiens, qui seule est la vraie, et en laquelle ayant depuis vécu, je veux, par la grâce de Dieu, y mourir aujourd'hui ».

Étant venu sur l'échafaud, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, récita tout haut le symbole, en la confession duquel il protesta de mourir, puis, ayant fait sa prière à Dieu à la mode de ceux de la religion, eut la tête tranchée, laquelle, le lundi ensuivant 28 juin, fut mise sur un poteau en la place de Grève, et la nuit en fut ôtée par le commandement de la reine mère, qui assista à l'exécution, et fut à la fin vengée, comme dès longtemps elle désirait, de la mort du feu roi Henri son mari, encore qu'il n'en pût mais, par le moyen du seigneur de Vassé, qui, usant de la foi du temps, lui mit entre les mains ce pauvre gentilhomme, auquel la justice n'eût su faire plaisir quand elle eût voulu.

§ 3. — LE ROI HENRI III DONNE DE SES NOUVELLES. FUNÉRAILLES DE CHARLES IX.

Le mardi 6 juillet furent en la cour de parlement de Paris publiées et registrées des lettres patente

du roi Henri III, portant confirmation
et ampliation du pouvoir de la reine
chant la régence et administration d
France durant son absence, données
Pologne le quinzième jour de juin, e
mées.

Le jeudi 8 juillet, le cœur du feu
porté aux Célestins de Paris par M.
et là inhumé avec les solennités
tel cas accoutumées. Et le diman
le corps, de Saint-Antoine-des-Cha
Dame de Paris, et le lendemain p
à Saint-Denis en France, où le n
avec toutes les magnificences d'
niales solennités qu'on a accou
enterrements des rois de Franc
En ces obsèques, et en l'ordr

rang, se murent quelques différ
cation entre messieurs de la
Paris et messire Jacques Am
grand aumônier de France ; r
évêque de Paris ; messire
de Retz, maréchal de Fran
taines et autres gentilshom
roi, qui revinrent enfin à
furent faites par ledit sieu
paroles, qui furent dites d
enfin la cour de parleme
coutumé, les environs et
l'effigie du feu roi, pour
survenue ladite content

§ 4. — LA REINE RÉGENTE VA AU-DEVANT DE HENRI III[1].

Le dimanche 8 août, la reine régente partit de Paris pour aller au-devant du roi jusqu'à Lyon, et emmena avec elle Monsieur, frère du roi, et le roi de Navarre, son gendre, auxquels, suivant certaines lettres que le roi lui avait écrites à cette fin, elle lâcha la bride et les remit comme en liberté, après avoir pris le serment d'eux qu'ils n'attenteraient ou innoveraient aucune chose au préjudice de la majesté du roi et de l'état de son royaume. Et quant aux deux maréchaux prisonniers[2], avant que de partir, leur fit renforcer leurs gardes et donna ordre à ce qu'ils fussent soigneusement gardés toutes les nuits par deux ou trois dizaines de Paris.

§ 5. — LE VOYAGE DE HENRI III. — SÉJOUR EN ITALIE.

Cependant le roi, qui, environ le seizième jour de juin, s'était secrètement, et au desçu du sénat et seigneurs polonais, retiré avec huit ou neuf chevaux

1. « Le roi de Pologne en treize jours fut averti de cet accident, et aussitôt se déroba de ses domestiques polonais, s'enfuit du pays, et s'en vint en France en résolution, suivant les conseils qu'il en avait reçus en passant pays, de l'empereur Maximilien, du duc et sénat de Venise, et du vieux duc Charles de Savoie, de donner la paix à tous ses sujets, avec libre exercice à ceux de la religion et traitement égal aux autres. » (Sully, *Économies royales*.)

2. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé enfermés à la suite de la prise d'armes du mardi gras. (Voir le volume précédent de la collection, la Saint-Barthélemy.)

seulement du pays et royaume de Pologne, po
revenir en France prendre possession du royaum
français, à lui échu par le décès du feu roi Charles I
son frère, décédé sans hoirs mâles procréés de s
chair, fut suivi par le palatin Laski, auquel le roi, d
commencement, fit grise mine, pensant qu'il le suiv
pour l'arrêter, mais, après avoir raisonné ensembl
ils départirent amis. Et donna le roi audit Laski u
diamant qu'il avait au doigt, et Laski au roi un br
celet d'or qu'il portait en son bras, prenant con
l'un de l'autre, sur les confins du pays d'Autric
où le roi arriva le 25 dudit mois de juin. Et f
Vienne fort bien et magnifiquement reçu par l'F
reur, qui envoya ses deux fils au-devant de l
l'accueillir, et, après y avoir séjourné quatre
jours, fut accompagné, par toutes les terres
pereur où il passa, par lesdits seigneurs. T
versant en toute diligence par le duché
et comté de Tyrol, vint en Friol, pays de
où, arrivé, fut reçu par les ambassadeurs
députés de la seigneurie de Venise, lesq
rent lui et tout son train tant qu'il d
leurs terres. Entra à Venise le dix-hui
en la plus grande magnificence et ave
brave et somptueux appareil de récepti
fut vu ni ouï en ladite ville, où l'
toujours les ducs de Ferrare et d
mardi 20, l'y vint trouver le duc
aussi firent le duc de Mantoue et
France, le vendredi ensuivant. F
ensemble le mardi vingt-septièm
de Padoue, et de là tirant à Fe
il fut par les ducs desdits lieu
fiquement reçu et traité.
l'eau pour venir à Casal

onzième d'août, et y fut à grande joie et magnificence reçu par le duc et par la duchesse de Savoie, sa tante.



A Turin, le vint trouver le seigneur Damville, maréchal de France, lequel la reine régnante, comme soupçonné de la conjuration dessusdite, et chargé

de ne s'être, avec la diligence et fidélité req
opposé aux entreprises des rebelles au pays de
guedoc, duquel il était gouverneur, s'était eff
dès environ les Pâques précédentes, faire
prisonnier à Narbonne. Desquelles charges
s'être excusé le mieux qu'il put envers le
licencié par Sa Majesté de retourner en son
nement de Languedoc, au cas qu'il se senti
crimes à lui imposés, desquels toutefois
communiquer avec la reine sa mère. Ouï
réponse, ledit seigneur maréchal craigna
ne lui advînt, ne bougea de la ville de Tu
du duc de Savoie son parent, sous les a
il se cacha quelque temps et sagement
disait.

§ 6. — LE NOUVEAU ROI DE FRANCE A

Le lundi 6 septembre, le roi, après
mont Cenis et séjourné un jour à Ch
voie, accompagné des ducs de Savo
arriva en sa ville de Lyon, où il f
grande joie des habitants de la ville
seigneurs et gentilshommes qui s
minés pour le saluer et bienveigner
de le voir sain et sauf retourné d
royaume de France. Le duc d'Ale
le roi de Navarre, son beau-frère
de lui jusqu'au Pont-de-Beauvo
mère jusqu'au château de Bour
et s'embrassèrent affectueuseme
mois de septembre.

Le vendredi 10, le roi don
sadeurs du comte Palatin et

magne, qui étaient venus lui faire remontrances de la part du prince de Condé, qui, dès Pâques, s'était retiré en Allemagne, et autres huguenots français de toutes qualités, à ce qu'il plût à Sa Majesté leur permettre l'exercice de la religion qu'ils appellent réformée, et au surplus les remettre en leurs biens et honneurs. Auxquels le roi fit réponse : que les rois de France ses prédécesseurs avaient toujours eu et maintenu le nom et l'effet de très chrétiens; qu'à leur exemple il voulait celui avoir et maintenir de sa part, et comme eux vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, laquelle il entendait aussi être gardée et reçue par tous ses sujets; auxquels, nommément aux huguenots, il était content de remettre et pardonner les anciennes offenses, pourvu que, laissant les armes et lui remettant en son obéissance les villes, lieux et places par eux occupés et tenus de force en plusieurs endroits de son royaume contre le devoir de bons sujets, ils vécussent dorénavant catholiquement et selon les lois anciennes du royaume, autrement qu'ils vidassent sondit royaume et en emportassent leurs biens, ce qu'il leur permettrait volontiers et leur en ferait dépêcher à cet effet lettres et toutes provisions qu'ils jugeraient nécessaires pour leur sûreté.

Ainsi Sa Majesté cherchant tous moyens honnêtes de pacifier son royaume, se resserra aussi d'autre côté au maniement des affaires de son État, se rendit plus sévère et moins communicatif que les rois ses prédécesseurs, ce que la noblesse, n'étant accoutumée à telles façons, trouva fort étrange; aussi ne permettait parler en mangeant, ni s'approcher de lui toutes personnes. Néanmoins donnait à certaines heures du jour audience à tout le monde, mais ne répondait requête de ceux qui demandaient ou

plaignaient de torts faits, s'ils n'étaient présents ı déduisaient leurs raisons par leur bouche.

§ 7. — MORT DE LA PRINCESSE DE CONDÉ (30 OCTOBRE 1574

Le samedi 30 du mois d'octobre, dame Marie d Clèves, marquise d'Isle, femme de messire Henri d Bourbon, prince de Condé, douée d'une singuliè bonté et beauté, à raison de laquelle le roi l'aima éperdûment et si fort qu'il fallut que le cardinal Bourbon, son oncle pour festoyer le roi, la fit de son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, disa Majesté qu'il n'était possible qu'elle y entrât ta son corps y serait, mourut à Paris en sa pr couche et en la fleur de son âge et laissa son héritière. Elle dit en mourant qu'elle ava le prince de France le plus généreux, ma jaloux de la terre, et auquel toutefois elle avoir donné le moins d'occasion, Son m Allemagne, et, en ayant reçu la nouvelle, démonstration de deuil et dit : « Dieu sau rant et ma fille de la main de mes ennem lui était de grande conséquence pour l fut cause qu'il en écrivit à la reine r recommanda affectueusement.

§ 8. — INTRIGUES DE COUR. — LE ROI HE DE VALOIS ET LE ROI DE N

(Mémoires de Marguerite

Le roi de Pologne, possédé e rendit de mêmes causes mên

1. Favori de Henri III, pe guerite de Valois. (Voir, p. notre collection, la Saint-B

aux avis de ce pernicieux esprit, qu'il avait laissé en France pour maintenir son parti, conçut extrême jalousie contre mon frère d'Alençon, ayant pour suspecte et portant impatiemment l'union de lui et du roi mon mari, estimant que j'en fusse le lien et le seul moyen qui maintenait leur amitié, et que les plus propres expédients pour les divorcer étaient, d'un côté, de me brouiller et mettre en mauvais ménage avec le roi mon mari, et d'autre, de faire que madame de Sauve[1], qu'ils servaient tous deux, les ménagerait tous deux de telle façon qu'ils entrassent en extrême jalousie l'un de l'autre. Cet abominable dessein, source et origine de tant d'ennuis, de traverses et de maux, que mon frère et moi avons depuis soufferts, fut poursuivi avec autant d'animosité, de ruses et d'artifice qu'il avait été pernicieusement inventé.

Toutefois il se passa quelques jours sans que le roi découvrît la haine et le mauvais dessein que le malicieux Guast lui avait fait concevoir contre moi, par les rapports qu'il lui avait faits, que depuis la mort du roi j'avais tenu le parti de mon frère d'Alençon

1. Charlotte de Beaune de Semblançay, fille unique de Jeanne de Beaune et de Gabrielle de Sade, arrière-petite-fille du malheureux Jacques de Semblançay, général des finances, injustement pendu, par suite de l'inimitié de Louise de Savoie, mère de François I[er]. Elle épousa en premières noces Simon de Fizet, baron de Sauves, secrétaire d'État, et fut dame d'atours de Catherine de Médicis. Madame de Sauves se trouva le centre des intrigues de la cour, tout à la fois la maîtresse du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du duc de Guise et de du Gast. Devenue veuve en 1579, elle se remaria en 1584 à François de la Trémouille, marquis de Noirmoutier, et mourut le 30 septembre 1619, à l'âge de soixante-six ans.

en son absence, et l'avais fait affectionner
mari. Par quoi épiant toujours une occ
parvenir à l'intention prédite de rompre
mon frère d'Alençon et du roi mon ma
mettant en mauvais ménage le roi mon n
et les brouillant tous deux sur le sujet de
de leur commun amour de madame de
après-dîner, la reine ma mère étant ent
cabinet pour faire quelques longues dép
dame de Nevers, votre cousine, madam
aussi votre cousine [1], Bourdeille et Surgère
mandèrent si je me voulais aller promene
Sur cela mademoiselle de Montigny, niè
dame d'Uzès, nous dit que l'abbaye de S
était une fort belle religion. Nous résolûme
Elle nous pria qu'elle vînt avec nous, parc
avait une tante, et que l'entrée n'y est pas l
qu'avec les grandes. Elle y vint, et, comme
tions en chariot, Liancourt, premier écu
et Camille s'y trouvèrent, qui se jetèrent
tières du chariot, encore qu'il fût tout p
six et de madame de Curton, ma dam
qui allait toujours avec moi, et de Th
néanmoins tenant sur les portières,
rent, et gaussant, comme ils étaient
fonne, dirent qu'ils voulaient venir v
ligieuses. La compagnie de madem

1. Jeanne de Bourdeille, parente
d'honneur de la reine mère.
2. Hélène de Fonsègues, fille du
3. Gillone Govion, fille du maréch
Marguerite de Valois était tendre
roi de Navarre, mal conseillé par
l'éloignement d'auprès de sa fem

gny, qui ne nous était aucunement familière, et d'eux deux qui étaient confidents du roi fut, que je crois, une providence de Dieu pour me garantir de la calomnie que l'on me voulait imputer.

Nous allâmes à cette religion, et mon chariot, qui était assez reconnaissable, pour être doré, et de velours jaune garni d'argent, nous attendit à la place, entour de laquelle y avait plusieurs gentilshommes logés. Pendant que nous étions dans Saint-Pierre, le roi, ayant seulement avec lui le roi, mon mari, d'O, et le gros Ruffec, s'en allant voir Quélus qui était malade, passant par cette place et voyant mon chariot vide, se tourne vers le roi mon mari et lui dit : « Voyez, voilà le chariot de votre femme, et voilà le logis de Bidé », qui était lors malade. Ainsi nommait-il aussi celui qui a depuis servi votre cousine. « Je gage, dit-il, qu'elle y est », et commanda au gros Ruffec, instrument propre de telle malice, pour être ami du Guast, d'y aller voir; lequel, n'y ayant trouvé personne, et ne voulant toutefois que cette vérité empêchât le dessein du roi, lui dit tout-haut devant le roi mon mari : « Les oiseaux y ont été, mais ils n'y sont plus ». Cela suffit assez pour donner sujet d'entretenir jusqu'au logis le roi mon mari par tout ce qu'il pensait lui pouvoir donner de la jalousie, pour avoir mauvaise opinion de moi; mais mon mari, témoignant en cela la bonté et l'entendement de quoi il s'est toujours montré accompagné, détestant en son cœur cette malice, jugea aisément à quelle fin il le faisait. Et le roi se hâtant de retourner avant moi pour persuader à la reine ma mère cette invention et m'en faire recevoir un affront, j'arrivai qu'il avait eu tout loisir de faire ce mauvais effet, et que même la reine ma mère en avait parlé fort étrangement devant des dames, parti-

pour créance, partie pour plaire à ce fils qu'el
lâtrait. Moi revenant après, sans savoir rien
ceci, j'allai descendre en ma chambre avec
troupe susdite qui m'avait accompagnée
Pierre. J'y trouvai le roi mon mari, qui, souc
me vit, se prit à rire et me dit : « Allez che
votre mère, que je m'assure que vous en
bien en colère ». Je lui demandai pourquoi
y avait. Il me dit : « Je ne vous le dirai
suffise à vous que je n'en croie rien, et
inventions pour nous brouiller vous et m
par ce moyen me séparer de l'amitié
votre frère ».

Voyant que je n'en pouvais tirer a
m'en vais chez la reine ma mère. Entr
je trouvai M. de Guise, qui, prévoya
marri de la division qu'il voyait arriv
son, espérant bien que du vaisseau br
lerait les pièces. Il me dit : « Je v
pour vous avertir que le roi vous a
reuse charité ». Et me fit tout le dis
avait appris de d'O, qui, étant lors
cousine, l'avait dit à M. de Guise
tir. J'entrai en la chambre de la rei
n'était pas. Je trouvai madame d
les autres princesses et dames, q
Dieu, madame, la reine votre m
colère contre vous, je ne vous
présenter devant elle. » — « N
fait ce que le roi lui a dit; r
innocente, il faut que je lui pa
J'entrai dans son cabinet, q
cloison de bois, de sorte q
entendre de la chambre tou
qu'elle me voit, elle comm

tout ce qu'une colère outrée et demesurée peut jeter dehors. Je lui représente la vérité, et que nous étions dix à douze, et la suppliai de les enquérir, et ne pas croire celles qui m'étaient amies et familières, mais seulement Mlle de Montigny, qui ne me hantait point, et Liancourt et Camille, qui ne dépendaient que du roi. Elle n'a point d'oreille pour la vérité, ni pour la raison; elle n'en veut point recevoir, fût pour être préoccupée du faux, ou bien pour complaire à ce fils que d'affection, de devoir, d'espérance et de crainte, elle idolâtrait, et ne cesse de tancer, crier et menacer. Et lui disant que cette charité m'avait été prêtée par le roi, elle se met encore plus en colère, me voulant faire croire que c'était un sien valet de chambre qui passant par là m'y avait vue. Et voyant que cette couverture était grossière, que je la recevais pour telle, et restais infiniment offensée du roi, cela la tourmentait et aigrissait davantage, ce qui était ouï de sa chambre toute pleine de gens.

Sortant de là, avec le dépit que l'on peut penser d'une telle offense, je trouve en ma chambre le roi mon mari, qui me dit : « Eh bien! n'avez-vous pas trouvé ce que je vous avais dit? » Et me voyant si affligée : « Ne vous tourmentez pas de cela, dit-il; Liancourt et Camille se trouveront au coucher du roi, qui lui diront le tort qu'il vous a fait, et m'assure que demain la reine votre mère sera bien empêchée à faire les accords ». Je lui dis : « Monsieur, j'ai reçu un affront trop public de cette calomnie, pour pardonner à ceux qui me l'ont causé; mais toutes les injures ne me sont rien au prix du tort qu'on m'a voulu faire, me voulant procurer un si grand malheur que de me mettre mal avec vous ». Il me répondit : « Il s'y est, Dieu merci, failli ». Je lui dis : « Oui, Dieu merci, et votre bon naturel; mais de c

mal si faut-il que nous en tirions un bien. Que ceci nous serve d'avertissement à l'un et à l'autre pour avoir l'œil ouvert à tous les artifices que le roi pourra faire pour nous mettre mal ensemble; car il faut croire, puisqu'il a ce dessein, qu'il ne s'arrêtera pas à celui-ci, et ne cessera qu'il n'ait rompu l'amitié de mon frère et de vous. » Sur cela, mon frère arriva, et les fit par nouveau serment obliger à la continuation de leur amitié. Mais quel serment peut valoir en amour?

La reine ma mère m'envoya querir en son cabinet de derrière, qui était proche de celui du roi, où elle me dit qu'elle avait su la vérité de tout et que je lui avais dit vrai; qu'il n'était rien de tout ce que le valet de chambre qui lui avait fait ce rapport lui avait dit; que c'était un mauvais homme, qu'elle le chasserait. Et, connaissant à ma mine que je ne recevais pas cette couverture, elle s'efforça par tous moyens de m'ôter l'opinion que ce fût le roi qui m'eût prêté cette charité. Et, voyant qu'elle n'y avançait rien, le roi entra dans le cabinet, qui m'en fit force excuses, disant qu'on le lui avait fait accroire, et me faisant toutes les satisfactions et démonstrations d'amitié qui se pouvaient faire.

§ 9. — RÉCONCILIATION DU ROI DE FRANCE ET DU ROI DE NAVARRE. — LEVÉE DE RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — DÉPART POUR AVIGNON.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le lundi 1er de novembre, jour et fête de Toussaint, le roi, le roi de Navarre et le duc d'Alençon firent à Lyon leurs Pâques, et reçurent ensemble leur Créateur. A ladite communion, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, prosternés à genoux, protestèrent devant le roi de leur fidélité, le suppliant de mettre en oubli tout le passé, et lui jurant, sur la part qu'ils prétendaient en paradis, et par le Dieu qu'ils allaient recevoir, être fidèles à lui et à son État, comme ils avaient toujours été, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et lui rendre service et obéissance inviolable, comme ils reconnaissaient lui devoir.

Le 4 dudit mois de novembre, furent extraordinairement, en temps de vacations, publiées en la cour

de parlement de Paris, les lettres patentes du forme d'édit, pour la vente et aliénation d(cent mille livres de rente du temporel du cl(France.

Le mardi 16 de novembre, le roi partit d pour aller en Avignon, où était par avant all cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, pour apprêter les logis au roi. Plusieurs person trouvaient pas bon que le roi fît ce voyage. A n'alla-t-il pas sitôt droit en Avignon, ains s'a Tournon, ayant eu avis que de là en Avignon l sages n'étaient assurés.

§ 10. — SIÈGE INUTILE DE LIVRON (10 JANVIER 1574). MENCEMENT DE LA DÉCONSIDÉRATION DE HENRI I

(*Economies royales.*)

A son arrivée il trouva une trêve faite mois, laquelle par l'instance de la reine ses conseillers à elle affidés, il changea er contre ceux de la religion et plusieurs associés que le maréchal de Damville avec lui à cause de la prison de son fr fort faibles factions de guerre. Livrc assiégé, à la dernière desquelles le avec toute la cour, et fut contraint d(mille sortes de reproches et d'injure et enfants crièrent contre lui et l avec laquelle il s'en alla en Avi décampement, l'aversion que le ro de toutes choses généreuses et d ne s'acquiert que par les armes, disposition portée toute au r *plaisirs, le firent* tomber en

haine, et la haine l'audace d'entreprendre contre lui, de laquelle procéda sa perdition avec infamie.

§ 11. — VOYAGE A AVIGNON. — SÉJOUR DU ROI.

(Mémoires de L'Estoile.)

Continua toutefois tôt après son voyage et arriva en Avignon le 23 dudit mois.

En y allant, le train des roi et reine de Navarre, suivant en bateau sur le Rhône, fit naufrage au Pont-Saint-Esprit, où se perdirent beaucoup de bons meubles; et de trente-cinq à quarante personnes qui étaient dans le bateau s'en noyèrent et perdirent les vingt ou vingt-cinq, entre autres messire Alphonse de Gondi, maître d'hôtel de ladite reine.

En ce voyage aussi l'argent se trouva si court, que la plupart des pages du roi se trouvèrent sans manteaux, étant contraints de les laisser en gage pour vivre par où ils passaient; et sans un trésorier nommé le Comte, qui accommoda la reine mère de cinq mille francs, il ne lui fût demeuré ni dame d'honneur, ni demoiselle aucune pour la servir, comme étant réduite en extrême nécessité. On ne parlait lors à la cour que de ce diable d'argent, qu'on disait être mort et trépassé, duquel un certain courtisan s'ébattit à faire l'épitaphe, qui fut incontinent divulguée partout et fort bien accueillie.

Le roi étant en Avignon va à la procession des Battus, et se fait confrère de leur confrérie. La reine mère, comme bonne pénitente, en voulut être aussi, et son gendre le roi de Navarre, que le roi disait en riant n'être guère propre à cela. Il y en avait de trois sortes audit Avignon : de blancs, qui étaient ceux de

roi; de noirs, qui étaient ceux de la reine mère, et de blancs, qui étaient ceux du cardinal d'Armagnac.

Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles, cardinal de Lorraine, âgé de cinquante ans, mourut en Avignon, d'une fièvre symptômée d'un extrême mal de tête provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, qui lui avait offensé le cerveau à la procession des Battus, où il s'était trouvé en grande dévotion, avec le crucifix à la main, les pieds à moitié nus et la tête peu couverte, qui est le poison qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on lr avait donné.

§ 12. — SACRE DU ROI A REIMS (13 février 1575).

Le vendredi 11 février 1575, le roi arriva à R où il fut sacré le dimanche 13 dudit mois, l'an r de son sacre en Pologne, qui fut à même j heure.

Quand on vint à lui mettre la couronne su il dit assez haut qu'elle le blessait, et lui deux fois comme si elle eût voulu tomber; remarqué et interprété à mauvais présage

§ 13. — MARIAGE DU ROI ET DE LOUISE DE

Le lundi 14 dudit mois de février, demain de son sacre, le roi fiança de de Lorraine, appelée mademoiselle fille de messire Nicolas de Lorrain demont, et de défunte dame Cat sœur du comte d'Egmont, sa p le mardi 15 dudit mois, l'épous *église de Reims.*

Plusieurs seigneurs, même des plus grands du royaume de France, et autres étrangers, trouvèrent ce mariage fort inégal, et néanmoins précipité et avancé et quasi plutôt consommé que pourparlé. Mais on disait que le roi, l'an précédent, allant en Pologne, l'avait vue passant par la Lorraine, et, la trouvant belle et de bonne grâce, même averti qu'elle avait été fort bien nourrie et était bien sage, en avait pris dès lors quelque opinion, laquelle, lui continuant depuis son retour et avènement à la couronne, avait été confortée par la reine sa mère, qui trouva ce mariage fort bon, et l'avança d'autant qu'elle espéra que de si belle et bien formée princesse, le roi pourrait tôt avoir belle et abondante lignée; qui était la chose selon le commun bruit que ladite reine mère désirait le plus, ou le moins selon les autres.

Quoi que c'en soit, il est bien certain que ce qui en fit plus d'envie à la reine, ce fut l'esprit paisible et dévot de cette princesse; laquelle elle jugea devoir plutôt s'adonner à prier Dieu qu'à se mêler de l'état des affaires du monde, comme il est advenu, et qu'elle prierait Dieu pour elle pendant qu'elle n'y pouvait entendre.

Le jeudi 17 dudit mois de février, le roi ayant avisé messire François de Luxembourg, de la maison de Brienne, venu à son sacre et mariage, et sachant qu'il avait fait l'amour à la reine sa femme, prétendant l'épouser, lui dit ces mots : « Mon cousin, j'ai épousé votre maîtresse, mais je veux en contre-échange que vous épousiez la mienne », entendant la Châteauneuf[1], demoiselle bretonne, de la suite de la reine mère, qui avait été sa favorite, avant qu'il fût

1. Voir au volume précédent de la collection, la *Saint-Barthélemy*, la note de la page 99.

roi et marié. A quoi ledit de Luxembourg lui répondit qu'il était fort joyeux de ce que sa maîtresse avait rencontré tant d'heur et de grandeur, et tant gagné au change; mais qu'il lui plût l'excuser d'épouser Châteauneuf pour encore, et qu'il lui donnât temps pour y penser. A quoi le roi lui répondit qu'il voulait et désirait que tout à l'heure il l'épousât. Sur quoi se sentant ledit de Luxembourg si fort pressé, supplia très humblement le roi de lui donner la patience de huit jours; laquelle étant modérée par le roi à trois jours seulement, il monta à cheval et se retira de la cour en diligence.

§ 14. — RENTRÉE DU ROI A PARIS.

Le lundi 21 février, le roi partit de Reims et à Saint-Marcou, où il fit faire sa neuvaine p grand aumônier, puis vint à Paris, où, étant a dimanche 27 de ce mois, alla descendre de s au Louvre, où ayant salué la reine blanche[1] au logis neuf de du Mortier, près les Filles-J avec la reine sa mère et la reine sa femm

§ 15. — DÉVOTIONS ET EXACTIONS DU

Le roi, séjournant à Paris le long d an 1575, va tous les jours par les pa églises de Paris, l'une après l'autre, la messe, et faire ses dévotions. Et c tous moyens de faire argent en to

1. La veuve de Charles IX, qui *blanc, suivant l'usage.*

ingénieux peuvent pourpenser. De fait il leva sur toutes les bonnes villes de son royaume trois millions de livres, outre le million qu'il lève sur le clergé de France, dont la ville de Paris fut chargée d'un million pour sa part, par capitation sur les plus aisés. Il érigea quatre conseillers nouveaux aux requêtes du palais pour le prix de quinze mille livres chacun; fit publier un édit pour couper et vendre deux arbres en chaque arpent de toutes les forêts de France; bailla à ferme les parties casuelles de son royaume, à la charge de fournir par les fermiers à son épargne quatre-vingt mille livres d'avance chaque premier jour de tous les mois de l'an. De quoi les officiers royaux se trouvent fort scandalisés, disant que c'est un moyen de rechercher et enquérir leur mort, afin d'avoir office à vendre. Bref, le bruit de la cour de ce temps n'était autre, sinon que le roi n'avait pas de quoi avoir à dîner et que moyen qu'il avait de vivre n'est que par emprunts. De fait, le dix-huitième jour de mars, le roi envoya au premier président de la cour et au lieutenant civil de Châtelet mandement pour savoir des conseillers, avocats et procureurs desdits sièges, combien chacun d'eux lui voulait gracieusement prêter de deniers comptants, pour subvenir à ses affaires. Et furent à cet effet mandés les plus riches et aisés, dont on prit des uns douze cents francs; des autres six cents et cinq cents livres; des autres moins, selon leurs facultés. Et furent lesdits deniers employés par le roi à faire un présent au capitaine Gast, de la valeur de cinquante mille livres et plus.

II

LA CINQUIÈME GUERRE DE RELIGION. ÉVASIONS D'ALENÇON ET DE NAVARRE. — LA PAIX DE MONSIEUR.

(Mars 1575-juillet 1576.)

---

§ 1. — DÉMARCHES DES PROTESTANTS AUPRÈS DU R POUR OBTENIR UN ÉDIT DE PACIFICATION.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le 22 mars 1575, les députés de monsieur de Condé, maréchal Damville et autres ass de l'une que de l'autre religion, selon la qu'ils avaient eue du roi, d'envoyer vers sonnages qu'ils aviseraient pour l'avance clusion d'une paix générale et assuré royaume, ayant par un commun avis conditions, et celles dressées en forr partirent de Bâle ledit 22 mars, pou Sa Majesté à Paris, où ils arrivèrent Et le lundi ensuivant, 11 dudit mo par le roi, furent ouïs en son consei y assistant. Portant la parole, m seigneur d'Eresnes, jadis conseill *Paris. Lequel ayant* fini sa hara

longue, le roi ayant pris lui-même leurs cahiers, leur commanda de se retirer en son antichambre, d'où une heure après il les fit rappeler et leur dit, en présence de la reine sa mère : « qu'il s'était fait lire leurs articles, mais qu'il les trouvait si étranges, déraisonnables, qu'il s'étonnait comme ils avaient eu la hardiesse de se présenter devant lui pour lui faire de telles requêtes ». Sur quoi ledit d'Eresnes répliqua qu'il suppliait très humblement Sa Majesté de les vouloir excuser, et ne s'aigrir davantage contre eux pour le contenu desdits articles, attendu qu'ils n'en étaient que simples porteurs. A quoi Sa Majesté aurait répondu qu'il savait le contraire, et qu'ils n'avaient été délibérés sans eux, « même sans vous, dit-il à d'Eresnes, que je sais être de leur conseil et des plus avant. Vous demandez la paix, mais je ne vois point que vous l'affectionniez, comme vous dites, et quant à l'affection que vous protestez avoir à mon service, il ne m'en apparaît non plus, mais tout le contraire. Mais quand vous et ceux qui vous ont envoyés me rendront l'obéissance qui m'est due, et qu'ils montreront par effet ce qu'ils veulent que je croie d'eux, à cette heure-là, je leur donnerai la paix, et les traiterai comme mes bons sujets, les assurant en foi de roi que tout ce que je leur promettrai sera entretenu, et que, pour le faire entretenir, j'y exposerai, s'il est besoin, jusqu'à ma propre vie. » Dont d'Eresnes le remercia très humblement; et à l'instant, s'adressant à la reine mère, lui dit : « Madame, monsieur le prince de Condé, tant pour lui que pour ses associés, m'a chargé de supplier très humblement Votre Majesté d'employer votre pouvoir et autorité à une si sainte entreprise, et ajouter encore cette obligation aux autres dont la France vous est redevable. » — « Je le ferai volontiers, dit la reine,

tant pour leur particulier que pour le bien général et repos de ce pauvre royaume ; toutefois je me garderai bien de conseiller à mon fils de leur accorder ce qu'ils demandent, car leurs requêtes sont un peu bien hautes et trop déraisonnables, comme tendant à donner la loi à leur maître, duquel ils sont tenus de la recevoir. Je sais bien que ce sont des chat que vos huguenots, qui se retrouvent toujours s leurs pieds ; mais quand ils auraient cinquante m hommes en campagne, avec l'Amiral vivant et leurs chefs debout, il ne sauraient parler plus qu'ils font. Et néanmoins je ferai pour eux, comm toujours fait, tout ce qui me sera possible, m nant qu'ils me croient et se mettent à la raiso

Le lendemain, le roi ordonna trois de so conseil pour, avec les députés et devant soi, e chaque point de leurs articles ; où ils comr de besogner tôt après, et continuèrent commencement de mai, que le roi leur retourner vers ceux qui les avaient e porter ses réponses à chacun point, av de retourner au plus tôt pour résoudre leurs articles, entre autres choses, ils l'édit de janvier, ce qui semblait com et étrange, vu la journée et plaie Sa encore sanglante et toute fraîche.

§ 2. — LES PASSE-TEMPS DU RO

(*Économies royales*. — Mémoi

Le duc d'Alençon, ci-après de Navarre, durant quelques marché par pays en coches mais, après le sacre et le

quelque espèce de plus grande liberté, laquelle de fois à autre leur était retranchée par le roi et la reine mère, selon les divers avis, fussent vrais ou faux, qui se recevaient de leurs menées, projets et desseins. (*Économies royales.*)

Le jeudi 26 mai, messire Henri de Bourbon, roi de Navarre, étant dans la chambre de madame la princesse de Condé, sa tante, où il prenait plaisir à voir toucher le luth à un gentilhomme nommé de Noailles, qui avait le bruit d'aimer et être aimé de madame la princesse, sa tante, comme il accordait mélodieusement sa voix à l'instrument, chantant dessus cette chanson :

> Je ne vois rien qui me contente
> Absent de ta divinité.

Et répétant un peu trop souvent et passionnément ce mot de divinité, avec l'œil toujours fiché sur madame la princesse, le roi de Navarre se prenant à rire de fort bonne grâce, et regardant sa tante d'un côté et de l'autre Noailles :

> N'appelez pas ainsi ma tante (dit-il),
> Elle aime trop l'humanité. »

Le roi l'ayant entendu dès le jour même, y prit fort grand plaisir et dit : « Voilà une rencontre digne de mon frère; je voudrais que lui et les autres ne s'amusassent qu'à cela, nous aurions bientôt la paix ». (L'Estoile.)

§ 3. — INTRIGUES DE COUR. — BROUILLES ET RÉ(DU ROI DE NAVARRE ET DU DUC D'ALENÇON PO D'AMOUR. — PROJETS D'ÉVASION.

(Mémoires de Marguerite de Valois

Après avoir demeuré quelque temps à l allâmes en Avignon. Le Guast n'osait plı de telles impostures, et voyant que je ne l aucune prise en mes actions pour, par l; me mettre mal avec le roi mon mari e l'amitié de mon frère et de lui, il se servit (voie, qui était de madame de Sauve, la g; lement qu'elle se gouvernait du tout par lı de ses instructions non moins pernicieuses de la Célestine, en peu de temps, elle renc de mon frère et du roi mon mari, parava lente comme celle de personnes si jeun(telle extrémité (oubliant toute ambition, et tout dessein) qu'ils n'avaient plus aut l'esprit que la recherche de cette fe viennent à une si grande et véhément de l'autre, qu'encore qu'elle fût reche sieur de Guise, du Guast, de Souvr autres, qui étaient tous plus aimés ne s'en souciaient pas; et ne crai beaux-frères que la recherche de Et cette femme, pour mieux joueı au roi mon mari que j'en étais ja cette cause je tenais le parti de croyons aisément ce qui nous es que nous aimons. Il prend cette de moi, et s'en cache plus que jusqu'alors il n'avait fait; car, *fantaisie, il m*'en avait toujouı

qu'à une sœur, connaissant bien que je n'en étais aucunement jalouse, ne désirant que son contentement. Moi, voyant ce que j'avais le plus craint être advenu, qui était l'éloignement de sa bonne grâce, pour la privation de la franchise de quoi il avait jusqu'alors usé avec moi, et que la méfiance qui prive de la familiarité est le principe de la haine, soit entre parents ou amis, et connaissant d'ailleurs que si je pouvais divertir mon frère de l'affection de madame de Sauve, j'ôterais le fondement de l'artifice que le Guast avait fabriqué à notre division et ruine susdite à l'endroit de mon frère, j'usai de tous les moyens que je peux pour l'en tirer, ce qui eût servi à tout autre qui n'eût eu l'âme fascinée par l'amour et la ruse de si fines personnes.

Mon frère, qui en toute chose ne croyait rien que moi, ne put jamais se regagner soi-même pour son salut et le mien, tant forts étaient les charmes de cette Circé, aidés de ce diabolique esprit du Guast, de façon qu'au lieu de tirer profit de mes paroles, il les redisait toutes à cette femme. Que peut-on céler à ce que l'on aime? Elle s'en animait contre moi, et servait avec plus d'affection au dessein du Guast, et pour s'en venger disposait toujours davantage le roi mon mari à me haïr et s'étranger de moi; de sorte qu'il ne me parlait presque plus. Il revenait de chez elle fort tard, et, pour l'empêcher de me voir, elle lui commandait de se trouver au lever de la reine, où elle était sujette d'aller, et après tout le jour il ne bougeait plus d'avec elle. Mon frère ne rapportait moins de soin à la rechercher, elle leur faisait accroire à tous deux qu'ils étaient uniquement aimés d'elle : ce qui n'avançait moins leur jalousie et leur division que ma ruine.

Quelques bons serviteurs du roi mon mari lui

ayant fait connaître l'artifice par le moyen duquel on le menait à sa ruine, le mettant mal avec mon frère et moi, pour le séparer de ceux de qui il devait espérer le plus d'appui, pour après le laisser là, et ne tenir compte de lui, comme le roi commençait à n'en faire pas grand état et à le mépriser, ils le firent parler à mon frère, qui, depuis le partement de Bussy, n'avait pas amendé sa condition (car le Guast toujours lui faisait recevoir quelques indignités) et connaissant qu'ils étaient tous deux en même prédicament à la cour, aussi défavorisés l'un que l'autre; que le Guast seul gouvernait le monde; qu'il fallait qu'ils mendiassent de lui ce qu'ils voulaient obteni auprès du roi; que s'ils demandaient quelque chos ils étaient refusés avec mépris; que si quelqu' se rendait leur serviteur, il était aussitôt ruin attaqué de mille querelles que l'on lui suscita se résolurent, voyant que leur division étai ruine, de se réunir et de se retirer de la cour ayant ensemble leurs serviteurs et amis, de au roi une condition et un traitement dign qualité; mon frère n'ayant eu jusqu'alors nage, et s'entretenant seulement de cert sions mal assignées, qui venaient seulen il plaisait au Guast; et le roi mon mari nullement de son gouvernement de Guy étant permis d'y aller, ni en aucune de s

Cette résolution étant prise entre eu m'en parla, me disant qu'à cette heu bien ensemble et qu'il désirait que bien, le roi, mon mari et moi, et qu'il blier tout ce qui s'était passé; que l lui avait dit qu'il en avait un extrêm connaissait bien que nos ennemis *fins que nous,* mais qu'il se réso

de me donner plus de contentement de lui. Il me priait aussi, de mon côté, de l'aimer et de l'assister en ses affaires en son absence. Ayant pris résolution tous deux ensemble que mon frère partirait le premier, se dérobant dans un carrosse comme il pourrait, et qu'à quelques jours de là le roi mon mari, feignant d'aller à la chasse, le suivrait, regrettant beaucoup qu'ils ne me pussent emmener avec eux, toutefois s'assurant qu'on ne m'oserait faire déplaisir, les sachant dehors; aussi qu'ils feraient bientôt paraître que leur intention n'était point de troubler la France, mais seulement de s'établir une condition digne de leur qualité, et se mettre en sûreté; car, parmi ces traverses, ils n'étaient pas sans crainte de leur vie, fût ou que véritablement ils fussent en danger, ou que ceux qui désiraient la division et ruine de notre maison pour s'en prévaloir, leur fissent donner des alarmes par les continuels avertissements qu'ils en recevaient.

§ 4. — L'ÉVASION DU DUC D'ALENÇON (15 sept. 1575).

(*Économies royales.* — Mémoires de Marguerite de Valois. L'Estoile.)

La guerre se continuant toujours dans le royaume, en quelques provinces éloignées, les jalousies et défiances de cour, à cause de toutes ces intrigues, leur tenant tellement l'esprit occupé qu'ils ne pensaient point à y mettre une telle fin, mais seulement à semer des dissensions entre Monsieur et le roi de Navarre, tantôt par le moyen des mêmes maîtresses qui leur étaient suscitées et instruites par la reine mère, lesquelles, par divers rapports et jalousies qu'ils leur donnaient essayaient de les mettre en

elles; tantôt en faisant espérer la lieutenance
rale du royaume, aujourd'hui à l'un et demain
utre; et tous les conseillers d'État et ministres
lui songeant plutôt à leur particulier et à se
ntenir en autorité, ou à se débuter les uns les
es, qu'à chercher des remèdes à tant de mal-
s qui menaçaient le royaume, par les escapades
es deux princes et les menées de leurs parti-
, sans y voir prendre aucune résolution, jus-
u 15 septembre 1575 qu'elles commencèrent
later par la sortie de Monsieur, lequel, aprè
ieurs remises et délais, se travestit un soir et s'e
de la cour. (*Économies royales.*)

Le soir venu, peu avant le souper du roi, mon
ngeant de manteau et le mettant autour
seulement suivi d'un des siens, qui n'ét
nnu, et s'en va à pied jusqu'à la porte d
oré, où il trouve Simié avec le carro
une, qu'il avait emprunté pour cet effet
uel il se mit, et va jusqu'à quelques m
uart de lieue de Paris, où il trouva des
ttendaient, sur lesquels montant, à qu
là il trouva deux ou trois cents ch
rviteurs qui l'attendaient au rendez-
vait donné.

L'on ne s'aperçoit point de son pa
s neuf heures du soir. Le roi et l
e demandèrent pourquoi il n'
vec eux, et s'il était malade. Je
avais point vu depuis l'après-
n sa chambre voir ce qu'il fais
u'il n'y était pas. Ils disent
outes les chambres des da
é d'aller. On cherche pa
la vi

l'alarme s'échauffe; le roi se met en colère, se courrouce, menace, envoie querir tous les princes et seigneurs de la cour, leur commande de monter à cheval, et le lui ramener vif ou mort, disant qu'il s'en va troubler son État pour lui faire la guerre, et qu'il lui fera connaître la folie qu'il faisait de s'attaquer à un roi si puissant que lui. Plusieurs de ces princes et seigneurs refusent cette commission, remontrant au roi de quelle importance elle était; qu'ils voudraient mettre leur vie en ce qui serait du service du roi, comme ils savaient être de leur devoir; mais d'aller contre Monsieur son frère, ils savaient bien que le roi leur en saurait un jour mauvais gré; et qu'il s'assurât que mon frère n'entreprendrait rien qui pût déplaire à Sa Majesté, ni qui pût nuire à son État; que peut-être c'était un mécontentement qui l'avait convié à s'éloigner de la cour; qu'il leur semblait que le roi devait envoyer devers lui pour s'informer de l'occasion qui l'avait mû à partir, avant que prendre résolution à toute rigueur comme celle-ci. Quelques autres acceptèrent et se préparèrent pour monter à cheval. Ils ne purent faire telle diligence qu'ils pussent partir plus tôt que sur le point du jour, qui fut cause qu'ils ne trouvèrent point mon frère et furent contraints de revenir, pour n'être pas en équipage de guerre.

Le roi, pour ce départ, ne montra pas meilleur visage au roi mon mari; mais, en faisant aussi peu d'état qu'à l'accoutumée, le tenait toujours de même façon; ce qui le confirmait en la résolution qu'il avait prise avec mon frère. (Marguerite de Valois.)

Jeudi 15e jour de septembre, François de France, duc d'Alençon, frère unique du roi, lequel, depuis dix-huit mois, avait toujours été exactement observé

et gardé et tenu comme prisonnier, pratiqué sous mains par les huguenots et mal contents, sortit, sur les six heures du soir, de Paris, en coche et en cachette, passa par Meudon, où il trouva Guiteri, l'attendant avec quarante ou cinquante chevaux, alla souper à Saint-Léger, près Montfort-l'Amaury, puis tira à Dreux, ville de son apanage, où il séjourna huit jours, pendant lesquels vinrent à lui plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre de son parti et intelligence. De quoi le roi, toute la cour et la ville de Paris furent merveilleusement troublés.

Le samedi 17 septembre Monsieur publia sa déclaration, fondée, comme elles sont toutes, sur la cor servation et rétablissement des lois et statuts royaume. En effet, c'était la querelle du bien pr ressuscitée, laquelle ne se pouvait apaiser qu un plus grand et riche apanage. Le roi l'ayant ce jour même, la montra en présence de la r mère, du roi de Navarre, son beau-frère, lec dit : « Je sais assez que valent toutes ces tions-là; on m'en a assez fait faire de telle que j'étais avec le feu amiral et les aut nots [1]; avant qu'il soit peu de temps, Mo dira des nouvelles et de ces gens qui l besogne. Il sera du commencement mais peu à peu ils en feront leur valet; vaut l'aune, dissimulant décidément qu'il avait en cette entreprise. » (L'Est

A Dreux, une grande quantité de contente des mauvais traitements qu' des ministres et conseillers du roi ver; comme fit incontinent après l

1. « Pour les réformés, c'était f... *de France pour chef.* » (D'Aubig

sant le cajoler et le ramener à la cour, mais il fuyait toujours et elle courait après sans lui pouvoir rien persuader, les armes se prenant de tous côtés en faveur de ce prince, tant en France qu'en Allemagne, où M. le prince de Condé avait si bien travaillé que le prince Casimir en personne, avec une grande armée, se trouva prêt pour entrer en France.

Le roi de Navarre, voyant la France et l'Allemagne en armes pour la défense de ceux qu'il affectionnait en son cœur, et rebuté des remises de cette lieutenance générale que l'on lui avait tant promise, prit résolution de se mettre en liberté tout entière. (*Économies royales* [1].)

§ 5. — LA REINE MÈRE NÉGOCIE. — LE ROI FAIT DES PROCESSIONS.

(L'Estoile.)

Ce jour, la reine parla à monsieur le duc son fils, à Chambourg, qui lui dit qu'il n'entrerait plus avant en propos avec elle sur le fait de la capitulation et accord dont elle lui parlait, que les maréchaux de Montmorency et Cossé ne fussent en liberté. Suivant laquelle résolution elle dépêcha incontinent à Paris pour supplier le roi son fils de les faire élargir. Ce qui fut fait le dimanche 2 octobre, et furent tous deux délivrés de prison et mis en liberté.

Le samedi premier jour d'octobre, monsieur le duc partit de Blois à minuit, averti que la reine sa mère, qui l'y avait fait venir sous ombre de pour parler la paix ou la trêve, l'y voulait surprendre, et

1. « La reine soupçonnait le vigoureux esprit et le corps laborieux de son gendre. » (D'Aubigné.)

s'en alla à Romorantin avec ses troupes, par force, et fit mourir aucuns des hal lui avaient voulu empêcher l'entrée. Passa par Vatan et Argenton, jusqu'à Châtell monsieur le duc de Montpensier l'alla tro lui persuader quelque bon accord et app

Le dimanche 9 octobre, fête de saint D fit faire procession générale et solennell en laquelle il fit porter les saintes reliq Sainte-Chapelle; et y assista tout du long, chapelet en grande dévotion. Le corps avec celui de la ville et toutes les autr gnies s'y trouvèrent; aussi firent par le c ment de Sa Majesté tous les princes, officiers et gentilshommes de sa maison, dames, que le roi ne voulut qu'elles s'y tr disant qu'il n'y avait point de dévotion étaient.

§ 6. — LA VICTOIRE DU DUC HENRI DE GUISE LE BALAFRÉ (11 octobre 1575.)

Le mardi 11 octobre, le seigneur de Fer à Paris et apporta nouvelles au roi d que reîtres que Français, conduits par Thoré, défaits par le duc de Guise, p passant la rivière de Marne au-dessu Dont le roi fait chanter le *Te Deum* défaite était advenue le jour de d entre Dameri et Dormans, dont grand que l'effet, car il n'y mourut hommes de part et d'autre, et ap trois cornettes de reîtres, prati eurent fait semblant de se rendre *Guise, le seigneur* de Thoré pass

sur-Seine avec mille ou douze cents chevaux, et s'alla rendre à monsieur le duc à Vatan.



Henri de Guise.

Le duc de Guise, en cette rencontre, par un simple soldat à pied qu'il attaqua fut grièvement blessé

d'une arquebusade qui lui emporta une grande partie de la joue et de l'oreille gauche; tellement qu'on disait à Paris et à la cour que le roi et la France recevaient beaucoup plus de dommage du coup de ce jeune prince, que de gain de toute la prétendue défaite susdite.

§ 7. — POURPARLERS PACIFIQUES. — PASSION DU ROI POUR LES PETITS CHIENS.

Le vendredi 14 octobre, les maréchaux de Montmorency et de Cossé, par le commandement du roi sortirent de Paris pour aller à Blois trouver la reir sa mère et le duc de Montpensier, et avec eux ca tuler quelque traité d'accord, de trêve ou paix Monsieur le duc son frère, qui s'y devait trou seizième dudit mois.

Au commencement de novembre, le roi mettre sus par les églises de Paris les o autrement dit les paradis, et y va tous les j ses aumônes et prières en grande dévoti ses chemises à grands goldrons, dont il é ravant si curieux, et en prend à collet l'italienne. Va en coche, avec la reine s par les rues et maisons de Paris prendr chiens damerets, qui à lui et à elle vien sir; va semblablement par tous les m femmes étant aux environs de Paris quête de petits chiens, au grand regr des dames auxquelles les chiens ap fait lire la grammaire et apprend lequel mot qui semblait présager son éclat, vu les grandes affaires bras, furent faits et semés des *sants.*

Le seigneur de Biron en ce temps va et vient et fait plusieurs voyages pour la capitulation d'une trêve ou d'une paix, et cependant les compagnies de gens de guerre levés par le commandement du roi, épars par toute la France, vaguent sans aucune discipline militaire, pillent, volent et saccagent le pauvre peuple à toute outrance pis qu'ennemis déclarés, dont Sa Majesté reçoit de grandes plaintes. Et même le vendredi 11 de ce mois, jour de Saint-Martin, on lui donne avis d'un capitaine de Provence qui s'était élevé et faisait comme un parti à part; ce que le roi ayant entendu, comme il allait à la messe, dit assez haut ces mots : « Voilà que c'est des guerres civiles; un connétable, prince du sang, jadis ne sut faire parti en France; maintenant les valets y en font ».

§ 8. — LA MORT DE DU GAST, FAVORI DE HENRI III.

Le lundi dernier octobre (1575), veille de la Toussaint, sur les dix heures du soir, le capitaine Guast, gentilhomme dauphinois, favori du roi, lequel il avait suivi en Pologne, fut tué dans sa maison à Paris, rue Saint-Honoré, et avec lui son valet de chambre et un sien laquais, par certains hommes armés et masqués qui l'assassinèrent à coups d'épées et de dagues, sans être connus ni retenus. Il dit mourant que c'était le baron de Viteaux, qui était à Monsieur, qui l'avait tué; toutefois cela ne fut point avéré, encore que la présomption en fût grande, et que ce coup avait été fait sous bon aveu et par commandement, d'autant que ce mignon superbe et audacieux, enflé de la faveur de son maître, avait bravé Monsieur jusqu'à être passé un jour devant lui en la

e Saint-Antoine sans le saluer
le connaître, et avait dit par pl
connaissait que le roi, et que
ommandé de tuer son propre f
utres disaient qu'un grand l'a
alousie de sa femme. Quoi que c
ait autre instance ni poursuite, s
fit faire un beau service après s
solennellement à côté du grand a
main-l'Auxerrois, se chargeant d
qu'on disait se monter à cent mil
Ce capitaine avait répandu be
nocent à la Saint-Barthélemy, do
ner si, suivant la parole de Dieu
répandu, et comme il en avait
dans le lit, dont il se vantait, auss
pris et tué, qui sont tous effets d
vidence admirable et adorable.

§ 9. — DÉPART DE PARIS DE LA REINE ET PLEURÉE DU PEI

Le lundi 5 décembre, la reine
belle d'Autriche, partit de Par
ner à Vienne chez son père et s
le roi Messieurs de Luxembou
l'évêque de Paris, pour l'accom
rent entre les mains des déput
père, pour la recevoir à Nanc
fort aimée et honorée par les
demeura en France, nommé
Paris, lequel, pleurant et gémi
qu'elle emportait avec elle le

1. *Isabelle* ou Élisabeth d'Au

§ 10. — PARIS MIS A CONTRIBUTION.

Le lundi 12 décembre est faite, par commandement du roi, assemblée de bourgeois en la grande salle de l'Hôtel de Ville de Paris, en laquelle, par le prévôt des marchands Charron, fut aux assistants proposée la demande que le roi faisait qu'on lui fît aide et secours, par forme d'impôt ou emprunt à faire par capitation sur les bourgeois de la ville et autres lieux de la prévôté de Paris, pour la solde de trois mille Suisses, faisant moitié des six mille que le roi faisait venir pour la garde et défense du royaume, nommément de ladite ville de Paris, contre les rebelles, à la raison de cinquante mille francs pour chacun des quatre mois prochains à venir; où il fut résolu qu'on remontrerait au roi la nécessité de la paix et la pauvreté de son peuple. De fait, furent lesdites remontrances rédigées par écrit et portées au roi par ledit prévôt des marchands, accompagné de plusieurs notables bourgeois, lequel, en ayant ouï la lecture, fit remontrance de sa part de la peine qu'il avait toujours prise et prenait journellement à pacifier les troubles, et des hautes et indignes demandes que faisaient ses ennemis, et de la nécessité qu'il avait de s'opposer à leurs desseins avec les armes et la force, et conséquemment d'être secouru

pereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint. Malgré l'opposition de Philippe II, roi d'Espagne, elle épousa en 1570 Charles IX. Délaissée bientôt par ce prince, elle vécut en dehors des intrigues politiques et religieuses et manifesta une horreur profonde pour les massacres de la Saint-Barthélemy. (Voir son portrait à la page 97 du volume précédent de notre collection, *la Saint-Barthélemy*.)

de deniers, en si urgent besoin, par ses l
loyaux sujets.

Ce qu'étant rapporté en autre assemblée, fa
dit Hôtel de Ville, le 23 de ce mois, fut concl
octroyerait au roi sa demande, et que la v
Paris fournirait les deux tiers de la somme
requise pour lesdits quatre mois, revenant
deux tiers à trente et trois mille quatre cent
par mois, et que le surplus serait départi
villes circonvoisines enclavées en la général
dit lieu.

Le 20 de ce mois, un conseiller de Châtel
le commissaire du quartier furent par les m
des bourgeois de Paris, leur faire comman
de par le roi, qu'ils eussent à fournir leurs m
de blé, vin et lard pour un an, et de hoiaux,
et pelles pour trancher et remparer au besoin
Les fêtes de Noël on commença à fortifier
de Saint-Denis en France, et relever les tran
boulevards, où travaillent trois mille pionnie
des deniers des fortifications, qu'on cont
bourgeois de Paris bailler par avance, et
commandement aux villages circonvois
Saint-Denis d'y porter cent muids de blé
tion, chacun suivant sa cote.

§ 11. — PROMENADE DU ROI. — RENTRÉE DE I A PARIS APRÈS DES NÉGOCIATIONS

En ce temps, le roi, pour toutes le
guerre et de la rébellion qu'il a sur le
d'aller souvent aux environs de P
d'autre, se promener avec la re
visiter les monastères des Nonn

e plaisir, et en revenir la nuit souvent par les anges et mauvais temps, et même, le samedi 7 de ce mois de janvier, son coche étant rompu, fit bien une lieue à pied par un dépiteux temps qu'il faisait, et arriva au Louvre qu'il était plus de minuit.

Le mercredi 25 janvier, la reine mère, revenant de Poitou, entra à Paris avec le cardinal de Bourbon, l'évêque de Limoges et les seigneurs de Lansac et de Villequier. Les rois, les princes et les autres seigneurs étant à Paris furent au-devant d'elle jusqu'à Étampes. Et fut bruit qu'elle revenait fort mal contente des seigneurs qui étaient près du roi comme ayant empêché l'exécution de la trêve qu'elle avait eu tant de peine à faire, et qu'ils traversaient, en tout ce qu'ils pouvaient, la négociation de la paix, qu'ils faisaient trouver mauvaise au roi son fils.

Le vendredi 27e dudit mois, le seigneur de Biron fut renvoyé vers Monsieur, afin de lui offrir, des trois villes de Tours, Amboise et Blois, les deux qu'il lui plairait prendre au lieu de celle de Bourges [1], que les habitants avaient tout à plat refusé rendre aux seigneurs de Rambouillet et de Chiverny, vers eux exprès envoyés pour cet effet.

1. Par la dernière trêve, le roi s'était obligé à donner au duc d'Alençon, pour sa sûreté et par forme de dépôt, les villes d'Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et la Charité; mais, le gouverneur de Bourges, François de Montigny de la Grange, et Ruffec, gouverneur d'Angoulême, ayant refusé de remettre ces deux places au duc d'Alençon, ce prince refusa, de son côté, de faire publier la trêve. Le roi lui fit offrir d'autres villes à la place de ces deux-là.

§ 12. — L'ÉVASION DU ROI DE NAVARRE (3 février 1576.)
(Histoire de d'Aubigné. — Mémoires de Marguerite de Valois. — *Économies royales.* — Mémoires de L'Estoile.)

L'âme de ce prince se prépare à répudier les délices et à épouser les dangers. (D'Aubigné.)

Le lendemain du département de mon frère, les pleurs qui m'avaient accompagnée toute la nuit m'émurent un si grand rhume sur la moitié du visage, que j'en eus, avec une grosse fièvre, arrêtée dans le lit pour quelques jours, fort malade et avec beaucoup de couleurs. Durant laquelle maladie, le roi mon mari, ou qu'il fût occupé à disposer de so partement, ou qu'ayant à laisser bientôt la cour voulût donner ce peu de temps qu'il avait à y ê à la seule volupté de jouir de la présence d maîtresse, madame de Sauve, ne put avoir le de me venir voir en ma chambre; et revenant se retirer à l'accoutumée à une ou deux h après minuit, couchant en deux lits comme faisions toujours, je ne l'entendais point venir levant avant que je fusse éveillée pour se comme j'ai dit ci-devant, au lever de mad mère,. où madame de Sauve allait, il ne se point de parler à moi, comme il avait mon frère, et partit de cette façon sar adieu. (Mémoires de Marguerite de Valoi

Étant un jour, environ le mois de f la chasse vers Senlis, sur l'avis qui lui mesdames de Carnavalet et de Sauve, pris conseil à la cour de bailler la cl nant général à Monsieur, frère du rc revenir à la cour, et de se servir *sitôt qu'il y serait* arrivé, il se juç

de la nécessité (qui rend tous desseins et toutes armes justes) qu'il résolut de se sauver. Et, s'étant défait de ses gardes et de ses espions, d'une grande traite il vint passer la rivière de Seine, près de Poissy, gagna Châteauneuf en Timeraye, qui était à lui, n'ayant que trente ou quarante chevaux; là il prit quelque argent de ses fermiers et s'en alla à Alençon, duquel le sieur de Hertray s'était saisi pour son service, où aussitôt grande quantité de noblesse et de soldats le vinrent trouver. Et ainsi, ces deux princes et celui de Condé s'étant joints ensemble, ils firent une armée de plus de cinquante mille hommes. (*Économies royales.*)

Le vendredi 3 février, messire Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui toujours avait fait semblant, depuis l'évasion de Monsieur, d'être en mauvais ménage avec lui, et n'affecter aucunement le parti des huguenots, ayant gagné ce point par sa dextérité et bonne mine, que les plus grands catholiques ennemis jurés des huguenots, voire jusqu'aux tueurs de la Saint-Barthélemy, ne juraient plus que par la foi que lui devaient, sortit de Paris, sous couleur d'aller à la chasse en la forêt de Senlis, où il courut un cerf le samedi et renvoya un gentilhomme nommé Saint-Martin, que le roi lui avait donné, lui porter une lettre en poste; et, partant de Senlis sur le soir, accompagné des seigneurs de Laverdin, de Fervaques et du jeune la Valette, auparavant affectionnés partisans du roi, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, où il abjura la religion catholique en plein prêche, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à prendre le parti de Monsieur et du prince de Condé son cousin, reprenant la religion qu'il avait été contraint par force d'abjurer à Paris, et recommençant l'ouverte pro-

fession d'elle par un acte solennel d
tenant la fille d'un médecin au prêche.

Bruit fut à Paris que ledit roi de Nav
m'a depuis été confirmé par un gentil
siens, homme de bien et véritable,
partement de Senlis jusqu'à ce qu'il e
rivière de Loire, ne dit mot; mais, aussit
passée, jetant un grand soupir et levant
ciel, dit ces mots : « Loué soit Dieu, qui
On a fait mourir la reine ma mère à
a tué M. l'Amiral et tous mes meilleurs
on n'avait pas envie de me mieux faire
m'eût gardé; je n'y retourne plus, si
traîne ». Puis, gossant à sa manière a
disait qu'il n'avait regret à Paris pou
choses qu'il y avait laissées : qui étaient la
femme. Toutefois, quant à la première, c
rait de s'en passer; mais de l'autre, qu'il
et qu'il la voulait ravoir.

Le jour qu'il sortit de Paris, qui étai
jour de la foire de Saint-Germain, il y al
avec M. de Guise, auquel il fit des care
dinaires et le voulut emmener à la ch
le tenant embrassé plus d'un grand
d'heure devant tout ce peuple, qui, ne
de la longueur de son nez, tirait de là
sage, comme s'ils eussent été bons
réconciliés ensemble. Mais le duc de
tenait rien du manant et du Parisi
jamais aller, pour quelque prière et i
en fit le roi de Navarre, soit qu'
quelque chose ou autrement.

Deux jours avant son évasion, il
bruit à la cour et par Paris, qu'il s
de fait, le roi et la reine sa mère

pour n'avoir couché à Paris et ne savoir qu'il était devenu, jusqu'à ce que le lendemain matin bien tard, lorsqu'ils ne l'attendaient plus, il vint à l'improviste trouver tout botté Leurs Majestés à la Sainte-Chapelle, et leur dit en riant, à sa manière accoutumée, qu'il avait remmené celui qu'ils cherchaient et pour lequel ils étaient tant en peine; qu'il lui était bien aisé de le faire, s'il en eût eu envie; mais que jamais il ne lui était tombé au cœur, ce qu'il leur avait bien voulu faire paraître, afin que dorénavant ils n'eussent plus de telles opinions et qu'ils s'assurassent qu'il n'éloignerait jamais Leurs Majestés que par leur commandement, mais mourrait auprès d'eux et à leurs pieds pour leur service. Vrai trait de Béarnais, qui venait de son esprit, s'étant résolu de s'en aller le lendemain et ayant joué ce jeu tout à propos afin que le roi et la reine ne se pussent défier si tôt de la partie qui en était faite. (L'Estoile.)

Ceci est le dénouement d'un prince sans pareil, qui va d'ici remplir le siècle de plus des traverses et de combats ou près de lui ou sous ses auspices et commandements, bien qu'en peu d'espace, et en mêlant le passé à l'avenir qu'Alexandre, Havachat et César n'en ont livré en la grande étendue de leurs conquêtes. (D'Aubigné.)

§ 13. — PERSÉCUTION EXERCÉE PAR LE ROI DE FRANCE CONTRE SA SŒUR MARGUERITE. — LE ROI DE NAVARRE ET SA FEMME.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Je ne laissai pas de demeurer soupçonnée du roi que j'étais la seule cause de ce partement, et, jetant feu contre moi, s'il n'eût été retenu de la reine ma

mère, sa colère, je crois, lu
ma vie quelque cruauté. Mai
n'osant faire pis, soudain i
que pour le moins il me fa
pour empêcher que je ne s
et aussi pour engarder que
quât avec moi, afin que je n
se passait à la cour. La n
faire toutes choses avec do
trouverait bon ainsi (étan
rabattre jusque-là la violence
de sa colère), mais qu'elle m
me disposer à ne trouver s
que ces aigreurs ne demeu
termes; que toutes les cho
deux faces; que cette prem
affreuse, étant tournée, qu
voir la seconde, plus agréal
nouveaux événements on
seil; que lors peut-être on a
de moi; que, comme la pru
avec ses amis comme d
ennemis, pour ne leur conf
l'amitié venant à se romp
ordonnait d'user de ses
être un jour amis. Ces r
bien le roi de me faire à m
mais le Guast[1], lui donn
ailleurs sa colère, fit que

1. Marguerite se laisse
de la fantaisie par sa ha
persécuteur du Gast. Cel
tobre 1575, comme on l'
rapportent au mois de fé

plus cruel déplaisir qui se pouvait imaginer, il envoya des gens à la maison de Chastellas, cousin de Thorigny, pour, sous ombre de la prendre pour l'amener au roi, la noyer en une rivière qui était près de là. Eux arrivés, Chastellas les laisse librement entrer dans la maison, ne se doutant de rien. Eux soudain, se voyant dedans les plus forts, usant avec autant d'indiscrétion que d'imprudence de la ruineuse charge qui leur avait été donnée, prennent Thorigny, la lient, l'enferment dans une chambre, attendant de partir que leurs chevaux eussent repu; cependant, usant à la française sans se garder de rien, se gorgeant jusqu'au crever de tout ce qui était de meilleur en cette maison, Chastellas, qui était homme avisé, n'étant pas marri qu'aux dépens de son bien on pût gagner ce temps pour retarder le partement de sa cousine, espérant que qui a temps a vie, et que Dieu peut-être changerait le cœur du roi, qui contremanderait ces gens ici pour ne me vouloir si aigrement offenser, et n'osant ledit Chastellas entreprendre par autre voie de les empêcher, bien qu'il avait des amis assez pour le faire.

Mais Dieu, qui a toujours regardé mon affliction, pour me garantir du danger et déplaisir que mes ennemis me pourchassaient, plus à propos que moi-même ne l'en eusse pu requérir, quand j'eusse su cette entreprise que j'ignorais, prépara un inespéré secours pour délivrer Thorigny des mains de ces scélérats, qui fut tel que, quelques valets et chambrières s'en étant fuis, pour la crainte de ces satellites qui battaient et frappaient là dedans comme en maison de pillage, étant à un quart de lieue de la maison, Dieu guida par là la Ferté et Avantigny, avec leurs troupes, qui étaient bien deux cents chevaux, qui s'en allaient joindre à

l'armée de mon frère, et fit que la Ferté reconnut parmi cette troupe de paysans un homme épleuré, qui était à Chastellas, et lui demande ce qu'il avait, s'il y avait là quelques gens d'armes qui leur eussent fait quelque tort. Le valet lui répond que non, et que la cause qui les rendait ainsi tourmentés était l'extrémité en quoi il avait laissé son maître, pour la prise de sa cousine. Soudain la Ferté et Avantigny résolurent de me faire ce bon office de délivrer Thorigny, louant Dieu de leur avoir offert une si belle occasion de me pouvoir témoigner l'affection qu'ils m'avaient toujours eue; et, hâtant le pas, eux et toutes leurs troupes arrivent si à propos à la maiso dudit Chastellas, qu'ils trouvent ces scélérats sur point qu'ils voulaient mettre Thorigny sur un ch pour l'emmener noyer, entrent tous à cheval, l' au poing, dans la cour, criant : « Arrêtez-vous, reaux! Si vous lui faites mal, vous êtes mort commençant à les charger, eux à fuir, ils le leur prisonnière aussi transportée de joie q de frayeur, et, après avoir rendu grâces à eux d'un si salutaire et nécessaire secou apprêter le chariot de sa cousine de elle s'en va avec sondit cousin, accompag corte de ces honnêtes gens, trouver mor fut très aise, ne me pouvant avoir aupré avoir personne que j'aimasse comme e tant que le danger dura, traitée et res si elle eût été auprès de moi.

Pendant que le roi faisait cette bel faire sacrifier Thorigny à son ire, l qui n'en savait rien, m'était venu chambre que je m'habillais encor *que je fusse* encore mal de m *malade en l'âme* qu'au corps d

dait, de sortir ce jour-là de ma chambre pour voir un peu le cours du monde sur ces nouveaux accidents, étant toujours en peine de ce qu'on entreprendrait contre mon frère et le roi mon mari. Elle me dit : « Ma fille, vous n'avez que faire de vous hâter de vous habiller. Ne vous fâchez point, je vous prie, de ce que j'ai à vous dire. Vous avez de l'entendement. Je m'assure que ne trouverez point étrange que le roi se sente offensé contre votre frère et votre mari, et que, sachant l'amitié qui est en vous, il croit que vous sachiez leur partement, et est résolu de vous tenir pour otage de leurs déportements. Il sait combien votre mari vous aime et ne peut avoir un meilleur gage de lui que vous. Pour cette cause, il a commandé que l'on vous mît des gardes, pour empêcher que vous ne sortiez de votre chambre. Ainsi que ceux de son conseil lui ont représenté que, si vous étiez libre parmi nous, vous découvririez tout ce qui se délibérerait contre votre frère et votre mari, et les en avertiriez. Je vous prie de ne le trouver mauvais : ceci, si Dieu plaît, ne durera guère. Ne vous fâchez point aussi si je n'ose si souvent vous venir voir; car je craindrais d'en donner soupçon au roi; mais assurez-vous que je ne permettrai point qu'il vous soit fait aucun déplaisir, et que je ferai tout ce que je pourrai pour mettre la paix entre vos frères. » Je lui représentai combien était grande l'indignité qu'on me faisait en cela. Je ne voulais pas désavouer que mon frère m'avait toujours librement communiqué tous ses justes mécontentements; mais pour le roi mon mari, depuis qu'il m'avait ôté Thorigny, nous n'avions point parlé ensemble; que même il ne m'avait point vue en ma maladie et ne m'avait point dit adieu. Elle me répond : « Ce sont petites querelles de mari à femme; mais on sait bien qu'avec douces lettres il

vous regagnera le cœur, et que s'il vous mai
l'aller trouver, vous y irez, ce que le roi mon fils
veut pas. »

Elle s'en retournant, je demeure en cet état qu
ques mois, sans que personne, ni même mes p
privés amis, m'osassent venir voir, craignant de
ruiner. A la cour, l'adversité est toujours seu
comme la prospérité est accompagnée; et la per
cution est la coupelle des vrais et entiers amis.
seul brave Grillon est celui qui, méprisant tou
défenses et toutes défaveurs, vint cinq ou six fois
ma chambre, étonnant tellement de crainte les c
bères que l'on avait mis à ma porte, qu'ils n'osèr
jamais le dire ni lui refuser le passage.

Durant ce temps-là, le roi mon mari étant arr
en son gouvernement, et ayant joint ses servite
et amis, chacun lui remontra le tort qu'il avait d'ê
parti sans me dire adieu, lui représentant que j'a
de l'entendement pour le pouvoir servir, et qu'i
lait qu'il me regagnât; qu'il retirerait beaucoup
lité de mon amitié et de ma présence lorsq
choses étant pacifiées, il me pourrait avoir a
lui. Il fut aisé à persuader en cela, étant é
sa Circé, madame de Sauve. Ses charmes ay
par l'absence leur force (ce qui lui rendait
pour reconnaître clairement les artifices d
mis, et que la division qu'ils avaient t
nous ne lui procurait moins de ruine
m'écrivit une très honnête lettre où il r
blier tout ce qui s'était passé entre
qu'il me voulait aimer et me le fai
qu'il n'avait jamais fait; me comm
tenir averti de l'état des affaires qu
j'étais, de mon état et de celui de n
étaient éloignés bien qu'unis d'intelli

étant vers la Champagne et le roi mon mari en Gascogne. Je reçus cette lettre étant encore captive, qui m'apporta beaucoup de consolation et soulagement, et ne manquai depuis (bien que les gardes eussent charge de ne me laisser écrire), aidée de la nécessité, mère de l'invention, de lui faire souvent tenir de mes lettres.

§ 14. — HENRI III CONSENT A SE SERVIR DE SA SŒUR COMME INTERMÉDIAIRE VIS-A-VIS DE SON FRÈRE LE DUC D'ALENÇON.

Quelques jours après que je fus arrêtée, mon frère sut ma captivité, qui l'aigrit tellement, que, s'il n'eût eu l'affection de sa patrie dans le cœur autant enracinée comme il avait de part et d'intérêt à cet état, il eût fait une si cruelle guerre (comme il en avait le moyen, ayant lors une belle armée), que le peuple eût porté la peine des effets de leur prince; mais, retenu pour le devoir de cette naturelle affection, il écrivit à la reine ma mère que si l'on me traitait ainsi, que l'on le mettrait au dernier désespoir. Elle, craignant de voir venir les aigreurs de cette guerre à cette extrémité qu'elle n'eût le moyen de la pacifier, remontre au roi de quelle importance cette guerre lui était, et le trouve disposé à recevoir ses raisons, son ire étant modéré par la connaissance du péril où il se voyait, étant attaqué en Gascogne, Dauphiné, Languedoc, Poitou et du roi mon mari et des huguenots, qui tenaient plusieurs belles places, et de mon frère en Champagne, qui avait une grosse armée, composée de la plus brave et gaillarde noblesse qui fût en France; et, n'ayant pu, depuis le départ de mon frère, par prières, commandements ni menaces, faire monter personne à cheval contre mon frère, tous les

princes et seigneurs de France redoutant sageme
de mettre le doigt entre deux pierres. Tout ce co
sidéré, le roi prête l'oreille aux remontrances de
reine ma mère et se rend non moins désireux qu'
de faire une paix, la priant de s'y employer et
trouver le moyen. Elle soudain se dispose d'
trouver mon frère, représentant au roi qu'il
nécessaire qu'elle m'y menât; mais le roi n'y v
consentir, estimant que je lui servirais d'un
otage. Elle donc s'en va sans moi et sans m'e
ler; et mon frère, voyant que je n'y étais p
représenta le juste mécontentement qu'il a
les indignités et mauvais traitements qu'il av
à la cour, y joignant celui de l'injure qu'on
faite, m'ayant retenue captive, et de la cru
pour m'offenser, on avait voulu faire à
disant qu'il n'écouterait nulle ouverture de
le tort que l'on m'avait fait ne fût réparé,
me vît satisfaite et en liberté.

La reine, ma mère, voyant cette répo
et représenta au roi ce que lui avait dit
qu'il était nécessaire, s'il voulait une pa
retournât, mais que d'y aller sans mo
serait encore inutile et croîtrait plutôt
le diminuer; qu'aussi de m'y mene
premier contentée, que j'y nuirais
servir, et que même il serait à crai
peine à me ramener, et que je voulu
mon mari; qu'il fallait m'ôter les
moyen de me faire oublier le traitem
fait : ce que le roi trouve bon et s'y
qu'elle. Soudain elle m'envoie c
qu'elle avait tant fait qu'elle avait
à la voie d'une paix; que c'était l
qu'elle savait que mon frère et r

jours désiré qu'il se pût faire une paix si avantageuse pour mon frère qu'il aurait occasion de rester content, et hors de la tyrannie du Guast et de tous autres tels malicieux, qui pourraient posséder le roi; qu'outre tenant la main à faire un bon accord entre le roi et mon frère, je la délivrerais d'un mortel ennui qui la possédait, se trouvant en tel état, qu'elle ne pouvait sans mortelle offense recevoir la nouvelle de la victoire de l'un ou de l'autre de ses fils; qu'elle me priait que l'injure que j'avais reçue ne me fît désirer plutôt la vengeance que la paix; que le roi en était marri; qu'elle l'en avait vu pleurer; et qu'il m'en ferait telle satisfaction que j'en resterais contente. Je lui répondis que je ne préférerais jamais mon bien particulier au bien de mes frères et de cet État, pour le repos et contentement duquel je me voudrais sacrifier; que je ne souhaitais rien tant qu'une bonne paix, et que j'y voudrais servir de tout mon pouvoir.

Le roi entre sur cela en son cabinet, qui, avec une infinité de belles paroles, tâche à me rendre satisfaite, me conviant à son amitié, voyant que ni mes façons ni mes paroles ne démontraient aucun ressentiment de l'injure que j'avais reçue : ce que je faisais plus pour le mépris de l'offense que pour sa satisfaction.

Le roi, comme j'ai dit, ne voyant en moi nulle apparence de mécontentement, me dit que la reine ma mère s'en allait trouver mon frère en Champagne pour traiter une paix; qu'il me priait de l'accompagner et y apporter tous les bons offices que je pourrais; et qu'il savait que mon frère avait plus de créance en moi qu'en tout autre; que de ce qui en viendrait de bien il m'en donnerait l'honneur et m'en resterait obligé. Je lui promis ce que je voulais faire, car je connaissais que c'était le bien de mon frère

celui de l'État, qui était de m'y employer en s
qu'il en resterait content.

§ 15. — LE ROI VEUT LA PAIX. — NÉGOCIATIONS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche 4 mars 1576, le roi reçut de di endroits grandes plaintes des vols et exactions faisait sa gendarmerie, par faute de payement lettres de M. du Maine, abandonné de toutes troupes, tant de pied que de cheval, qui s'éta retirées, les unes vers Monsieur, et les autres ver roi de Navarre. Ce qu'ayant entendu Sa Maje étant au Louvre, à Paris, comme il s'allait mett table, dit ces mots : « J'ai si grande horreur d' tendre les choses qu'on me mande, et si gra pitié de l'affliction et oppression de mon pa peuple, que pour y pourvoir, je me délibère d'a la paix et de la faire, voire à quelque prix que soit, et me dussé-je dépouiller de la moitié de r royaume. Et veux que jusqu'à ce que Dieu nous donnée, que tous les jours extraordinairement célébrée en ma cour une messe du Saint-Esprit que tout le monde y assiste, afin d'implorer son ai et que la paix puisse être à l'honneur de Dieu et repos et soulagement de mon peuple, dont je le p de tout mon cœur. »

§ 16. — LA REINE MÈRE, ASSISTÉE DE SA FILLE MARGUE VA TRAITER AVEC LES REBELLES.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

La reine ma mère part, et moi avec elle, pour s aller à Sens, la conférence se devant faire en

maison d'un gentilhomme, à une lieue de là. Le lendemain, nous allâmes au lieu de la conférence. Mon frère s'y trouve, accompagné de quelques-unes de ses troupes et des principaux seigneurs et princes catholiques et huguenots de son armée, entre lesquels était le duc Casimir et le colonel Poux, qui lui avaient amené six mille reîtres, par le moyen de ceux de la religion qui s'étaient joints avec mon frère à cause du roi mon mari. L'on traita là, par plusieurs jours, les conditions de la paix, y ayant plusieurs disputes sur les articles, principalement sur ceux qui concernaient ceux de la religion, auxquels on accorda des conditions plus avantageuses qu'on n'avait envie de leur tenir, comme il parut bien depuis; le faisant la reine ma mère seulement pour avoir la paix, renvoyer les reîtres et retirer mon frère d'avec eux, qui n'avait moins d'envie de se séparer, pour avoir toujours été très catholique, et ne s'être servi des huguenots que par nécessité.

§ 17. — LES NÉGOCIATIONS OFFICIELLES A PARIS.
(Mémoires de L'Estoile.)

Le mardi 13 mars, le roi mena la reine sa femme à Nanteuil le Haudoin pour le voir et acheter du duc de Guise, auquel il fit offrir quatre cent cinquante mille francs.

Ledit jour, Beauvais la Nocle, chef des députés des huguenots et catholiques associés, et qui portait toute la créance, arriva à Paris, et le lendemain commencèrent lesdits députés à ouvrir leurs articles [1] et

1. Le duc d'Alençon demandait qu'on lui donnât une augmentation d'apanage, que le prince de Condé fût mis

faire leurs propositions au Conseil du roi, oì commandement de Sa Majesté ils travaillère les jours et continuèrent jusqu'au 20 mars, jour ceux du Conseil entrèrent en si grande (tion et hautes paroles, avec les députés, p hautes et exorbitantes demandes qu'ils fai qu'ils se levèrent et s'en allèrent de part et comme si tout eût été rompu. Mais M. de Mont arrivant à Paris, le 22, venant d'avec Monsieu du roi, apaisa ces grandes colères. Et fut cau le 24, les seigneurs de Laffin et de Micheri, seigneur de Beaufort, de la part du roi, a retrouver Monsieur à Moulins, pour lui commu ce qui avait été accordé par le roi, et aviser sur la conclusion et arrêt du traité de la pacifi et sur ce qui restait en débat.

§ 18. — PARIS PRESSURÉ. — CONTINUATION DES HO

On envoya en ce temps aux bourgeois d(les billets de leurs cotes pour les deux cen

en possession du gouvernement de Picardie, n'avait que le titre; que la cour y joignît Boul(ses dépendances, et qu'on accordât au marquis d(son frère, une nouvelle compagnie de cent h d'armes. Le roi de Navarre demandait que, la pai faite, il lui fût permis de se retirer avec sa femm ses terres de Béarn; que le roi ratifiât le traité d'i fait par son bisaïeul Jean d'Albret avec le roi Lo et lui prêtât secours pour recouvrer son roya Navarre; qu'on lui payât les deux cent mille liv tant de la dot de sa femme, et les intérêts; accordât le droit de régale et le pouvoir de nc juges et officiers sur ses terres. Il voulait e gouvernement effectif de Guyenne.

livres accordées au roi pour les quatre mois de la solde des deux mille Suisses, dont y eut grand murmure, pour ce que la taxe semblait excessive et non conforme à celle faite par les quartiers et dizaines, et aussi que plusieurs personnes étaient comprises auxdites cotes outre leurs facultés et hors de raison.

Le vendredi 30 mars, le roi étant allé se promener avec les reines à Nanteuil et à Verneuil-lès-Creil, revint tout court à Paris, ayant eu avis que quelques troupes d'Allemands reîtres, jusqu'au nombre de trois mille, ayant passé la rivière vers Cosne, tenaient la route du grand chemin de Paris.

Au commencement d'avril, les huguenots firent contenance d'assiéger la ville de Nevers et la branquetèrent de trente mille francs, comme ils avaient auparavant branqueté ceux de la Limagne d'Auvergne, de cent cinquante mille livres, et ceux de Berri de 40 000 livres [1]. D'autre côté, les gens de pied et de cheval, partisans du roi, épandus par tous les endroits du royaume, vivant sans conduite ou discipline militaire à discrétion, sous ombre qu'ils n'étaient pas payés, pillaient, brigandaient, ravageaient, saccageaient, tuaient, brûlaient, violaient et rançonnaient villages et leurs villageois, bourgs et bourgeois. Par ainsi, le pauvre était pillé et ruiné, et le peuple mangé de tous les deux partis; car, si en

1. Les assemblées qui se faisaient pour la trêve ne suspendirent pas les hostilités de la part des protestants. Non contents d'avoir tiré de la ville de Dijon deux cent mille livres en contributions, douze mille livres pour la Chartreuse, cent cinquante mille livres pour la Limagne d'Auvergne, quarante mille de ceux du Berri, et trente mille pour la ville de Nevers, ils surprirent plusieurs forts.

l'un il y avait bien des larrons, il n'y avait pas fa de brigands de l'autre.

§ 19. — SUITE DES NÉGOCIATIONS. — SÉANCES ORAGEUSES AU CONSEIL.

Le lundi 9 avril, le duc de Nemours [1], étant Conseil au Louvre, entra en hautes paroles avec Bea vais la Nocle, jusqu'à lui dire que s'il eût été en la pla du roi, il l'eût envoyé en lieu où il eût parlé plus ba A quoi ledit Beauvais répliqua qu'il était bien en puissance du roi de le faire quand il lui plairait; ma que ceux qui lui seraient serviteurs ne lui donn raient pas ce conseil, vu les garants qu'il avait, aussi qu'il ne s'était en rien oublié du devoir et re pect, que comme son humble sujet il avait toujou rendu et rendrait à jamais à Sa Majesté. « Je ne sai dit M. de Nemours, quels sujets sont que les hugu nots, mais si j'en avais, et qu'ils me parlassent de façon que vous faites au roi, il n'y aurait garantie aveu qui tînt que je ne les envoyasse tout bottés s un échafaud. » Lors, Beauvais voulant répliquer, le r lui dit qu'il se tût, et à l'instant, s'adressant à M. Nemours, lui tint ces propos : « Mon cousin, s'il quelqu'un d'offensé en cette procédure, c'est moi; toutefois vous voyez comme je patiente; mon sile vous devrait avoir appris à vous taire. » — « Sire, dit-il, Votre Majesté m'excusera, s'il lui plaît. S'il été question en ceci de mon particulier, je l'eusse f très volontiers, mais, y allant du bien de votre

1. Jacques de Savoie, duc de Nemours, avait ép Anne d'Este, comtesse de Gisors, veuve de Françoi *Lorraine, duc de Guise.*

vice, je ne me puis taire. » — « J'ai ouï dire autrefois, dit le roi, qu'il n'y avait que ceux-là de mal servis qui avaient le plus de valets. » Et là-dessus se leva et commanda à Beauvais de le venir trouver le lendemain à son lever.

Le samedi 14, Beauvais la Nocle partit de Paris pour aller trouver Monsieur et les princes et seigneurs de son parti, avec ample charge du roi pour traiter et accorder de tout.

Le 15 avril, jour de Pâques fleuries, le roi fit publier aux prônes de toutes les paroisses de Paris qu'il avait fait faire de nouveau une croix, semblable à celle qui soulait être en sa Sainte-Chapelle à Paris et qui dérobée avait été l'année précédente; et qu'en elle il avait fait enchâsser une partie d'une grande pièce de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dès pieça gardée en une autre grande croix double, au trésor de sadite Sainte-Chapelle; et que chacun l'allât, la semaine sainte et autres jours de dévotion, baiser et adorer comme de coutume. De quoi, le peuple de Paris, qui est fort dévot, et de légère croyance en telles matières, fut fort joyeux et content.

Le jour du vendredi saint, 20 avril, revint dans Paris Beauvais la Nocle avec les députés qui l'avaient accompagné, lesquels, rentrant en conférence avec le roi et son Conseil, donnèrent certaine assurance d'un bon et bref accord.

Cependant, et pour éviter à surprise, le roi dépêcha les ducs de Guise et du Maine frères, le samedi 21, veille de Pâques, lesquels allèrent, l'un à Melun et l'autre à Étampes, rassembler les forces du roi et dresser quelque forme de camp pour faire tête au prince de Condé, lors étant à Orsonville en Beauce, à trois lieues d'Étampes, s'il faisait contenance de s'avancer vers Paris. Mais il n'y eut de part ni d'aut-

autres coups rués combien que lesdits seigneurs duc
fussent en bonne volonté de mener les mains et e
cherchassent toute occasion, pour ce que le jour d
Pâques, la paix fut conclue et arrêtée dans le Louvr
à Paris.

§ 20. — EXACTIONS SUR LES MEMBRES DU PARLEMENT.

Le lundi 30 et dernier avril, le roi alla au palai
et demanda à messires de la cour de parlement qu
chacun d'eux, selon leurs moyens et facultés, eût
lui faire prêt de quelques sommes de deniers promp
tement, afin de faire sortir tant de gens de guerr
étrangers de son royaume, lesquels, comme ils sa
vaient, le mangeaient, pillaient et ruinaient à tout
outrance, et auxquels il avait promis beaucoup d'ar
gent en traitant la paix, leur promettant leur rendr
ou bien assigner rentes. A quoi chacun fit offre d
le secourir de tout ce qui lui serait possible. De fa
il les fit venir, et ceux des comptes et autres ses offi
ciers, au Louvre, les jours ensuivants, et en per
sonne, pour étonner les uns et donner courage au
autres de mieux faire, et exigea de chacun d'eu
ce qu'il en put tirer. Le premier président bail
cinq mille francs; les autres présidents, qui quatr
qui trois, qui deux mille. Les conseillers, les un
mille, les autres huit, six, quatre, trois, deux cen
livres, et les autres officiers à l'équipollent, s'effo
çant chacun par des remontrances à payer le mo
que possible lui était. Et pour ce que le roi entr
parfois en colère contre ceux qui contestaient
offraient moins que son gré, on se retira de là.
furent commis à faire les taxes MM. de Thou
Séguier, premier et tiers président de la gran

chambre du parlement; Nicolaï et Bailly, premier et tiers président des comptes; de Nully, premier président des généraux, et de Thou, premier avocat du roi au parlement; lesquels y gagnèrent la faveur du roi et la haine du peuple, lequel, au mois de mai ensuivant, mit en plusieurs endroits de la ville de Paris des placards et libelles diffamatoires contre eux, portant menaces de les massacrer et saccager, dont ils entrèrent en frayeur et étonnement.

§ 21. — MOUVEMENT D'ÉVACUATION DES REÎTRES.

Au commencement du mois de mai, l'édit de la pacification étant résolu et dressé à Valeri, par les gens du conseil de Monsieur, frère du roi, du prince de Condé et du duc Casimir, assistés du seigneur de Pibrac et autres du conseil du roi: les reîtres, tant amis qu'ennemis, se retirèrent vers la frontière de Lorraine, attendant qu'on fournît au duc Casimir le premier paiement, montant à trois cent vingt-cinq mille livres, des trois millions six cent mille livres à lui promises et accordées pour la soulte des Allemands et Suisses venus en France et y amenés par lui et le prince de Condé, pour la sûreté de laquelle somme et pour avoir si bien ruiné la France, on lui bailla une grande partie des plus précieuses bagues du cabinet du roi et trois ou quatre grands seigneurs pour otages jusqu'à la fin de paiement, sans les quarante mille livres de pension annuelle assignées sur le duché d'Étampes et sur le comté de Château-Thierry, qui lui furent accordés pour le retenir ami du roi et confédéré de la couronne de France, à laquelle il avait fait un si bon et signalé service qu'il y avait peu de bons Français qui ne s'en mécontentassent.

Le lundi 7 mai furent, en la cour du parlei en publique audience, publiées et entérinées le tres patentes du roi contenant l'annulation de : prisonnement du maréchal de Montmorency déclaration de son innocence.

§ 22. — LES MEMBRES DU PARLEMENT CONTRAINTS DE FIN.

Ledit jour, les avocats et procureurs de p ment furent, par le premier président, appel assemblés au palais en la salle Saint-Louis, af se cotiser et prêter au roi la somme de cent : livres, qu'il s'était promis de tirer de leurs communautés. De fait, chacun fit quelques o lesquelles toutefois ne furent suivies, mais aug tées par lesdits taxeurs, lesquels envoyèrent tôt a à chacun des plus apparents et aisés avocats et cureurs, un billet de leur taxe, signé Potier était secrétaire des finances et à ce commis p roi, dont y eut grande plainte et murmure. Et t fois il ne fallut laisser de payer, et porta chac somme de sa taxe aux coffres du Louvre, et en porta quittance pour lui servir en temps et Semblables taxes furent faites sur les autres offi praticiens et notables bourgeois de Paris, des le roi tira en moins d'un mois une bonne so d'argent, principalement de ses officiers qui cri le plus haut, et toutefois Sa Majesté n'eût su é si petit office qu'on ne s'entre-battît incontine qui l'aurait, et n'était importunée d'autre chose de survivances, ni ayant si chétif officier qui ne v assurer son état, et qui ne trouvât argent pr pour acheter une survivance, et cependant blâ *son roi et rejetait* sur lui l'abus de la plur

vénalité des offices dont il était la première et principale cause.

Le mardi 8 dudit mois, la paix fut publiée par les rues et carrefours de Paris, comme elle avait été le dimanche sixième, à Sens et au camp de Monsieur, frère du roi et des princes.

§ 23. — LA PAIX DE MONSIEUR (2 mai 1576).
(Histoire de d'Aubigné.)

Avant que de coter les principaux articles de cette paix, il faut savoir que, par une déclaration à part, Monsieur se fit donner par apanage les duchés d'Anjou, Touraine et Berri, déchargés de toutes aliénations et dons faits de ce règne, de tous dots et douaires; le roi chargé de la récompense; et expressément par lesdites lettres demeurent à Monsieur tous patronages d'églises, collations, présentations de bénéfices, droits d'aubaine, forfaitures, confiscations et amendes, droits des ports, ponts, péages, traites, impositions foraines, la provision, institution et présentation de tous offices ordinaires; tout cela à lui et aux siens; et la nomination des extraordinaires à lui pour sa vie seulement; cela passé en article secret. Il reste de vous faire voir ceux de la paix qui excèdent en avantages pour les réformés les concessions précédentes. De l'exercice de la religion avec toutes ses dépendances, écoles, consistoires et synodes partout sans restriction, hormis deux lieues de la cour et de Paris; et à la ville donné le cimetière de la Trinité; mariages des prêtres et des consanguins approuvés. A Paris chambres mi-parties, à Montpellier, et de même à Grenoble, Aix, Dijon, Rouen et Bretagne, avec électio

de nouveaux présidents, conseillers et des gens du roi pour cet effet, et lieux propres pour la séance. Appel de tous jugements civils et criminels auxdites chambres; les prévôts contraints de juger les non-domiciliés avec les juges mi-partis. Toutes ordonnances du Conseil et arrêts des parlements et jugements exécutés ou à exécuter intervenus depuis la Saint-Barthélemy mis à néant. Les acheteurs des biens ecclésiastiques remboursés. Les veuves et enfants des meurtris à la Saint-Barthélemy, en quelque lieu que ce soit, si nobles exempts de l'arrière-ban pour six ans, si roturiers de toutes tailles et impositions pour même temps. Déclaration particulière pour le rétablissement des états et honneurs de l'Amiral et de tous ceux qui ont été jugés après la Saint-Barthélemy, et tout ce qui s'en trouvera aux greffes rayé et biffé; toutes marques de telles choses ôtées et effacées pour jamais; comme aussi ladite journée et celles qui en ont dépendu déclarées ne pouvoir porter titres d'actes d'hostilité. Les États généraux accordés pour être tenus en liberté en la ville de Blois, laquelle devait êtr démantelée pour cet effet. Donné à Paris, au mo de mai l'an 1576, et du règne d'Henri III, le 2e.

Et par articles secrets signés à part étaient co chées plusieurs promesses de pensions et réco penses aux principaux du parti, pour réparer le ruines et refaire leurs maisons; et ce que les ré més commençaient à mettre en clause princip c'étaient les sûretés. On leur donnait donc Aig Mortes, Beaucaire en Languedoc; Cenne, la gr tour et le circuit d'elle en Provence; Nyon et S ville et château en Dauphiné; Hissoire en Auve Le Mas de Verdun et Périgueux en Guyenne; *comprendre en ce* rang Bourges et ce qui de

à Monsieur. Saint-Jean, donné au prince de Condé, et Cognac, qui le devait être au remplacement d'Angoulême, où Ruffec éprouva que valait en ce temps une désobéissance à propos. Tout cela donc (bien que nommé légèrement dans les articles généraux de la paix) recevait sa vigueur par les articles secrets, qui portaient et le nombre des gens de guerre et l'état des paiements.

§ 24. — IMPOPULARITÉ DE LA PAIX A PARIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le lundi 14 mai, le roi vint au palais, accompagné des princes du sang et officiers de la couronne, et en sa présence, par la cour assemblée en robes rouges, fit homologuer et publier l'édit de pacification, l'entretènement duquel il jura et fit jurer par les assistants. Après la publication, le roi sortant du palais, voulut venir en la grande église Notre-Dame faire chanter le *Te Deum*, et puis faire feux d'allégresse par la ville; mais le clergé et le peuple ne voulut entendre ni à l'un ni à l'autre, fâchés et déplaisants de plusieurs articles accordés aux huguenots par cet édit de paix. Toutefois le lendemain fut ledit *Te Deum* solennel chanté par les chantres du roi, en ladite église de Paris, sur les cinq heures du soir, et ce en l'absence des chanoines, chapelains et chantres de l'église de Paris, lesquels ne s'y voulurent trouver, dont le roi fut fort marri et indigné. Sa Majesté, avec sa cour de parlement et les prévôts et échevins de sa bonne ville, assista audit *Te Deum*, et puis fut fait le feu d'allégresse devant l'Hôtel de Ville, avec peu d'assistance et joie du peuple, qui était tout mal content de cette paix; laquelle le

jour même fut par six trompettes et hérauts du roi publiée sur la table de marbre en la salle, et sur la pierre de marbre en la cour du palais, avec fort peu d'allégresse des assistants et écoutants.

Le vendredi 18 mai, le maréchal de Montmorency, revenant d'avec Monsieur, frère du roi, avec lequel il avait demeuré, par le commandement de Sa Majesté, environ six mois, arriva à Paris, où il fut bien vu et reçu du roi, comme aussi fut-il, le lundi ensuivant en la cour de parlement, qu'il alla voir et saluer, et y tenir son rang en l'audience.

Le jeudi 24 mai, le roi alla à la cour et, en sa présence, fit publier ses lettres patentes contenant l'augmentation de l'apanage de monsieur le duc d'Alençon, son unique frère, des duchés de Berri et d'Anjou, et des comtés de Touraine et du Maine avec tout plein d'autres membres du domaine de la couronne de France; laquelle augmentation avait été accordée en traitant ladite pacification, et étai une des principales pièces d'elle.

§ 25. — LE ROI MET LA MAIN SUR LES RENTES DE L'HÔTEL DE VILLE.

Sur la fin du présent mois de mai, on déco que le roi avait pris et arrêté quelques denier tinés au paiement des rentes assignées sur de Ville, pour les quartiers de Pâques et Sai De quoi le peuple de Paris, troublé, murm même de ce que le roi, prenant emprunts prunts et daces sur daces, lui empêchait e retenait les rentes de la ville, qui était le se qui lui restait pour vivre. De fait, pour y pourvoir, furent, les 26, 27 et 28 mai, co

assemblés en l'Hôtel de Ville plusieurs notables bourgeois, entre lesquels se trouvèrent quelques présidents et conseillers et autres personnages de robe



Château d'Angers.

longue, et entre autres le conseiller Abot, qui librement et franchement déclama contre le mauvais conseil par lequel était conduit le roi, et fut résolu qu'on lui ferait remontrances, qui de fait furent dressées et proposées à Sa Majesté par Charron, prévôt des marchands, le premier juin : auxquelles le roi, tout duit et instruit à cela dès longtemps, fit réponse qu'il les avait bien entendues et bien prises,

qu'il en communiquerait aux princes de son s
et autres seigneurs de son Conseil, et au sur]
ferait en sorte que chacun resterait content.
était à dire : Pendez-les au croc et qu'on n'en p
plus.

§ 26. — PROMENADES DU ROI ET DE LA REINE.

Le vendredi 22 juin, le roi avec la reine son ép(
s'en alla à Gaillon, et de là à Rouen, Dieppe et H:
de Grâce, par forme de promenade et passe-ten
et pour se donner du plaisir.

Le 14 juillet, le roi et la reine sa femme arrivè1
à Paris, revenant du pays de Normandie, d'où ils 1
portèrent grande quantité de guenons, perroque
petits chiens achetés à Dieppe.

III

LES COMMENCEMENTS DE LA LIGUE

(Juillet-décembre 1576.)

---

§ 1. — LE ROI A L'INTENTION DE NE PAS EXÉCUTER LA PAIX DE MONSIEUR. — IL RETIENT A LA COUR SA SOEUR MARGUERITE.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

En la paix, il fut donné partage à mon frère selon sa qualité, à quoi mon frère voulait que je fusse comprise, me faisant lors établir l'assignat de mon dot en terres; et monsieur de Beauvais, qui était député pour son parti, y insistait fort pour moi. Mais la reine ma mère me pria que je ne le permisse, et qu'elle m'assurait que j'aurais du roi ce que je lui demanderais; ce qui me fit les prier de ne m'y faire comprendre, et que j'aimais mieux avoir ce que j'aurais du gré du roi et de la reine ma mère, estimant qu'il me serait plus assuré. La paix étant conclue, les assurances prises d'une part et d'autre, la reine ma mère se disposant à s'en retourner, je reçus lettres du roi, mon mari, par lesquelles il me faisait paraître qu'il avait beaucoup de désir de me revoir, me priant, soudain que je verrais la paix faite, de demande

mon congé pour le venir trouver. J'en suppli
ma mère. Elle me rejette cela, et par tou
de persuasions tâche de m'en divertir, me di
lorsqu'après la Saint-Barthélemy je ne vou
voir la proposition qu'elle me fit de me s
notre mariage, qu'elle loua lors mon
parce qu'il s'était fait catholique; mais q
heure qu'il avait quitté la religion catholiq
s'était fait huguenot, elle ne me pouvait
que j'y allasse. Et, voyant que j'insistais
pour avoir mon congé, elle, avec la larm
me dit que si je ne revenais à elle, que je
rais; que le roi croirait qu'elle me l'aurait
et qu'elle lui avait promis de me ramener,
ferait que j'y demeurerais jusqu'à ce que m
fût; qu'il y viendrait bientôt, et que souda
elle me ferait donner mon congé.

Nous nous en retournâmes à Paris trouv
qui nous reçut avec beaucoup de cont
d'avoir la paix; mais toutefois agréant peu
tageuses conditions des huguenots, se délibér
soudain qu'il aurait mon frère à la cour, d
une invention pour rentrer en la guerre c
dits huguenots, pour ne les laisser jouir d
regret et par force on leur avait accordé s
pour en retirer mon frère, lequel demeura
ou deux à venir pour donner ordre à ren
reîtres et licencier le reste de son armée.
après à la cour, avec toute la noblesse ca
qui l'avait assisté. Le roi le reçut avec tout
montrant avoir beaucoup de contentement
voir; et fit bonne chère aussi à Bussy, qui
car le Guast lors était mort, ayant été t
jugement de Dieu, pendant qu'il suait u
comme aussi c'était un corps gâté de tou

de vilainies, qui fut donné à la pourriture qui dès longtemps le possédait, et son âme aux démons, à qui il avait fait hommage par magie et toutes sortes de méchancetés. Ce fusil de haine et de division étant ôté du monde, et le roi n'ayant son esprit bandé qu'à la ruine des huguenots, se voulant servir de mon frère contre eux pour rendre mon frère et eux irréconciliables, et craignant pour cette même raison que j'allasse trouver le roi mon mari, nous faisait à l'un et à l'autre toutes sortes de caresses et de bonne chère pour nous faire plaire à la cour. Et, voyant qu'en ce même temps monsieur de Duras était arrivé de la part du roi mon mari pour me venir querir, et que je le pressais si fort de le laisser aller qu'il n'y avait plus lieu de me refuser, il me dit, montrant que c'était l'amitié qu'il me portait et la connaissance qu'il avait de l'ornement que je donnais à la cour, qui faisait qu'il ne pouvait permettre que je m'en allasse que le plus tard qu'il pourrait, qu'il me voulait conduire jusqu'à Poitiers, et renvoya monsieur de Duras avec cette assurance.

§ 2. — LE ROI DE NAVARRE PREND UNE ATTITUDE RÉSOLUE VIS-A-VIS DE LA COUR. — SON ENTRÉE A LA ROCHELLE.

(*Économies royales.*)

La paix faite, nous suivîmes le roi de Navarre, lequel fit lors, étant à Thouars, nouvelles protestations de vivre en la religion que l'on lui avait fait quitter par force à la Saint-Barthélemy, d'où il fit partir Fervacques, pour aller à la cour redemander madame sa sœur [1] (avec lequel vous fûtes pour ce qu'il était

1. « Le mardi 29 mai, la princesse de Navarre sortit de Paris pour s'acheminer en Béarn, par le commande-

fort de vos amis), laquelle, dès la premièr
conde journée, au partir de Paris, se décla
religion, et vous aussi fûtes au prêche à Châte
avec elle, et plusieurs autres qui avaient char
massacre. Le roi son frère l'attendait à Partl
et vint trois lieues au-devant d'elle; puis s'en al
ensemble à la Rochelle, où ceux de la ville
entrée au roi de Navarre, sans néanmoins lui
voulu donner le dais, disant qu'il n'appartenait
souverain, ni avoir voulu laisser entrer les catho
qui suivaient le roi de Navarre, pour ce, dis
ils, qu'il y en avait qui avaient ensanglanté leurs
le 24 d'août.

§ 3. — ENTRÉE DE MONSIEUR A BOURGES. — DÉFIANCES EN
LE FRÈRE DU ROI ET LE PRINCE DE CONDÉ.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi matin 18 juillet arrivèrent les n
velles au Roi de l'entrée de Monsieur son fr
dans la ville de Bourges, le dimanche 15 de ce mo
et comme il y avait été bien et magnifiquem
reçu. Monsieur le prince de Condé, qui l'avait tou
jours accompagné, n'y voulut point entrer, quelqu
prière et instante requête que Monsieur lui en fît
soit qu'on lui en eût donné avis, ce que beaucou
assurent, soit que cela vînt de lui-même, se défian
de quelque chose ou autrement. Quoi que c'en soit
il est bien certain que, se voyant fort pressé de Mon-
sieur d'y entrer, il lui dit : « Qu'il connaissait l
peuple de Bourges si mal affectionné à ceux de s

ment du roi de Navarre, son frère, qui y avait envoyé
Fervacques exprès à cette fin. » (L'Estoile.)

religion, qu'il avait peur d'y troubler la fête s'il y entrait, pour ce qu'entre tant de peuple il se trouverait possible quelque coquin qui, faisant semblant de viser ailleurs, lui donnerait à la tête, dont il ne doute point que Son Excellence ne fût fort marrie; mais cependant le prince de Condé serait mort et le coquin serait pendu possible, avec deux ou trois autres. Je vous prie, dit-il, Monsieur, que je ne fasse point pendre des coquins pour l'amour de moi. » Et là-dessus, baisant humblement les mains à Son Excellence, prit congé et se retira avec le Roi de Navarre vers la Rochelle.

§ 4. — LE ROI SE REND COMPTE DES DIFFICULTÉS DE LA LUTTE CONTRE LES HUGUENOTS.

Le lundi 23 de juillet, le cardinal de Bourbon, qui était archevêque de Rouen, accompagné de plusieurs dignités et chanoines de la grande église dudit Rouen, et étant précédé de sa croix archiépiscopale, alla au lieu où les huguenots faisaient leur prêche en ladite ville, suivant la permission de l'édit du roi, pour leur faire quelques salutaires remontrances; mais le ministre et les auditeurs, émus de crainte de pis, en étant avertis, s'écoulèrent les uns après les autres et gagnèrent le haut. Le lendemain on en fit le conte au roi, et, comme monsieur le Cardinal, avec le bâton de la croix, avait chassé tous les huguenots de Rouen : « Je voudrais, dit le roi, que les autres fussent aussi aisés à chasser, à la charge qu'on y dût porter le bénitier et tout ».

§ 5. — FOLIES DÉVÓTES DE HENRI III.

En ce temps, le roi allait à pied par les ru Paris gagner le pardon du jubilé, en France pape Grégoire XIII, accompagné de deux ou personnes seulement, et tenant en sa ma grosses patenôtres, les allait disant et marmonn par les rues. On disait que ce faisait-il par le con de sa mère, afin de faire croire au peuple de Pa qu'il était fort dévotieux, catholique et romair lui donner courage de fouiller plus librement à bourse. Mais le peuple de Paris, encore qu'il fort aisé de lui imposer principalement en te matières où il y va de la religion, n'en fit point cas autrement.

§ 6. — LES TITRES DONNÉS PAR LE PEUPLE DE PARIS AU ROI HENRI III.

Henri, par la grâce de sa mère, incert roi d France et de Pologne imaginaire, concierge d Louvre, marguillier de Saint-Germain-de-l'Auxerro et de toutes les églises de Paris, gendre de Cola gauderonneur des collets de sa femme et friseur d ses cheveux, mercier du palais, visiteur des étuve gardien des Quatre-Mendiants, père conscrit d Blancs-Battus, et protecteur des caputtiers.

§ 7. — SUJETS DE MÉCONTENTEMENT DONNÉS AUX HUGUENOT

Le jeudi 20 septembre, le seigneur de Duras vi *à Paris*, envoyé exprès par le Roi de Navarre, po

venir querir la reine de Navarre, sa femme, et la lui mener en Béarn; dont il s'en retourna éconduit, sous couleur de certaines affaires qu'elle avait à Paris.

Les dimanches 23 et 30 de septembre, aux huguenots de Paris revenant en troupe du prêche qu'ils avaient commencé à faire à Noisy-le-Sec, suivant l'édit, furent faites tout plein de bravades et insolences par la populace, les allant par curiosité voir à leur retour. Et furent rués de part et d'autre quelques coups de pierre et d'épée, dont advint tumulte, et y en eut de tués et blessés; et en fut fait plainte au roi, lequel cependant courait la bague, vêtu en amazone, et faisait tous les jours bals et festins nouveaux, comme si son État eût été le plus paisible du monde.

Le lundi 8 octobre, le roi, la reine son épouse, la reine sa mère, sortent de Paris et s'en vont à Olinville, où le roi danse et se donne du bon temps avec ses mignons.

Le vendredi 12, le roi étant à Olinville, lui vint avis que les gentilshommes et le peuple de Champagne, lassés des insolences que faisaient les huit cornettes de reîtres du seigneur de Schomberg, que le roi y retenait depuis Pâques, menaçaient de leur courir sus, si on ne les payait et envoyait hors du pays. Il se trouva, par le calcul des capitaines, qu'à la Toussaint il leur était dû de quatorze à quinze cent mille écus.

Le dimanche 14, M. de la Noüe vint à Paris et y demeura jusqu'au 25; auquel jour il sortit de Paris sans réponse ni congé du roi et de la reine, ayant découvert une partie faite pour le tuer, étant haï doublement, tant pour la demande qu'il faisait à Leurs Majestés de lui donner permission de mener

des gens en Flandre au secours des États, cont roi d'Espagne, que pour la profession ouverte faisait de la religion.

§ 8. — ENTREVUE DU ROI ET DE MONSIEUR.

Le lundi 5 novembre, le roi et la reine sa fen de Paris vinrent coucher à Olinville, où, le ı credi 7, à deux heures après midi, Monsieur le vint en poste, peu accompagné, trouver le roi frère, et se firent à l'arrivée fort grandes caresse

Le vendredi 9, ledit seigneur duc vint à Paris ı en poste, et alla descendre aux Augustins, où il sur fonts de baptême le fils de M. de Nevers grande magnificence, puis alla souper et couche Louvre, où son logis était apprêté. Et, le dimanch s'en retourna avec la reine de Navarre, sa ! bien-aimée, retrouver le roi à Olinville, don partirent ensemble le mardi 13, et le jeudi 15 ı vèrent à Orléans, où le roi fit son entrée. I passèrent à Blois tenir les États, qui y avaient convoqués au 25 de novembre.

De cette entrevue du roi et de Monsieur, frère, et de leur tant soudaine et inespérée réc liation, partout fut grand l'ébahissement, prin lement entre les huguenots et catholiques] associés, auxquels depuis la Saint-Barthélemy : fallait pas grand'chose pour les mettre en alı et en défiance. De fait, ils commencèrent à pen: leurs affaires, et ne fut bruit que de guerr d'armes entre eux aussitôt qu'ils en eurent reçı nouvelles.

§ 9. — INEXÉCUTION DE LA PAIX DE MONSIEUR. — LES HUGUENOTS REPRENNENT LES ARMES.

(*Économies royales.*)

Or, quelques belles promesses que l'on eût faites aux roi de Navarre, et prince de Condé, de faire exécuter loyalement tout ce qui leur avait été promis par la paix, en ce qui concernait leur autorité dans leurs gouvernements de Guyenne et Picardie, si est-ce qu'ils n'eurent pas plutôt séparé leurs troupes, et surtout licencié leurs étrangers, et ceux conduits hors du royaume, qu'ils ne vissent bien que Monsieur avait été gagné et devenu leur plus contraire ennemi, tellement que, par les inexécutions de l'édit et les mauvais traitements que recevaient eux et tous ceux de la religion, ils se trouvèrent forcés de revenir aux armes dès la fin de l'année 1576.

§ 10. — FORMATION DE LA LIGUE. — PROGRAMME ET ORGANISATION.

(Histoire de d'Aubigné.)

Tous les grands troubles des royaumes ont pour commencement une province, une ville, voire une personne; cela parut en ce que, Péronne se voyant comme condamnée par le conseil du roi et par la loi générale de donner entrée aux réformés, les jésuites prirent ce temps à émouvoir la charité, et par elle le secours des voisins pour cette ville, où, ayant fait trouver plusieurs seigneurs et gentilshommes de marque, quelques ecclésiastiques et les principaux du peuple, ils couchèrent par écrit et signèrent un manifeste qui commençait en ces termes :

« Les prélats, sieurs, gentilshommes, capitaines et soldats, habitants des villes et plat pays de Picardie, estimant être besoin de représenter les premiers leur très humble fidélité et obéissance, dont leurs grands, anciens et recommandables services ont rendu tant de suffisants et certains témoignages que l'on n'en peut aucunement douter, supplient tous les bons sujets du roi de croire, comme la vérité est telle, que le seul zèle et entière dévotion qu'ils ont à l'honneur de Dieu, service de Sa Majesté, repos public et conservation de leurs vies, biens et fortunes et celles de leurs femmes et enfants, avec l'appréhension de leur inévitable malheur et ruine, s'il n'y était promptement pourvu, les a non seulement induits et poussés, mais davantage nécessités à la résolution qu'ils ont été contraints de prendre, laquelle ne tend à aucur changement ou innovation de l'ancienne et premiè institution et établissement de ce royaume, et pa tant ne peut être notée ou sugillée d'aucune mauva façon, soupçon ou défiance ; ainsi sera toujours con et démontré par les effets. Que leurs conseils intentions ne regardent que la seule manutentio entretènement du service de Dieu, de l'obéissanc roi et la sûreté de son État. Et voyant par ce qui passé jusqu'ici, que les ennemis n'ont et n'eu oncques autre but, sinon d'établir les erreurs et sies en ce royaume, de tout temps très chrét catholique, anéantir la religion ancienne, exter ceux qui en font inviolable profession, miner peu la puissance et autorité du roi, changer e et partout son état, y introduire autre et n forme, n'ont pu moins faire pour le devoir honneur et conscience, que d'obvier, par un c accord et sainte Union, aux sinistres desse rebelles, conjurés ennemis de Dieu, des Maj

de la couronne même. Que, pour le regard du fait particulier qui se présente, ils ont été bien avertis et informés par les gentilshommes et soldats qui ont accompagné le prince de Condé que, sitôt que la ville de Péronne serait saisie et emparée de ses troupes, le dessein était d'y dresser le magasin des deniers et amas de ceux de la nouvelle opinion; que de là l'on proposait envoyer et élancer les ministres par toutes les villes du gouvernement, dépêcher les mandements et ordonnances en cas du moindre refus, procéder par arrêts et emprisonnement des catholiques saisis et dégât de leurs biens, et toutes autres rigueurs que ledit sieur prince connaîtrait l'avancement de sa cause le requérir. De l'exécution duquel dessein ne pouvant attendre que la totale ruine de la province, et conséquemment de la capitale ville de Paris, le plus certain et ordinaire refuge du roi; et considéré qu'avec l'intérêt de Sa Majesté et du public, leur subsistance y est si très étroitement conjointe, que l'on peut dire Sa Majesté et ses bons sujets courir inséparablement une même fortune, outre ce qui est du zèle de l'honneur de Dieu, qui doit être bien avant engravé et imprimé en nos cœurs. Pour ces raisons très justes et plus que nécessaire occasion, les susdits prélats, sieurs, gentilshommes, bons habitants, tous confrères et associés en la présente très chrétienne Union, se sont résolus, après avoir préalablement appelé l'aide de Dieu, avec inspiration de son saint esprit par la communion et participation de son précieux corps, employer leurs biens et vies, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la conservation de ladite ville et de toute la province en l'obéissance du roi et en l'observance de l'Église catholique, apostolique et romaine; pour cet effet, supplient Sa Majesté, avec toute très humble révérence, respect et humi-

lité qu'ils doivent, que son bon pl
ramentevoir avec quelle fidélité et dév
de Picardie et citoyens de Péronne l
et à ses prédécesseurs cette ville, qu
tant contre les sièges et entreprise
étrangers, que des embûches et co
mestiques, tellement que pour ma
naissance de cette ancienne et incor
les feus rois et Sa Majesté à présent r
noré les habitants de plusieurs gra
entre lesquels leur est octroyé qu'ils
distraits ni démembrés de la couronn
substance qu'ils désirent demeurer
très obéissants serviteurs et sujets
teurs de l'ancienne et vraie religion,
et leurs majeurs, depuis le règne de
baptisés, nourris et enseignés; et pou
sions protestent ne vouloir non plus
vies à l'avenir, comme notre Sauveu
ment s'est offert à exposer la sien
rédemption, nous conviant et appela
de son exemple; c'est qu'ils sommen
tous les bons sujets du roi continue
en cette même reconnaissance de l'h
et du service de Sa Majesté, sans céd
ce soit au vent, rages, tempête de ré
béissance, et encore moins s'étonne
ments, troubles et traverses que le
Satan donnent journellement à la lib
et catholique religion, à l'autorité du
de la France. Pour lesquelles choses
blir en leur premier état, splendeu
rompre toutes les pratiques qu'ils l
ruine, ils croient leurs biens ne pou
employés, ni leur sang plus justemen

répandu ; étant en cette ferme délibération, à laquelle l'éminent péril de cet État les a finalement attirés, ils s'assurent entre les grâces qu'ils espèrent recevoir de Dieu suivant ses infaillibles promesses, de la protection du roi leur souverain seigneur, d'être assistés, soutenus, aidés et confortés universellement par tous les princes, prélats et seigneurs de ce royaume, d'autant que la mort des Majestés et de Monseigneur fils et frère, l'anéantissement de la sainte religion, la ruine du peuple français étant conjurée, monopolée et désignée par les rebelles, et le royaume par eux exposé en proie à tous les barbares du monde, il est désormais plus que temps d'empêcher et détourner leurs finesses et conspirations par une sainte et chrétienne union, parfaite intelligence et correspondance de tous les fidèles, loyaux et bons sujets du roi ; qui est aujourd'hui le vrai et seul moyen que Dieu nous a réservé entre nos mains pour restaurer son saint service et obéissance de Sa Majesté ; pour la manutention de laquelle nous ne pouvons que bien prodiguer nos vies et acquérir une mort très glorieuse et à notre postérité un très certain et assuré repos. Que nous demeurerons tous en l'obéissance de Dieu et de son Église catholique, apostolique et romaine, en la fidélité et service que nous devons au roi et aux lieutenants et gouverneurs qu'il a mis et ordonnés en ce pays ; et que nous vivrons en l'obéissance de ses édits et ordonnances ; tiendrons la main aux officiers et justiciers établis par Sa Majesté, ès villes et ressorts de leurs juridictions ; à ce que les méchants soient punis et les bons et vertueux reconnus, pour tels conservés et gardés en toute sûreté par les maisons et par les champs. Que nous honorerons, suivrons et servirons le chef principal de ladite confédération, en tout et partout, et contre tous ceux qui s'atta-

queront directement ou indirectement à sa personne, pour lui faire très humble service; et verser tout notre sang et notre vie pour sa grandeur et conservation d'elle. Que nous garderons de toute oppression et violence tant les ecclésiastiques que le pauvre peuple, à ce qu'ils puissent en toute sûreté s'acquitter de la charge qu'ils ont de Dieu, et recevoir et recueillir les fruits de leurs bénéfices, vivre en repos en leurs maisons, et travailler et cultiver la terre en assurance meilleure qu'ils n'ont fait ci-devant. Que nous exposerons tous nos vies pour la conservation, tuition et défense des villes unies et associées avec nous, et des places et châteaux dont on assurera ledit sieur chef de la présente Union. Que nous tiendrons secrets les avis qui seront faits par le conseil de ladite association, et que nous découvrirons tout ce que nous saurons être fait au préjudice d'elle. Que nous garderons fidélité les uns aux autres tant en général qu'en particulier, pour nous faire et rendre toute sorte d'offices de bonne et immortelle amitié, secourant l'un l'autre au besoin, de nos vies et moyens, comme l'occasion le désirera, en toute diligence et promptitude. Les débats et querelles qui surviendront entre nous seront appointés par le conseil où le tout se remettra; l'avis et délibération duquel sera résolument gardé et observé par les débattants. Or, pour rendre immortelle et durable cette confédération, et pour faciliter les moyens d'y parvenir, sera remontré à la première assemblée qui se fera, qu'il est très nécessaire avec le sieur que nous aurons pour chef, que pour notre Union soient aussi nommés six, huit ou douze ou plusieurs d'entre nous, en divers lieux, et autres qui auront la charge de faire entendre aux gentilshommes de leur quartier ce qui se devra proposer au conseil pour en faire leur rapport, et, celui

entendu, résoudre ce qui sera mis en avant. Qu'il est besoin de faire entendre aux villes circonvoisines et de notre parti cette nôtre résolution et s'assurer d'elles, à ce qu'elles nous donnent la foi et promettent toute assistance, comme de notre part nous exposerons nos biens et tous nos moyens pour les conserver et garder en toutes les occasions qui se présenteront; et pour cet effet seront ordonnés quelques gentilshommes, qui donneront à entendre aux corps desdites villes, pour prendre cette assurance d'eux, à leur faire le réciproque. Le semblable sera fait à l'endroit des ecclésiastiques par ceux de nous qui seront ordonnés à cet effet, desquels ainsi qu'ils se pourront bien assurer de nous, aussi ils nous secourront des moyens qui leur seront les plus faciles et aisés. Car pour la manutention de l'exercice de la religion catholique, et sûreté des pasteurs, prêtres et ministres d'elle, nous sommes résolus d'épandre notre sang à l'exemple du chef d'elle Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous en a fait le chemin le premier; afin que, comme il a fait, nous nous efforcions de toute notre puissance et affection à l'imiter. Sera aussi dépêché quelques gentilshommes d'entre nous avec lettres de créance aux confédérés des nations voisines de France qui courent la même fortune que nous ferons, pour les avertir de notre union, leur jurer assistance et fidélité et prendre le même d'eux. Sera avisé par le chef et les élus pour lui assister au conseil du lieu où plus commodément on se pourra assembler, pour traiter des affaires de l'Union, fors qu'en dix ou douze cantons de notre province, qu'il y ait un de nous qui aura la charge d'avertir tous les associés autour de lui, ce dont sera un rôle signé des confédérés. Chacun pour son regard attirera le plus qu'il lui sera possible d'autres gentilshommes, sol-

dats et bons marchands, qui auront envie de se conserver, et aider à parfaire ce que nous avons tant bien commencé. Par ce moyen nous saurons de quel nombre de forces nous nous devrons assurer. Conviendra exhorter chacun de nous à se bien équiper d'armes et chevaux, afin que, quand il sera besoin d'exécuter une bonne entreprise, nous le puissions faire en toute diligence et bon équipage. Sera bon d'aviser des rendez-vous, afin que si les ennemis prennent les armes et nous préviennent, comme ils ont accoutumé, nous ayons moyen de les combattre avant qu'ils soient assemblés; s'assurer de la fidélité de ceux qui sont aux places, villes et châteaux du roi et des sieurs tenant notre parti, de peur que l'ennemi ne s'en prévaille par trahisons et surprises, comme il en est coutumier; résoudre des moyens que nous aurons d'entretenir un gentilhomme à la cour, la fidélité duquel et expérience en affaires sera connue, pour nous avertir des résolutions de ceux qui sont ralliés aux provinces de Normandie, Picardie, Champagne, etc., et de ce qu'il apprendra en cour; et pour y faire et négocier les expéditions qui seront requises; ordonner la façon dont l'on usera à l'endroit de ceux qui, ne faisant état de leur réputation, sortiront des bornes de leur honneur, et du règlement donné et police faite entre nous. Sera très nécessaire de promptement délibérer des moyens par lesquels, comme sous main, on pourra tenir quelque petit nombre d'hommes dans les places fortes et châteaux de ce pays, de peur de surprise, et comme on les pourra stipendier. On viendra supplier humblement le chef des associés de cette province de nous assurer de toutes les places qu'il a dans le pays, pour les mettre dans les mains d'hommes fidèles et d'honneur; aussi nous lui jurerons et promettrons

toute fidélité et service, et d'employer tous nos moyens et biens, tant pour cette affaire en général (qui touche à tous) que pour son particulier, pour crever tous à ses pieds pour sondit service et garde de ses places et autres choses qui lui importeront et toucheront. Et pour ce qu'il faudra faire des frais pour le général des affaires, il sera bon d'aviser des moyens dont on usera pour envoyer en cour près de Sa Majesté, toutes et quantes fois qu'il sera besoin recevoir les commandements de Sa Majesté; faudra par semblable élire et choisir quelque docte et galant homme, qui dressera les mémoires et affaires de cour et d'ailleurs où il faudra envoyer, lequel sera résident auprès de notre chef. Puis ils enverront par toutes les provinces, bailliages et sénéchaussées, pour animer à l'effet que dessus toute la noblesse et les plus apparents des catholiques, suivant la créance qu'ils auront particulière du général et des chefs particuliers de la province.

§ 11. — MANIFESTE DE LA LIGUE.

Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, notre seul vrai Dieu, auquel soit gloire et honneur.

L'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques doit être et sera faite pour rétablir la loi de Dieu en son entier, remettre et retenir le saint service de lui selon la forme et manière de la Sainte Église catholique, apostolique et romaine, abjurant et renonçant toutes erreurs au contraire. Secondement pour conserver Henri tiers de ce nom par la grâce de Dieu et ses prédécesseurs rois très chrétiens, en l'état, splendeur, autorité, devoir, ser-

vice et obéissance qui lui sont dus par ses sujets, ainsi qu'il est contenu par les articles qui lui seront présentés aux États, lesquels il jure et promet garder à son sacre et couronnement, avec protestation de ne rien faire au préjudice de ce qui y sera ordonné par lesdits États. Tiercement, pour restituer aux provinces de ce royaume et États d'elles les droits, prééminences, franchises et libertés anciennes, telles qu'elles étaient du temps du roi Clovis Ier, roi chrétien, et encore meilleures et plus profitables si elles se peuvent inventer, sous la protection susdite. Au cas qu'il y ait opposition ou rébellion à ce que dessus, par qui et de quelle part ils puissent être, seront lesdits associés tenus et obligés d'employer tous leurs biens et moyens, même leurs propres personnes jusqu'à la mort, pour punir, châtier et courir sus à ceux qui l'auront voulu contredire et empêcher, et tenir la main que toutes les choses susdites soient mises à exécution réellement et de fait. Au cas que quelques-uns des associés, leurs sujets, amis et confédérés fussent molestés, oppressés et recherchés pour les cas dessusdits, par qui que ce soit, seront tenus lesdits associés à employer leurs corps, biens et moyens, pour avoir vengeance de ceux qui auront fait lesdites oppresses et molestes, soit par voie de justice ou des armes, sans nulle acception de personnes. S'il advient qu'aucun des associés, après avoir fait serment en ladite association, se voulût retirer et départir d'elle (sous quelque prétexte que ce soit) que Dieu ne veuille, tels réfractaires de leur consentement seront offensés en leurs corps et biens en toute sorte qu'on se pourra aviser, comme ennemis de Dieu, rebelles et perturbateurs du repos public, sans que lesdits associés en puissent être inquiétés ni recherchés, soit en public ni en particulier. Jureront lesdits associés

toute prompte obéissance et service au chef qui sera député; suivre et donner conseil et aide, tant à l'entretènement et conservation de ladite association, que ruine aux contredisants à elle, sans acception ni exception de personne. Et seront les défaillants et délayants punis par l'autorité du chef et selon son ordonnance; à laquelles lesdits associés se soumettront. Tous catholiques des corps des villes et villages seront avertis et sommés secrètement par les gouverneurs particuliers d'entrer en ladite association, fournir duement d'armes et d'hommes pour l'exécution d'elle, selon la puissance et faculté de chacun. Que ceux qui ne voudront entrer en ladite association seront réputés pour ennemis d'elle, et poursuivables par toutes sortes d'offenses et molestes. Est défendu auxdits officiers d'entrer en débats ni querelles l'un contre l'autre sans la permission du chef, à l'arbitrage duquel les contrevenants seront punis, tant pour la réputation que réparation d'honneur, que toutes autres sortes. Si pour fortification ou plus grande sûreté desdits associés se fait quelque convention avec les provinces de ce royaume, elle se fera en la forme susdite et aux mêmes conditions, soit que ladite association soit poursuivie envers lesdites villes ou par elles demandées, si autrement n'est avisé par le chef.

§ 12. — FORME DU SERMENT.

Je jure Dieu le créateur, touchant cette Évangile et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ai entré en cette sainte association catholique, selon la forme du traité qui m'y a été lu présentement, justement, loyalement et sincèrement,

soit pour y commander et obéir, et servir; et promets sur ma vie et mon honneur de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou m'en retirer pour quelque mandement, prétexte, excuse ni occasion que ce soit.

§ 13. — PRÉPARATIFS DE GUERRE DES HUGUENOTS. — MONSIEUR ENTIÈREMENT DÉTACHÉ DE LEUR PARTI.

Monsieur tenait sa cour à Bourges, où il avait attiré Fervacques, Rochepot, Bussi, La Fin, Simié, Drou et autres, desquels il prenait avis en ses principales affaires; trafiquait toujours pour le mariage en Angleterre, et en Flandre pour la guerre, donnait et rompait à la cour les espérances de son retour, selon que les siens étaient contents et mal contents, et surtout Bussi. Étant de nouveau pressé pour se trouver aux États, comme personne de qui l'absence en tel lieu donnait de mauvaises pensées, Bussi (mal satisfait) lui fit refuser le voyage, jusqu'à ce qu'on eût entièrement accompli les avantages à lui octroyés en la paix. Ce que le roi fit parachever de tout point, comme ne voulant rien épargner pour délier son frère du parti. Et lors la reine se servit de la reine de Navarre, sa fille, qui, par ses anciennes familiarités avec Bussi, le gagna, et lui son maître, pour prendre le chemin de Blois. Après les embrassades des deux frères, furent dépêchées lettres patentes par tout le royaume pour faire savoir leur bonne union, commandement aux gouverneurs de rechercher, faire prendre et punir ceux qui en auraient parlé ou parleraient en autre sens. Monsieur étant gagné, on dressa mêmes pratiques pour avoir le roi de Navarre et le maréchal d'Anville. Près le premier était pour

ce négoce Duras, qui joignit en mêmes desseins Laverdin, lors le plus favorisé de ce prince; mais ils ne purent trouver en ce courage nerf qui tendit à être déserteur de ses amis, et surtout du maréchal d'Anville. Ce second montra encore pour lors même affection, mais il démaçonnait la porte de derrière pour traiter sa réconciliation par le moyen de sa femme, de l'écuyer Lanin et de Belloi. Quant au prince de Condé, sa résolution ou (comme on l'appelait) son opiniâtreté parut telle, qu'on n'y employa pas beaucoup de peine, ou (peut-être) pour ce que celui-là était condamné à périr. Il y eut seulement quelque trame entre Montaigu et les catholiques du roi de Navarre, de laquelle le sentiment déconfit (sans déchirer) l'amitié de ce prince vers lui.

Les choses qui émurent le plus les réformés à prendre garde à eux fut le passage de Jean d'Autriche et du cardinal Aldobrandin par la France déguisés, et n'ayant eu communications que fort secrètes avec Villeroi à Orléans, et avec le duc de Guise dans Paris, ces choses découvertes par un chevaucheur.

Monsieur étant rapatrié à la cour abandonna tout à coup les affaires des réformés [1], se bandait contre,

1. Les deux évadés étaient à ce moment complètement brouillés. au double point de vue politique et privé. Henri de Navarre rapporte ainsi à Sully dans les *Économies royales* les origines de cette inimitié :

« Nos premières haines ayant commencé dès lors que nous étions tous deux prisonniers à la cour, et que ne sachant à quoi nous divertir, pour ce que, comme vous le savez bien, nous ne sortions pas souvent, il n'avait autre exercice qu'à faire voler les cailles dans ma chambre, nous nous amusions à caresser les dames, en sorte qu'étant tous deux devenus amoureux d'une même beauté, qui était madame de Sauve, que vous voyez encore ici,

disait qu'il n'en avait connu un seul homme de bien que la Noüe, lequel il employait à ses menées de Flandre, disait souvent que, pour haïr les huguenots, il les fallait connaître. Ovarti l'échauffait à cela, disant qu'ils avaient nommé l'Académie de Bourges l'Académie des Bougres, que le roi de Navarre lui-même l'appelait ainsi, que le prince de Condé le contrefaisait

elle me témoignait de la bonne volonté, et le rabrouait et méprisait devant moi, ce qui le faisait enrager. A cela s'ajouta un autre sujet de haine, à cause d'une prédiction quasi semblable à celle que vous m'avez dite de votre précepteur; car on m'a donné pour chose très certaine qu'un jour ce prince demandant sa bonne fortune à un des siens, qui avait fait sa nativité, après plusieurs refus sur ce fait, et qu'il l'eût menacé de lui faire déplaisir, s'il lui célait la vérité des choses qui lui devaient advenir, il lui dit : Je ne vous voulais rien dire de tout ce que vous désirez savoir touchant la royauté, car ni vos mains, ni votre face, ni votre horoscope, ni aucun astre, ne vous promettent ni félicité, ni grandeur de longue durée. Vous ne serez jamais roi, car tout cela est réservé pour le roi de Navarre, qui sera un jour roi de France, des plus estimés qui aient jamais régné.

« Et depuis cela, je sais, car il ne s'en est pu taire, qu'il me porte une envie et une haine mortelles, laquelle tout de nouveau s'est augmentée à cause des louanges qu'il entend m'être données par les dames, et entre les cavaliers qui disent tout haut qu'il a si mauvaise grâce que rien plus, à cajoler les dames, danser et courir la bague; qu'il faut en tous exercices de vertu et gentillesses de cour, qu'il me cède le prix; de quoi on lui a dit que je me glorifiais, et même me moquais de lui, lorsqu'il dansait ou courait la bague; et vous savez s'il y eut moyen de s'empêcher de rire, une fois qu'il brida la potence et une autre fois qu'il se laissa choir, en faisant manier un cheval, et que son écuyer coupa les rênes du cheval, pour en rejeter la faute là-dessus. »

en courant la bague, et telles niaiseries desquelles on était bien aise de couvrir l'utilité qui paraissait en la haine des réformés. Plusieurs menées sur les places du parti découvertes, mêmement sur la Rochelle, mais tout de nouveau la surprise du Pont-Saint-Esprit par Luynes [1], gouverneur dudit lieu, qui, ayant de longue main grande créance entre les catholiques de la ville, pratiqua les hommes de commandement, fit couler

1. « Le jeudi 20 décembre, vinrent nouvelles à Paris, comme le capitaine de Luynes, maitre de camp du maréchal de Danville, et ès mains et garde duquel ledit maréchal avait, dès l'an 1575, mis la ville du Pont-Saint-Esprit, en Dauphiné, pour la garder à la dévotion de lui et des huguenots et catholiques leurs associés, l'avait rendue et remise en l'obéissance du roi, et mis dehors ceux du parti contraire, ayant failli à se saisir de la personne du seigneur de Thoré, lors y étant, lequel se sauva de vitesse.

« Sur cette prise du Saint-Esprit par les catholiques et de la Charité par les huguenots, qui étaient aussi peu touchés du Saint-Esprit que les autres de la Charité, furent faits et divulgués les vers suivants :

Pour mieux recommencer une fureur tragique,
Le soldat huguenot a pris la Charité,
Vers nous peu charitable, et le fin catholique
Dedans le Saint-Esprit brusquement s'est jeté.
Que prions nous à Dieu pour vivre en sûreté,
Que puisse au huguenot le Saint-Esprit se rendre,
Et que la Charité au roi se laisse prendre. »

(L'ESTOILE.)

Honoré d'Albret, seigneur de Luynes, est le père de Charles d'Albret, duc de Luynes, qui devint connétable de France sous le règne de Louis XIII. Le capitaine de Luynes mourut en 1592. Cette entreprise fut regardée par les huguenots comme une déclaration de guerre. Ils prirent les armes et se saisirent de plusieurs places.

de son pays de Provence et loger chez ses amis de l
ville 200 hommes, et puis, étant entré en la place
d'où il s'était absenté quelque temps, se saisit d
Thoré, accompagné de quelques gentilshommes, lesquels il estimait être là venus pour saisir la place
mais, ayant par après pensé ne se rendre point l
maréchal d'Anville pour ennemi irréconciliable, i
laissa aller son frère, retenant les autres prisonniers. Cela réveilla le maréchal pour se resserrer a
parti, fit de grandes plaintes au roi, Monsieur et au
princes ses confédérés, assura les derniers du bo
ordre qu'il mettait en Languedoc, les conviant à fair
de même. Les trois chefs qui restaient aux confédérés firent d'un coup diverses dépêches vers le ro
pour se plaindre de leur patience jusqu'à l'extrémité
les uns aux autres pour se communiquer les affaires
et puis à tous les seigneurs et gens de marque leur
confidents, pour les convier à s'approcher.

§ 14. — LE ROI DE FRANCE SE DÉCLARE CHEF DE LA LIGUE.

(Mémoires de Marguerite de Valois.)

Cependant le roi demeure quelques jours à parti
de Paris, retardant à me refuser ouvertement mo
congé qu'il eût toutes choses prêtes pour pouvoir déclarer la guerre, comme il l'avait désignée aux huguenots, et par conséquent au roi mon mari. Et pou
y trouver un prétexte, on fait courir le bruit que le
catholiques se plaignent des avantageuses condition
que l'on avait accordées aux huguenots, à la paix d
Sens. Ce murmure et mécontentement des catholiques passent si avant, qu'ils viennent à se liguer à l
cour, par les provinces et par les villes, s'enrôlant e
signant, et faisant grand bruit, tacitement du su d

roi, montrant vouloir élire M. de Guise. Il ne se parle d'autre chose à la cour depuis Paris jusqu'à Blois, où le roi avait fait convoquer les États; pendant l'ouverture desquels le roi appela mon frère en son cabinet, avec la reine ma mère et quelques-uns de messieurs de son conseil. Il lui représente de quelle importance était pour son État et pour son autorité la ligue que les catholiques commençaient, même s'ils venaient à se faire des chefs, et qu'ils élussent ceux de Guise; qu'il y allait du leur plus que de tout autre (entendant de mon frère et de lui); que les catholiques avaient raison de se plaindre, et que son devoir et conscience l'obligeaient à mécontenter plutôt les huguenots que les catholiques; qu'il priait et conjurait mon frère, comme fils de France et bon catholique qu'il était, de le vouloir conseiller et assister en cette affaire, où il y allait du hasard de sa couronne et de la religion catholique. Ajoutant à cela qu'il lui semblait que pour couper chemin à cette dangereuse ligue, que lui-même s'en devait faire le chef, et pour montrer combien il avait de zèle à sa religion, et les empêcher d'élire d'autre chef, la signer le premier comme chef, et la faire signer à mon frère et à tous les princes et seigneurs, gouverneurs et autres ayant charge en son royaume. Mon frère ne put lors que lui offrir le service qu'il devait à Sa Majesté et à la conservation de la religion catholique. Le roi ayant pris assurance de l'assistance de mon frère en cette occasion, qui était la principale fin où tendait l'artifice de cette ligue, soudain fait appeler tous les princes et seigneurs de sa cour, se fait apporter le rôle de ladite ligue, s'y signe le premier comme chef, et y fait signer mon frère et tous les autres qui n'y avaient encore signé.

IV

LES PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.

(Décembre 1576-février 1577.)

---

§ 1. — ARRIVÉE DE LA COUR A BLOIS. — DÉPLOIEMENT DE FORCES MILITAIRES. — ASSASSINATS. — PIÈGES TENDUS AUX PROTESTANTS.

(D'Aubigné.)

Cependant les États s'assemblèrent à Blois (non démantelé comme on avait promis), mais gardé de 2000 soldats au régiment des gardes, de 1200 Suisses, de 200 gentilshommes, sans compter les quatre compagnies des gardes du corps, les 100 Suisses ordinaires, les gardes de la reine, Monsieur et autres princes. La cour commença d'arriver le dix-huitième de novembre, tout ce mois passé en visites et pratiques. A la fin du mois, outre les forces que nous avons déduites, on fit passer par la ville de Blois quatre régiments de pied pour loger aux bourgades les plus proches de la ville, si bien que les États se tenaient dedans une armée de 10 000 hommes de guerre, pour donner meilleur courage aux députés, et surtout aux réformés, qui étaient là pour protester de nullité. Dès l'entrée furent poignardés dans les logis quelques gentilshommes, et cela fut attribué par les uns aux ennemis particuliers, par

les autres au commandement de la reine. Celui que nous avons dit avoir été envoyé par le roi de Navarre jusqu'en Artois, arriva sur ce point à Blois déguisé, ayant charge de parler à Monsieur et au maréchal de Cossé. Comme il eut accosté ce dernier avec beaucoup de périls, le vieillard lui dit à l'oreille : « Mon enfant, vous courez un grand péril pour parler à un homme qui signerait sa sentence pour être pendu si on la lui présentait, et n'oserait faire autrement; c'est bien loin de votre offre pour me faire sauver ». Celui-ci sortant de la chambre du maréchal fut reconnu par Atrie, nonobstant voulut par impudence essayer d'accomplir sa charge; il court à son logis s'habiller pour le bal, où il avait eu vogue autrefois, et ne faillit point de s'y présenter, quoiqu'accusé d'avoir donné au roi de Navarre non seulement le moyen, mais aussi la volonté de quitter la cour. Comme il était entre les galants, Vitré (fille de la reine) part de sa place pour l'avertir de se sauver, en lui montrant Magnane, lieutenant des gardes, et la Bonde, exempt, qui venaient de recevoir commandements pour lui mettre la main sur le collet. Le compagnon, en riant avec Vitré, se coule derrière les Majestés, et de là, par le cabinet de la reine, gagne un coin de la basse-cour, où il change d'habits avec son valet, et, étant sorti parmi les suivants de Fontenilles, gagne l'écurie au Fois, où il se sert de Quergrois, qui sans penser à mal faire lui fit bailler un bateau.

§ 2. — OUVERTURE SOLENNELLE DES ÉTATS. — DISCOURS DU ROI ET DU CHANCELIER.

Dès le sixième du mois d'août les lettres patentes pour la convocation des États avaient été publiées à

Paris, et pendant huit jours après partout le royaume. Les assemblées provinciales furent vidées en septembre, à la diligence des gens de la reine, pour ôter aux réformés beaucoup de connaissance des affaires. Dans le mois de novembre, tout fut arrivé à Blois, la fin du mois et le commencement de l'autre employés en compliments et disputes de préséance entre les provinces.

Les premiers jours de décembre se passèrent en processions et cérémonies; le septième, le roi entra en la grande salle sous son haut dais, ayant à sa droite au-dessous la reine mère, et au même côté, un peu plus bas, le cardinal de Bourbon, le marquis de Conti et son frère puîné du prince de Condé, le le duc de Montpensier, le prince Dauphin, Mercœur, frère de la reine, les ducs du Maine; derrière eux le duc d'Uzès; à gauche vis-à-vis était la reine, et un peu plus loin, trois pairs, les évêques de Langres, Laon et Beauvais; au bout de l'échafaud, le chancelier en une chaire, à côté sénestre, comme au milieu du théâtre, au-devant duquel y avait douze bancs de rang, du côté droit et autant à gauche. Sur les six premiers à droite était le clergé, sur les six à gauche la noblesse, et derrière les deux ordres d'un et d'autre côté, le tiers état, selon l'ordre qu'ils furent appelés, faisant le baron Doignon l'état du grand maître des cérémonies absent. Au travers des douze bancs y en avait d'autres au-devant en longueur pour les conseillers du privé conseil, et le reste de la salle plein de toutes sortes d'hommes sans ordre, et au haut de la salle les galeries pour les dames et gentilshommes de la cour. Au reste le théâtre était circuit et environné des deux cents gentilshommes, les capitaines des gardes, huissiers et hérauts d'armes, portant leurs habits accoutumés en tel cas. Les places étant

prises, le roi ayant salué la compagnie, commença ainsi :

« Messieurs, il n'y a personne de vous qui ne sache les causes desquelles j'ai été mû pour convoquer cette assemblée. Pour ce n'est-il besoin de consommer le temps en paroles pour vous le faire entendre. Je crois aussi qu'il n'y a celui qui ne soit venu bien instruit et préparé pour satisfaire à tout ce que j'ai mandé par mes commissions publiées en chacune province, et m'assure davantage qu'il n'y a homme en cette compagnie qui n'y ait apporté le zèle et l'affection qu'un bon et fidèle sujet doit envers son roi et le salut de la patrie. Présupposant cela, j'espère qu'en cette assemblée de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés par la licence des troubles, délivrer mon peuple d'oppression et en somme donner remède aux maux dont tous les corps de cet État sont tellement ulcérés qu'ils n'ont membre sain et entier; au lieu qu'il soulait être le plus heureux, plus fleurissant sur tous autres, renommé de religion envers Dieu, d'intégrité en justice, et union entre les sujets, d'amour et obéissance envers leur roi, et de bonne foi envers les hommes : toutes lesquelles choses se voient maintenant tant altérées, et en plusieurs endroits si effacées, qu'à peine s'en reconnaît ombre ni marque. Certainement, quand je viens à considérer les tons et changements qui se voient partout depuis le temps des rois de très louable mémoire, mes père et aïeul, et que j'entre en comparaison du passé au présent, je connais combien heureuse était leur condition, et la mienne dure et difficile; car je n'ignore pas que de toutes les calamités publiques et privées qui adviennent en un État, le vul-

gaire, peu clairvoyant en la vérité des choses, de tous maux qu'il sent, s'en prend à son prince, l'en accuse et appelle à garant, comme s'il était en sa puissance d'obvier à tous sinistres accidents, ou d'y remédier aussi promptement que chacun le demande. Bien me conforte qu'il n'y a personne de sain jugement qui ne sache la source d'où sont venus les troubles qui nous ont produit tant de misères et calamités, de la coulpe et blâme desquelles le bas âge auquel le feu roi mon frère et moi étions lors, nous justifie assez. Et quant à la reine ma mère, il n'y a personne de ce temps-là qui ait pu ignorer les incroyables peines et travaux qu'elle prit pour obvier au commencement des malheurs, et les empêcher; mais autre fut la détermination de la Providence divine dont elle porta les angoisses et ennuis qui ne se peuvent comprendre, pour la singulière affection qu'elle avait à ce royaume, amour et maternelle charité envers nous ses enfants, voyant le danger de la dissipation de notre paternel et légitime héritage; la conservation duquel (après Dieu) je lui dois. Et tous universellement qui aiment la France sont tenus lui rendre immortelle louange de la grande vigilance, magnanimité, soin et prudence avec lesquels elle a tenu le gouvernail pour sauver ce royaume en notre minorité, contre l'injure des vagues et l'impétuosité des mauvais vents, les partialités et divisions dont cet État était de toutes parts agité. Pareillement, il n'y a personne qui doive ne me rendre témoignage qu'aussitôt que j'ai atteint l'âge de porter les armes, pour faire service au feu roi mon frère et à ce royaume, je n'ai épargné labeur ni peine; j'ai exposé ma personne et ma vie à tous hasards où il a été besoin d'essayer par les armes à mettre fin aux troubles, et d'autre part où il a été besoin de les pacifier

par réconciliation, nul plus que moi ne l'a désiré, ni plus volontiers que moi n'a prêté l'oreille à toutes honnêtes et raisonnables conditions de paix que l'on a voulu mettre en avant. Nul n'ignore aussi le devoir où je me mis de pacifier ce royaume, avant que d'en partir pour aller en Pologne. Il est pareillement notoire à tous en quelle condition je trouvai les choses à mon retour, plusieurs villes et places fortes occupées, les revenus de la couronne en plusieurs lieux usurpés, le commerce failli, partie des sujets débordés en toute licence, bref tout ce royaume plein de confusion ; ce que voyant à mon arrivée, je m'efforçai par tous les offices et moyens de douceur qui me furent possibles de faire poser les armes, lever les défiances, assurer chacun, rendre tous mes sujets capables de mon intention. Toute ma volonté ne tendait qu'à pacifier les troubles par une bonne réconciliation et faire vivre tous mes sujets en paix et repos sous mon obéissance. Toutefois je travaillai lors en vain, et demeura ma bonne intention frustrée. Ce que voyant, (à mon très grand regret) je fus contraint recourir aux extrêmes remèdes que je m'efforçais d'éviter comme un rocher à la mer. Ayant jà par expérience connu les maux que les guerres intestines apportent à un État; combien de misères les sujets de ce royaume avaient jà supportées par l'injure d'elles; et que si le malheur était qu'elles continuassent, je serais aussi contraint de continuer les charges et tributs sur mon peuple, voire à l'aventure les multiplier, comme les dépenses desdites guerres sont infinies et inestimables ; je considérais davantage que toutes occasions et moyens me seraient tollus au commencement de mon règne de faire goûter à mes sujets le fruit de ma bénignité et de la volonté avec laquelle je venais les soulager tous et gra-

tifier chacun selon son mérite, prévoyant de là que de ce que plus je désirais adviendrait ce que plus j'abhorrais, pouvant affirmer en vérité que, de tous les accidents de ces dernières guerres, n'ai senti ni grief ni qui m'ait pénétré dans le cœur si avant, que les oppressions et misères de mes pauvres sujets, la compassion desquels m'a souvent ému à prier Dieu de me faire la grâce de les délivrer en brief de leurs maux, ou terminer en cette fleur de mon âge mon règne et ma vie, avec la réputation qu'il convient à un prince descendu par longue succession de tant de magnanimes rois, plutôt que de me laisser enveillir entre les calamités de mes sujets sans y pouvoir remédier, et que mon règne fût, en la mémoire de la postérité, remarqué pour exemple de règne malheureux. Bien dois-je rendre grâces à Dieu qu'en toutes ces agitations d'orages et tempêtes il m'a toujours conforté d'une ferme fiance, qu'il ne m'a point mis cette couronne sur ma tête pour ma confusion, ni le sceptre en la main pour verge de son ire; mais qu'il m'a colloqué en ce souverain degré de royale dignité pour être instrument de sa gloire, ministre et dispensateur de sa grâce et bénédiction sur le nombre infini des créatures qu'il a mises sous mon obéissance et protection. Aussi le puis-je appeler à témoin que je me suis proposé pour unique fin le bien, salut et repos de mes sujets, et qu'à cela tendent tous mes pensements et desseins, comme au port de la plus grande gloire et félicité que je puisse acquérir en ce monde. En cette intention (après avoir bien considéré les hasards et inconvénients qui étaient de tous côtés à craindre) j'ai finalement pris la voie de douceur et réconciliation, de laquelle on a recueilli ce fruit, qu'elle a éteint le feu de la guerre dont tout ce royaume était enflambé, et en danger

de les consommer entièrement, qui n'eût soudainement jeté cette eau dessus. Je sais bien que d'une si grande combustion qui a duré si longuement que celle des troubles de ce royaume, il en est demeuré beaucoup de reliques, lesquelles pourraient facilement rallumer le feu qui ne les amortirait du tout; à quoi je veux principalement travailler, accommodant, autant que possible sera, toutes choses pour affermir et assurer une bonne paix, laquelle je tiens être comme le remède seul et unique pour conserver le salut de cet État. Aussi est-il trop évident que, sans la paix, toutes les ordonnances, provisions et règlements que je ferais ici pour soulager mes sujets, ne profiteraient rien. Soyons donc par la raison, par les exemples des malheurs d'autrui, et le trop d'expérience des nôtres, bien enseignés. Je crois aussi que si chacun fait son devoir, avec l'aide de Dieu, cette assemblée ne se départira pas que n'ayons fait les fondements d'un repos assuré, trouvé les remèdes pour soulager mon pauvre peuple, pourvoir aux abus, et ranger tous États en bon ordre et discipline, car il n'y a rien si difficile dont (avec le travail universel et consentement de mes sujets, tous lesquels vous représentez ici) je ne me puisse promettre l'issue que je désire. Pour ces causes, je vous prie et conjure tous par la foi et loyauté que me devez, par l'affection que me portez, pour l'amour et charité qu'avez envers votre patrie, au salut de vous, vos femmes et enfants, postérité, et à la conservation de vos biens, qu'en cette assemblée, toutes passions mises en arrière, veuilliez tous de cœur et volontés unies, mettre vivement la main avec moi à ce bon œuvre; pour m'aider et assurer ce repos si nécessaire, extirper, autant que faire se pourra, les racines et semences des divisions, réformer les abus, remettre

la justice en son intégrité, et en somme repurg(les mauvaises humeurs de ce royaume, pour le r(mettre en sa bonne santé, vigueur et dispositio ancienne. Quant à moi, ayez (je vous prie) cette op nion que je reconnais par la grâce de Dieu ce qu je suis, que je ne veux pas ignorer pourquoi il m' mis en ce haut lieu d'honneur et dignité, et moi veux-je mal user de la souveraine puissance qu' m'a donnée. Je sais que j'aurai une fois à lui rend compte de ma charge; et veux aussi protester deva lui en cette assistance que mon intention est de r gner comme bon, juste et légitime roi, sur les suje qu'il a mis en ma conduite; que je n'ai autre soi que leur salut et prospérité, nul si grand désir qu de les voir unis et vivre en paix sous mon obéissanc voir mon pauvre peuple soulagé, mon royaume re purgé des abus qui ont pris pied par l'injure d temps; et le bon ordre et discipline rétabli en to États; vous assurant qu'à cette fin je travailler jour et nuit, et y emploierai tous mes sens, mon soi et mon labeur, sans y épargner mon sang et ma v s'il en est besoin. Au demeurant, soyez certains (vous le promets en parole de roi) que je ferai invic lablement garder et entretenir tous les règlements ordonnances qui seront en cette assemblée par m faits. Je ne donnerai dispense au contraire, ni pe mettrai qu'ils soient aucunement enfreints; par quo si vous correspondez à mon intention, il n'y a rien q puisse empêcher le fruit de nos labeurs, car il fa croire que Dieu assistera à cette congrégation et sainte entreprise, de laquelle si je puis (moyennant s grâce) venir à chef, j'espère que l'on verra sous mo règne ma couronne aussi fleurissante et mes suje autant heureux qu'ils aient jamais été en aut temps de mes prédécesseurs, chose qu'avec tous m

vœux et affectueuses prières, je requiers incessamment à Dieu, comme le plus haut point d'honneur et gloire où je saurais atteindre en ce monde, et que je sais être le vrai repos et union de tous mes bons et fidèles sujets, à quoi si je puis parvenir je me sentirai très heureux et content. »

J'eusse soulagé mon lecteur par les retranchements que j'apporte aux longues harangues; mais je n'ai osé toucher à celle d'un roi bien disant; celle de son chancelier, plus courte, qui s'excusa d'être peu versé en telles affaires, et puis sur sa vieillesse; d'ailleurs sur ce qu'il était étranger. A la vérité, son langage ne fut ni italien ni français, de quoi les bons compagnons dirent qu'il était mauvais [1]. Il dit ce qu'il put sur les louanges du roi et sur les excuses de la reine, ne faisant rien si bien entendre que lorsqu'il demanda de l'argent pour les nécessités du roi. L'archevêque de Lyon, Rochefort et l'Huilier, pour la fin de la journée, remercièrent le roi au nom des trois États.

1. « Le jeudi 13 de décembre, le roi étant à Blois, ouvrit les États, et y fit la première séance en laquelle Sa Majesté harangua disertement et bien à propos. Au contraire, le chancelier de Biragues, après lui, harangua longuement, lourdement et mal à propos, dont fut fait et semé le suivant quatrain :

Tels sont les faits des hommes que les dits :
Le Roi dit bien, car il est débonnaire;
Son chancelier fait bien tout au contraire;
Car il dit mal et fait encore pis. »

(L'Estoile.)

§ 3. — DÉLIBÉRATIONS SECRÈTES DES ÉTATS. — DÉPUTATIONS ENVOYÉES AUX CHEFS DES RÉFORMÉS.

Il est certain que, sur le crédit que prenaient les Lorrains dedans la nouvelle ligue, le roi commença à soupçonner que le mot de chef ne serait pas pour lui ; et pourtant ne fit pas paraître en sa harangue l'attention à la guerre huguenotte qu'il avait promise. Pour même raison, il effraya le tiers état de deux millions d'or qu'il leur fit demander comptant, et d'assignations de cent millions que se montaient les dettes de la couronne, déclarant par le premier président de la Chambre des comptes qu'il voulait acquitter la foi de ses devanciers et les décharger d'opprobre [1]. Et pourtant le tiers état demandant vérification de telles choses, le président leur en

1. « Sur la fin de ce mois, le roi ayant entendu sous mains que les États se résolvaient tous trois d'un accord de demander l'abolition de l'exercice de la nouvelle religion, pourvu que cela se fît avec toute douceur, et sans rentrer, s'il était possible, en guerre, envoya de Blois le secrétaire Viart avec Masparrot, maître des requêtes, vers le roi de Navarre et maréchal Danville, pour traiter avec eux et leur faire relâcher beaucoup de choses à eux accordées par l'édit de pacification, entre autres les chambres mi-parties, sans toutefois leur ôter totalement l'exercice de leur religion, que Sa Majesté était contente de leur laisser en certains lieux, et la liberté de conscience partout. A quoi du commencement, ils prêtèrent fort l'oreille, et en étaient comme d'accord ; mais la nouvelle de la prise du Pont-Saint-Esprit et de la Rochelle et Aigues-Mortes, faillies en même temps, remit tout en trouble, et aussi la longueur dont on usa, car qui ne prend telles gens au mot, comme les femmes, il y a après jour d'avis. » (L'Estoile.)

bailla des abrégés, desquels ils ne se contentèrent pas. Au commencement de janvier, on proposa d'envoyer au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal d'Anville, à chacun trois députés des trois Etats, avec instructions, desquelles aucun ne prendrait copie, ni en papier ni en tablettes: le tout communiqué au tiers état, l'avis fut de l'envoi en corrigeant les menaces portées par l'instruction, en demeurant copies au greffe. Il y eut plusieurs piques entre les trois États, tantôt pour les paroles aigres, tantôt pour les frais de l'envoi, ou pour la dénonciation de guerre, à quoi le tiers état ne se voulait engager [1]. La noblesse ne voulant aussi envoyer

1. « Le mardi premier de l'an 1577, le roi déclara aux députés des États assemblés à Blois que, suivant leur avis et requête, il n'entendait et ne voulait qu'en tout son royaume il y eût exercice de religion autre que de la catholique, apostolique et romaine; et qu'il révoquait ce qu'au contraire il aurait accordé par le dernier édit de pacification, comme par force et contrainte. De quoi avertis, le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal Danville, chefs des huguenots et catholiques associés et aussi que le roi avait juré et signé la Sainte-Ligue, dès le 12 de décembre dernier, font leurs préparatifs de munitions et d'hommes pour la guerre qu'ils disent ouverte, fortifient la ville de la Charité, montent à cheval, battent la campagne et prennent villes et châteaux de toutes parts, et font tous actes d'hostilité, comme en guerre ouverte; dont le roi, la reine et les trois États demeurent tout étonnés. Là-dessus la noblesse (comme c'est l'ordinaire) fait ferme pour son roi, sans avoir égard à autre chose qu'à la manutention de l'état de couronne. Le clergé, intéressé en la cause de la religion, favorise ce changement et secrètement affectionne le parti de ceux de Lorraine, qui est la Ligue, voire contre le roi même et son État, au cas qu'il y aille du leur. Le peuple, qui

au prince de Condé; enfin furent députés : Pour le roi de Navarre, l'archevêque de Vienne, Rubampré et le général Mesnager, auxquels se joignit, comme de la part du roi, le maréchal de Biron. Pour le prince de Condé, l'évêque d'Autun, Montmorin et le Rat, président de Poitiers. Pour le maréchal, l'évêque du Puys, Rochefort et Tollet. Le roi, pour plaire à l'ecclésiastique, s'employa à faire signer la ligue, de laquelle nous avons parlé. A quoi ceux d'Amiens s'opposèrent et dépêchèrent vers le roi pour lui faire connaître combien cela répugnait à Sa Majesté. Les députés de Dauphiné ayant reçu lettres de plusieurs places prises en leur pays et en leur voisinage, et donné avis de cela, le conseil du roi employa deux jours à faire dépêches pour mettre garnisons, desquelles une partie fut refusée. Sur telles nouvelles le tiers état donna charge à Versoris (leur orateur) d'ajouter quatre points à sa harangue : le premier, que la réunion de tous les sujets du roi à une religion s'entendait par deux moyens et sans guerre, suppliant le roi de maintenir son peuple en paix, voir ses princes unis avec les autres, lui représenter les misères des guerres civiles; lui fut répété qu'il n'oubliât ces mots : « sans guerre » et de tendre à la paix en toute sorte. Le deuxième, qu'en parlant des élections des bénéfices il en parlât précisément, sans rien remettre à la volonté du roi. Le troisième, qu'il touchât au vif l'administration mauvaise faite des finances du roi, et qu'il s'en fît recherche; et, s'il faisait quelques offres au nom du tiers état, qu'elles fussent géné-

de soi-même n'a mouvement que celui que les vents des grands lui fait prendre, s'émeut où le premier vent le pousse, et ordinairement contre son utilité manifeste. » L'Estoile.)

rales et non particulières. Le dernier, qu'il n'oubliât le fait des étrangers.

§ 4. — DEUXIÈME SÉANCE SOLENNELLE DES ÉTATS.

A la seconde séance, les ducs de Guise, Mercœur, Nevers et du Maine, arrivés de nouveau, ayant leur séance à l'échafaud des princes devant le roi, un héraut commanda à l'archevêque de Lyon de parler pour le clergé, ce qu'il fit s'avançant à un pupitre, commençant de genoux la première clause, jusqu'à ce que le roi lui eût commandé de se relever. Il parla plus d'une heure avec beaucoup d'élégance et de doctrine, à la recommandation de l'Église catholique, du siège d'elle; donnant l'occasion de toutes les misères du royaume au mépris des choses sacrées, à la tolération des nouveautés. Sur la fin, il exhorta le roi et un chacun à se lier avec les bons catholiques par une sainte union et association, et tout cela en termes généraux. Le baron de Seneçai ne parla que demi-quart d'heure de genoux, au commencement, avec contentement de ceux qui l'ouïrent. Mais Versoris, pour le tiers état, demeura de genoux une heure et demie, autant qu'il harangua, contre ce qui avait été pratiqué aux États d'Orléans, où le tiers état parla debout. Cet avocat fameux ne parla point selon sa coutume et l'attente qu'on avait de lui, se troublant à tous coups, parce qu'au lieu de répondre aux points desquels il était chargé, il rendit le tiers état, contre sa volonté, instigateur et solliciteur de la guerre [1].

1. « Le jeudi 17 janvier fut faite à Blois la seconde séance des États, et ouït le roi les propositions et haran-

Versoris ayant suivi et parlé comme nous avons dit, en termes plus rudes contre les réformés que

gues, c'est à savoir de messire Louis Depinac, archevêque de Lyon, député du clergé de France, du baron de Senescé, député de la noblesse, et de M. Pierre Versoris, avocat au parlement de Paris, député du tiers état. Les deux premiers dirent bien et au contentement de chacun. Versoris fut long et ennuyeux, et, pour le dire en un mot, ne dit rien qui vaille et mécontenta grands et petits, combien qu'il fût exercé à bien dire, étant un des premiers et mieux nommés avocats plaidant ordinairement au barreau du parlement de Paris. Tous conclurent à ce qu'il plût au roi ne permettre en son royaume autre exercice de religion que celle de la catholique, apostolique et romaine. Le clergé et la noblesse, avec toute douceur et modération, supplièrent très humblement Sa Majesté qu'il traitât si gracieusement ceux de la nouvelle opinion qu'ils n'eussent point d'occasion de recommencer la guerre. Et néanmoins au cas qu'il y fallût rentrer, le clergé offrit soudoyer à ses dépens cinq mille hommes de pied et douze cents chevaux. La noblesse offrit ses forces et son service en armes. Versoris, pour le tiers état, avec son compagnon, le président l'Huillier, offrirent le corps et les biens, trippes et boyaux jusqu'à la dernière goutte du sang et jusqu'à la dernière maille du bien, principalement Versoris, lequel, comme pensionnaire, principal conseil et factionnaire de la maison de Guise, corna la guerre contre les huguenots plus haut et plus ouvertement et scandaleusement qu'aucun des députés des autres États, dont il fut désavoué et blâmé, principalement des huguenots, lesquels, à leur manière accoutumée, sans respect de prince ni de seigneur, déchirèrent par leurs écrits tous ceux qu'ils tenaient pour auteurs et conseillers de la guerre, et par conséquent de leur malheur, aiguisant en ce temps leurs plumes, qui coupaient aussi bien que leurs épées, mais ne faisaient pas du tout de mal. » (L'Estoile.)

les autres, quoique les deux eussent conclu à la seule religion catholique, apostolique et romaine, mais sans spécifier les moyens, le roi répondit qu'il avait très agréable le zèle qu'ils avaient montré à maintenir l'église de Dieu et l'état du royaume, qu'il ferait droit à leurs cahiers, les exhortait et leur ordonnait de tenir ferme à l'assemblée, sans en partir jusqu'à une conclusion d'États, pour emporter à leurs provinces la satisfaction qu'elles pouvaient espérer.

§ 5. — LE TIERS ÉTAT RÉCLAME LA GUERRE ET NE VEUT PAS PAYER.

Toutes les journées du mois furent employées à tirer du tiers état les deux millions nécessaires pour la guerre, qui n'était plus en doute. Et notamment, après que cinq du tiers état eurent vu le roi pour lui faciliter une grande levée de deniers, Monsieur fut, le dernier du mois, accompagné de trois ducs et de Morvilliers, pour presser le tiers état à fournir, et, pour ce que ceux de la maison de ville de Paris (quelquefois les plus échauffés à la guerre) étaient les plus froids à l'octroi, on mit un billet avant jour à la salle du tiers état, portant ces mots : Messieurs de Paris qui échauffez tout le monde à la guerre et les retardez pour les finances, sachez qu'on arrêtera les rentes de votre maison de ville, qui sont 3 132 000 livres par chacun an. Cela rendit plus facile le moyen de lever les deniers.

§ 6. — LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DÉCRÉTÉE PAR LES ÉTATS. PROTESTATION DU BARON DE MIRAMBEAU.

Et pourtant le dix-neuvième de janvier, sur la requête des Parisiens mêmes, fut arrêté qu'il ne

serait toléré qu'une religion en France; tous ministres et gens de consistoire chassés du royaume. Sur quoi le baron de Mirambeau, avec tous ses compagnons députés, se présente le vingtième à l'assemblée et, après les offres d'humilité et révérence accoutumées, commença en ces termes :

« Sire, le propos de cette assemblée touchant le fait de la religion est nouveau et inespéré, tant pour ce que les lettres patentes par lesquelles il a plu à Votre Majesté convoquer les États, n'en font aucune mention, comme aussi pour être dur à croire que les cœurs des Français aient encore soif du sang qu'ils viennent de vomir, que les corps abattus sous le faix des armes les veuillent derechef vêtir. Les villes et les bourgades n'ont pu sitôt enlever leurs morts, le peuple n'est point de retour dans ses maisons, la plupart embrasées et encore fumantes. Qui pourra penser que le tiers état ait en même temps au cœur la gaieté des armes, la peur au visage et la faim entre les dents. Le sang qui a signé la guerre n'est pas encore sec par les champs, et aussi peu sèche l'encre qui vient de signer la paix, paix jurée tant solennellement par personnes sacrées et de si haute extraction, en termes non sujets à cavillation. Non, il n'est pas croyable que les Français veuillent faire tourner leur serment en proverbe, qu'on nomme la *perfide foi française*, et ôter à ceux de Carthage ce titre qu'ils avaient gagné par semblables infidélités. Sire, nous supplions à genoux Votre Majesté qu'elle ne souffre point en cette assemblée si notable mettre à la bouche de vos pauvres sujets le langage qu'ils n'ont pas au cœur. Que pour cet effet il lui plaise commander que chacun fasse voir fidèlement l'article de son cahier, et on verra que le peuple de France est bon

français, sage à ses dépens, ne respirant que l'entretien de l'édit, et la douce jouissance d'une bonne et fleurissante paix [1]. »

Miseri, au nom, par le vouloir et consentement de toute l'assemblée, répondit que les États ont été assemblés par le roi pour le rétablissement de ce royaume, et pour aviser aux moyens de le remettre en son premier état, ce qui ne pourra jamais être tant qu'il y aura diversité de religion; dont est nécessaire que les États avisent celle des deux qui ne doit pas être reçue; et quant à l'édit, il est nul et sans considération, fait contre les lois du royaume, sans le vouloir des Etats, par un roi mineur violenté, et qui n'a pu déroger par un serment postérieur à un tout contraire prêté auparavant. Là-dessus, après plusieurs altercations, sur ce que Mirambeau ne se pourrait faire avouer des hardies paroles qu'il avait prononcées, les députés le prirent sur leur tête, et

1. « Le lundi 21 janvier, monsieur de Montpensier partit de la cour, par commandement du roi, pour aller trouver le roi de Navarre et le prince de Condé qui, étant fraîchement sortis de la Rochelle de laquelle ils s'étaient fait bourgeois, couraient le pays de Poitou et y faisaient la guerre à bon escient. Le jour de devant, qui était le dimanche 20, Mirambeau, gentilhomme huguenot, se retira de la cour et laissa son adieu par écrit, crainte de pis. Bruit était à la cour que monsieur de Montpensier allait en partie vers le roi de Navarre, pour lui parler (c'est-à-dire l'endormir si on pouvait) du mariage de sa sœur avec monsieur le duc, frère du roi.

« En même temps, Aimar, président de Bordeaux et Bodin, avocat de Laon, députés pour le tiers état de leurs villes et provinces, aux assemblées particulières du tiers état, parlèrent hautement et pertinemment pour l'entretènement de la paix, contre Versoris et ses adhérents. » (L'Estoile.)

ayant pris un congé général de la compagnie et du roi particulièrement par écrit, chacun tendit à son quartier, Mirambeau à la Rochelle, où il arriva aussitôt que l'évêque d'Autun et ses compagnons.

§ 7. — LA CONTRE-LIGUE DE LA ROCHELLE [1].

Encore que les Rochelois eussent déjà résolu de se joindre à la contre-ligue, et en eussent donné leur promesse au prince, si est-ce qu'à l'arrivée de Mirambeau, tous doutes de ce qu'ils devaient faire furent effacés, et lors délibérèrent d'y mettre le tout pour le tout. Le prince les harangua en une assemblée générale avec les protestations nécessaires, et sans oublier les privilèges de la ville. Mirambeau reprit le propos, parlant comme savant des affaires de Blois, leur racontant les menaces de tous les grands de la cour, pour l'extirpation de tous les réformés, et que le roi se plaignait déjà de deux

1. « Le dimanche 24 février, jour Saint-Mathias, le roi reçut avis que les huguenots avaient fait une contre-ligue en laquelle étaient entrés le roi de Suède et de Danemark, les Allemands, les Suisses protestants et la reine d'Angleterre, ce qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en ladite ligue et de la signer. Cependant le roi faisait tournois, joûtes et ballets et force mascarades, où il se trouvait ordinairement habillé en femme, ouvrait son pourpoint et découvrait sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que lors portaient les dames de la cour; et était bruit que, sans le décès de messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, son beau-père, peu auparavant advenu, il eût dépendu au carnaval, en jeux et mascarades, cent ou deux cent mille francs, tant était le luxe enraciné au cœur de ce prince. » (L'Estoile.)

choses au commencement de son dessein, l'une que ceux de Bordeaux, par leur émotion, avaient empêché l'entrevue de Cognac, par laquelle il espérait que la reine sa mère eût mené le roi de Navarre à Blois. L'autre mal était le fait du Pont-Saint-Esprit, pour lequel les réformés avaient pris les armes trois mois avant le temps qu'on eût voulu. A la fin du discours de Mirambeau, toute l'assemblée des Rochelois s'écria comme pour une bataille, et qu'à cette fois ils avaient un droit juste et bon, mais qu'il le fallait défendre par voies justes et bonnes. De là conjurant le prince et les chefs à réprimer les vices de leurs gens de guerre, causes de l'ire de Dieu. Le lendemain le maire fit faire revue générale pour faire prêter le serment, par lequel ils juraient de bien et fidèlement s'employer en la cause de Dieu, soit pour la garde de la ville, ou autres exploits auxquels ils seraient commandés, particulièrement par leur maire, et en général sous l'autorité du roi de Navarre, protecteur des églises réformées, et du prince son lieutenant général, sans jamais se départir de cette sainte association. Déjà y avait huit jours que les commissions avaient été données pour lever cavalerie et gens de pied; et le prince qui avait fait le rendez-vous de ses forces à Melle, vint à Saint-Jean, pour s'en approcher.

§ 8. — RETOUR DES DÉPUTÉS ENVOYÉS AU PRINCE DE CONDÉ. — LES DÉPUTÉS DE PARIS RÉPUDIENT LES MOYENS VIOLENTS POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'UNITÉ RELIGIEUSE.

Vers la fin de février arrivèrent aux États les ambassadeurs envoyés vers le prince de Condé quatre jours après que l'édit fut entièrement rompu,

et que chacun criait la guerre. Sur ce point, les députés de Paris firent une grande et longue remontrance au roi, premièrement de leur fidélité éprouvée, désirant que leur propos fût reçu sans préoccupation contraire. Après ils s'étendaient sur le grand bien qu'il y aurait de réduire tous les sujets du royaume à une religion, à savoir la catholique, apostolique et romaine. « Mais la question consiste à savoir si, n'ayant pu ceux de la religion nouvelle être débellés depuis seize ans en içà, avec tant de batailles et effusion de sang, ils voudraient maintenant se ranger au giron de l'église par la douceur et avec les bons exemples et enseignements des prélats et ecclésiastiques, ou bien s'il est plus expédient d'avoir une continuelle guerre civile en France, et s'ils en recevront moins d'incommodité que d'endurer, comme l'on a fait le passé, deux difformes exercices de religion; car il est certain que ce grand nombre de gentilshommes et autres qui font profession de ladite nouvelle religion, n'en voudraient perdre l'exercice, ni vider hors du royaume, auquel ils ont de belles et anciennes possessions de leurs prédécesseurs, s'ils n'y sont contraints par la force; et parce que Messieurs des États n'ont point discouru sur ce point, qui est le principal sur lequel il se faut résoudre; nous ne discourons point sur les malheurs et désolations que la guerre, principalement civile, apporte en un royaume, dont nous avons les exemples trop récents à notre très grand regret, mais seulement du moyen que Votre Majesté peut avoir de faire la guerre contre ceux qui sont élevés en plusieurs grandes provinces de ce royaume, et se sont saisis des principales et plus fortes villes. Chacun peut connaître, si cette guerre est résolue, que quatre principales et plus

grandes provinces de ce royaume seront du tout hors de l'obéissance de Votre Majesté; outre plusieurs particulières villes et châteaux forts, dont ceux de ladite nouvelle religion se sont saisis et saisiront ci-après par toutes les autres provinces, par le moyen des intelligences qu'ils ont partout. Et d'autant que le nœud de la guerre consiste en l'argent, il est certain que le secours de nos finances ordinaires et extraordinaires que recevez des provinces en temps de paix se convertira à l'encontre de Votre Majesté, et que serez contraint de surcharger davantage vos autres provinces qui sont demeurées en votre obéissance; retenir les gages de vos officiers, et les rentes qu'avez constituées, tant en votre ville de Paris qu'autres lieux; dont s'en ensuivra un soulèvement et rébellion manifeste de la plus grande partie de vos officiers, et autres qui ont le plus de moyen dans votre royaume. En sorte que, pour un ennemi qu'avez maintenant, il s'en élèvera cent. L'état ecclésiastique ne vous fait offre que de prières, et se plaint des aliénations qu'avez faites de leur domaine. L'état de la noblesse se plaint de la meilleure part, pour ceux qui sont morts durant les guerres civiles; vous offre bien leurs personnes pour les exposer à la guerre; mais cela s'entend avec grand état et appointement qu'ils vous demanderont, espérant par les armes leur accroissement. Le tiers état se plaint des cruautés exercées et pilleries que les gens de guerre leur ont faites jusqu'à présent, et de la pauvreté à laquelle il est réduit; et combien que tacitement ils induisent tous par là qu'ils ne demandent que le repos; néanmoins ils mettent tous en avant qu'il ne faut qu'une religion en ce royaume. Et encore qu'ils sachent tous que l'origine de nos maux ne procède que de là, et que

telle demande ne peut être effectuée sans guerre, et conséquemment sans grande somme d'argent, il n'y a toutefois aucun des autres États, ayant moyen, qui veuille donner un écu de leur revenu pour en secourir Votre Majesté. Et les autres qui sont accoutumés d'endurer le joug d'obéissance, n'ont plus aucun pouvoir de satisfaire à ce qu'on leur demande, sont aujourd'hui contraints d'être vagabonds et mendiants par les champs avec leurs femmes et enfants, ne pouvant plus supporter les excessives demandes qu'on leur fait, de façon qu'il ne faut point faire état que les provinces étant en l'obéissance de Votre Majesté puissent fournir la vingtième partie de l'argent qu'il est besoin d'avoir pour faire la guerre un an durant. Et toutefois il y a 200 villes en votre royaume occupées par les rebelles, dont la moindre attendra un mois entier le siège d'un camp royal. Nous vous supplions considérer, Sire, que les princes étrangers qui vous excitent à cette guerre, ne peuvent et ne veulent vous donner aucun secours, et vous poussent sans vous soutenir, bien aises de donner tel conseil pour toujours vous affaiblir, et avec occasion, prendre leur part des fleurs de cette couronne. Si le pape et le roi d'Espagne ont, comme l'on dit, si grand intérêt que la guerre se recommence en la France, qu'ils se chargent de la dépense qu'il y convient faire au soulagement de vos pauvres sujets, qui ne demandent qu'à respirer et faire en sorte que le pain ne soit ôté de la main de leurs enfants, comme l'on a vu faire durant les guerres passées. Mais, dira quelqu'un, faut-il donc que Votre Majesté, qui doit donner la loi à ses sujets, la reçoive d'eux et qu'elle fausse le serment qu'elle a fait à son sacre? S'il se pouvait garder avec la conservation de votre État, et le repos de vos sujets, il n'y a doute

que vous ne le dussiez faire; mais toutes les lois civiles et anciennes ont toujours relevé un chacun du serment qui est fait au dommage du public, et s'il se pouvait garder aussi aisément comme ceux qu'ont faits les rois vos prédécesseurs, aucun ne doute de votre piété et bonne volonté; mais Votre Majesté considérera, s'il lui plait, qu'elle n'est que gardien, conservateur, et usufruitier de ce royaume, et qu'êtes tenu de le conserver à vos successeurs, aussi fleurissant et entier comme vous l'ont laissé vos prédécesseurs, et qu'il ne vous est séant ni convenable de vous laisser transporter à la passion et naturel désir, comme sont les particuliers. Joint que vous êtes le père et chef commun de tant de millions d'hommes, la conservation desquels Dieu a mise en vous comme en un geôlier, lequel est responsable de ceux qu'il a en sa garde. Et pour conclure ces discours, Sire, s'il y a moyen, par l'avis de tant d'hommes signalés et expérimentés qui sont en votre royaume, desquels pouvez prendre conseil, de réduire un chacun de vos sujets à une seule religion catholique telle que vous tenez, sans rafraîchir nos douleurs par un renouvellement de guerre, nous vous supplions tous instamment de mettre la main à prendre les meilleures et plus salutaires voies pour ce faire, qui se pourront prendre; mais si la disposition des affaires de votre royaume est telle que ne puissiez mettre à effet pour le présent ce salutaire et désiré dessein, il vous plaira choisir de deux maux le moindre et nous laisser en repos le reste de nos jours, sans enfreindre ni altérer votre dernier édit de pacification, en attendant que par un bon et libre concile, ou par les bons salutaires enseignements et exemples de nos prélats ecclésiastiques, tous les dévoyés de notre

foi soient remis au giron de notre Église catholique et romaine, en laquelle la plupart d'eux ont été baptisés. Et durant ce relâche que nous pourrons avoir, vous pourrez plus aisément donner ordre à la réformation de l'ordre ecclésiastique, rétablissement de votre justice, réduction de vos officiers, et règlement de vos affaires et finances, suivant la réquisition qui vous en a été faite, par lesdits États. »

§ 9. — RAPPORT DES ENVOYÉS SUR LEUR MISSION AUPRÈS DU PRINCE.

De même temps l'évêque d'Autun fit son rapport comme le prince n'avait voulu ouïr les ambassadeurs, ni recevoir les lettres des États, parce qu'il ne reconnaissait point l'assemblée de Blois pour États, mais pour un amas de corruption, attendu que la forme ancienne n'y avait pas été tenue, mais les députés pratiqués, corrompus et gagnés par les ennemis jurés de la couronne, pour obtenir l'abolition de l'Édit, à la ruine et subversion du royaume, duquel il déplorait la calamité. Pourtant, comme obligé à la couronne, de laquelle il avait l'honneur d'être si proche, comme pour le salut universel de sa patrie, il exposerait tous moyens que Dieu lui avait mis entre mains, jusqu'au dernier soupir de sa vie, s'assurant d'être suivi de la meilleure noblesse française et autres désireux de la conservation de l'État. A la seconde fois que les envoyés représentèrent au prince les lettres avec toutes sortes de soumission, il les refusa derechef, disant que si on eût tenu les États libres et tels qu'ils devaient être, que le roi de Navarre et lui s'y fussent trouvés pour y tenir leur place et y contribuer

ce qu'ils doivent au service du roi et au repos de la patrie; mais qu'ils n'ont pas dû ni voulu autoriser des gens gagnés par les provinces, la plupart desquels, comme il était averti, s'étaient prostitués jusqu'à prévariquer et changer leurs cahiers. En somme qu'il désirait plutôt être au centre de la terre, que voir jouer de si piteuses tragédies que chacun de jugement peut prévoir; et que, pour obvier à la perte de tant de bons Français et ruine universelle de ce royaume, il souhaitait que la guerre se pût décider entre les chefs et principaux fauteurs de leurs misères par un juste et honorable combat; et qu'il s'estimerait plus heureux de perdre son sang, en préservant la vie de tant de brave et gentille noblesse des deux parties, que pour la conquête de quelque royaume et seigneurie, comme l'occasion depuis peu de jours s'était présentée, et, en ce faisant, retirer sa partie d'un misérable joug de servitude, sous laquelle on voulait réduire la liberté d'elle; et qu'il s'assurait que le roi n'était point cause d'un si prochain et évident naufrage, mais le pernicieux conseil de ceux qui ne tendaient qu'à s'éjouir de voir épandre le sang des naturels Français, dont il demandait vengeance à Dieu; qu'il avait toujours connu le roi très débonnaire et prince véritable, son naturel éloigné de tous désordres et grandement désireux de maintenir son peuple en bonne et loyale concorde, qui était le solide et principal moyen de conserver la couronne. L'évêque d'Autun dit lui avoir répondu que, s'il plaisait audit sieur prince entendre sa charge, ensemble celle de la noblesse et du tiers état, qu'il connaîtrait par bonnes et justes raisons (sauf son honneur et révérence) qu'on l'avait mal informé de la sincérité observée en la convocation des États, où s'étaient

trouvés les premiers personnages du royaume, comme il avait paru en l'ouverture faite par eux de tous bons moyens pour affermir perpétuellement la paix. Puis ayant présenté les lettres pour la troisième fois, le prince refusa comme de coutume, ajouta que s'ils avaient quelque chose de la part du roi, qu'il était prêt de le recevoir très humblement; et à quoi l'évêque répliquant qu'ils ne pouvaient changer de qualité, convertit sa légation en recommandations, et puis après compliments et honnêtetés d'une part et d'autre, qu'ils s'étaient séparés avant la venue des ambassades du roi de Navarre.

§ 10. — LA RUPTURE DE LA PAIX RELIGIEUSE DÉCIDÉE PAR LES ÉTATS.

L'assemblée, après grands débats, conclut à la rupture de l'Édit, à une seule religion, à ôter tout exercice public et privé; les ministres, docteurs, diacres et surveillants chassés du royaume, et les autres en la protection du roi en attendant leur réduction. Cet article passa aux voix des gouvernements de l'Ile-de-France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orléans, Picardie et Provence; mais Bourgogne, Bretagne, Guyenne, Lyonnais et Dauphiné voulaient faire ajouter que l'union de ladite religion se fît par voies douces et sans guerre. Les cinq, voyant que les sept emportaient, demandèrent acte de leur avis pour se justifier envers leurs provinces; mais, après grandes altercations, cela leur fut dénié.

§ 11. — COMMENCEMENT DE GUERRE EN GASCOGNE. — RAPPORT SUR LA MISSION ENVOYÉE AU ROI DE NAVARRE.

Les ambassadeurs, comme on les appelait, vers le roi de Navarre le trouvèrent en campagne avec 2500 arquebusiers sous les régiments de ses gardes, où commandait Laverdin comme colonel de l'infanterie, de Saint-Magrin et de la Roque Besnac. La Nouë, étant venu de Saintonge, eut charge d'investir Marmande sur la Garonne, ville en très heureuse assiette, franche de tous commandements, qui avait un terre-plein naturel, revêtu de briques.

Le roi de Navarre, sachant la venue des envoyés par les États, et n'ayant encore moyen de subsister en un siège, fut bien aise de quelques promesses générales que le maréchal tira des assiégés, pour, avec une forme de capitulation, déloger de là et aller traiter dans Agen, où l'archevêque de Vienne et ses collègues furent bien reçus par le chancelier et autres officiers du roi de Navarre, et quand il fut arrivé par lui-même, qui les ouït ensemble, et puis tous trois séparément; mais l'archevêque depuis en son cabinet, lequel en tout exécuta les trois points de sa commission : le premier pour les gratifications à sa personne, laquelle était désirée aux États; le second pour se joindre au roi pour amener tous ses sujets en la religion catholique romaine; le troisième pour lui faire voir la résolution des États, qui était d'employer tout à cette réunion. Et là-dessus, le prélat s'étendant à décrire les misères du peuple, ce prince pleura, fit réponse par lettres et par instructions, mettant à l'une et à l'autre cette suscription : *A messieurs les gens tenant les États à Blois*. La lettre ne portait que des prières ardentes

dé tendre à la paix, les maux qui peuvent advenir du chemin contraire et le tout avec remerciements de l'honneur qu'il recevait par un tel envoi. L'archevêque ayant rendu à Blois compte de sa négociation le 17 de février, les trois exhibèrent après l'instruction qu'ils avaient reçue, pleine des mêmes points de sa lettre, à quoi il ajoute le péril que court la France si les États persistent en leur délibération, comme étant la plus hasardeuse qui de longtemps ait été mise en France sur le tapis. Que le roi a promis à son sacre de Pologne de tolérer la religion réformée; que quand il la faudrait ôter, ce n'est pas aux États, mais à un concile que cette affaire appartient. Et quant à ce qu'on leur reproche, la messe chassée de Béarn par la défunte reine, qu'il a déjà commencé à l'y remettre comme il a pu. Qu'il prie Dieu tous les jours que, si sa religion est bonne, comme il croit, il le veuille confirmer en elle, sinon qu'il lui fasse entendre la bonne, et illuminer son esprit pour la suivre, y vivre et mourir; et, après en avoir déchassé toutes erreurs, lui donner force et moyen pour aider à les chasser de ce royaume et de tout le monde. La conclusion est ainsi : « Cependant la compagnie se peut assurer qu'elle me trouvera toujours très enclin et affectionné à la paix et à ce qui appartient vraiment à l'honneur de Dieu, au service du roi et au repos du royaume, quand je devrais pour cet effet me bannir volontairement et aller pour l'honneur et réputation du roi exposer ma vie au loin avec une bonne troupe de même volonté ». L'archevêque rapporta des soumissions de paroles plus humbles que par écrit, et même, les ministres ayant fait rayer une fois la clause qui parle de la connaissance des erreurs, le roi de Navarre l'avait fait remettre; et pour fin qu'il priait les États de deux

choses, l'une de ne délibérer rien contre lui, qu'il n'eût au préalable communiqué avec le prince et le maréchal, et autres, qu'il avait pour compagnons en cause; et puis que les États voulussent intercéder pour lui vers le roi d'Espagne, pour lui faire rendre le royaume et terres qu'il lui détenait contre toute raison. La première de ses requêtes demeura indécise; à l'autre fut répondu qu'il n'y avait point de députés aux États qui eussent charge de telles choses en leurs cahiers.

Ceux du troisième envoi qui fut au maréchal d'Anville, firent leur réponse le vingt-sixième février; déduisant comme après lui avoir donné à Montpellier les lettres des États, et exposé leur charge publiquement, pour ce qu'ainsi le voulurent les associés, le maréchal écrivit aussi lettres et instruction. Il finit en demandant de communiquer avec le roi de Navarre et le prince de Condé, avec les mêmes protestations de fidélité qu'au commencement.

Ce rapport fait, les États s'assemblèrent en l'église Saint-Sauveur pour délibérer dessus, et encore sur quelques ouvertures de paix que le maréchal de Biron apportait de la part du roi de Navarre. Là le tiers état convint pour solliciter le roi de redresser la paix; mais l'ecclésiastique et la noblesse s'y opposèrent, disant qu'il ne fallait point rebouillir les articles arrêtés. L'arrivée du duc de Montpensier, venant de devers le roi de Navarre, causa encore une assemblée en même lieu, pour entendre ce duc. La somme de son discours fut telle : « Messieurs, vous savez qui a ému Leurs Majestés de m'envoyer vers le roi de Navarre. Mes maladies, mon âge et l'hiver m'en devaient dispenser, mais le service du roi et le repos de la France m'ont fait digérer toutes ces difficultés. Je l'ai donc trouvé à Agen, où il m'a proposé tant

d'occasions de mécontentement et de défiance
je me suis vu plusieurs fois en termes de m'(
venir sans apporter aucune réponse au content
de Sa Majesté; finalement je lui ai fait tant de b
et saintes remontrances, et il les a si bien prise
je l'ai laissé en volonté de rechercher tous les m
par lesquels on pût parvenir à une bonne et d
paix; ce que j'ai fait entendre auparavant mon a
par Richelieu, et depuis par le maréchal de Bi
Là-dessus, après les protestations de son zèle,
rudesses contre les réformés, ses actions au
tailles et aux armées où il a commandé, il s'éte
les maux et guerres passés, sur la désolation
vue en son chemin, sur l'artifice des étrang
mépris de ce qu'ils craignaient, le manque de m
pour faire la guerre, les grandes dettes du r
forces des réformés au dedans du royaume,
alliances au dehors; appliquant à cela que le
glants combats n'ont point tant profité qu'eût fa
réformation; que les batailles gagnées par l'
reur Charles-Quint ne l'ont pu empêcher de s
deux religions; que le roi d'Espagne (tant ca
que), après tant de guerre et de sang, est contra
souffrir trois ou quatre princes faisant profess
cette religion. « Tout cela me contraint de con
la paix à Leurs Majestés, adoucir quelque chos
dernière résolution, comme le roi de Navarre
part m'a promis de retrancher plusieurs poi
dernier édit de paix. »

§ 12. — FIN DES ÉTATS.

Le duc fut remercié par le président Esm
Bordeaux, pour le tiers état, lequel prompt

s'alla assembler à la maison de ville, où, ayant mis en délibération les propositions faites par un prince connu et essayé pour le plus impiteux ennemi des réformés, conclurent que le roi serait supplié par requête écrite de réunir ses sujets à sa religion par tous moyens saints et légitimes, mais sans guerre, selon et ainsi qu'on avait donné charge à Versoris de l'en supplier, quand il faisait sa harangue. Et pour montrer que le tiers état n'avait pas été fidèlement servi en cela, ils attachèrent à la requête l'acte du quinzième de janvier. Ceux de Toulouse se séparèrent pour cela des autres députés de Languedoc; ceux de Champagne, Picardie et Orléans voulurent s'arrêter au cahier, mais la pluralité emporta tellement que Esmar, Bodin et Bigot, qui dressaient la requête, furent chargés de demander la paix purement et simplement. Les provinces qui n'étaient de cet avis voulurent alléguer que les États étaient achevés. Mais Bodin l'emporta sur les défenses du roi de non partir qu'avec un congé formel; et puis par plusieurs lois alléguées il prouva qu'en tous corps et collèges, les deux tiers tenaient lieu du corps sans diminution; alléguant aussi que les lois romaines ne permettaient point les résolutions de guerre sinon par les grands États, qu'ils appelaient Comices centuriés; et néanmoins permettaient au menu peuple d'arrêter la paix, pour la différence qu'ils trouvaient entre l'amertume de l'un et la douceur de l'autre. Le député de Clermont voulut désavouer Bodin, mais ceux de Guyenne et de Bretagne le menèrent rudement jusqu'à la porte de la salle. Tant y a que le roi reçut la requête le 27 de février.

Il y avait toujours à Blois deux compagnies de députés qui, voulant faire un dernier essai de leur

devoir et demander audience, furent dissuadés de cela, pour ce qu'ils eussent approuvé l'assemblée pour Etats. Cela fut donc changé en une requête bien ample, signée de cinq gentilshommes et quelques autres. Et outre prièrent le roi les vouloir ouïr pour déduire les points de leur requête, ce qui leur fut accordé, et pourtant les cinq furent ouïs. Ils commencèrent par les autorisations et marques valables que portait le dernier Édit avec soi; s'étendirent sur les misères en termes assez accoutumés, et conclurent en adhérant aux remontrances faites par les députés de Guyenne, Languedoc, Bretagne, Provence et Dauphiné.

Le roi leur répondit promptement en ces termes : « J'ai vu la requête par vous présentée, qui tend à deux fins : l'une que je défende à nos députés des trois états qu'ils ne délibèrent sur le fait de la religion; l'autre que j'entretienne l'Édit. A cela je réponds que vous avez été ceux qui très instamment m'avez requis la convocation de mesdits États libres et généraux, ce qu'ils ne seraient pas si je faisais la défense que vous requérez; mais, comme il leur est permis de requérir ce qu'ils voudront, aussi pouvez-vous faire le semblable, vous promettant en foi et parole de roi et d'homme de bien, et vous souvenez que je vous le promets cejourd'hui, que j'ordonnerai tellement sur toutes leurs supplications et les vôtres, que ce sera pour le soulagement et repos de tous mes sujets et tranquillité de ce royaume; car je suis à présent majeur, qui veux que ce qui sera par moi ordonné soit ferme et ait lieu; et me veux promettre que vous tous, comme mes bons sujets, y obéirez. » Cela fait, et le roi voyant que plusieurs des États se dérobaient, travailla principalement à sa levée de deniers, et même à vendre pour 300 000 livres de rentes de son

domaine, le fonds demeurant aux acheteurs à perpétuité [1].

1. « Sur la fin de ce mois, les députés des États furent licenciés par le roi, qui retint leurs cahiers pour y répondre par écrit, par l'avis de son conseil. Il échappa lors au président de Saint-Mesmin, compagnon de Versoris, de dire tout haut en pleine salle des États : « qu'ils « soient bien fessés à leur retour à Paris ». Ledit Saint-Mesmin et Versoris avaient pour adjoint avec eux un nommé Prévost, des quatre notaires de la Cour, honnête homme et docte, mais de même taille et corpulence qu'eux, dont par quolibet ils furent surnommés les trois bedons. » (L'Estoile.)

V

LA SIXIÈME GUERRE DE RELIGION. LES EXPLOITS DU ROI DE NAVARRE DANS LE MIDI. PAIX DE BERGERAC.

(Février-septembre 1577.)

---

§ 1. — MANIFESTE DU PRINCE DE CONDÉ.

(D'Aubigné.)

Les disputes de paroles amenèrent celles du fer, la prise des armes, de laquelle le prince de Condé fit publier sa déclaration en ces termes :

« Nous, Henri de Bourbon, prince de Condé, après avoir vu et entendu l'injuste et pernicieuse résolution prise aux États subornés et corrompus qui ont été tenus à Blois, auxquels, contre l'avis du public et le sacré serment, l'édit de pacification juré par tant de princes, et publié en toutes les cours souveraines de ce royaume, a été rompu et violé contre tout droit divin et humain; ayant les méchants conseillers du roi, dissipateurs de cette couronne, pensionnaires d'Espagne, auteurs des massacres, fait conclure d'abolir la religion réformée, et ont suscité la fureur des ligues, depuis peu bâties dans le

royaume, pour opprimer ceux qui en font profession, mêmement les hommes valeureux, doctes et riches; encore qu'aux États tenus à Orléans l'exercice d'elle eût été requis et accordé, pour puis après, n'ayant plus aucune résistance, imposer sur les misérables têtes des Français le rigoureux joug de la plus barbare tyrannie qui fut oncques; s'étant aussi proposé de ruiner par armes, par poisons et assassinats les plus grandes et illustres familles de ce royaume, même celles de Bourbon et de Montmorency, et priver les meilleurs et les plus affectionnés catholiques des charges et honneurs dus au mérite de leur vertu, pour en revêtir les plus indignes de leur parti, tellement que leur fureur s'étant répandue sur tous les gens de bien de l'une et de l'autre religion, offensés par leurs injustices, désordres, rapines et déloyautés, ont été contraints de se joindre à nous; et depuis, pour se vouloir opposer à eux, ont été poursuivis et enveloppés en nos mêmes misères et extrémités. Davantage en avilissant les anciennes et royales coutumes de cet État, ils veulent rendre la noblesse tributaire, épuiser les villes de richesses, saccager le peuple, et tenir tous les Français entre eux en perpétuelle guerre, haines et divisions, pour régner cependant. Même ils ont fait honteusement quitter au roi, notre souverain seigneur, le libéral présent qu'on lui faisait de la protection des pays de Flandre et d'Artois, ancien patrimoine de la couronne de France, et le bel offre de la seigneurie de Gênes, si bien qu'il n'y a plus d'espérance de pouvoir conserver cet État contre une telle furie, qu'en y employant, avec l'aide de Dieu, les moyens et forces qu'il nous a donnés. Pour lesquelles tant légitimes occasions, protestons avec plusieurs seigneurs, gentilshommes et autres qu'étant, par la grâce de Dieu

tout-puissant et invincible, appelés à la très juste défense de notre patrie, misérablement prostituée, et voyant infinis peuples affligés recourir à nous, Avons, à notre très grand regret, pour les tristes événements que la guerre civile apporte, pris les armes, par le commandement et sous l'autorité du roi de Navarre, premier prince du sang, protecteur des églises réformées et catholiques associées, lieutenant pour le roi en Guyenne, auquel, après Dieu, nous sommes contraints d'avoir recours, pour repousser la violence et cruauté qu'on veut exercer en nos consciences, honneurs, biens et vies, jurant, en foi de prince véritable, déployer pour une si sainte querelle tout ce qui est en notre puissance, et notre vie jusqu'au dernier soupir, ne poser jamais les armes, tant qu'ayons restitué ce royaume en son ancienne splendeur et dignité et rendu la liberté aux États, l'autorité aux édits pour soulager le peuple des insupportables tributs inventés par les Italiens, en délivrant les Français de la servitude infâme et tyrannique où ils sont assujettis, tant par leur nonchalance et désunion que par les artificieuses pratiques de ceux qui veulent cimenter les fondements de leur grandeur, du sang des vrais princes de France et de la noblesse, au grand mépris des lois fondamentales et coutumes antiques du royaume; et déclarons dès à présent ceux qui s'armeront contre nous pour opprimer la liberté du pays, et nous rendre esclaves à nos ennemis, rebelles à la couronne; appelant à notre secours tous rois, reines, princes et républiques, et surtout les bons et naturels Français, au cœur desquels reste encore quelque généreux désir de retrouver la franchise de leurs ancêtres, et amou envers leur très affligée patrie. Au bas y avait po devise : *Deo et victricibus armis.*

§ 2. — IMPOSITION DE NOUVELLES TAXES SUR LES VILLES DE FRANCE, ET NOTAMMENT SUR PARIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Au mois de mars 1576, le roi fit, par ses lettres patentes, pour ce décernées, injonction et mandement aux villes de son royaume de lui fournir la somme de douze cent mille livres pour faire les frais de la guerre à laquelle avait été conclu par les États; et néanmoins fit, le vendredi 20 mars, publier à son de trompe, à Paris, qu'il ne ferait réponse aux cahiers et articles desdits États jusqu'à ce que les troubles fussent composés et les guerres apaisées, qui étaient deux choses toutes contraires.

Les 15e, 16e, 17e et 18e jours d'avril, on s'assembla en l'Hôtel de Ville de Paris pour résoudre ce don gratuit de trois cent mille livres requis par le roi et la reine sa mère; où, après les remontrances de plusieurs braves conseillers de la cour et autres bons bourgeois assistants, qui ne furent d'avis d'accorder aucune somme de deniers au roi, attendu la calamité du temps et le peu de moyen que le peuple de Paris, appauvri par les guerres et par les emprunts et impôts précédents, avait d'y pouvoir fournir, par les menées du prévôt des marchands et échevins, que l'on disait avoir part à la quête, fut conclu que la compagnie n'avait pas été légitimement assemblée, et qu'on la rassemblerait de nouveau. Comme de fait, on fit nouvelles assemblées les 26e et 27e jours d'avril, et encore les 2e et 3e jours de mai, où fut résolu à la pluralité des voix qu'on aiderait le roi de cent mille livres, qui seraient levées sur les bourgeois à la rote au double, triple, quadruple ou sextuple de ce que chacun d'eux avait accoutumé de

payer tous les ans pour la nouvelle fortification, dont le roi se contenta, et peu après décerna ses lettres patentes pour faire la levée desdites cent mille livres de cette façon.

§ 3. — PRISE DE LA CHARITÉ PAR MONSIEUR.

Le samedi 20 avril, Monsieur, frère du roi, partit de Gien-sur-Loire pour aller à Poilly et faire les approches de la ville de la Charité, occupée par les huguenots, qu'il avait résolu d'assiéger.

Le jeudi 25 avril, Monsieur, ayant fait sommer la ville de la Charité, commença à la battre et fit tirer quelques coups de canon contre les clochers de la ville; puis, après avoir forcé le ravelin qui était au bout du pont, et rompu quelques arches de lui, les 27, 28 et 29 dudit mois, continua de battre ladite ville avec douze canons; et après avoir fait brèche grande et raisonnable, le deuxième mai lui fut rendue, par composition, telle que portent les articles. Nonobstant laquelle fut la ville pour la plupart pillée et plusieurs des habitants tués, ne pouvant Monsieur, ni les autres seigneurs étant avec lui, retenir les soldats animés au sang et au butin. Et fut Monsieur contraint de laisser cent arquebusiers pour la garde et défense de la maison et famille du seigneur des Landes, qui y commandait pendant le siège.

§ 4. — RÉJOUISSANCES A PLESSIS-LÈS-TOURS ET A CHENONCEAUX

Le mercredi 15 mai, le roi, au Plessis-lès-Tours, un festin à monsieur le duc son frère et aux seigneurs et capitaines qui l'avaient accompagné a

siège et prise de la Charité, auquel les dames, vêtues de vert en habits d'hommes, firent le service, et y furent tous les assistants vêtus de vert, et à cet effet fut levé à Paris et ailleurs pour soixante mille francs de draps de soie verte. La reine mère fit, après, son banquet à Chenonceau, qui lui revenait (à ce qu'on disait) à près de cent mille francs, qu'on leva comme par forme d'emprunt sur les plus aisés serviteurs du roi, et même de quelques Italiens qui s'en surent bien rembourser au double. En ce beau banquet, les dames les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, et ayant leurs cheveux épars, comme épousées, furent employées à faire le service. Les filles des reines étaient vêtues de damas de deux couleurs; madame la marquise de Guercheville en était une et s'appelait la Jeune. Ce festin se fit à l'entrée de la porte du jardin, au commencement de la grande allée, au bord d'une fontaine qui sortait d'un rocher par divers tuyaux. Madame la maréchale de Retz était grande maîtresse; madame de Sauve, qui depuis fut la marquise de Nermoustier, était l'une des maîtresses d'hôtel, et tout y était en bel ordre.

§ 5. — LA FAMILLE DE MONTMORENCY SE PARTAGE ENTRE LES DEUX PARTIS.

En ce temps, messire Henri de Montmorency, maréchal de France, seigneur d'Anville, tourna sa robe, et, se joignant pour le service du roi avec monsieur de Joyeuse, donna le gast au pays de Languedoc, aux environs des villes rebelles, en la faveur du roi, dont les communes du pays tout étonnées se mutinèrent : monsieur de Méru, son frère, se sauva à la Rochelle

avec le prince de Condé, et le seigneur de Thoré avec monsieur de Châtillon, son cousin, à Montpellier.

§ 6. — PRISE ET SAC D'ISSOIRE PAR MONSIEUR.

Le mardi 28 mai, Monsieur ayant assiégé la ville d'Yssoire, commença à la battre furieusement; laquelle en parlementant fut prise comme d'assaut le mercredi 12 juin. Les soldats de l'armée de Monsieur, se souvenant de la composition de la Charité faite à leur désavantage et de tant de gentilshommes et braves capitaines tués aux approches et assauts de ces deux villes, ne purent être retenus ni empêchés qu'ils ne pillassent et brûlassent la ville, voire et tuassent inhumainement tout ce qui se trouva devant eux sans discrétion.

Le roi ayant eu à Chenonceau la nouvelle de la prise d'Yssoire et de quelques autres villes, la réduction à son parti du maréchal d'Anville et toutes bonnes nouvelles, l'appelle le château de Bonnes-Nouvelles. Au contraire, le roi de Navarre, prince de Condé et leurs partisans, trouvant bien dur et étrange le traitement qu'on faisait à ceux de leur religion, et le peu de fidélité qu'on leur gardait, et aussi que leurs affaires allaient tout à rebours, appellent cet an l'année des Mauvaises-Nouvelles.

En ce temps, le roi partit de Chenonceau et, passant par Tours, par Bourgueil et par Champigny, arriva à Châtellerault sur la fin de juin, et de là passa à Poitiers, où il fit séjour.

Le jeudi 4 juillet, le roi, par un édit publié ce jour et enregistré en la cour de parlement, érigea tous les hôteliers et cabaretiers de ce royaume en état

et offices formés, espérant de cette érection toucher une grande somme de deniers.

§ 7. — LE ROI DE NAVARRE DANS LE MIDI. — DISCORDES DANS SON PARTI.

(*Économies royales.*)

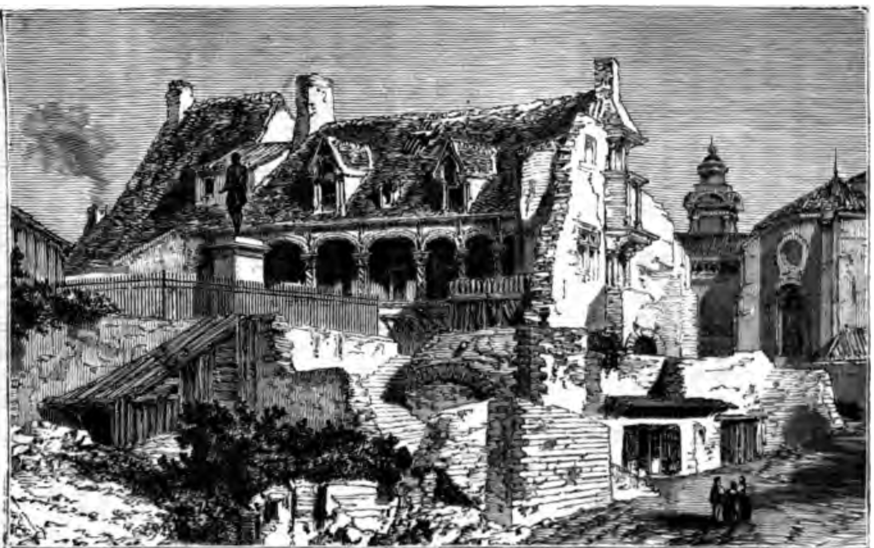
Il survint de grandes divisions entre les serviteurs plus qualifiés du roi de Navarre, comme si dans sa cour il y eût eu deux partis : l'un de catholiques, composé de MM. de Laverdin, Miossens, Grand-Mont, Duras, Roquelaure, Sainte-Colombe, Bégoles, Podins et autres; l'autre de huguenots, composé de MM. de Turenne, Montgommery, Guitry, Lésignan, Favas, Pardaillan et autres, lesquels par plusieurs fois faillirent d'en venir aux mains, portant ces querelles et dissensions plus de préjudice aux affaires générales du parti que les ennemis mêmes; le roi de Navarre se trouvant bien empêché à concilier tant d'esprits et de fantaisies diverses, lui échappant quelquefois de dire qu'il semblait avoir plus d'obligations aux catholiques que non pas aux huguenots, d'autant que ceux-ci le servaient et assistaient à cause des intérêts de leurs personnes et de leur religion, au lieu que les autres n'y étaient menés que par la seule affection qu'ils portaient à sa grandeur et à sa fortune, au préjudice de leur propre créance et religion.

§ 8. — ORIGINE DE L'INIMITIÉ DE ROSNY ET DE M. DE TURENNE, PLUS TARD DUC DE BOUILLON.

Or, pour ce que plusieurs personnes s'étonnant de la mauvaise intelligence qui a toujours paru entre

M. de Turenne[1] et vous, nous en ont souvent demand la cause, il nous a semblé à propos, sur l'occasion d ces dissensions qui en furent la première origine d'en dire ici un mot, selon ce que nous en avon appris d'un gentilhomme de Normandie, nommé l sieur d'Yvetot, qui était lors à vous; lequel nou conta que vous étant, dès ce temps-là, survenu quel que dispute avec le sieur de Frontenac, vous n'ayan point encore de barbe, pour ce que sur certains prc pos qui ne lui plaisaient pas, il vous dit : « Vou faites déjà bien l'entendu, encore que vous soyez s jeune que si l'on vous tordait le nez, il en sortirai du lait ». A quoi vous lui répondîtes : « Que vou aviez assez d'âge pour lui tirer le sang du sien, l'épé à la main ». Et quoiqu'il fût catholique et vous de l religion, si arriva-t-il que M. de Laverdin et la plu part des catholiques envoyèrent s'offrir à vous, d'au tant qu'ils avaient su que M. de Turenne et plusieur des huguenots de ce pays de là, à cause de lui s'étaient envoyés offrir à l'autre, et à votre accor parurent ces deux factions tout ouvertement, ce qu vous obligea de là en avant d'être contre M. d Turenne en toutes les disputes qui lui survenaient tellement que cette brouillerie et ce que dès aupara vant vous aviez témoigné d'affectionner Langoyran contre qui M. de Turenne s'était toujours bandé pour ce qu'il ne l'avait point voulu reconnaître pou son général ès lieux où il commandait, et avait di tout haut qu'il ne l'estimait point de meilleure mai son que lui, que c'était un jeune homme ambitieu qui n'était point si expérimenté aux armes que lui qu'il était si bigot qu'il n'y avait que trois jours qu'i

1. C'est le célèbre duc de Bouillon (voir la notice à l fin du volume).



Nérac : ruines du château de Henri IV.

protestait de vouloir plutôt être chien que huguenot, et ne s'était rangé avec ceux de la religion que pour n'avoir pu durer avec M. d'Alençon, à cause du sieur de Bussy, lequel, le devançant en faveur, le voulait aussi précéder en toutes autres choses. Vos amis et parents firent ce qu'ils purent pour vous disposer à rechercher le vicomte de Turenne; mais il n'y eut jamais moyen, aussi que lui-même vous faisait tellement le froid, qu'il était aisé à juger qu'il y avait je ne sais quelle contrariété naturelle entre vos humeurs et inclinations.

§ 9. — SIÈGE DE MARMANDE.

Les affaires et encore plus les esprits étant donc en cette disposition, tant pleine de bigarrures et contrariétés, l'on ne laissa pas néanmoins d'entreprendre par l'opiniâtreté de quelques-uns que vous savez bien, et contre les sentiments du roi de Navarre même, et du sieur de la Noüe, d'aller assiéger Marmande, ville située sur Garonne, trop grande, trop forte et trop bien munie de toutes choses pour une armée si mal assortie de ce qui était nécessaire qu'était celle du roi de Navarre, devant laquelle M. de Laverdin, colonel d'infanterie, ayant été commandé de faire faire les approches, il vous bailla, comme étant son enseigne, cent arquebusiers à conduire, afin de vous aller loger dans des maisons et chemins creux qui étaient à deux cents pas de la ville, vers le bas de la rivière, mais vous et tous les autres capitaines qui eurent même commandement vers les autres quartiers, fûtes si furieusement reçus par trois fois autant de gens armés et soldats sortis de la ville, qu'après une grande escarmouche vous fûtes tous

contraints de vous retirer avec perte, et de vous loger et défendre dans des maisons fort éloignées, au lieu d'assaillir, jusqu'à ce que le roi de Navarre, avec le reste de sa malotrue armée, tant cavalerie qu'infanterie, fût arrivé, qui les contraignit par deux ou trois charges qui leur furent faites (en l'une desquelles ce prince fut lui-même, n'ayant que sa seule cuirasse) de regagner les contrescarpes de leurs fossés, et vous donna moyen de vous loger, barricader et retrancher aux lieux qui vous avaient été ordonnés assez proche de la ville; laquelle se trouva si mal investie, n'y ayant pas assez de gens pour la circuire entièrement, et l'artillerie qui ne consistait qu'en un canon et deux coulevrines si mal montées, munitionnées et servies, qu'il n'y avait apparence que de honte et dommage pour les assiégeants : pour lesquelles éviter et couvrir en quelque façon, le roi de Navarre prit prétexte de lever le siège, par une telle quelle capitulation sur l'arrivée du maréchal de Biron, que le roi envoyait vers lui pour traiter de la paix, des particularités de laquelle négociation je ne dirai rien, tant pour ce qu'il ne s'ensuivit aucun effet, que pour ce que votre jeune âge ne vous permettait pas d'être encore employé en telles affaires.

§ 10. — LE JEUNE ROSNY FAIT LE COURTISAN.

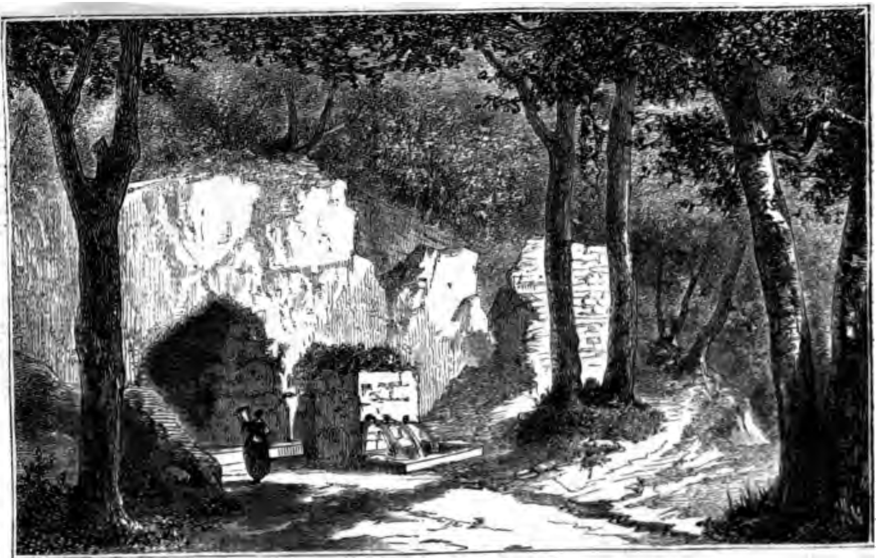
Peu de temps après, vous quittâtes l'enseigne colonelle de M. de Laverdin et la baillâtes au jeune de Béthune, votre cousin, pour ce qu'ayant reçu une bonne somme d'argent de votre revenu, que vous aviez épargné durant trois ou quatre ans que vous n'y aviez point touché, et aviez vécu d'inventions et de vos soldes et profits faits à la guerre, vous vous

rangeâtes tout à fait à la suite du roi de Navarre, avec un fort gentil équipage, auquel ne manquant jamais rien non plus que vous d'argent, tant vous étiez prévoyant et bon ménager, ce prince commença dès lors, comme il vous l'a souvent dit depuis, à vous estimer et prendre une bonne opinion de votre esprit et de votre conduite.

Cette négociation de paix tirant en longueur, il fut fait une trêve pendant laquelle le roi s'en alla en Béarn, sous prétexte d'aller voir sa sœur; mais en effet on croyait qu'il y était attiré par la jeune Tignonville, dont il faisait lors l'amoureux, et commençâtes-vous à faire le courtisan, Madame, sœur du roi, prenant la peine elle-même de vous montrer les pas d'un ballet dont elle voulait que vous fussiez, et de fait vous le dansâtes huit jours après devant le roi, ainsi que nous l'avons ouï dire au sieur d'Yvetot, car vous nous aviez laissé avec votre train.

§ 11. — SURPRISE DE LA VILLE D'EAUSE. — DANGER QUE COURT LE ROI DE NAVARRE.

Au retour de ce voyage de Béarn, la trêve étant prête à finir, le roi de Navarre fit dessein de se saisir de la ville d'Eause, qui était à lui en propre, où il courut de grandes fortunes; car, estimant que les habitants, qui n'avaient point voulu recevoir garnison, auraient du respect à la personne de lui, qui était leur seigneur, il voulut marcher tout le premier pour entrer dedans avec peu de gens, afin de ne donner point d'alarme, et, de fait, n'ayant pris que quinze ou seize de vous autres messieurs, qui vous rangiez le plus près de lui, desquels vous fûtes, avec de simples cuirasses sous vos jupes de chasse,



Nérac : fontaine de la Garenne.

deux épées et deux pistolets, il surprit la porte ‹ la ville et entra dedans avant que ceux de la gar‹ eussent eu moyen de prendre les armes. Mais, l'u d'eux ayant crié à celui qui était au portail en se tinelle, il coupa la corde de la herse-coulisse, q s'abattit aussitôt quasi sur la croupe de votre chev et de celui de M. de Béthune l'aîné, votre cousin, ‹ qui empêcha le reste de la suite qui venait au gal de pouvoir entrer; tellement que le roi et vo quinze ou seize, tout seuls, demeurâtes enferm dans cette ville, de laquelle tout le peuple s'éta armé, il vous tomba à diverses troupes et à divers fois sur les bras, le tocsin sonnant furieusement et u cri d' « arme! arme! » et de « tue! tue! » retentissa de toutes parts. Ce que voyant, le roi de Navarre, dè la première troupe qui se présenta de quelque cin quante, les uns bien, les autres mal armés, lui ma chant le premier, le pistolet au poing, droit à eux, vous cria : « Or sus, mes amis, mes compagnon c'est ici où il vous faut montrer du courage et de l résolution; car d'elle dépend notre salut; que chacu donc me suive et fasse comme moi, sans tirer l pistolet qu'il ne touche ». Et en même temps oyan trois ou quatre qui criaient : « Tirez à cette jup d'écarlate, à ce panache blanc, car c'est le roi d Navarre », il les chargea de telle impétuosité, que sans tirer que cinq ou six coups, ils prirent l'épou vante et se retirèrent par divers troupes; d'autre semblables vous vinrent encore mugoter par troi ou quatre fois, mais, sitôt qu'ils se voyaient enfoncés ils tiraient quelques coups et s'écartaient, jusqu'à c que, s'étant ralliés près de deux cents, ils vous con traignirent de gagner un portail, et deux de vou autres montèrent pour donner le signal au reste d la troupe que le roi était là et qu'il fallait enfonce



Nérac.

la porte, le pont-levis n'ayant pas été levé; à quoi chacun commença de travailler; et lors plusieurs de cette populace qui aimaient le roi, et d'autres qui craignaient de l'offenser étant leur seigneur, se mirent à tumultuer en sa faveur, et enfin, après quelques arquebusades et coups de pistolets tirés de part et d'autre, il se mit une telle dissension entre eux, voyant que les portes se rompaient, les uns criant : il faut se rendre, les autres : il se faut défendre, que cette irrésolution donna moyen et loisir de faire ouverture des portes, et à toutes les troupes de se présenter, à la tête desquelles le roi se mit, voyant la plupart des peuples s'enfuir, et des consuls avec leurs chaperons crier : « Sire, nous sommes vos sujets et vos serviteurs particuliers; hélas! ne permettez pas le saccagement de cette ville, qui est vôtre, pour la folie de quelques méchants garnements qu'il faut châtier. » Il se mit, dis-je, à la tête pour empêcher le pillage; aussi ne se commit-il aucune violence ni désordre ni autre punition, sinon que quatre, qui avaient tiré au panache blanc, furent pendus, avec la joie de tous les autres habitants, qui ne pensaient pas devoir en être quittes à si bon marché.

§ 12. — L'AMIRAL DE VILLARS ET LES NAVARRAIS DEVANT NÉRAC.

M. l'amiral de Villars assembla son armée pour aller assiéger Castel-Jaloux; mais, ayant su que cinquante ou soixante de la jeune noblesse du roi de Navarre, cinquante de ses gardes et cinq cents arquebusiers vous étiez allé jeter dedans, il changea de dessein, et peu après ayant pratiqué, comme

il publia depuis, quelque intelligence dans la ville de Nérac, il se présenta devant avec toute son armée pour l'exécuter plus facilement; mais, les partisans n'ayant pas bien pris leurs mesures, cela n'eut autre effet, sinon qu'il s'attaqua une fort grande escarmouche, en laquelle vous vous allâtes mêler des plus avant, et ne fut pas jusqu'au roi de Navarre même qui ne s'y voulût trouver armé de toutes pièces, l'épée à la main, et, quelque chose que ses serviteurs lui pussent remontrer que ce n'était pas un lieu digne de lui, il se mit à la tête d'une troupe qu'il voyait disposée d'aller à la charge, en laquelle il fit tant bravement qu'il fit lâcher le pied à une troupe de cavalerie qui s'était avancée, et la contraignit de regagner le gros de leur infanterie; et d'autant qu'en se retirant, il vit douze ou quinze chevaux des siens qui continuaient à escarmoucher et à demander le coup de pistolet, ayant demandé qui ils étaient, et su que vous étiez du nombre, nous entendîmes qu'il dit à M. de Béthune, votre cousin : « Allez à votre cousin, le baron de Rosny, il est étourdi comme un hanneton, retirez-le de là et les autres aussi, car l'ennemi, nous voyant retirer, leur fera sans doute, car c'est le droit de la guerre, une si rude charge qu'ils seront tous pris ou tués »; et quand vous fûtes tous revenus, il vous tança infiniment, voyant votre cheval blessé d'une arquebusade dans l'épaule à l'endroit du poitrail; enfin chacun étant lassé, et l'escarmouche s'apaisant un peu, l'on vint à parler les uns aux autres, après que le roi de Navarre et l'amiral de Villars se furent retirés, et en vint-on si avant qu'il se proposa un combat singulier de quatre cavaliers et quatre arquebusiers de chaque côté, entre lesquels vous fûtes nommé par M. de Laverdin, qui en était aussi; mais l'amiral de

Villars vint lui-même empêcher tout cela et faire retirer ses troupes, voyant la nuit approcher.

§ 13. — CAPITULATION DE BROUAGE.

En ce même temps, M. du Maine, étant venu avec l'armée en Pitou, avait assiégé Brouage, et, ceux de dedans se voyant pressés (car nous ne parlons point du siège, d'autant que vous n'y étiez pas), ils firent solliciter le roi de Navarre, par messages redoublés, de les vouloir secourir promptement; à quoi s'étant résolu, il manda ses forces de tous côtés, et s'achemina à Bergerac, puis à Montguyon et Pons, où étaient M. de la Rochefoucauld et autres, ayant laissé M. de Turenne derrière, pour assembler et amener l'infanterie; mais, à cause des jalousies, défiances et envies qui prirent lors naissance entre le roi de Navarre et M. le prince, où M. de Turenne était si avant mêlé, que M. le prince voulut se battre avec lui, et les longueurs dont il usa pour amener les troupes, tout cela ne put être mis ensemble, que Brouage n'eût capitulé et convenu de la forme de sa reddition.

§ 14. — LA PAIX DE BERGERAC (17 septembre 1577).

Peu après, la paix de l'an 1577 fut conclue, le roi ayant témoigné un grand désir d'elle, tant pour ce que son esprit était entièrement éloigné des faits militaires et tout porté dans le repos, la fainéantise et les délices, que pour ce que par la guerre il se voyait contraint de mettre les forces et par conséquent l'autorité entre les mains de ceux de la



Vue de Bergerac.

maison de Lorraine qu'il connaissait bien faire des pratiques et des menées contre la royauté et succession légitime du royaume [1].

1. Quelques restrictions furent apportées à la paix précédente. On laissa aux huguenots la liberté de conscience; on leur accorda l'amnistie pour le passé et l'admissibilité aux charges. Mais la liberté du culte fut restreinte. — Des chambres mi-parties furent constituées seulement dans les parlements du Midi. — Toute alliance de part et d'autre fut rompue avec l'étranger. — C'est à propos des négociations engagées pour cette paix que le roi de Navarre écrivait ces paroles, qui seront désormais le programme de sa politique intérieure : « Nous sommes tous Français et concitoyens d'une même patrie; partant, il nous faut accorder par raison et par douceur, et non par la rigueur et cruauté, qui ne servent qu'à irriter les hommes. »

NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Mémoires de Marguerite de Valois.

La renommée de Marguerite de Valois a beaucoup souffert des indiscrétions de son ami Brantôme, des anecdotes licencieuses de Tallemant des Réaux et surtout des imputations plus ou moins calomnieuses du *Divorce satirique*, pamphlet du temps. Si, à l'égard de sa vie privée, on ne saurait nier que Marguerite ait été trop de son temps, de sa race et de son éducation, on ne peut que s'associer, à un autre point de vue, au jugement que Richelieu, se plaçant au-dessus de considérations d'un ordre secondaire, porte, au commencement de ses Mémoires, sur cette femme et cette reine, qui valut mieux que sa mère et que ses frères. Nous mettons sous les yeux du lecteur ce remarquable morceau :

« Le 17 mars 1615, la reine Marguerite passa de cette vie en l'autre. Elle se vit la plus grande princesse de son temps, fille, sœur et femme de grands rois, et, nonobstant cet avantage, elle fut depuis le jouet de la fortune, le mépris des peuples qui lui devaient être soumis, et vit une autre tenir la place qui lui avait été destinée. Elle était fille de Henri II et de Catherine de Médicis, fut, par raison d'État, mariée au feu roi, qui lors était roi

de Navarre, lequel, à cause de la religion prétendue dont il faisait profession, elle n'aimait point. Ses noces, qui semblaient apporter une réjouissance publique et être cause de la réunion des deux partis qui divisaient le royaume, furent au contraire l'occasion d'un deuil général et d'un renouvellement d'une guerre plus cruelle que celle qui avait été auparavant; la fête en fut la Saint-Barthélemy, les cris et les gémissements de laquelle retentirent par toute l'Europe, le vin du festin, le sang des massacrés, la viande, les corps meurtris des innocents pêle-mêle avec les coupables; toute cette solennité n'ayant été chômée avec joie que par la seule maison de Guise, qui y immola pour victimes à sa vengeance et à sa gloire, sous couleur de piété, ceux dont ils ne pouvaient espérer avoir raison par la force des armes.

« Si ces noces furent si funestes à toute la France, elles ne le furent pas moins à elle en son particulier. Elle voit son mari en danger de perdre la vie; on délibère si on le doit faire mourir, elle le sauve. Est-il hors de ce péril, la crainte qu'il a d'y rentrer fait qu'il la quitte et se retire en ses États; il se fait un ennemi du roi son frère; elle ne sait auquel des deux adhérer : si le respect de son mari l'appelle, celui de son frère et de son roi et celui de la religion la retiennent. L'amour enfin a l'avantage sur son cœur; elle suit celui duquel elle ne peut être séparée qu'elle ne le soit d'elle-même. Cette guerre finit quelquefois, mais recommence incontinent après, comme une fièvre qui a ses relâches et ses redoublements. Il est difficile qu'en tant de mauvaises rencontres il n'y ait entre eux quelque mauvaise intelligence; les soupçons sur des mauvais rapports, fort ordinaires à la cour, et de quelques occasions qu'elle lui en donne, séparent l'union de leurs cœurs, comme la nécessité du temps fait celle de leurs corps. Cependant ses trois frères meurent, l'un après l'autre, dans la misère de ces guerres; son mari succède à la couronne; mais, comme elle n'a point de part en son amitié, *il ne lui en* donne point en son bonheur. La raison

d'État le persuade facilement à prendre une autre femme pour avoir des enfants qu'il ne pouvait plus avoir de celle-ci. Elle, non si touchée de se voir déchoir de la qualité de grande reine de France en celle d'une simple duchesse de Valois, qu'ardente et pleine de désir du bien de l'État et du contentement de son mari, n'apporte aucune résistance à ce qu'il lui plaît, étant, se dit-elle, bien raisonnable qu'elle cède de son bon gré à celui qui avait rendu la fortune esclave de sa valeur. Et, au lieu que les moindres femmes brûlent tellement d'envie et de haine contre celles qui tiennent le lieu qu'elles estiment leur appartenir, qu'elles ne le peuvent voir, ni moins encore le fruit dont Dieu bénit leurs mariages, elle, au contraire, fait donation de tout son bien au dauphin que Dieu donne à la reine, et l'institue son héritier comme si c'était son fils propre, vient à la cour, se loge vis-à-vis du Louvre, et non seulement va voir souvent la reine, mais lui rend jusqu'à la fin de ses jours tous les honneurs et devoirs d'amitié qu'elle pouvait attendre de la moindre princesse. L'abaissement de sa condition était si relevé par la bonté et les vertus royales qui étaient en elle, qu'elle n'en était point en mépris. Vraie héritière de la maison de Valois, elle ne fit jamais don à personne sans excuse de donner si peu, et le présent ne fut jamais si grand qu'il ne lui en restât toujours un désir de donner davantage, si elle en eût eu le pouvoir; et, s'il semblait quelquefois qu'elle départît ses libéralités sans beaucoup de discernement, c'était qu'elle aimait mieux donner à une personne indigne, que manquer de donner à quelqu'un qui l'eût mérité. Elle était le refuge des hommes de lettres, aimait à les entendre parler; sa table en était toujours environnée, et elle apprit tant en leur conversation, qu'elle parlait mieux que femme de son temps, et écrivait plus élégamment que la condition ordinaire de son sexe ne portait. Enfin, comme la charité est la reine des vertus, cette grande reine couronnait les siennes par celle de l'aumône, qu'elle départait si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il n'y avait maison religieuse dans Paris qui ne s'en sentît,

ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure, par sa miséricorde, celle qu'elle exerçait envers les siens, lui donnant la grâce de faire une fin si chrétienne, que, si elle eût sujet de porter envie à d'autres durant sa vie, on en eût davantage de lui en porter à sa mort. »

Les Mémoires de la reine de Navarre, dont les parties principales seront insérées dans notre collection, furent écrits sous la forme d'une lettre à Brantôme. On y reconnaîtra un chef-d'œuvre de narration vive, spirituelle, dramatique, un écrit d'une grâce toute française. Ils ont été publiés, ainsi que la correspondance, dans la collection de la Société de l'Histoire de France, par les soins de M. Guessard.

Mémoires-journaux de L'Estoile.

Pierre de L'Estoile naquit à Paris en 1546 et y mourut en 1611. Son grand-père et son père avaient été présidents aux enquêtes du Parlement de Paris, et sa mère était fille de François de Montholon, président au Parlement, puis garde des sceaux. Il fit ses études à Bourges et vers 1569 acheta une charge d'audiencier à la chancellerie. Depuis 1574 il collectionna avec amour les livres rares et précieux, les placards curieux, les pasqueils ou fadèzes, toutes les nouvelles et bruits de la cour de Paris et de la France. D'un caractère prudent, il ne se déclara pour aucun parti; cependant sa liberté fut plusieurs fois menacée et il allait être proscrit lorsque Henri IV fit son entrée à Paris. L'Estoile se défit de sa charge, espérant vivre tranquille au milieu de ses livres et de sa nombreuse famille, composée de douze enfants, quatre d'un premier et huit d'un second mariage. Mais des affaires embarrassées, la mort de son fils aîné Louis devant Doullens, où il fut, dit son père, « vendangé des premiers », rendirent sa vieillesse chagrine. On n'a sur L'Estoile, dont le nom n'est pas même cité dans les Mémoires de l'époque, d'autres détails que ceux qu'il nous a laissés,

mais il se met peu en scène. Quant à ses goûts, ses principes, ses habitudes, son caractère, voici comment il se peint lui-même : « Mon âme est libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante et maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté dont je suis marri, et à laquelle toutefois qui me voudrait retrancher, ferait tort à ma santé et à ma vie, parce que, si je suis contraint, je ne vaux rien, étant extrêmement libre et par nature et par art, et me suis logé là avec le seigneur de Montagne (mon *Vade mecum*), que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoi je veuille me ronger les ongles et que je veuille acheter au prix du tourment et de la controverse. » Son *Journal*, ainsi que le titre l'indique, a été écrit au jour le jour; c'est le récit de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il entend; on y trouve de précieux détails sur les mœurs, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris; les affaires de l'État sont mêlées à celles de la famille du chroniqueur; les faits divers, le prix des denrées, les anecdotes, la naissance de monstres, les accidents, les procès, les jugements sur les ouvrages remarquables, les bons mots, les crimes, les exécutions, tout cela est ensemble, sans ordre, sans méthode, mais présenté en un style libre, naturel, annonçant la probité et la candeur de l'écrivain, son zèle pour le bien public, son amour et sa fidélité pour le souverain. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître le Paris des XVIe et XVIIe siècles que le journal de Henri III et de Henri IV. La première partie de ce journal a été d'abord publiée seule en 1621 sous le titre de : *Journal des choses advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne*, par Louis Servin, Paris, in-4°. Le *Journal de Henri IV* n'a paru qu'en 1719; c'est Denis Godefroy, docteur de la Chambre des comptes de Lille, qui, le premier, l'a fait connaître en réimprimant le *Journal de Henri III* sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume depuis 1574 jusqu'en 1611*, Cologne, 2 vol. in-8°. Réimprimés depuis, notamment dans les *collections Petitot* et Michaud, les Mémoires-Journaux de

L'Estoile ont fait récemment l'objet d'une publication savante et intégrale en 12 volumes, édités à Paris chez Jouaust, librairie des Bibliophiles, 338, rue Saint-Honoré.

Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois et le père en effet de ses peuples françois, et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français, dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois.

Tel est le titre singulier de l'ouvrage le plus étonnant que la préoccupation de graver sa propre physionomie dans l'histoire ait jamais inspiré à un soldat ou à un homme d'État. Maximilien de Béthune, né en 1560, marquis de Rosny et plus tard duc de Sully, après avoir été dès son enfance attaché à la personne du jeune roi de Navarre Henri, et pris une part des plus actives aux événements politiques et militaires qui amenèrent ce prince sur le trône de France, resta son conseiller intime et son ministre presque universel avec les titres de surintendant des finances, de grand voyer, de grand maître de l'artillerie, de gouverneur de la Bastille, jusqu'à la fin de ce grand règne. Écarté des affaires dès le commencement de la régence de Marie de Médicis 1610), il entreprit et poursuivit jusqu'à la fin de sa vie (1641) l'œuvre dont on a vu plus haut le titre solennel et compliqué.

Pour en comprendre seulement la forme, il faut se représenter dans une salle du château de Villebon ou de *Sully quatre* hommes de plume qui viennent tour à tour, *après avoir* passé de longues journées à feuilleter notes.

relations, lettres, mémoires ou états entassés dans une armoire, lire au ministre déchu, lequel écoute, approuve ou reprend, le récit de ce qu'il a vu, fait, dit et entendu. Ce n'est peut-être là qu'un artifice d'écrivain à la recherche de l'originalité, mais il est certain que, en dehors de tout ce que cet ouvrage renferme de renseignements et de documents précieux, la façon même dont il est rédigé ne peut manquer d'éveiller la curiosité et l'intérêt.

On a peine à se figurer, en parcourant cet immense travail, que la tâche imposée à ceux qui l'ont écrit était d'abord d'abréger et de réduire, et pourtant ce qui nous a été laissé ne serait, au dire du rédacteur, qu'un extrait de plus amples mémoires recueillis au fur et à mesure des événements, presque depuis la naissance de Maximilien de Béthune jusqu'à la mort de Henri IV : les mémoires primitifs étaient l'ouvrage de trois secrétaires, dont il ne restait plus qu'un seul au service de l'ancien surintendant. Celui qui était demeuré fidèle et qui parle souvent en son seul nom s'était associé trois rédacteurs domestiques de nouvelle date, pour la compilation qu'il avait à faire.

L'ouvrage fut commencé plusieurs années après la mort de Henri IV; les quatre rédacteurs ne furent pas longtemps à travailler ensemble; deux seulement s'en occupèrent avec assiduité, les deux autres en furent détournés « pour avoir trouvé des emplois plus profitables ». La besogne fut ainsi poussée jusqu'à la composition de deux parties du livre, s'étendant de 1570 à l'année 1605. Là les deux rédacteurs firent une pause, disant que le temps leur manquait pour arriver au terme de leur tâche, « ce qu'ils désespéraient d'achever ni bientôt, ni entièrement »; ils adressèrent au duc un épilogue ou plutôt un panégyrique, lequel embrassait toute son administration et même sa retraite, de telle sorte que, le recueil historique venant à faillir par le manque de temps pour en réunir les matériaux, la part de l'éloge du ministre atteignît du moins sa perfection.

Les noms des secrétaires rédacteurs des *Économies royales* sont restés à peu près inconnus. Tout ce que l'on peut conjecturer, c'est que les frères Arnauld, dont

les aînés furent secrétaires du duc de Sully et dont le plus jeune devait être le célèbre janséniste, transmirent aux autres secrétaires, parmi lesquels il faut sans doute compter un certain Legendre, toutes les communications et tous les documents nécessaires à leur service d'historiographes.

Les formes de la publication des deux premiers livres des *Économies royales* furent aussi étranges que les procédés employés pour la rédaction. Dans le château de Sully fut appelé un imprimeur d'Angers, auquel on livra le manuscrit pour le reproduire sous les yeux du maître et sous la garde des serviteurs. Au lieu de ne mettre sur le frontispice ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, suivant l'usage des publications clandestines, on affubla de noms grecs deux prétendus imprimeurs d'Amsterdam, sous le couvert desquels étaient placés les deux volumes in-f° de l'édition princeps, qui n'eut qu'un petit nombre d'exemplaires, confiés à des mains sûres. C'est en 1638 qu'il faut placer cette première apparition des deux premiers livres des *Économies*. En 1649 à Rouen, et en 1652 à Amsterdam, l'ouvrage fut réimprimé et livré à une publicité plus étendue.

Sully avait cependant survécu au moins trois ans à l'impression des deux premiers livres de ses Mémoires, car il mourut le 15 décembre 1641. La rédaction de ses Mémoires et la compilation des documents restés en sa possession avaient continué par les soins de nouveaux secrétaires. Le savant Jean le Laboureur obtint la permission de publier cette continuation, restée manuscrite et qui forme 1 volume in-f°, 1662. On y trouve, outre l'achèvement du règne de Henri IV et les débuts de la régence jusqu'au mois de février 1611, époque à laquelle le duc de Sully fut mis hors de ses charges, « plusieurs manuscrits de ces temps-là ramassés par les mêmes secrétaires parmi les papiers qui étaient en confusion dans le cabinet de leur maître et qu'ils transcrivent sans ordre, remettant à ceux qui voudront les lire le soin de les ranger ». Ce sont les discours du roi Henri le Grand, projets de règlements, états de recette et de dépense, états des armées, etc.

Tout cet ensemble d'histoire et de documents a été réimprimé plusieurs fois, en 1603, in-12, en 1664, in-f°, et en 1715 à Trévoux dans le format petit in-12, puis dans les collections Petitot et Michaud.

Sully ne disparut pas complètement de la scène après sa disgrâce. Grand officier de la couronne, gouverneur de plusieurs provinces, chef et conseil du parti protestant, possesseur de biens considérables, il fut plusieurs fois sur le point de reprendre le pouvoir; en 1634 le cardinal de Richelieu le fit maréchal de France, pour lui retirer la grande maîtrise de l'artillerie. Mais sa vie politique avait réellement pris fin avec la mort de son maître. C'est dans la juxtaposition de l'existence de ces deux hommes, unis à la fois par tant de contrastes et d'affinités pendant une partie de notre histoire si pleine de grands événements et animée de si nobles figures, que réside l'intérêt des *Economies royales*. Violent, grondeur, jaloux, mais passionné pour le roi et pour l'État, sans cependant faire tort à sa propre fortune, tel nous apparaît Sully dans la prolixité d'un style lourd et exubérant, au milieu d'un fatras d'archives et d'une accumulation de souvenirs parmi lesquels tous les documents ne sont pas d'une authenticité incontestable ni tous les jugements, et il s'en faut même de beaucoup, d'une impartialité digne de l'histoire.

Lettres missives de Henri IV.

Recueil publié dans la Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, par M. Berger de Xivrey, en 8 vol. in-4°, avec un supplément de M. Guadet.

Les Mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour les rois Charles IX, Henri III et Henri IV en diverses provinces de ce royaume.

Louis de Gonzague, duc de Nevers, troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue, né vers 1540, mort en 1595

fut élevé à la cour du roi de France Henri II, fit ses premières armes très jeune, et fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin (1557). Il devint duc de Nevers en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves, héritière du duché, et fut ensuite investi du gouvernement du marquisat de Saluces; il se signala dans le parti catholique pendant les guerres de religion, assista au siège de la Rochelle en 1573, accompagna Henri III en Pologne, et fit quelque temps partie de la Ligue. Mais après l'assassinat de Henri III, il se déclara pour Henri IV, prit part à la bataille d'Ivry, et fut envoyé à Rome pour négocier la réconciliation du roi avec le Saint-Siège. A son retour, il fut nommé gouverneur de la Champagne, et combattit le prince de Parme en Picardie. Ses Mémoires, de 1554 à 1595, ont été publiés par Gomberville et Cusson, Paris, 1665, 2 vol. in-f°. Voir p. 57 le portrait du duc de Nevers.

Œuvres historiques de P. Mathieu.

Pierre Mathieu, historien et poète, né à Pesmes (Haute-Saône) en 1563, mort en 1621, savait à quinze ans le latin, le grec et l'hébreu. Avocat à Lyon, il fut ardent ligueur, mais, après avoir été député auprès de Henri IV, il devint son partisan, son favori et ensuite son historiographe. Mathieu a beaucoup écrit, ais son style est faible et peu élevé; les faits, indépendamment de la franchise et de l'honnêteté de l'écrivain, donnent du prix à ses compositions historiques, dont les principales sont : *Histoire des derniers troubles de France* (jusqu'à la clôture des États de Blois), Lyon, 1594, in-8°; *Histoire de France* (de 1598 à 1604), 1606, 2 volumes in-8°; *Histoire de Louis XI*, 1610, in-fol.; *Histoire de la mort déplorable de Henri le Grand*, 1611, in-fol.; *Histoire de France* (de François Ier à Louis XIII), 1631, 2 vol. in-fol. Ce dernier ouvrage fut continue par le fils de l'auteur.

Œuvres historiques de Palma Cayet.

Pierre-Vict.-Palma Cayet, chroniqueur et controversiste, né en 1525 à Montrichard en Touraine, mort en 1610, élève et ami de Ramus, embrassa avec lui le calvinisme. Après avoir étudié la théologie à Genève, il fut ministre dans un village du Poitou, puis prédicateur de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV. Ramené au catholicisme par le cardinal Duperron, il abjura en 1595, fut nommé professeur d'hébreu au collège de Navarre en 1596, et se fit ordonner prêtre en 1600. Ses œuvres historiques sont la *Chronologie novennaire,* 1608, 3 vol. in-8° (histoire des guerres de Henri IV de 1589 à 1598); *Chronologie septennaire,* 1609 (récit des événements de 1598 à 1603). Ces deux ouvrages sont justement estimés; ils renferment des anecdotes piquantes, des pièces intéressantes et rares. Ils ont été réimprimés dans la Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France de Michaud et Poujoulat.

Histoire des guerres civiles de France de Henri Davila.

Henri-Catherin Davila, né en 1576 près de Padoue, d'une famille originaire d'Avila, en Espagne, mourut en 1631. Son père l'amena de bonne heure en France et le fit entrer parmi les pages de Catherine de Médicis et de Henri III. Davila servit ensuite sous Henri IV, et se distingua aux sièges d'Honfleur (1594) et d'Amiens (1597). Après la paix de Vervins il retourna auprès de son père à Padoue, fut obligé, à la suite d'un duel, de se retirer à Venise, 1606, combattit pour cette république à Candie et en Dalmatie, et périt assassiné à Vérone. Son *Histoire des guerres civiles de France de 1559 à 1598* *(Venise, 1630, in-4°)* a été traduite en français par Bau-

doin (1642, 2 vol. in-fol.) et par Mallet et Grosley (1757, 3 vol. in-4°). C'est un ouvrage un peu raffiné, mais impartial, excepté en ce qui concerne Catherine de Médicis et Coligny; Davila écrit avec élégance et rapidité et juge les événements avec une indifférence morale qui sent l'école de Machiavel.

Histoires de son temps par Jacques-Auguste de Thou.

Jacques-Auguste de Thou, fils de Christophe de Thou, premier président au Parlement, né à Paris en 1553, mort en 1617, fit d'excellentes études, et eut pour maîtres en jurisprudence Cujas et Hotman. En 1573 il suivit Paul de Foix, ambassadeur en Italie, et conçut à dix-neuf ans le projet d'écrire l'histoire du XVI[e] siècle. A son retour, chargé de missions par Henri III, nommé conseiller-clerc au parlement de Paris en 1576, envoyé comme commissaire en 1581 pour rendre la justice en Guyenne, il fit la connaissance du prince de Condé, du roi de Navarre et de Montaigne, devint président à mortier au parlement de Paris, servit avec chaleur la cause de Henri III en Normandie et en Picardie, parut avec éclat aux États de Blois de 1588, et négocia l'alliance du roi et de Henri de Navarre. Chargé de missions nouvelles par Henri IV, il prépara l'édit de Nantes, soutint les libertés de l'Église gallicane, en repoussant l'introduction en France de certains décrets du concile de Trente, accepta en 1601 le titre de protecteur des Franciscains dans le royaume, et resta, au milieu de tant d'occupations, le modèle de l'assiduité et de l'austérité dans ses fonctions judiciaires. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis le nomma l'un des trois directeurs des finances (avec Chateauneuf et Jeannin), mais lui refusa obstinément la place de premier président. Il en conçut un chagrin qui abrégea ses jours. Comme historien, de Thou est connu par une *Histoire de son temps*, en

138 livres, écrite en latin; il l'entreprit en 1591; elle commence à 1543 et s'arrête à 1607. Il n'en publia que les 80 premiers livres; les suivants furent complétés avec ses matériaux et édités par du Puy et N. Rigault en 1620. Ce dernier est en partie le rédacteur des Mémoires de de Thou, en 6 livres. La meilleure édition de son histoire est celle de Londres, *Historiarum sui temporis. lib. CXXXVIII*, 1733, 7 vol. in-fol. Elle a été traduite en français par Mascrier, Le Beau, Desfontaines, etc., 16 volumes in-4°, 1734. Cet ouvrage est un magnifique monument historique et il mériterait d'être lu davantage. L'auteur n'est pas toujours parfaitement renseigné sur les pays étrangers; on trouve chez lui la trace des erreurs et des préjugés de son temps; mais on admirera toujours dans son œuvre le calme, l'impartialité, la dignité, le coloris et l'éloquence qui ont fait proclamer de Thou par Bossuet « le grand auteur, le fidèle historien ».

ERRATUM

POUR LE VOLUME PRÉCÉDENT DE LA COLLECTION,

Henri III, les débuts de la Ligue.

Page 49, ligne 24 : après Alexandre, *lire* Annibal.

TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

LES TROIS HENRI

LE VALOIS — LE LORRAIN — LE BÉARNAIS

(1587 — 1589)

EXTRAITS

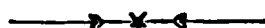
DE L'ESTOILE, DES LETTRES MISSIVES DE HENRI IV,
DE LA RELATION DE MIRON, DE PALMA CAYET, DE L'HISTOIRE
DE D'AUBIGNÉ, DE LA VIE DE JEAN CHANDON, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École Polytechnique

Ouvrage contenant 15 gravures.



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1887

Tous droits réservés.

LES TROIS HENRI

LE VALOIS — LE LORRAIN — LE BÉARNAIS

I

IMPUISSANCE DE HENRI III. — VICTOIRE DU BÉARNAIS A COUTRAS ET DU BALAFRÉ A AUNEAU

(1587-1588.)

Un résumé préliminaire est indispensable pour bien comprendre les événements compliqués et décisifs qui se passent en l'année 1587. M. Berger de Xivrey les expose ainsi dans son sommaire historique du tome II des Lettres missives *de Henri IV :*

A la suite des inutiles conférences de Saint-Bris, Henri de Navarre avait adressé aux princes d'Allemagne l'exposé de ce qui s'était passé à Saint-Bris, et il réclamait leur assistance comme plus nécessaire que jamais. Enfin l'active persévérance de Ségur et les subsides de la reine Elisabeth, que le supplice de Marie Stuart rendit ennemie irréconciliable des catholiques, parvinrent à mettre en mouvement cette armée étrangère. Le roi de Navarre publia, au milieu de juillet, une protes-

tation sur l'introduction des étrangers en France. Néanmoins les divisions des chefs allemands retardèrent leur départ, et, quand ils entrèrent en Lorraine, l'insubordination des troupes, leur intempérance et leur avidité de pillage les arrêtèrent dans ce duché. Malgré les efforts des princes lorrains pour les repousser en Allemagne, ils atteignent les frontières de France le 17 septembre, et la Champagne est bientôt ravagée comme la Lorraine. Pour se réunir au roi de Navarre, ils avaient la Loire à traverser. Henri III fait rendre impraticables tous les gués de cette rivière, et lui-même, à la tête de sa principale armée, vient en défendre le passage. En même temps il envoie une autre armée, conduite par le duc de Joyeuse, pour arrêter le roi de Navarre et l'empêcher de venir recevoir ces étrangers. Ce prince, resté en Poitou et en Saintonge jusqu'au commencement d'octobre, se rend alors en Guyenne, où il rassemble ses forces pour venir protéger les Allemands au passage de la Loire. Le duc de Joyeuse, qu'il rencontre à Coutras, lui présente la bataille, la perd et est tué avec son frère et les principaux seigneurs de son armée. Le roi de Navarre, au lieu de poursuivre sa route en vainqueur, congédie pour un mois ses troupes, le surlendemain de la bataille; suivi de cinq cents chevaux, il part pour la Gascogne avec le comte de Soissons, et arrive à Nérac le 20. Les Allemands, qui étaient parvenus à Montargis, y apprennent la victoire de Coutras, et ils s'attendaient à voir survenir le roi de Navarre d'un jour à l'autre, lorsque le duc de Guise, qui les séparait de Paris, comme le roi les séparait de la Loire, en défait une division nombreuse dans le combat de Vimory, qu'il leur livre le 27 octobre. Une seconde victoire qu'il remporte sur eux, le 24 novembre suivant, à Auneau en Beauce, décide les Suisses à demander au roi une capitulation particulière. *Enfin une troisième*

défaite, essuyée par les reîtres, près de Gien, achève la déroute de cette armée, aux restes de laquelle Henri III accorde un accommodement, à condition de sortir immédiatement du royaume. La retraite de l'armée étrangère rend inutile la démonstration qu'avait annoncée pour le mois de novembre le roi de Navarre. Il demeure dans ses États souverains, près de Mme de Gramont, toute la fin de l'année.

§ 1. — SUPPLICE DE MARIE STUART (18 FÉVRIER 1587).
(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche premier jour du mois de mars de l'an présent 1587, les nouvelles vinrent à Paris de l'exécution de la reine d'Ecosse, qui avait eu la tête tranchée par les mains d'un bourreau, le 18 du mois de février précédent, selon la teneur de l'arrêt de mort contre ladite reine, quelques mois auparavant donné par le parlement d'Angleterre, comme criminelle de lèse-majesté au premier chef, étant dûment atteinte et convaincue d'avoir attenté sur la vie et sur l'État de la reine d'Angleterre. Les comtes de Schrasbourg et de Kentt, accompagnés des principaux de la noblesse du pays, prononcèrent l'arrêt de mort à cette princesse, issue du sang d'Angleterre, et de la droite descente de Henri VII, le mardi 17 février, et sur le vespre, ayant arrêté, avec elle, l'exécution au lendemain 18 du mois, à huit heures du matin, fut menée en la grande salle du château de Fodringhaie, sur un échafaud tapissé de noir; sur lequel étant montée, suivie de cinq dames de son train, après avoir d'une grande constance repris la vanité de leurs larmes et embrassé d'un grand courage la fin de sa longue captivité, se présenta à la mort avec une résolution généreuse et plus que mâle, montrant

beaucoup de fermeté en la religion, et non moins de piété en la recommandation de son fils et de ses serviteurs. Elle ne voulut jamais permettre que le bourreau la dépouillât, disant qu'elle n'avait accoutumé le service d'un tel gentilhomme. Ains elle-même dépouilla sa robe, se mit à genoux sur un carreau de velours noir, présenta sa tête au bourreau, qui, contre le privilège des princes, lui fit tenir les mains par son valet, pour lui donner le coup plus assurément. Puis montra la tête séparée du corps au peuple, qui commença à crier : Vive la reine ! Et comme en cette montre, sa coiffure chut en terre, on vit que l'ennui et la fâcherie avaient rendu, en l'âge de quarante-cinq ans, toute blanche et chenue cette pauvre reine, qui, vivante, avait emporté le prix des plus belles femmes du monde. Elle avait été née le 15 décembre 1542, couronnée à dix-huit mois, à savoir le 21 août 1543, conduite en France à dix ans, mariée à quinze ans au dauphin de France ; après sa mort, remariée en Ecosse à Henri d'Arley, gentilhomme âgé de vingt-deux ans, beau en toute perfection, lequel ayant été étranglé de nuit, à Édimbourg, dans sa chambre, qu'une traînée de poudre fit sauter, elle épousa en troisièmes noces le comte de Bothwel, soupçonné de ce meurtre, sur quoi le peuple s'étant élevé, accusa cette pauvre reine d'adultère et de parricide, la fit prisonnière ; son mari s'enfuit en Danemarck, où il meurt prisonnier. Elle échappe, prend les armes contre la mutinerie de ses sujets ; enfin est contrainte de se sauver et retirer en Angleterre, où, après une prison de dix-huit ans, elle est décapitée. Voilà une vie bien tragique, et un vrai tableau de la vanité des grandeurs du monde. Et *puis allez* faire état des honneurs mondains et de *ses félicités !*

§ 2. — SERVICE SOLENNEL A PARIS EN L'HONNEUR DE LA REINE D'ÉCOSSE.

A la nouvelle de cette mort, on fit en la cour de France grande démonstration de deuil, nommément ceux de la maison de Lorraine et de Guise, auxquels ladite défunte reine d'Écosse attenait de si près (voire de trop près pour elle, selon l'opinion de beaucoup). De fait, le dimanche ensuivant, le roi, la reine, le duc de Mayenne et les autres seigneurs et dames de la maison de Lorraine, étant lors à Paris, prirent le deuil. Et le 13 dudit mois, en la grande église de Paris, lui fut fait un solennel service auquel assistèrent le comte de Soissons, les ducs de Mercœur et d'Elbeuf, portant le grand deuil, les cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise et de Joyeuse, en leurs accoutrements violets, et le duc de Mayenne et autres seigneurs et gentilshommes en longs manteaux de deuil. La Cour de parlement, la Chambre des comptes, la Cour des généraux, le Châtelet, les élus et les prévôt des marchands, échevins et autres officiers de la ville, en robes de deuil, les chaperons sur l'épaule. Sa mort fut infiniment regrettée et plainte par les catholiques, principalement par les ligueurs, qui criaient et disaient tout haut qu'elle était morte martyre pour la foi catholique, apostolique et romaine, et que la reine anglaise ne l'avait fait mourir pour autre chose que pour la religion, quelque couleur que d'ailleurs elle se fût efforcée d'en enquérir et rechercher. En laquelle opinion ils étaient dextrement et soigneusement entretenus par les prédicateurs qui la canonisaient tous les jours en leurs sermons.

§ 3. — LE ROI DE NAVARRE S'EMPARE DE PLUSIEURS PLACES DU POITOU.

En ce temps le roi de Navarre est fort en Poitou, et prend les villes de Chizey, Saint-Maixent, Fontenai et autres places et a plus d'occasion d'aimer la Ligue que de lui en vouloir, attendu qu'elle ruine autant ou plus le parti catholique qu'il ne fait, et ne s'adresse qu'aux villes les plus catholiques pour y faire la guerre. Laissant cependant lui et ceux de sa religion en repos, et avançant plus leurs affaires en trois mois, qu'ils ne pourraient faire en dix ans avec toutes leurs armes et armées.

§ 4. — DÉPART DU DUC DE JOYEUSE POUR PRENDRE LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE ROYALE EN ANJOU.

Le duc de Joyeuse partit de Paris, par le commandement du roi, avec grandes forces tant de pied que de cheval, pour aller en Anjou et en Poitou s'opposer aux entreprises et exploits de guerre du roi de Navarre, qui lui fut une commission ruineuse, mais honorable pour un seigneur comme lui, qui désirait de mourir pour la Ligue, au lit d'honneur.

§ 5. — CONFÉRENCES DU ROI AVEC LE DUC DE GUISE. LE BALAFRÉ VEUT LA GUERRE.

Le vendredi 19 juin 1587, le roi partit de Paris pour aller trouver la reine sa mère à Monceaux, et mena avec lui le duc d'Épernon, le chancelier et M. de Villeroy, en intention de conférer avec les ducs de *Guise et de* Mayenne, qui s'y devaient trouver, sur

quelque bon accord au soulagement du peuple et repos public. Et sur ce manda le roi les trois gens de son conseil au parlement pour le venir trouver à Meaux, avec la Guesle et de Thou, présidents, et Lugoli et de Xainction, échevins de Paris.

Le roi revint de Meaux sans avoir vu le duc de Guise, qui n'y était pas venu, se défiant de quelque embûche et surprise qu'on lui voulût faire, bien averti que le roi, quelque bonne mine qu'il lui fît, ne lui voulait guère de bien. Le roi, arrivé à Paris, alla coucher aux Capucins, et le lendemain fut voir la reine sa femme à Saint-Germain-en-Laye. La reine mère, d'autre côté, part de Monceaux et s'en va à Châlons, pour y trouver le duc de Guise, afin de trouver moyen pour l'aboucher avec le roi.

Le jeudi deuxième jour de juillet, le roi retourna à Meaux, où le vint trouver le duc de Guise, par la pratique et sous l'assurance de la reine mère, où ils conférèrent ensemble; et lui fit le roi gracieuse réception et bon visage; le pria de penser à la paix et ne mettre l'État en proie, car encore qu'il soit résolu de ne souffrir autre religion en son royaume que la catholique, apostolique et romaine, et abolir du tout la nouvelle, si peut-il bien voir que l'état des affaires est tel et la nécessité si grande qu'elle requerrait bien qu'on achetât une bonne paix pour détourner les misères que cette grande armée étrangère apporterait. Et, voyant le roi que toutes ces raisons ne trouvaient point de prise en cette âme toute guerrière, patiente de tout, hormis de ne point régner, l'y invite par des promesses honorables et fort avantageuses à sa maison et à son parti. Mais, en un mot, le duc de Guise veut la guerre, et dit résolument au roi qu'il n'est du côté de la paix, et quand il sera forcé d'y être, ce sera, la religion et

l'assurance de son parti sauve. Supplie Sa Majesté de jeter les yeux sur la religion mourante et d'embrasser sa conservation, sans estimer rien de difficile ni de périlleux pour une si mémorable victoire, se souvenant qu'il est roi du peuple qui n'a jamais craint autre chose que la chute du ciel, comme aussi il s'assure que sous sa guide et sous son étendard il domptera tout ce qui l'osera affronter en terre. Cependant il se plaint au roi du mauvais traitement qu'on faisait aux villes qui avaient demandé l'extirpation de l'hérésie, de la ruine de la citadelle de Mâcon, de la suprise de celle de Valence, de la disgrâce des seigneurs de Brissac, Crusilles, Gessan et Antragues, du pervertissement des assignations des deniers qu'on avait destinés pour les frais de cette guerre, et en général des contraventions à l'édit, et entre autres de ce que le conseil du roi, ni le parlement de Paris, ni les justices subalternes, ni le prévôt de Paris n'avaient juré l'édit, et qu'il semblait par là qu'on eût encore quelque envie de mettre l'hérésie au-dessus. « Tant s'en faut, dit alors le roi, qu'il n'y a prince au monde qui ait plus à cœur de l'éteindre que moi. Mais je trouve que ceux de la Ligue y marchent d'un fort mauvais pied, ce qui me fait croire qu'ils aspirent à quelque chose de plus; et qu'ainsi ne soit, vous savez bien que vous m'avez demandé des villes de sûreté contre les huguenots, aux provinces qu'il n'y avait sujet de les craindre ni en corps ni en l'âme, témoin la surprise faite par le duc d'Aumale, de Dourlan et de Pontdormi, et l'intelligence découverte à Boulogne et la citadelle bâtie à Vitry-le-François, pour y loger un Italien, au pays duquel un Français ne saurait obtenir un méchant état de sergent. Et nouvellement *de Rocroi vous* savez que vous n'avez voulu recevoir

le gouverneur pour gouverneur, s'il ne vous promettait de tenir la place sous votre nom. Et, pour le regard des deniers dont vous vous plaignez, n'avez-vous pas prodigué les cent mille écus levés pour le bâtiment de la citadelle de Verdun? Il y a beaucoup d'autres choses que je passe sur vos contraventions alléguées, qui valent mieux tues que dites pour votre honneur. » A quoi le duc de Guise voulant répliquer, le roi, l'interrompant, lui dit : « Mon cousin, n'en parlons plus, ce sont des contraventions à l'édit contrepesées les unes aux autres, auxquelles il faudra donner ordre s'il est possible. Tournons nos poursuites sur les moyens d'assaillir les huguenots et rompre leurs forces étrangères, qui nous vont tomber sur les bras. Car pour cela je vous ai mandé, et suis venu jusqu'ici. » Et là-dessus entra le roi en la chambre du conseil, suivi du duc de Guise et du duc d'Epernon, qui s'embrassèrent et se caressèrent fort l'un l'autre, comme s'ils eussent été les plus grands amis du monde.

Le mardi 7 juillet, le roi étant prêt de monter à cheval, pour s'en retourner à Paris, le duc de Guise le vint trouver pour lui baiser les mains, et, prenant congé de lui avec de très grandes soumissions et révérences, desquelles il ne fut jamais chiche, lui fit de grandes protestations de l'obéissance, honneur, subjection et fidélité que ceux de la Ligue avaient toujours portées et porteraient à jamais à Sa Majesté, que les plus entendus disaient être semblables au jeu populaire du roi dépouillé, lesquels les assistants honorent de révérences et titres magnifiques, et cependant le dépouillent de tous ses ornements, en l'appelant : Sire.

§ 6. — PROCESSION A PARIS EN L'HONNEUR DE LA LIGUE.

Le mardi 21 juillet, le cardinal de Bourbon, abbé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et y logé, fit faire une solennelle procession, à laquelle il fit marcher tous les enfants, fils et filles du faubourg Saint-Germain, pour la plupart vêtus de blanc et pieds nus, portant les garçons un chapeau de fleurs sur la tête nue, et tous, tant mâles et femelles, un cierge de cire blanche, ardant en la main. Les Capucins, les Augustins, les Pénitents blancs, les prêtres de Saint-Sulpice et les religieux de Saint-Germain portaient les reliques, et y avait une musique très harmonieuse. Même y étaient portées les sept châsses de Saint-Germain, par hommes nus en chemises, assistés d'autres qui portaient flambeaux ardents, en grande dévotion. A icelle assista le roi, vêtu en pénitent blanc, marchant en la troupe des autres, et les cardinaux de Bourbon et Vendôme en leurs habits rouges, suivis d'une grande multitude de peuple d'un et d'autre sexe. On disait qu'il avait, comme chef de la Ligue, fait faire cette procession pour la manutention et conservation de ceux de la Ligue, contre les desseins des hérétiques et des étrangers venant pour eux. Le roi, à son dîner, loua cette procession, et dit qu'il n'en avait, de longtemps, vu une mieux ordonnée ni plus dévote que celle-là, et que son cousin le cardinal y avait honneur. A quoi quelqu'un, qui était près de lui, va répondre que c'était la dévotion même que M. le cardinal : « Oui, dit le roi, c'est un bon homme, je désirerais que tous les catholiques de mon royaume lui ressemblassent, nous ne serions en peine de monter à cheval pour combattre les reistres. »

§ 7. — MARIAGE DU MIGNON NOGARET, DUC D'ÉPERNON.

Le dimanche 23 août, Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, premier mignon du roi et qu'il appelait son fils aîné, fut marié à petit bruit au château de Vincennes. Le bruit était tout commun que le roi lui avait donné, en faveur dudit mariage, la somme de quatre cent mille écus.

Le dimanche 30 août, le festin de la noce du duc d'Épernon et de la comtesse de Candale fut fait très magnifique, en l'hôtel neuf de Montmorency, près Saint-Avoie, où le roi, les reines, les princesses, les dames de la cour et de la ville, en grand nombre, pompe et magnificence assistèrent, et y balla le roi en grande allégresse, portant néanmoins son chapelet de têtes de mort, tant que le bal dura, toujours suspendu à sa ceinture. Le roi donna ce jour, à la mariée, un collier de cent perles, estimé à cent mille écus.

§ 8. — DÉPART DU ROI POUR L'ARMÉE DE LA LOIRE.

Le samedi 12 septembre, le roi partit de Paris pour aller dresser son camp à Gien-sur-Loire, après avoir pris congé de toutes ses cours et des prévôt des marchands et échevins de sa bonne ville de Paris, et leur avoir affectueusement recommandé le repos et conservation d'icelle sous son obéissance, et de celle de la reine sa mère, pendant le séjour de son voyage; ordonna aussi que le chancelier et son Conseil d'État demeureraient à Paris, près la reine sa mère, pour, durant son absence, donner ordre aux affaires. Et le lendemain, qui était le dimanche, fut faite à Paris

solennelle procession, afin de prier Dieu pour la prospérité du voyage de Sa Majesté.

§ 9. — DIVISION ET CONFUSION DANS L'ARMÉE ÉTRANGÈRE.

En ce mois de septembre, la confusion et la nécessité, deux dangereuses pestes d'une grande multitude, se glissèrent tout au travers de l'armée étrangère. Il y eut aussi de la division aux desseins, les uns voulant saccager et piller la Lorraine, qui était le conseil secret du roi et le meilleur, les autres voulaient passer leur vengeance et leur fureur jusqu'au cœur de la France. Le général des Allemands ne voulait faire effort qu'il n'eût un prince du sang en tête, comme on lui avait promis. Les Français, plus avisés, visaient à un passage de la rivière de Loire, qui était bien le meilleur, puisqu'ils s'y étaient engagés si avant, et lequel, à la vérité, fut marchandé et arrêté, mais enfin ne put être livré, ce qui leur causa une grande ruine à la fin; car, n'ayant ni vivres à suffisance, ni retraite à leur dévotion, la nécessité du ventre fit rebeller la tête.

§ 10. — MADAME DE MONTPENSIER GOUVERNANTE DE LA LIGUE A PARIS.

Cependant madame de Montpensier est la gouvernante de la Ligue à Paris, qui entretient ses frères aux bonnes grâces des Parisiens, et achète du taffetas pour faire faire des enseignes pour les trophées du duc de Guise, son frère, et fait plus par la bouche de ses prédicateurs auxquels elle donne de l'argent pour toujours accroître envers le peuple leur réputation, et leur attribuer tous les bons succès de la

guerre aux dépens de l'honneur du roi qu'ils ne font tous ensemble avec toutes leurs pratiques, armes et armées ; de quoi elle se vante tout haut, tant elle est impudente, jusque-là que le bruit même en vient jusqu'aux oreilles du roi.

§ 11. — MORT DU COMTE DE LA MARK, FRÈRE DU DUC DE BOUILLON.

En ce mois, le comte de la Mark, frère du duc de Bouillon, jeune et valeureux seigneur, redouté même de l'ennemi et du duc de Guise entre autres, mourut de sa mort naturelle en l'armée des reîtres, de laquelle il conduisait l'avant-garde, et fut pleuré et regretté de toute la noblesse de France.

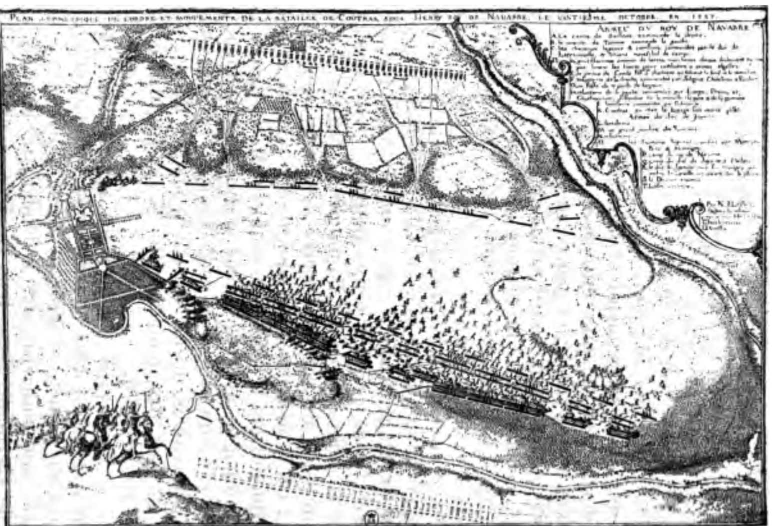
§ 12. — LE DUC DE JOYEUSE SE MET A LA POURSUITE DU ROI DE NAVARRE POUR EMPÊCHER SA JONCTION AVEC L'ARMÉE ÉTRANGÈRE.

M. de Joyeuse étant arrivé à Poitiers, où il faisait état de séjourner huit ou dix jours, afin d'y attendre le reste des troupes qui le suivaient, et devait composer son armée que le commun populaire nommait la redoutable, et plusieurs seigneurs et gentilshommes de la cour, lesquels étaient demeurés derrière, les uns pour acheter des chevaux et des armes, les autres pour dresser leurs équipages, les autres pour dire adieu aux belles dames, et les autres pour ne les vouloir abandonner; il reçut des avis certains que toutes les bandes des huguenots se rassemblaient en diverses provinces, et que le roi de Navarre, avec ce qu'il avait pu tirer de l'Aunis, Poitou, Anjou, Touraine et Berri, ayant pris deux canons et une coule-

vrine à la Rochelle, fort bien équipé et munitionné, en était parti pour s'aller joindre avec les autres, et tous ensemble s'acheminer au-devant de son armée étrangère par les côtes de la Guyenne, du Languedoc et du Lyonnais, afin de gagner la source de Loire, joindre toujours nouvelles troupes en marchant. Cet avertissement le fit résoudre de partir promptement de Poitiers, et de suivre, en tous lieux, le roi de Navarre avec ce qu'il avait déjà de gens de guerre, montant à huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, sans attendre le surplus de ses forces; faisant bien état que le maréchal de Matignon le viendrait bientôt joindre.

§ 13. — LA BATAILLE DE COUTRAS (20 octobre 1587).
(Sully, *Économies royales.*)

Or pour ce que nous ne pûmes nous trouver auprès de vous à la bataille de Coutras, comme nous ne avons accoutumé de faire en tous les lieux où votre service le requérait, ou auxquels il y avait de l'honneur à gagner; et partant vous nous excuserez si nous mettons beaucoup de circonstances et de particularités qui se passèrent devant, durant et après cette bataille, et si même nous abrégeons celles que quelques-uns des vôtres nous ont depuis conté vous être arrivées; car, remettant toutes ces narrations à ceux qui feront l'histoire entière, nous nous contenterons de vous ramentevoir que le roi de Navarre ayant joint à lui messieurs les princes de Condé et comte de Soissons, vicomte de Turenne, seigneur de la Trémouille, comte de la Rochefoucault et autres seigneurs, avec ce que chacun d'eux avait pu rassembler de gens de guerre, il s'avança, en partant de



La bataille de Coutras, d'après un plan du temps (Bibl. Nat., Estampes, Hist. de France, Q. B. 22.)

Ponts, vers Mont-lieu, Montgayon et la Roche-Chalais, le jour de devant que M. de Joyeuse eut pris son logement aux environs de Chalais et d'Aubeterre, tellement. que, le jour suivant, il arriva que chacun des deux camps fit un même dessein, à savoir : de se saisir des gués et passages des rivières de l'Isle et Drone; le premier, afin qu'ayant mis ces rivières entre son ennemi et lui, il poursuivît plus librement son chemin entrepris, et l'autre pour l'empêcher de passer, et, par ce moyen, de gagner la rivière de Dordogne, où il savait qu'il était si fort, à cause de la quantité de bonnes villes qu'il tenait sur elle, qu'il lui serait impossible de le contraindre à combattre, comme il s'en était vanté et en avait eu exprès commandement du roi; et chacun des deux chefs, estimant que le logis de Coutras serait grandement avantageux pour ce qu'il voulait entreprendre, fit aussi tout ce qu'il pensa pouvoir servir à s'en assurer; mais M. de la Trémouille, ayant eu cette commission du roi de Navarre avec une troupe de deux cents ou deux cent cinquante chevaux, et autant d'arquebusiers à cheval, et trouvant M. de Laverdin en campagne avec ce même dessein, et beaucoup plus faible que lui, il le contraignit, après s'être un peu chamaillés, de lui quitter le logis et de se retirer sur ses pas, pour avertir M. de Joyeuse qu'il avait été prévenu.

Le roi de Navarre s'étant donc aussitôt logé avec toute son armée dans Coutras dont il y en avait plusieurs au piquet, et désirant de la faire passer la rivière sans embarras, dès le lendemain, il ordonna M. de Clermont, vous, Bois du Lys, et Mignonville, pour faire accommoder les passages, et passer toute la nuit l'artillerie, son cariage et les bagages du camp; à quoi vous travaillâtes tous quatre en telle diligence

et si grande assiduité, et vous particulièrement, vous fourrant, à tous moments, dans l'eau et dans la bourbe jusqu'aux genoux, que chacun s'étonnait comment vos corps pouvaient porter tant de peines; et néanmoins tout votre soin, industrie et diligence, pensèrent être plutôt dommageables qu'utiles; d'autant que M. de Joyeuse, ayant été averti de ce dessein tant par ses espions que par quelques prisonniers que M. de Laverdin lui avait amenés, et le voulant empêcher, à quelque prix que ce pût être, fit sonner à cheval et battre aux champs dès les dix heures du soir, et marcher son camp toute la nuit, envoyant devant quelques troupes, pour apprendre des nouvelles du roi de Navarre; lequel, en ayant fait autant de son côté, ces batteurs d'estrade se rencontrèrent et se battirent à bon escient avant que de se vouloir retirer, duquel combat nous ne dirons rien, d'autant que vous n'y étiez pas; mais tant il y a que le roi de Navarre étant fait certain au retour des siens, par quelques prisonniers qu'ils avaient amenés, que tout le camp marchait en gros en diligence, résolu de donner bataille, et qu'il pourrait être à vue du sien, dès les sept à huit heures du matin, il reconnut aussitôt qu'il lui serait impossible d'avoir fait passer plus de la moitié de ses troupes, avant que d'avoir l'ennemi sur les bras, et partant qu'il valait beaucoup mieux se résoudre à la bataille avec toutes ses forces, que de se laisser attaquer par pièces en se retirant; à quoi tous les gens de qualité et les capitaines qui l'assistaient conclurent semblablement, si bien que l'on n'oyait plus retentir autre voix parmi eux que : Bataille! bataille! et en même temps, ayant appelé M. de Clermont, vous et Bois du Lys, car quant à Mignonville, qui avait été des vôtres aux passages, il le voulut retenir pour ordonner les gens de pied, et

vous commanda de faire repasser l'artillerie promptement avec son équipage, et la loger au lieu où il voulait prendre son champ de bataille qu'il vous montra lui-même, et en vous séparant de lui pour aller, avec une chère gaie, et assurance de ne vous épargner pas, il vous dit en vous accolant : « Mon ami Rosny, c'est à ce coup qu'il faut faire paraître votre esprit et votre diligence, qui nous est mille fois plus nécessaire qu'elle n'était hier, à cause que le temps nous presse, et que de l'artillerie bien logée, bien munie et bien exploitée dépendra en grande partie le gain de la bataille, lequel j'attends de Dieu, puisqu'il est ici question de sa gloire, et que nous combattons pour la conservation du royaume que ces gens-ci veulent dissiper (car M. de Joyeuse était ligueux), et mon dessein est de la rétablir. »

Cette petite pointe de louange et d'encouragement fut de telle vertu envers vous, qu'il eût été difficile de rien ajouter aux effets qu'elle fit produire, nonobstant lesquels néanmoins, ni tout ce que messieurs de Clermont et Bois du Lys y purent apporter, si vous fut-il impossible de faire repasser les pièces et munitions pour s'en servir, et de placer tout cela où le roi de Navarre vous avait commandé, qui était une petite élévation de terre fort avantageuse, que les deux armées ne fussent déjà rangées en ordre de combat l'une devant l'autre prêtes d'en venir aux mains, et n'eût été la faute que M. de Joyeuse fit, d'avoir mal logé ses pièces à l'abord (car, reconnaissant que pour être trop basses, elles lui seraient inutiles, il fut contraint de les déplacer et replacer ailleurs, en quoi il fut consommé beaucoup de temps, et encore tout cela ne lui servit-il de guère, faute *de jugement* et d'expérience, et qu'il usait plutôt de *furie et de précipitation*, tant il désirait se venger

des troupes que le roi de Navarre lui avait défaites, et satisfaire aux espérances qu'il avait conçues en lui et données aux autres), celles que vous aviez en charge fussent arrivées trop tard pour le combat. Lequel nous ne nous amuserons point à décrire, tant à cause que nous n'y étions pas, que vous n'y êtes quasi nulle part; étant employé à l'artillerie, que pour ce qu'il a été décrit amplement par plusieurs, voire peut-être prolixement par aucuns par complaisance et pour y vouloir faire faire des merveilles à ceux qui les en ont priés, et sont si divers entr'eux qu'il est difficile de juger de quel côté est la vérité; mais tous demeurent bien d'accord que les deux canons et la coulevrine que M. de Clermont, vous, et Bois du Lys aviez en charge, firent merveilles, ne tirant une seule volée qu'elle ne fît des rues dans les escadrons et bataillons du camp ennemi, qui étaient jonchés de douze, quinze, vingt et quelquefois jusqu'à vingt-cinq corps d'hommes et chevaux, si bien que les ennemis, lesquels, pour avoir d'abord renversé les deux troupes où commandaient messieurs de Turenne et de la Trémouille, avaient déjà crié victoire, ne pouvant plus souffrir une destruction de pied coi, furent contraints de venir au combat en désordre, et sans attendre le commandement. Ils furent mis en route par les trois escadrons du roi de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, chacun desquels, par les coups qu'il donna, et ceux dont ses armes étaient martelées, témoigna suffisamment la grandeur de son courage, et que ces braves princes en telles occasions ne s'épargnaient non plus que des simples soldats.

Sitôt que vous vîtes les ennemis en déroute, et que, sans doute, la bataille étant gagnée, vous n'aviez plus que faire au canon, vous montâtes sur votre

grand cheval d'Espagne, bai, que vous aviez eu de M. de la Rocheguyon, lequel M. de Boisbreuil vous faisait tenir prêt derrière les pièces, pour essayer d'apprendre des nouvelles de messieurs vos frères, que vous croyiez être avec M. de Joyeuse, et savoir aussi en quel état le roi de Navarre était, lequel vous rencontrâtes par delà la Garenne, l'épée toute sanglante au poing, poursuivant la victoire. Et sitôt qu'il vous aperçut, vous cria : « Eh bien, mon ami, c'est à ce coup que nous ferons perdre l'opinion que l'on avait prise, que les huguenots ne gagnaient jamais de batailles; car en celle-ci la victoire y est tout entière, ne paraissant aucun ennemi qui ne soit mort ou pris, en fuite, et faut confesser qu'à Dieu seul en appartient la gloire, car ils étaient deux fois aussi forts que nous; et s'il en faut attribuer quelque chose aux hommes, croyez que M. de Clermont, vous et Bois du Lys y devez avoir bonne part, car vos pièces ont fait merveille; aussi vous promets-je que je n'oublierai jamais le service que vous m'y avez rendu. » Le lendemain de la bataille, comme vous étiez dans la salle, vous vîtes que sur une table l'on avait mis les corps, tout nus et seulement couverts d'un linceul, de messieurs de Joyeuse et de Saint-Sauveur, son frère.

§ 14. — IMPRESSION FAITE SUR LA COUR PAR LE DÉSASTRE DE COUTRAS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mardi 20 octobre, advint le combat et cruelle rencontre du roi de Navarre et du duc de Joyeuse *à Coutras,* qu'on a depuis appelée la journée de *Coutras, en laquelle* l'armée dudit duc de Joyeuse

fut entièrement rompue et défaite, lui et le petit Saint-Sauveur, son frère, tués; la victoire poursuivie à trois grandes lieues par le roi de Navarre; les



Le duc de Joyeuse, d'après une gravure du temps.

grâces de la victoire rendues sur le champ même de la bataille, en laquelle mourut un si grand nombre de noblesse, que lorsque les nouvelles en vinrent à la cour, la reine mère dit tout haut qu'en toutes les batailles et rencontres advenues en France depuis

vingt-cinq ans, il n'était mort autant de gentilshommes français qu'en cette malheureuse journée. Le roi regretta la noblesse, peu le chef, pour avoir reconnu qu'il était de la Ligue. La reine régnante, comme bon sang ne peut mentir, le pleura fort et à bon escient; la reine mère, pour la forme, selon sa coutume. Le cardinal de Bourbon, comme un veau, lequel poussé d'un vrai zèle catholique id est ligueur, en ayant reçu les nouvelles, dit qu'il eût voulu que le roi de Navarre, son neveu, eût été en sa place, et qu'il n'y eût eu tant de perte de lui que dudit duc de Joyeuse. Ce qu'ayant été rapporté au roi, il dit que cette parole était digne de ce qu'il était.

§ 15. — LE ROI DE NAVARRE COURT TRIOMPHER DANS SES ÉTATS. — SA LÉGÈRETÉ LUI FAIT PERDRE LE PROFIT DE LA BATAILLE DE COUTRAS.

(Sully, *Économies royales.*)

Monsieur le comte de Soissons, qui était venu trouver le roi de Navarre, plutôt pour épouser sa sœur, que ses affections ni son parti, qu'il tenait ne pouvoir pas avoir longue subsistance, fondant ses opinions sur ce qu'il voyait le pape, l'empereur, le roi d'Espagne et quasi toute la France buttés à l'entière destruction des huguenots; et qu'ayant épousé madame Catherine, il se retirerait à la cour, s'approprierait tous les grands biens que cette maison de Navarre avait deçà la rivière de Loire; et sur ce projet faisait des continuelles instances et sollicitations, afin que le roi de Navarre le voulût mener voir sa maîtresse en Béarn, lesquelles instances rencontrant pour complice de telles passions dans l'esprit du roi, l'amour qu'il portait lors à la comtesse de

Guiche [1], et la vanité de présenter lui-même à cette dame [2] les enseignes, cornettes et autres dépouilles des ennemis, qu'il avait fait mettre à part pour lui être envoyées; il prit pour prétexte de ce voyage l'affection qu'il portait à sa sœur et au comte de Soissons; tellement qu'au bout de huit jours, tous les fruits espérés d'une si grande et signalée victoire s'en allèrent en vent et en fumée, et, au lieu de conquérir, l'on vit toutes les choses dépérir; le roi de Navarre et le comte de Soissons se mettant si mal ensemble, par rapports et soupçons, que depuis ils se séparèrent quasi comme ennemis.

1. La bataille de Coutras, gagnée en une demi-journée, aurait dû hâter la marche du roi de Navarre, au lieu de le faire rétrograder. Tous les historiens ont admis, comme explication de ce mouvement si contraire aux intérêts de son parti, les vingt-deux enseignes portées à Mme sa sœur et à Mme de Gramont. Mais peut-être faut-il voir dans la retraite inopinée du premier prince du sang un motif plus grave : la présence du roi lui-même sur la Loire. (Note de M. Berger de Xivrey.)

2. Diane d'Andouins, dite la belle Corisande ou Corisandre, vicomtesse de Louvigny et dame de Lescun, était fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny, et de Marguerite de Cauna. Elle épousa en 1567 Philibert de Gramont, comte de Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn, qui fut tué en 1580, au siège de la Fère, laissant deux enfants, une fille et un fils. Celui-ci fut père du célèbre chevalier de Gramont, dont nous avons les mémoires attribués à Hamilton. La passion du roi de Navarre pour la comtesse de Gramont succéda à ses amours avec Mlle de Montmorency-Fosseux, vers 1581, et dura plus de dix ans.

§ 16. — INACTION DU PRINCE DE CONDÉ.

Monsieur le prince ne fit du tout rien; et l'armée étrangère ne recevant nuls commandements absolus du roi de Navarre, ni avis des lieux où il la voulait joindre, ni avec quelles forces; demeurant comme un grand vaisseau dans le milieu des ondes courroucées, assailli d'autant de divers desseins, qu'il y avait de diverses têtes et de diverses fantaisies, ayant autorité ou crédit parmi les bandes dont elle était composée, ne continuait point trois jours en une même résolution, et marchait plutôt par boutades et préméditation, si bien que s'étant venu envelopper dans des provinces toutes ennemies, bornées de grosses rivières très difficiles à passer, et circuit de quatre ou cinq armées qui lui échantillonnaient toujours quelque lopin de son grand et pesant corps d'armée et la rendaient disetteuse de vivres, et toutes autres commodités nécessaires pour sa subsistance.

§ 17. — NÉGLIGENCE DE HENRI III. — SON ROYAUME LUI ÉCHAPPE.

Le roi ne laissa pas de se montrer plus animé que jamais à la destruction des huguenots, pensant par ce moyen empêcher les soulevations des peuples; mais ses déclarations n'étant suivies d'aucunes généreuses actions, sa négligence et fétardise ordinaire, et la furie enragée des peuples lui firent perdre Orléans, et ensuite tant d'autres villes, qu'il n'avait plus que Beaugency, Blois, Amboise, Tours et Saumur où il pût résider.

§ 18. — SUCCÈS DU DUC DE GUISE A VIMORY ET A AUNEAU (29 octobre et 24 novembre 1587).

(Mémoires de L'Estoile.)

Le jeudi 29 octobre à Vimori près Montargis, furent défaits tout plein de reitres par les ducs de Guise et du Maine, laquelle nouvelle étant arrivée à Paris, fut aussitôt mise sur la presse, imprimée, criée et publiée avec les adjonctions ordinaires et accoutumées, faisant monter le cent à mille, et de fait il se trouve par supputation exactement faite, que le nombre des défaites desdits reitres et étrangers, imprimées à Paris et criées par les carrefours, se monte dès cette heure à près de deux mille, davantage qu'il n'en est entré en France.

Le vendredi 6 novembre, deux ou trois cents marchands de Paris, assistés du prévôt des marchands et échevins de la ville, allèrent prier la reine mère du roi d'engarder les quatre mille Suisses, qui venaient pour le roi, de loger aux faubourgs de Paris, de peur de tumulte; à quoi elle s'accorda et promit d'y faire tout ce qu'elle pourrait. Nonobstant lesquelles promesses ne laissèrent lesdits Suisses d'y venir loger les 8 et 9 de ce mois, au grand dommage et mécontentement des Parisiens.

Le mardi 24 novembre, le duc de Guise, qui, avec si peu de forces qu'il avait, toujours talonnait les reîtres et lansquenets, quelque part qu'ils allassent, et leur donnait toujours quelque bourrade, fit entrer par le château du Bourg d'Auneau, par la pratique, à ce qu'on dit, du capitaine qui y commandait et était à sa dévotion, le capitaine Saint-Pol, avec deux ou trois arquebusiers, les plus lestes de toutes ses troupes; lequel les surprit en désordre, délogeant

dudit lieu, et en tua un grand nombre, prit leurs chefs prisonniers et en remporta grand butin. De cette défaite qui fut signalée, et dont fut à Paris et par tout le royaume fait grand compte et grande joie, tout l'honneur en fut donné au duc de Guise, comme à la vérité, il en méritait une bonne part de la gloire. De quoi le roi toutefois fut fort mal content, et encore plus d'entendre qu'il n'y avait prédicateur à Paris qui ne criât en chaire que Saül en avait tué mille et David dix mille : qui était à dire que les amis de Marcus Crassus ne pouvaient souffrir que César fût aimé du peuple. Aussi la victoire d'Auneau fut le cantique de la Ligue, la réjouissance du clergé, qui aimait mieux la marmite que le clocher; la braverie de la noblesse guisarde, et la jalousie du roi, qui reconnut bien qu'on ne donnait ce laurier à la Ligue que pour faire flétrir le sien. En ce véritablement misérable, qu'il fallait qu'un grand roi comme lui fût jaloux de son vassal.

§ 19. — LE ROI ACHÈTE LA RETRAITE DES SUISSES. — TE DEUM A NOTRE-DAME.

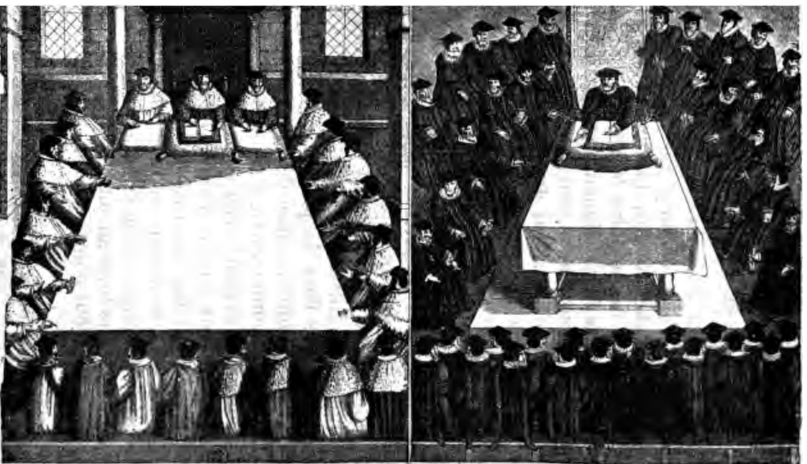
Le samedi 28 novembre, le seigneur de Villequier vint au palais et fit voir à la cour de parlement les lettres que le roi avait écrites à la reine sa mère, par lesquelles il lui faisait entendre comme les colonels et capitaines des Suisses de l'armée étrangère s'étaient venu jeter à ses pieds et demander pardon de ce qu'ils étaient entrés en son royaume à main armée, sans son aveu, remontrant qu'on leur avait fait entendre que c'était pour son service; mais ayant connu par expérience qu'il s'opposait à main armée *à tous leurs* desseins, très humblement le suppliaient

qu'il lui plût leur permettre de se retirer en leur pays, et sur les chemins leur faire bailler étapes pour vivre. Ce qu'il leur aurait accordé, et fait donner à chacun deux écus, pour leur aider à se retirer, comme aussi ils s'étaient jà acheminés à leur retraite; ce que voyant, les reîtres, qui restaient environ quatre mille, auraient brûlé leurs chariots, enterré leur artillerie, et d'eux-mêmes se seraient déroutés, se retirant en Allemagne. A cette cause, exhortait ladite cour, la chambre des comptes, la ville et les généraux de la justice d'en aller rendre grâces à Dieu, ce qu'ils firent l'après-dîner, en l'église Notre-Dame de Paris, où fut chanté un solennel *Te Deum*, auquel assistèrent les reines, les dames de Nemours et de Montpensier, et plusieurs autres grands seigneurs et dames, avec grande foule de peuple, et telle que l'église était pleine dans laquelle résonnaient plus les louanges du duc de Guise que celles de Dieu.

Au commencement de décembre, les Suisses s'étant retournés, après que le roi leur eut fait fournir de vivres, tant qu'ils fussent hors de France, et donné pour cinquante mille écus de drap tant de soie que de laine, pour revêtir eux et leurs capitaines, qu'on disait monter encore à sept ou huit mille hommes, sans les cinq ou six mille qui étaient morts en France depuis leur arrivée, tant de mal et de mésaise que de coups de main, le roi commença de traiter avec les reîtres, étonnés du départ des Suisses, et continua cette capitulation conduite par le duc d'Épernon jusqu'au 14 de ce mois, que le seigneur d'Alincourt, fils de M. de Villeroi, apporta aux reines à Paris, lettres du roi par lesquelles il leur mandait l'accord et appointements par lui faits avec lesdits reîtres. Dont fut chanté en l'église de Paris un second

Te Deum, et de plus fut fait commandement aux bourgeois de Paris d'en faire feux de joie par les rues, et un grand feu d'allégresse en la place de Grève, devant l'Hôtel de Ville; ce qui fut fait en quelques rues de Paris, mais sans grande réjouissance du peuple et avec indignation et murmure très grand de ceux de la Ligue, qui criaient tout haut que, sans appointer avec eux, on les devait tailler en pièces, et que c'était une grande honte de renvoyer telles canailles de brigands, vies et bagues sauves, après avoir si misérablement ravagé le plat pays, volé et détruit la meilleure partie de la France, vu qu'on avait moyen de les ruiner et défaire entièrement. Cela se disait tout haut et en derrière que le reître avait été levé, soudoyé et renvoyé par le roi, vu le bon traitement qu'il leur faisait. Les prédicateurs criaient que, sans la prouesse et la constance du duc de Guise, l'arche fût tombée entre les mains des Philistins, et que l'hérésie eût triomphé de la religion. Et là-dessus, la Sorbonne, c'est-à-dire trente ou quarante pédants et maîtres ès arts crottés, qui après grâces traitent des sceptres et des couronnes, firent un résultat secret, et non pas toutefois si secret qu'on soit averti et le roi des premiers, qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect. Ce sont les propres termes de l'arrêté de la Sorbonne, fait en leur collège le mercredi 16 du présent mois et an 1587.

Le dimanche 20 décembre, on fit une procession générale à Paris, à laquelle assistèrent les reines et autres dames, la Cour du parlement en robes rouges, avec la ville, pour louer et remercier Dieu de ce que par sa toute-puissance et miséricorde cette grande *armée étrangère*, montant à quarante mille combat-



Arrêté fait par la Sorbonne contre Henri III. A gauche, assemblée des professeurs. A droite, assemblée des docteurs. (Bib. Nat., Estampes, Hist. de France, G. B. 23.)

tants, avait été réduite à néant, en vent et en fumée.

§ 20. — RENTRÉE DU ROI DANS PARIS.

Le mercredi 23 décembre, le roi, revenant de la guerre, entra à Paris, accompagné et suivi du corps de la Cour en robes rouges, du corps de la Ville et d'un bon nombre de notables bourgeois de Paris, et au reste assisté de force seigneurs et gentilshommes français, tous courtisans, tant las et harassés que rien plus, comme ceux qui de longtemps n'avaient fait le métier de la guerre, et qui n'avaient tiré coups d'épée que pour une querelle d'Arioste. Sa Majesté entra par la porte Saint-Jacques et vint descendre devant la grande église de Notre-Dame, où il entra pour faire sa prière, et fit chanter un *Te Deum* solennel, puis, remonté à cheval, alla à l'Hôtel de la Ville, devant lequel fut fait un feu d'allégresse. Et en plusieurs autres endroits de la ville furent pareillement faits feux de joie, et, lorsqu'il passait par les rues, quelque nombre de populace ramassée et entre elle une bonne partie de faquins auxquels on avait donné de l'argent, crièrent fort haut : Vive le roi! Et fut le tout fait de l'exprès commandement de Sa Majesté, irritée et envieuse de l'honneur que donnait ce sot peuple au duc de Guise, auquel il attribuait la louange de tous les heureux succès de cette victoire, sans faire aucune mention du roi, non plus que s'il ne l'eût point reconnu.

§ 21. — LE ROI DE NAVARRE AUPRÈS DE LA COMTESSE DE GUICHE.

En ce temps courut un grand bruit partout de la *mort du roi* de Navarre, principalement à Paris, où

on tenait cette nouvelle comme pour certaine, jusque-là que les plus grands, ne pouvant avoir avis aucun de ce qu'il faisait, ni où il était, ne savaient qu'en penser, tellement que le duc de Guise, sur cette incertitude, le croyant quasi à demi, pour ce qu'il le désirait, s'étant approché un jour du roi, qui était près du feu et se chauffait, désirant d'en savoir des nouvelles, lui demanda s'il en avait point eu et comme il se portait. A quoi le roi, se prenant à rire, lui dit : « Je sais le bruit qui court ici, et pourquoi vous me le demandez. Il est mort comme vous, il se porte bien et est avec sa p..... », voulant entendre la comtesse de Guiche, que ledit roi de Navarre avait le bruit d'entretenir.

§ 22. — LE ROI DE FRANCE A QUELQUES VELLÉITÉS D'ÉNERGIE CONTRE LES LIGUEURS.

Le roi, en ce temps suspect et ombrageux, dès lors pensa comme il pourrait remuer les bras contre ceux qui tâchaient, avec les leurs, le jeter hors de son siège et faire vaquer la place pour s'y asseoir quand elle serait vide; tellement qu'encore que le long repos eût rendu ce prince courageux semblable au cheval, la guerrière audace duquel se perd sur la longue litière, si est-ce que la nécessité, lui donnant l'alarme, lui fit appréhender la grande nuée qui allait crever sur son État et faire là-dessus une ferme résolution d'être le maître, et de venger l'un et l'autre sous sa main. Mais c'est par une voie peu sûre, en se faisant chef du parti du duc de Guise, que ses mauvais conseillers, lui masquant la vérité et s'accommodant à ses humeurs, lui faisaient si fort qu'il n'était en sa puissance de s'y opposer, s'il ne se voulait perdre,

lequel conseil, qui était celui du roi même, procédant de son naturel timide et faible, étant suivi comme le meilleur et toutefois très pernicieux et très faux, le rendit enfin misérable et son peuple aussi. « *Miser est Imperator apud quem vera reticentur* [1]. »

En ce temps, le roi, averti des déportements de la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, et de tout ce qu'elle faisait et entreprenait en sa ville de Paris contre lui et son État, lui dit qu'il savait bien comme elle faisait la reine à Paris et quels monopoles, menées et séditions elle y pratiquait, et comme elle donnait gages à Boucher, Lincestre, Pigenat, Prévôt, Aubry, et autres curés et prédicateurs de Paris, avec promesses d'évêchés, abbayes et autres grands bénéfices, pour continuer leurs séditieuses et sanglantes prédications, jusqu'à s'être vantée et avoir dit à ses frères qu'elle avait plus avancé le parti de la Ligue, par la bouche de ses prédicateurs appointés, qu'ils n'avaient fait avec toutes leurs forces, armées et armes. A cette occasion et pour plusieurs autres raisons fort considérables, lui commandait de vider de sa ville de Paris, dont toutefois elle ne fit rien, s'en étant exemptée par ses menées et ruses ordinaires; ayant été si impudente et éhontée que d'avoir dit, à trois jours de là, qu'elle portait à sa ceinture les ciseaux qui donneraient la troisième couronne à frère Henri de Valois. Ses prédicateurs aussi continuèrent plus que jamais leurs monopoles et invectifs sermons contre la majesté du roi, encore qu'il n'y eût rien plus à reprendre pour lors en ce prince que ce qui nuisit à César, à savoir la bonté et patience trop grandes.

1. *Capitolinus* dans la vie de Gordien. « Malheureux *est l'empereur* auquel on cache la vérité. »

§ 23. — FUNÉRAILLES DU DUC DE JOYEUSE.

Le vendredi 4 de ce mois, le corps du duc de Joyeuse fut amené à Paris et mis à Saint-Jacques du Haut-Pas, au faubourg Saint-Jacques, en une salle tendue de noir, où reposait son effigie en habit ducal, sur un lit de parade, au lieu même où avait été mise celle de feu Monsieur le duc, frère unique du roi; laquelle, les samedi, dimanche et lundi ensuivants, fut par le peuple de Paris à grande foule visitée. Le lundi, le duc d'Épernon, fort bien accompagné, le premier, et le roi après lui, allèrent lui donner de l'eau bénite, et lui fit faire le roi les honneurs funèbres quasi aussi beaux, pompeux et grands comme auparavant il avait fait au duc d'Alençon, son unique frère. C'est la coutume ordinaire et la couverture de tout. Quand un mari a perdu ce qu'il voulait perdre, il fait faire un beau service, qu'il avait voué dès longtemps à Dieu pour une si bonne fortune que celle-là. Quant au duc d'Épernon, *hæredis fletus* (dit le proverbe) *sub persona risus est.* Ainsi va le monde, principalement celui de la cour, qui est très immonde.

§ 24. — MORT DU PRINCE DE CONDÉ.

Le mercredi 9 mars 1588 arrivèrent à Paris les nouvelles au roi de la mort de messire Henri de Bourbon, prince de Condé, décédé en la ville de Saint-Jean-d'Angély le samedi 5 de ce mois et second jour de sa maladie, ayant été empoisonné, selon le bruit commun [1], par un page, à la suscitation de la

1. Le Béarnais, désolé de la perte de son ami d'enfance, accusa à tort les catholiques; le 13 mars il écrivait à

demoiselle de la Trémouille, sa femme, laquelle fut sitôt après sa mort constituée prisonnière; le page se sauva des premiers et fut défait en effigie, condamné par contumace, et un nommé Brillant, domestique dudit prince, en personne, ayant été tiré à quatre chevaux en la place publique dudit Saint-Jean-d'Angély, et tout plein d'autres emprisonnés auxquels on commença à faire le procès criminel. Ce prince fut regretté de tous les bons Français, mais principalement de ceux de la religion, qui perdirent en lui un grand appui et le meilleur chef qu'ils eussent, comme au contraire les Ligueurs et les Lorrains en firent feu de joie, pour avoir perdu le plus grand ennemi et le plus mauvais qu'ils eussent jamais su avoir; car il était toujours le premier aux coups et le dernier à la retraite, et qui ne disait jamais : Va là; mais qui y allait lui-même, comme César. Au reste, prince entier en sa religion, homme de bien en elle, selon le témoignage même de ses plus grands ennemis, qui craignait Dieu et hayait le vice, chose rare en un prince, ayant un cœur vraiment royal et héroïque, jaloux extrêmement de la gloire et de l'honneur, et un peu trop de celui de sa femme, qui enfin lui coûta la vie. Monsieur le car-

Mme de Gramont : « Je suis asteure la seule bute où visent toutes les perfidies de la messe. Ils l'ont empoisonné, les traîtres! N'est-ce que Dieu demeurera le maître, et moi par sa grâce l'exécuteur. » (*Lettres missives,* t. II, p. 343.) « Les prêcheurs romains, écrivait-il encore de Pons à la même dame, prêchent tout haut par les villes d'ici autour qu'il n'y en a plus qu'un à avoir, canonisant ce bel acte et celui qui l'a fait, admonestent tous bons catholiques de prendre exemple à une si chrétienne entreprise. N'attendez pas à une autre fois à jeter ce froc aux orties! » (*Ibid.*, p. 349.)

dinal de Bourbon, son oncle, en ayant entendu les nouvelles, vint trouver le roi, auquel, avec une grande exclamation, il dit ces mots : « Voilà, Sire, que c'est d'être excommunié. Quant à moi, je n'attribue sa mort à autre chose qu'au foudre d'excommunication dont il a été frappé. » Auquel le roi, en riant (c'est-à-dire se moquant de lui), va répondre : « Il est vrai, mon cousin, que ce foudre-là est dangereux; mais si n'est-il pas besoin que tous ceux qui en sont frappés en meurent; car il en mourrait beaucoup. Je vois que cela ne lui a pas servi; mais autre chose lui a bien aidé. »

§ 25. — LE ROI, SOUPÇONNANT QUELQUE MAUVAIS DESSEIN DES LIGUEURS, FAIT ENTRER DES SUISSES DANS LES FAUBOURGS DE PARIS.

Le dimanche 24 avril, le roi et le duc d'Épernon eurent avis d'une entreprise qui se devait exécuter à Paris par ceux de la Ligue, le jour Saint-Marc. Pour ce furent renforcées les gardes du Louvre, et les quarante-cinq Gascons y couchèrent. Aussi le roi fit venir loger au faubourg Saint-Denis les quatre mille Suisses qui étaient à Lagny, pour la garde et sûreté de sa personne et de son mignon, auquel ceux de la Ligue ne niaient point qu'ils en voulussent, mais non pas au roi, en la chambre duquel on trouva le lendemain le sonnet suivant, semé par eux :

*Au roi Henri III*e.

Sire, chacun connaît votre nécessité,
Mais de vous secourir nous n'avons la puissance,
Car si de votre part êtes en indigence
Votre *peuple est* du tout réduit à pauvreté.

Tout ce que nous pouvons pour Votre Majesté,
Est vous donner conseil en notre conscience,
Que votre favori vous fassiez roi de France,
Et soyez son ami tel qu'il vous a été.

Vous changerez de chance et serez fait semblable,
Mis dessus, mis dessous à l'horloge de sable,
Qui remplit le dessus en le mettant dessous.

Vous reprendrez l'État, les biens et les richesses
Que vous avez perdus par vos grandes largesses,
Et sans nécessité seront et vous et nous.

§ 26. — DÉPART DU DUC D'ÉPERNON POUR PRENDRE POSSESSION DU GOUVERNEMENT DE LA NORMANDIE.

Le mardi 26 avril le duc d'Épernon partit de Paris pour aller prendre possession du gouvernement de Normandie, que le roi lui avait donné. Alla coucher à Saint-Germain-en-Laye, et le roi avec lui. Emmena quatre compagnies d'hommes d'armes et vingt-deux enseignes de gens de pied afin de pouvoir empêcher les violences et rébellions qu'il y avait apparence qu'on lui voudrait faire, étant haï des petits et envié des grands, auxquels on ne donnait rien et à lui tout. Pour conseil il choisit et emmena quant et lui l'avocat du roi, Séguier, homme du temps, mais très docte et bien entendu aux affaires, et qui suivait, comme tous ceux de sa maison, le vent de la cour. Le roi et son mignon allèrent, le jeudi 28, coucher au Fresne du sieur d'O, et, le vendredi matin 29, d'Épernon prit congé de son bon maître, qui s'en vint coucher à Vincennes, au monastère des Hiéronimistes, où il *dit qu'il* voulait faire pénitence sept jours entiers et *qu'on ne lui* parlât d'aucune affaire.

II

LES BARRICADES DE 1588. — LE ROI DE PARIS

(Mai-août 1588.)

---

§ 1. — LE ROI FAIT INTIMER DÉFENSE AU DUC DE GUISE DE RENTRER A PARIS.

(Récit de François Miron.)

Le duc de Guise étant à Soissons, le roi fut averti qu'il avait résolu de venir à Paris, appelé et pressé de ce faire par quelques-uns des principaux de ses conjurés, qui lui faisaient entendre que sans son insistance et le secours de sa propre personne ils étaient en danger d'être tous ou pendus ou perdus. Sur cet avis, Sa Majesté, par le conseil de la reine sa mère, dépêcha le sieur de Bellièvre pour lui faire très exprès commandement de n'entreprendre ce voyage, sur peine de désobéissance. Le duc s'étant plaint de cette rigueur, le prie de supplier de sa part très humblement Sa Majesté de lui pardonner s'il désobéissait en cette occasion, où désirait très ardemment de Sa Majesté qu'il lui fût permis d'accomplir son voyage, qui n'avait autre but que pour lui donner assurance de sa fidélité, et l'informer au vrai de la droiture de ses actions, que les mauvaises

volontés de ses ennemis avaient eu le pouvoir de lui rendre douteuses.

Le sieur de Bellièvre, étant de retour, assura le roi que le duc obéirait, bien qu'il sût tout le contraire, ayant vu premièrement et dit la vérité à la reine mère du roi, laquelle, disait-on, jouait le double sur le dessein de ce voyage, d'autant qu'elle désirait ce duc auprès du roi pour s'en servir à reprendre et à maintenir l'autorité qu'elle avait eue auparavant au maniement des affaires, et pour s'en fortifier contre les insolences et les dédains insupportables du duc d'Épernon, qui l'avait réduite à telle extrémité que, quoi qu'il en pût arriver, elle était résolue à sa ruine, s'aidant de l'occasion présente, en ce que peu de jours auparavant il était parti de Paris et de la cour pour aller en Normandie.

§ 2. — LE DUC DE GUISE ARRIVE A PARIS MALGRÉ LA DÉFENSE DU ROI (9 mai 1588).

(Mémoires de L'Estoile.)

Le jeudi 5 mai, le seigneur de Bellièvre revint de Soissons, de l'assemblée qui s'y était faite avec ceux de Lorraine et de Guise, et rapporta au roi, qui l'y avait envoyé et mandé par lui au duc de Guise qu'il n'eût à venir à Paris, des réponses ambiguës de sa part, avec hautes paroles de mécontentement dudit duc de Guise, qui fut cause que le roi lui fit une recharge par ledit de Bellièvre, par laquelle il lui mandait exprès qu'il n'eût à venir à Paris qu'il ne le mandât; et que s'il y venait, les affaires, étant en l'état qu'elles étaient, pourraient y causer une émotion de laquelle il l'en tiendrait à jamais auteur *et coupable* de tout le mal qui en adviendrait. Et

pour le regard de la ville de Paris, Sa Majesté, étant duement avertie qu'il s'y pratiquait un remuement dedans contre lui et son état, pour y donner ordre et prévenir les conspirateurs, fit faire fort guet de nuit et de jour et renforcer ses gardes à l'entour de son Louvre, avec résolution d'y chasser quelques ligueurs perturbateurs du repos de la ville et de l'État. De quoi ceux de la Ligue ayant été avertis, envoyèrent en diligence à Soissons supplier le duc de Guise de les venir secourir contre les cruels desseins du roi. Celui qui y fut envoyé, de leur part, fut Brigart, qu'on appelait à cette heure-là le courrier de l'Union, lequel remontra à M. de Guise le hasard que courait la Ligue à Paris, s'il n'y venait, et que sa présence y était tellement requise que s'il ne s'y acheminait promptement, il ne fallait plus qu'il fît état d'y avoir aucun serviteur, usant de ces mots : « que les frères étaient fort débauchés, mais que sa présence rhabillerait tout, et qu'il le pouvait assurer sur sa vie et son honneur que tout se porterait bien, s'il y venait ». Sur quoi M. de Guise, ayant un peu songé et insisté sur la défense que le roi lui en avait faite, enfin s'étant résolu, il monta à cheval avec huit gentilshommes des siens, sur les neuf heures du soir, Brigart faisant le neuvième de sa troupe, et en cette compagnie arriva à midi le lendemain à Paris, qui était le lundi 9 mai.

§ 3. — VILLEROY VA PRÉVENIR HENRI III DE L'ARRIVÉE DU BALAFRÉ.

(Récit de Miron.)

Or, comme vous savez, vous y étiez, le lendemain, après le retour de M. de Bellièvre, le duc de Guise,

lui neuvième, arriva dans Paris sur le midi, et alla descendre en l'hôtel de la reine mère [1]. Un gentilhomme qui l'avait vu part aussitôt pour en donner avis à M. de Villeroy, qu'il trouva à table, n'ayant qu'à demi dîné, et lui dit à l'oreille : « M. de Guise est arrivé, je l'ai vu descendre chez la reine mère du roi. » Le sieur de Villeroy, tout ébahi : « Cela ne peut être, dit-il. — Monsieur, dit le gentilhomme, je l'ai vu, et s'il est vrai que me voyez, il est véritable que je l'ai vu. » Il se lève soudain de table, va au Louvre, trouve le roi dans son cabinet, qui n'en savait rien, et n'avait lors auprès de lui que le sieur du Halde, l'un de ses premiers valets de chambre. Et, voyant arriver le sieur de Villeroy à heure indue, comme tout étonné, lui demanda : « Qu'y a-t-il, monsieur de Villeroy? Sortez, du Halde. — Sire, dit-il, M. de Guise est arrivé; j'ai cru qu'il était important au service de Votre Majesté de l'en avertir. — Il est arrivé, dit le roi, comment le savez-vous? — Un gentilhomme de mes amis me l'a dit, et l'avoir vu mettre pied à terre, lui neuvième, chez la reine votre mère. — Il est venu ! » dit encore le roi; puis, contre sa coutume, jura, disant : « Par la mort Dieu ! il en mourra. Où est logé le colonel Alphonse? — En la rue Saint-Honoré, dit le sieur de Villeroy. — Envoyez-le querir, dit le roi, et qu'on lui dise qu'il s'en vienne soudain parler à moi. »

1. « Il alla descendre chez la reine mère du roi, trompée comme les autres de ce prétexte de piété, et l'amour qu'elle portait audit sieur de Guise, aussi grande que la haine qu'elle portait au roi de Navarre, son gendre; car, à la vérité, elle aimait extrêmement l'un plus qu'elle ne devait, et haïssait extrêmement l'autre.... » (Vie de Jean *Chandon.)*

§ 4. — CONVERSATION DU ROI ET DU COLONEL ALPHONSE ORNANO.

(Mémoires de L'Estoile.)

Étant enfermé pour lors en son cabinet avec le seigneur Alphonse Corse, il lui commença à dire, avec un visage triste et plein d'indignation : « Voilà M. de Guise qui vient d'arriver, et toutefois je lui avais mandé qu'il ne vînt point; à votre avis, capitaine Alphonse, si vous étiez à ma place, et que vous lui en eussiez mandé autant et qu'il n'en eût tenu autre compte, que feriez-vous? — Sire, il n'y a, ce me semble, qu'un mot en cela. Tenez-vous M. de Guise pour votre ami ou pour votre ennemi? » A quoi le roi n'ayant rien répondu, sinon par un geste qui donna assez à connaître à l'autre ce qu'il en pensait, le seigneur Alphonse alors lui dit : « Sire, il me semble que je vois à peu près le jugement qu'en fait Votre Majesté; ce qu'étant, s'il vous plaît de m'honorer de cette charge, sans vous en donner autrement peine, je vous apporterai aujourd'hui sa tête à vos pieds, ou bien vous le rendrai en lieu là où il vous plaira d'en ordonner, sans qu'homme du monde bouge ni remue, si ce n'est à sa ruine. Et de ce j'en engage présentement ma vie et mon honneur entre vos mains. »

A quoi le roi répondit qu'il n'était encore besoin de cela, et qu'il espérait de donner ordre à tout en bref, par un autre et plus court moyen.

§ 5. — ENTREVUE DU ROI, DE LA REINE MÈRE ET DU DUC DE GUISE.

Le roi donc étant ainsi averti de cette venue contre son espérance, sur l'assurance du contraire qu'on lui

avait donnée, se résout toutefois de le recevoir et de l'écouter. La reine sa mère, laquelle depuis deux ans et plus auparavant n'avait point mis le pied dans le Louvre, se fait mettre en sa chaise, s'y fait porter, le duc de Guise marchant à pied à son côté; elle le présenta au roi en la chambre de la reine [1]. D'abord le roi blêmit et, mordant ses lèvres, le reçoit et lui dit qu'il trouvait fort étrange qu'il eût entrepris de venir en sa cour contre sa volonté et son commandement. Il s'en excuse et en demande pardon, fondé sur le désir qu'il avait de représenter lui-même à Sa Majesté la sincérité de ses actions et de les défendre contre les calomnies et les impostures de ses ennemis, qui par divers moyens en avaient détourné la créance qu'en devait prendre Sa Majesté [2]. La reine mère s'entremet là-dessus, la reine aussi; il est reçu en grâce. Le roi se retire en sa chambre, lui aussi. Peu de temps après, accompagnant la reine mère jusqu'en son logis, s'en va en l'hôtel de Guise.

1. « Là-dessus étant sorti de son cabinet, le duc de Guise lui ayant fait une grande et plus basse révérence, mais moins assurée que de coutume, Sa Majesté lui fit assez maigre accueil, se plaignant de ce que, l'ayant prié de ne venir, il n'avait laissé, nonobstant sa prière et son mandement, de passer outre. De quoi le duc de Guise s'excusa le mieux qu'il put, laissant à la reine mère à faire le demeurant. » (L'Estoile.)

2. « La défense du duc de Guise fut le commandement de la reine, lequel elle avoua, et dit l'avoir mandé, pour le mettre bien auprès du roi, comme il avait été toujours, et pacifier toute chose. Le roi prit cette réponse pour argent comptant. La reine s'en alla en son hôtel et ledit seigneur duc au sien, où ledit seigneur duc fut visité le lendemain par la noblesse, qu'il avait mandée. » (*Vie de Jean Chandon*.)

§ 6. — LE DUC DE GUISE ACCLAMÉ DANS PARIS.

Les choses ne purent être si bien accommodées qu'il n'en demeurât du ressentiment dans l'estomac de ce prince, principalement quand il eut entendu ce jour les grandes révérences et acclamations que ce sot peuple avait faites à sa venue, et qu'en la rue Saint-Denis et Saint-Honoré on avait crié : Vive Guise! vive le pilier de l'Église! même qu'une demoiselle, étant sur une boutique, avait abaissé son masque et dit tout haut ces propres mots : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés [1] ».

§ 7. — RÉSOLUTIONS SINISTRES DU ROI A L'ÉGARD DU DUC DE GUISE.

(Récit de François Miron.)

Cependant le roi, merveilleusement outré en son courage de l'incroyable audace de ce duc, entre en soi-même; puis après plusieurs inquiétudes de discours faits sur ses menées et desseins, ayant jugé que sa venue n'était que pour donner un chef au corps de sa conjuration, déjà bien avancée dedans Paris, se résout à le faire mourir avant cette union,

1. « Le mercredi, l'après-dînée, la reine mère du roi avec le sieur de Bellièvre furent voir le duc pour trouver quelque expédient à la misère qui s'apprêtait, mais ils le trouvèrent fort loin de leur compte. La nuit suivante, l'on porta toute sorte d'armes en la maison de Guise. Le lendemain, ledit sieur de Guise fut visité par ceux de la ville de Paris, de tous ordres; ceux qui étaient de la lie du peuple étaient les plus caressés, afin de parvenir à l'affection populaire. » (Vie de Jean Chandon.)

et de l'effectuer le matin ensuivant dans la salle du Louvre, lorsqu'il viendrait à son lever, par le ministère de ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, et de faire aussitôt jeter le corps par les fenêtres dans la cour, l'exposant à la vue d'un chacun, pour servir d'exemple à tout le monde et de terreur à tous les conjurés.

§ 8. — LE ROI TRAHI PAR SES FAVORIS.

Mais le bon prince, s'étant ouvert de son entreprise à deux seigneurs de ses plus obligés et plus confidents, en fut détourné par eux, lui ayant représenté le peu d'apparence que le duc de Guise fût si téméraire et dépourvu de sens d'être venu en si petite compagnie et contre sa volonté s'exposer à un danger tout apparent, sans être assuré de forces suffisantes pour l'en garantir en cas que Sa Majesté voulût entreprendre sur sa personne. De façon que, le matin venu, je partis de mon logis pour aller au lever du roi, où trouvant d'entrée le sieur de Loignac : « Eh bien, monsieur, lui dis-je, à quoi en sommes-nous? — Mon ami, dit-il, tout est gâté; Villequier et la Guiche ont tellement intimidé le roi qu'il a changé d'avis; j'en crains une mauvaise issue. » Voyant cela, je me retire chez moi, et s'il vous souvient, je vous rencontrai en mon chemin, sous le charnier de Saint-Innocent.

Le duc, qui redoutait extrêmement cette matinée, résolu toutefois, au péril de sa vie, d'aller trouver le roi, fut averti par ces deux ingrats et malheureux perfides qu'il le pouvait sûrement entreprendre, sans aucune crainte de danger, comme il advint. Or, les *affaires* ayant pris un autre train, par ce change-

ment d'avis, survint cette malheureuse journée des Barricades, qui mit le roi hors de sa ville capitale, laissant dedans le duc de Guise maître absolu, sans y avoir pensé.

§ 9. — LES JOURNÉES DES BARRICADES (10-12 mai 1588). (Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi 10 mai, le roi ayant eu avis que le duc de Guise avait fait approcher de Paris ses Albanais et autres gens de guerre, qui n'en étaient pas loin, et que la suite de ses amis et serviteurs entraient à Paris file à file, même que l'archevêque de Lyon, qui était l'intellect agent de son conseil, était arrivé sur le point du dîner à l'hôtel de Guise, redoublant ses soupçons et sa défiance, commanda la garde des postes très étroite et qu'on eût à faire la nuit bonne garde et sentinelles.

Le vendredi 12 mai, le roi, dès le grand matin, fit à Petit-Pont, depuis le carrefour Saint-Sevrin jusqu'au devant de l'Hôtel-Dieu, ranger une compagnie de Suisses et une compagnie de soldats français de sa garde; sur le pont Saint-Michel, une compagnie de soldats français; au Marché-Neuf, trois compagnies de Suisses et une compagnie de Français; en la place de Grève, trois compagnies de Suisses et une compagnie de Français; dedans le cimetière des Innocents, quatre compagnies de Suisses et deux compagnies de Français. Et autour du château du Louvre, les autres compagnies de Suisses, restant des quatre mille, et les autres compagnies françaises. Le roi tâchait par ce moyen d'exécuter ce qu'il avait dès piéçà résolu, c'est à savoir de se saisir de quelque nombre des bourgeois de Paris de la Ligue, des

plus apparents, et de quelques partisans du duc de Guise, faisant la faction comme chef de part contre lui et contre son état et qui avaient signé la conjuration qu'il disait savoir au vrai avoir été arrêtée entre les Parisiens et ceux de Guise pour se saisir de sa personne et le déposséder de sa couronne, et faire mourir tous tels remuants et rebelles par les mains des bourreaux pour servir d'exemple aux autres Ligueurs adhérant au parti du duc de Guise, qui à la bonne foi l'avaient suivi, ayant été trompés sous le masque de la religion, qu'il avait prise pour prétexte et couverture de ses damnables et ambitieux desseins. Telle était l'intention du roi; laquelle le président Séguier, sans y penser (assez imprudemment pour un grand courtisan qu'il est), découvrit ce matin à un ligueur qui lui demandait que ce pouvait être que tout ce grand remuement; car il lui dit qu'il était raisonnable que chacun fût le maître en sa maison, et que le roi se ferait reconnaître ce jour à Paris ce qu'il était, mettant ses bons serviteurs en liberté, par la justice et châtiment qu'il ferait faire des mutins et perturbateurs.

Lequel dessein du roi toutefois ne réussit à la fin par lui prétendue; car le peuple, voyant ainsi toutes ses forces disposées par la ville, commença à s'émouvoir et craindre quelque chose de pis, et à murmurer qu'on n'avait jamais vu ni ouï à Paris qu'on y eût mis une garnison étrangère.

Sur ce incontinent, chacun prend les armes, sort en garde par les rues et cantons, en moins de rien tend les chaînes et fait barricades aux coins des rues; l'artisan quitte ses outils, le marchand ses trafics, l'université les livres, les procureurs leurs *sacs,* les avocats leurs cornettes; les présidents et les *conseillers* mêmes mettent la main aux hallebardes;



Paris à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, d'après un plan du temps.
(Bibl. Nat., Estampes, Histoire de France. Q. B. 22.)

on n'oit que cris épouvantables, murmures et paroles séditieuses pour échauffer et effaroucher un peuple. Et comme le secret, l'amour et le vin ne valent rien quand ils sont éventés, ainsi le duc de Guise ayant découvert de ce côté-là le secret du roi (comme pareillement le roi avait découvert le sien), craignant d'être prévenu, envoie sous main plusieurs gentilshommes de ses partisans qu'il fait disposer de son ordonnance en chaque canton pour encourager ce peuple assez mutin, mais couard, et enseigner aux escadres et dizaines le moyen de se bien barricader et défendre; car, encore que l'archevêque de Lyon eût assuré le duc de Guise de la part du roi que le département des gens de guerre par les quartiers de Paris n'était contre lui, si ne s'en veut-il fier qu'à son épée.

Au contraire, le roi, qui jusqu'au midi dudit jour était le plus fort, ayant moyen de rompre les intelligences et barricades du Guisard et de ses Parisiens, remet la sienne au fourreau, avec défense à tous les siens de tirer leurs épées, seulement à moitié, sur peine de la vie, espérant que la temporisation, douceur et belles paroles accoîteraient la fureur des mutins et désarmeraient peu à peu ce sot peuple, lequel tout au rebours, l'après-dînée venue, s'étant armé, assemblé et barricadé plus que devant et se sentant fort, commença à regarder de travers les Suisses et soldats français étant par les rues, et à les braver de contenance et de paroles, les menaçant, si bientôt ils ne se retiraient, de les mettre tous en pièces. De quoi le roi averti envoya le seigneur d'O, le capitaine Alphonse, les maréchaux de Biron et d'Omont, Grillon et plusieurs autres des siens pour retirer toutes ces compagnies, tant étrangères que françaises, le plus doucement qu'ils pourraient vers lui,

du côté du Louvre, et empêcher que ce peuple mutin ne les offensât. Mais ils n'y purent sitôt venir que déjà l'émeute ne fût commencée vers le Petit-Pont et le Marché-Neuf et qu'on n'eût déjà blessé quelques-unes des compagnies des Suisses qui y étaient. Lesquels lesdits seigneurs d'O et Corse les retirèrent, les reconduisant par-dessus le pont Notre-Dame, et priant le peuple de les laisser aller sans les offenser; si ne peuvent-ils tant faire, ni ces pauvres Suisses, jetant les armes bas et criant : Bonne France, et à mains jointes : Miséricorde! que ce peuple furieux, depuis le Petit-Pont jusqu'au pont Notre-Dame, n'en tuât tout plein, tant de coups d'arquebuses, qu'autres coups de main et de grès, et pierres que les femmes et enfants jetaient par les fenêtres. Les autres s'étant rendus criant : Vive Guise, furent désarmés par M. de Brissac, et logés en une boucherie au Marché-Neuf, et les morts enterrés en une fosse qui fut faite au milieu du parvis Notre-Dame.

Le reste des gardes du roi passa ledit pont à grande peine, et furent lesdits seigneurs d'O et Corse, qui les ramenaient, en grand danger de leurs vies et personnes, confessant qu'ils n'avaient jamais eu tant de peur qu'à cette heure-là. Ceux de Grève et des Innocents menacés d'être taillés en pièces, aussi bien que les autres, furent sauvés avec ces pauvres Suisses prisonniers, par le duc de Guise, lequel, à l'instante prière et requête du roi, qui lui envoya le maréchal de Biron exprès pour cet effet, les alla prendre et conduire lui-même en lieu de sûreté. Sans lui ils étaient tous morts, et n'en fût réchappé la queue d'un, comme depuis ils ont reconnu et avoué ne tenir la vie que de ce seigneur, qui pria le peuple de les lui donner, ce qu'il fit tout aussitôt, étant la fureur de cette sotte populace accoi-

tée au simple son de la voix de Guise, tant elle était empoisonnée et assottée de son amour. Il n'était sorti de tout ce jour de son logis, et avait toujours été aux fenêtres de son hôtel de Guise avec un pourpoint blanc découpé et un grand chapeau jusqu'à quatre heures du soir de ce jour, qu'il en sortit pour faire ce bon service au roi. En sortant furent ouïs quelques faquins, ramassés là pour le voir passer, qui crièrent tout haut : Il ne faut plus lanterner; il faut mener Monsieur à Reims. Passant par les rues, c'était à qui crierait le plus fort : Vive Guise! ce qu'il voulait faire paraître avoir à déplaisir, tellement que, baissant son grand chapeau (on ne sait s'il riait dessous), leur dit par plusieurs fois : « Mes amis, c'est assez; Messieurs, c'est trop! criez : Vive le roi! » Les autres compagnies françaises de la garde du roi se retirèrent vers le Louvre sans être autrement offensées, fors deux ou trois qui furent si téméraires que de vouloir braver les bourgeois du carrefour Saint-Sevrin, qui étaient animés et assistés par le comte de Brissac, qui avait dès le matin gagné le côté de l'Université, fait armer les écoliers, et fait faire les premières barricades vers la rue Saint-Jacques et le quartier de la place Maubert, où un avocat de la Cour, nommé la Rivière, se montra tant ardent et actif par-dessus tous les autres à barricader et animer le peuple à l'encontre du roi, qu'il lui échappa, en reniant Dieu, de dire : « Courage, Messieurs; c'est trop patienter; allons prendre et barricader ce bougre de roi dans son Louvre ».

Le chevalier d'Aumale vint, sur le soir, retirer M. d'O de la presse où il était et le ramena avec le seigneur Corse jusqu'au Louvre en assurance. Laquelle escorte servit bien audit d'O, qui était mortellement haï et mal voulu du peuple, qui avait opi-

nion que par son conseil et celui de Villequier, son beau-frère, le roi avait fait faire cette belle disposition de troupes armées par la ville; comme aussi ç'avait été lui qui, le matin, les y était venu poser et disposer avec Grillon, auquel on n'en voulait pas moins, pour avoir été si insolent et vilain en paroles, que de menacer les bourgeois de Paris, cette nuit-là, du déshonneur de leurs femmes, et ce en termes injurieux, sales et impudiques tout outre. Toute cette nuit le peuple fut en alarme, et par deux fois en ladite nuit vint le comte de Brissac l'animer et encourager de poursuivre sa pointe, lui tenant le secours des écoliers, qu'il avait fait armer, prêt au carrefour Saint-Sevrin pour le faire marcher quand besoin serait. Et pour ce que, le jeudi des barricades, toutes les portes de Paris avaient été tenues fermées, fors la porte Saint-Honoré, qui seule était ouverte, le lendemain, qui était le vendredi 15 mai, les portes Saint-Jacques, Saint-Marceau, la porte de Bussi et celle de Saint-Antoine furent ouvertes et gardées par les bourgeois de la Ligue, qui n'y voulurent souffrir les gardes des Suisses et soldats français que le roi y voulait envoyer, si bien qu'à ce pauvre roi ne demeura que la fausse porte du Louvre, par laquelle il se pût sauver (comme il fit), la nécessité le pressant. Or voyant le prévôt des marchands et échevins que ce peuple armé et mutiné, qui toute la nuit était demeuré tumultuant, les armes au poing et bravant sur le pavé, continuait encore ce jour et menaçait de faire pis, soutenu sous main par le duc de Guise et ses partisans, qui se renforçaient d'heure à autre et entraient à la file dans la ville, allèrent au Louvre accompagnés de quelques capitaines de la ville, parler au roi et lui montrer que s'il ne donnait point ordre d'apaiser ce tulmulte, sa ville de Paris s'en allait

perdue. A quoi le roi, rassurant un peu sa contenance, qu'il portait fort triste, leur dit qu'il ferait tout ce qu'on voudrait, mais qu'il voulait que le peuple levât les barricades et posât les armes, les assurant en foi et parole de roi, qu'il ferait retirer ses forces à sept lieues de Paris, voire à dix, si ce n'était assez, et contremanderait les autres qu'il avait mandées venir à lui. Sur quoi auraient répliqué à Sa Majesté ledit prévôt et capitaine, que l'affaire pressait et qu'il eût été bon que Sa Majesté, pour raccoiser un peu la fureur du peuple, les eût fait sortir à l'heure même sans plus tarder, et qu'il n'avait autre moyen pour leur faire quitter leurs armes et leurs barricades, car, si on attendait davantage, ils avaient peur qu'on y vînt trop tard. Sur quoi le roi leur dit qu'il y allait donner ordre incontinent, et qu'ils regardassent de leur part d'apaiser le peuple.

Sur ces entrefaites, le seigneur de Méru, que le roi avait envoyé hâter, se vint présenter avec sa compagnie d'hommes d'armes à la porte Saint-Honoré; mais les bourgeois, qui étaient en garde, ne le voulurent pas laisser entrer. Aussi lui manda le roi qu'il se retirât, craignant qu'on ne courût à lui et à ses gens, comme on était prêt à ce faire. Le tumulte se renforçant, la reine mère, laquelle tout du long de son dîner n'avait fait que pleurer, prend le chemin vers l'hôtel de Guise pour tâcher de pacifier cette émotion, laquelle était telle qu'à peine peut-elle passer jusque-là par les rues si dru semées et retranchées de barricades, desquelles ceux qui les gardaient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer sa chaire. Enfin y étant arrivée, elle *parle* au duc de Guise, le prie d'éteindre tant de feux *allumés, venir* trouver le roi, duquel il aurait autant

de contentement qu'il en pourrait espérer, et lui faire paraître en une si urgente occasion qu'il avait plus de volonté à servir qu'à dissiper sa couronne. A quoi le duc de Guise, faisant le froid, répond qu'il en était bien marri, mais qu'il n'en pouvait mais, que c'est un peuple, et que ce sont des taureaux échauffés qu'il est malaisé de retenir. Quant à aller trouver le roi, dit que le Louvre lui est étrangement suspect, que ce serait une grande faiblesse d'esprit en lui d'y aller, les choses étant en l'état qu'il les déplorait, et se jeter faible et en pourpoint à la merci de ses ennemis.

§ 10. — LA FUITE DU ROI.

Lors la reine, remarquant de l'opiniâtreté en la résolution et au dessein du duc de Guise, en donna avis au roi par Pinart, lequel voyant le peuple continuer en ses armes et en sa furie, et elle croître et augmenter d'heure en heure, l'Hôtel de la Ville et l'Arsenal pris et occupés par le duc de Guise, et les Parisiens, ses partisans, qui s'étaient approchés des portes du Louvre et commençaient à se barricader contre elles, entre les autres un coquin de tavernier, nommé Perrichon, qui depuis fut pendu à Paris par ses compagnons; averti d'ailleurs qu'en l'Université le comte de Brissac et les prédicateurs qui marchaient en tête, comme colonels des mutins, et ne tenaient autre langage, sinon qu'il fallait aller querir frère Henri dans son Louvre, avaient fait armer sept ou huit cents écoliers, et trois ou quatre cents moines de tous les couvents, prêts à marcher vers le Louvre, à la faveur du peuple furieusement animé contre le roi; et ceux qui étaient près de lui, sur les cinq heures du soir, ayant reçu avis par un de ses serviteurs, qui, déguisé, se coula dans le Louvre, qu'il était

à sortir plutôt tout seul, ou qu'il était perdu, sortit du Louvre à pied, une baguette à la main, comme s'allant (selon sa coutume) promener aux Tuileries. Il n'était encore sorti la porte qu'un bourgeois de Paris, qui le jour de devant avait sauvé le maréchal de Biron, l'avertit de sortir en diligence, pour ce que le duc de Guise était après pour l'aller prendre avec douze cents hommes, dont le capitaine Boursier, capitaine de la rue Saint-Denis, en était, qui avait usé de ce langage : « Il ne faut plus attendre, allons querir le frère Henri dans son Louvre ». Étant arrivé aux Tuileries, où était son écurie, il monta à cheval avec ceux de sa suite, qui eurent moyen d'y monter ; ceux qui n'en avaient pas, ou demeurèrent, ou allèrent à pied. Du Halde le botta, et lui mettant son éperon à l'envers : « C'est tout un, dit le roi, je ne vais pas voir ma maîtresse, nous avons un plus long chemin à faire ». Étant à cheval, se retourna devers la ville, et jeta sur elle sa malédiction, lui reprochant sa perfidie et ingratitude contre tant de biens qu'elle avait reçus de sa main, et jura qu'il ne rentrerait que par la brèche. Il prit le chemin de Saint-Cloud, accompagné du duc de Montpensier, du maréchal de Biron, du sieur d'O, du chancelier, des seigneurs de Villeroy et Brulard, secrétaires d'État, du sieur de Belièvre, du cardinal de Lenoncourt, de maître Jacques Faye, son avocat au Parlement, et de plusieurs autres, avec ses quatre mille Suisses et soldats français de sa garde qui quittèrent le logis à ces nouveaux rois, et l'escortèrent jusqu'à Saint-Cloud, et de là le suivirent plus lentement, car il alla passer à Trappes, de là faire collation et coucher tout botté à Rambouillet, et le lendemain dîner à Chartres, où il fut bien reçu par les habitants, et y séjourna jusqu'au dernier jour de mai.

Ce jeudi 12 de mai, surnommé le jour des Barricades, fut le commencement et l'occasion des grands troubles depuis advenus, haut loué et magnifié seulement des ligueurs et des sots badauds de Paris, que la bonté du roi seule sauva, et non la vaillance du duc de Guise, qui (Dieu merci) ne fut point en peine de mettre la main à l'épée contre ses compères et bons amis, qui se montraient tant siens et affectionnés ce jour-là, qu'il ne lui resta à faire que ce qu'il n'osa entreprendre le lendemain. Sur quoi un quidam ne rencontra pas mal quand il dit que les deux Henri avaient tous deux bien fait les ânes, l'un pour n'avoir eu le cœur d'exécuter ce qu'il avait entrepris, en ayant eu tout loisir et moyen de le faire jusqu'à onze heures passées du matin dudit jour des Barricades, et l'autre pour avoir, le lendemain, laissé échapper la bête qu'il tenait en ses filets. Et, à la vérité, qui a voulu boire une fois du vin des dieux jamais ne se doit reconnaître homme qu'il puisse, car il lui faut être César ou rien du tout. Ce que le duc de Guise a enfin reconnu, mais bien tard.

§ 11. — LE ROI DISSIMULE SON RESSENTIMENT.
(Récit de Miron.)

Dès lors le roi, se repentant d'avoir failli l'occasion de se venger et se défaire d'un si hardi entrepreneur et pressant ennemi, prend en soi-même nouvelle résolution de le faire par un autre moyen. Ce fut en l'aveuglant par toute sorte de confiance que Sa Majesté lui faisait paraître de vouloir prendre en lui pour l'entier maniement des affaires, joignant ses volontés à ses desseins, et mêmement en ce que sur toutes choses le duc désirait la guerre contre les hé-

rétiques, pour cet effet demandait l'assemblée générale des États, afin de les faire consentir à une si sainte entreprise. En somme, il se comporte en telle façon, comme chacun sait, qu'il tâchait à lui faire perdre toute sorte d'ombrage et défiance par la confiance qu'il témoignait d'avoir en ses bons conseils et en sa suffisance.

§ 12. — LA CONFIANCE DU BÉARNAIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Aux premières nouvelles qui furent apportées au roi de Navarre des barricades de Paris, il ne dit mot, sinon qu'ayant songé un bien peu, étant couché sur son lit, il se leva et tout gaiement dit ces mots : « Ils ne tiennent pas encore le Béarnais ».

§ 13. — LE BALAFRÉ MAÎTRE DE PARIS.

Le samedi 14 mai, la forteresse de la Bastille fut rendue au duc de Guise, qui, en ayant ôté le capitaine que le roi y avait mis, y fit entrer maître Jean le Clerc, procureur en parlement, capitaine de sa dixaine de la rue des Juifs, qui était estimé fort brave soldat pour un procureur, et fort zélé à la cause de la Ligue, et l'on établit garde et gouverneur du consentement des Parisiens, id est des zélés mutins de la Ligue ses partisans.

Le duc de Guise fit visiter l'ambassadeur d'Angleterre, en son logis, par le comte de Brissac, pour lui offrir parmi ces remuements et insolences populaires une sauvegarde, le priant de ne se point étonner et de ne bouger sous l'assurance de la pro-

tection de M. de Guise. Auquel ledit ambassadeur répliqua fort résolument, et généreusement, qu'étant à Paris pour la reine sa maîtresse, qui avait avec le roi alliance et confédération d'amitié, il ne voulait ni ne pouvait avoir sauvegarde que du roi; quant à s'étonner de ce grand remuement, il y avait assez de quoi et duquel, comme homme privé, il pourrait avoir peur; mais y étant ambassadeur, qu'il avait le droit et la foi publique qui l'assurait.

En ce temps madame de Montpensier, contente à merveille et ne pouvant dissimuler la joie qu'elle portait au visage, et encore plus au cœur, des heureux succès des entreprises de son frère, se vint loger comme de bravade dans l'hôtel de Montmorency, mettant en arrière le respect ordinaire qu'on a accoutumé de porter aux maisons des seigneurs de cette qualité, de quoi étant reprise par la reine mère, elle lui répondit : « Que voulez-vous, madame, que j'y fasse? je ressemble à ces braves soldats qui ont le cœur gros de leurs victoires ».

Ce dimanche 15, on écrivit en grosses lettres sur la porte de la présidente Séguier, avec laquelle logeait l'avocat du roi son fils : valet à louer. Et fut effacé et récrit par plusieurs fois.

§ 14. — EXASPÉRATION DU PEUPLE CONTRE LES FONCTIONNAIRES ENRICHIS.

Le lundi 16 mai, pour ce que les royaux, nommément ceux qui s'étaient avancés et enrichis au service du roi, étaient haïs et recherchés par les Parisiens, les disant, comme la vérité était, gras et pleins du sang du peuple, les gens du sieur de Chenailles, intendant des finances qui entre les autres était fort

riche, allant à sa maison de Fourcœux et passant par la porte Saint-Honoré, furent arrêtés, fouillés, molestés et injuriés par les bourgeois gardant la porte, et, se sentant trop rudement traités, des paroles vinrent aux mains, tellement que deux ou trois des bourgeois y furent blessés. Benigne, commis dudit seigneur de Chenailles, et autres de ses gens, bien battus et maltraités, furent mis prisonniers en grand danger de leur vie, pour ce que tout le peuple le voulait massacrer et jeter en l'eau. Tellement que pour l'apaiser on fut contraint de mener Chenailles leur maître en la Bastille, dont toutefois il sortit incontinent et fut élargi par commandement du duc de Guise.

§ 15. — LA COMMUNE RENOUVELÉE ET COMPOSÉE DE CRÉATURES DU DUC DE GUISE.

Le mardi 17, les bourgeois de Paris, catholiques zélés (qu'on appelait), firent une assemblée en l'hôtel de ville, en laquelle ils procédèrent chaudement à l'élection de nouveaux officiers de ladite ville, nommèrent Clausse, sieur de Marchaumont, pour prévôt des marchands, au lieu de Perreuse, prisonnier; Compans, marchand drapier, échevin, au lieu de Lugoli, qui s'en était allé avec le roi; Cotteblanche, drapier, demeurant sous la Tonnellerie, échevin, au lieu de l'avocat Sainctyon, malade; Robert des Prés, marchand teinturier de la Péleterie, échevin, au lieu de Bonnard; et maître Jean Brigard, avocat en parlement, procureur du roi en l'hôtel de ville, au lieu de maître Pierre Perrot; le prévôt des marchands élu, qui était le sieur de Marchaumont, n'en voulut jamais accepter la charge, et s'en excusa tellement que la *Chapelle-Marteau*, gendre du président de Nulli, fut

nommé et élu et l'accepta. Homme accort, avisé, et au surplus archi-ligueur, et qui était la créature du duc de Guise et de sa maison. Ledit jour arrivèrent à Paris les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, et la duchesse de Guise avec ses enfants, et le duc d'Elbeuf.

§ 16. — LE ROI A CHARTRES. — LA PROCESSION DES CAPUCINS.

Partirent aussi de Paris trente-cinq capucins précédés par sœur Ange, naguère sieur du Bouchage, qui portait la croix et s'en allait à beau pied et nu-pieds à Chartres trouver le roi, entrèrent en ladite ville de Chartres, chantant, comme si c'eût été une procession; dont tout ce peuple de Chartres épandu par les rues pour les regarder, était étonné, les uns trouvant beaux ces nouveaux mystères, les autres s'en riant et s'en moquant, et beaucoup s'en offensant, comme si on eût voulu se servir des cérémonies de la religion catholique, apostolique et romaine pour masque et risée.

§ 17. — LES DÉPUTATIONS DES COURS SOUVERAINES A CHARTRES.

Le lundi 19, le président de la Guesle, le procureur général son fils et les conseillers de la cour, qui, le dimanche précédent, députés par elle, étaient allés trouver le roi à Chartres, pour savoir son intention et recevoir ses commandements, revinrent à Paris et rapportèrent que l'intention de Sa Majesté était que ladite cour et toutes autres cours et juridictions de ladite ville, continuassent l'exercice de la justice qu'elles avaient à faire, tout ainsi qu'auparavant. Entre autres propos notables que le roi leur tint, il

leur dit : « Il y en a qui en ce fait s'arment et se couvrent du manteau de la religion, mais méchamment et faussement. Ils eussent mieux fait de prendre un autre chemin; ma vie et mes actions les démentent assez, et veux bien qu'ils entendent et vous aussi, qu'il n'y a au monde prince plus catholique, ni qui désire tant l'extirpation de l'hérésie que moi; et voudrais qu'il m'eût coûté un bras, et que le dernier hérétique fût en peinture en cette chambre ». Autant en dit-il aux autres compagnies députées pour le venir trouver, et même à ceux du clergé qui avaient député Feuardant, cordelier, pour les ecclésiatiques réguliers, et notre maître Faber, curé de Saint-Pol, avec de Caeilli, curé de Saint-Germain de l'Auxerrois, pour les séculiers. Au président de Neuilly, lequel député de la Cour des aides, faisant sa harangue, pleurait comme un veau et s'excusait de ce qui était advenu, il dit ces mots : « Hé, sot que vous êtes, pensez-vous que si j'eusse eu quelque mauvaise volonté envers vous, et les autres de votre faction, que je ne l'eusse pas bien pu exécuter? Qui m'en eût gardé, si j'en eusse eu envie? Non, non, j'aime les Parisiens en dépit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasion, et ce que j'avais fait le jour des Barricades n'avait été par moi désigné à autre intention que de leur bien et conservation, comme j'espère leur faire paraître en temps et lieu convenables. Retournez-vous-en, faites votre état comme de coutume, vous et les autres, et vous montrez aussi bon sujet, comme je me suis montré bon roi, en quoi je désire continuer, mais que vous vous en montriez dignes. »

Plusieurs tels et semblables propos furent tenus et proférés par le roi aux députés des compagnies envoyées de Paris vers Sa Majesté, au visage de laquelle, *bien que* débonnaire et gracieux, paraissait ce néan-

moins (comme il fut fort remarqué) l'indignation d'un souverain offensé par ses sujets; comme, à la vérité, c'est un grand crève-cœur à un père quand il est outragé par celui de ses enfants qu'il a affectionné et avancé par-dessus ses autres frères, et une affliction insupportable à un maître quand il se voit assailli par celui de ses serviteurs auquel il a plus fait de bien.

§ 18. — MANIFESTATIONS LIGUEUSES ET GUISARDES DE LA COMMUNE DE PARIS. — ÉPURATION DES CHEFS DE LA MILICE.

Le 23 juin, au feu de la Saint-Jean, les prévôt des marchands et échevins firent mettre sur l'arbre la représentation d'une grande furie, qu'ils nommèrent Hérésie, pleine de feux artificiels, dont elle fut toute brûlée; et sur le portail de l'hôtel de la ville fut mis un tableau peint sur toile, auquel était portrait le roi séant en son trône royal, tenant une image de crucifix sur ses genoux, sur lequel mettaient la main les trois Etats peints à l'entour de lui, et au-dessous était écrit ce vers :

Religio nobis divina hæc fœdera sanxit.

Le samedi 25 dudit mois de juin, fut faite assemblée de ville, en laquelle le prévôt des marchands proposa de nouveaux moyens pour la conservation et sûreté de la ville de Paris. Entre autres de déposer de leurs charges les vieux capitaines (au moins les suspects) et en mettre d'autres qu'on connaîtrait zélés au parti de la Sainte-Union. Qu'il était très nécessaire d'y donner ordre plus tôt que plus tard, et ne fallait s'arrêter aux bruits qu'on faisait courir de la

paix, qu'il croyait venir des politiques et autre mal-affectionnés au parti ; car même le duc de Guise lui avait mandé depuis deux jours qu'il n'y en avait point, et prié de le faire entendre aux bons bourgeois de Paris. Et fit le prévôt des marchands cette belle proposition de l'exprès commandement dudit duc de Guise, qui, voyant les affaires sur le point d'un accord, voulut, comme ainsi qu'il était, établir, avant qu'il y eût rien de conclu, si bien son autorité dans Paris, que celle du roi ne la pût jamais ébranler.

Les quatre premiers jours de juillet, les prévôt et échevins firent assembler les bourgeois de Paris par les dixaines, pour procéder à la déposition des chefs d'icelles suspects, ce qu'ils firent ; et déposèrent singulièrement les gens de robe longue, nommément ceux qui étaient officiers du roi, pour ce qu'ils étaient tous hérétiques à leur dire, et le faisaient ainsi crier et croire à cette sotte populace parisienne, tellement qu'au lieu d'hommes de qualité et d'honneur qui commandaient à la ville, furent établis de petits mercadants et un tas de faquins ligueux, tous bons catholiques, pour ce qu'ils tenaient le parti du duc de Guise et non celui du roi.

§ 19. — L'ÉDIT D'UNION.

Le lundi 11 juillet, les prévôt des marchands et échevins, accompagnés de quelques conseillers de ville et autres notables bourgeois, s'assemblèrent après dîner, au palais, en la salle Saint-Louis, pour conférer avec messieurs de la cour, que le duc de Guise avait assurés le jour de devant de la paix faite et de l'union signée *et jurée* par le roi, et là les prièrent et conjurèrent, *au nom* de toute la ville, et pour le bien et repos d'elle,

de se déclarer de leur parti, jurer et signer avec eux l'union en une religion catholique, apostolique et romaine. Ce que la cour leur accorda, en ce cas seulement et sous l'obéissance du roi, mais à condition que, tout ainsi qu'auparavant la journée des Barricades, la cour, par ses députés, se trouvait en toutes assemblées de ville et y avait voix délibérative ; aussi que de là en avant ils y entreraient et y opineraient librement, comme ils avaient toujours fait, sinon depuis la journée desdites Barricades. Ce qu'ils leur promirent faire dès qu'ils auraient signé la Ligue avec eux.

Le jeudi 21 juillet, l'édit de l'union [1] fait, non tant contre la religion du roi de Navarre, que pour le forclore du tout de ce qu'autre que Dieu ne lui pouvait ôter, fut publié en la cour de parlement de Paris, séant en robes rouges; après la publication duquel fut chanté un solennel *Te Deum* où toutes les cours et compagnies, princes, reines et princesses

1. Depuis le départ du roi, la reine mère, assistée de sa belle-fille, la reine régnante, Louise de Vaudemont, avait, non sans beaucoup de courage et d'habileté, négocié avec le duc de Guise et l'archevêque de Lyon un accommodement de nature à pallier l'humiliation du roi. A la suite de laborieux pourparlers, les articles furent arrêtés entre la reine mère et le cardinal de Bourbon et le duc de Guise, le 11 juillet 1588; ils portent qu'il sera fait un édit de réunion pour extirper entièrement toute hérésie dans le royaume. Mais, sans attendre cet édit, les articles furent publiés dès le même jour à Paris, avant même que le roi l'eût ordonné, car son ordre pour la publication est du 21 juillet. Ces articles, qui sont en apparence contre la religion prétendue réformée, ne tendent qu'à exclure de la couronne le roi de Navarre et les princes de la maison de Bourbon.

assistèrent. Et le lendemain, fête de la Madeleine, le feu d'allégresse en fut fait en Grève, devant l'hôtel de la ville, avec peu ou point de réjouissance du peuple, qui murmurait sourdement que les princes s'étaient bien accordés avec le roi, mais qu'ils avaient laissé le peuple en croupe; ce qui était vrai et nouveau seulement à des badauds et ignorants, comme est un peuple, vu que les grands n'ont jamais accoutumé d'en faire autrement. Le roi fit ce second édit de juillet, autant contre son cœur que le premier, et le vit-on pleurer, en le signant, regrettant, ce bon prince, son malheur qui le contraignait, pour assurer sa personne, de hasarder son État.

§ 20. — LE ROI ÉCONDUIT UN ENVOYÉ DU ROI DE NAVARRE ET REFUSE A LA REINE DE RENTRER DANS PARIS.

Ce jour arriva à Mantes, où était le roi, monsieur le comte de Soissons, revenant d'avec le roi de Navarre, auquel Sa Majesté fit dire qu'il se retirât pour quelques jours et jusqu'à ce qu'il le mandât. Car les deux reines et madame de Joyeuse disaient qu'elles ne le pouvaient voir de bon cœur, que, premièrement, il ne fût absous et purgé de la mort du duc de Joyeuse, qu'on disait avoir fait tuer de sang-froid en la journée de Coutras.

Le samedi 23, la reine mère sortit de Paris pour aller trouver le roi son fils, à Mantes, où, à la prière du duc de Guise et ses partisans, supplia le roi, avec beaucoup d'humilité et d'affection, de vouloir, pour l'amour d'elle, revenir en sa bonne ville de Paris. De quoi elle fut refusée et éconduite tout à plat de Sa Majesté; dont elle revint à Paris mal contente, le mercredi 27 du présent mois de juillet.

§ 21. — NOUVELLES ET INUTILES DÉMARCHES DE LA COMMUNE, DE LA REINE MÈRE ET DU DUC DE GUISE POUR FAIRE RENTRER LE ROI DANS PARIS.

Le vendredi vingt-neuvième, le prévôt des marchands, accompagné de Compans et Cotteblanche, échevins, du capitaine Bussi-le-Clerc et autres, allèrent trouver le roi à Chartres, par le conseil de la reine mère, pour lui offrir leur service, recevoir ses commandements, et le supplier au surplus très humblement de vouloir venir en sa bonne ville de Paris.

Et le lendemain, qui était le samedi 30 du mois, la reine mère, le duc de Guise accompagné de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon précédé de cinquante archers de sa garde, vêtus de casaques de velours cramoisi, bordées et enrichies de passements d'or, l'archevêque de Lyon, bien en ordre, et plusieurs autres seigneurs partirent de Paris pour aller trouver le roi à Chartres, où ils arrivèrent le lundi premier jour d'août et y furent bien vus et recueillis du roi, comme aussi furent les prévôt des marchands et échevins qu'en revinrent bien contents. Ici la reine mère interpellée par le duc de Guise et ceux de son parti, d'interposer derechef son crédit et autorité, pour persuader le roi son fils de vouloir venir à Paris, afin de lever, disaient-ils, toute défiance qu'on pourrait avoir, qu'il ne se voulût ressentir de ce qui s'était passé, lui en fit derechef une fort affectionnée prière et supplication. Mais le roi lui répondit fort résolument que c'était chose qu'il ne lui pouvait accorder, et qu'elle lui demandât tout ce qu'elle voudrait hors cela, et qu'il lui donnerait; mais que de ce point elle ne l'obtiendrait jamais de lui, et la

priait ne l'en importuner davantage. Alors ayant recours aux larmes, qu'elle a toujours eu fort à son commandement, elle lui dit : « Comment, mon fils, que dira-t-on plus de moi? et quel compte pensez-vous qu'on en fasse, quand on me verra ainsi éconduite de vous, et que moi que Dieu a fait naître votre mère, ait si peu de crédit en votre endroit? Serait-il bien possible qu'eussiez changé tout à coup votre bon naturel? Car je vous ai toujours connu de bonne nature, prompte et aisée à pardonner. — Il est vrai, ce que vous dites, madame, répondit le roi, mais que voulez-vous que j'y fasse? c'est ce méchant d'Epernon, dit-il en riant, qui m'a gâté, et m'a tout changé mon bon naturel. »

§ 22. — CESSATION DES HOSTILITÉS AUTOUR DE PARIS.

En ce mois, l'accord et union d'entre le roi et les princes de la Ligue ayant été arrêtés et signés de part et d'autre, le siège de Melun et le débat d'entre le château et la ville fut pareillement levé, et les habitants remis en leur liberté et commerce; aux environs de laquelle ville, pendant les cinq semaines que le siège et débat dura, les gens de guerre firent dommage, à ce qu'on dit, d'un million d'or.

§ 23. — LE ROI BOIT IRONIQUEMENT A LA SANTÉ DES BARRICADEUX.

Le mardi 2 août, qui fut le lendemain que le duc de Guise, fort accompagné, était venu trouver le roi à Chartres, Sa Majesté, entretenue dudit duc pendant son dîner, lui demande à boire, puis, en riant,

lui demanda à qui ils boiraient. « A qui vous plaira, Sire, répondit le duc de Guise, c'est à Votre Majesté d'en ordonner. — Mon cousin, dit le roi, buvons à nos bons amis les huguenots. — C'est bien dit, Sire, répond monsieur de Guise. — Et à nos bons barricadeux de Paris, va dire le roi tout aussitôt, buvons aussi à eux et ne les oublions pas. » A quoi le duc de Guise se prit à sourire, mais d'un ris qui ne passait point le nœud de la gorge, mal content de cette nouvelle union que le roi voulait faire des huguenots avec les barricadeux.

§ 24. — LE DUC DE GUISE DÉCLARÉ LIEUTENANT GÉNÉRAL. LE CARDINAL DE BOURBON RECONNU PREMIER PRINCE DU SANG.

Le vendredi 26 août furent publiées, en la cour de parlement de Paris, les lettres patentes du roi, expédiées à Chartres le 4 août, par lesquelles il déclarait le duc de Guise son cher et aimé cousin, son lieutenant général en toutes ses armées et entreprises de guerre, avec éloge magnifique et approbation de sa vertu, générosité, fidélité et suffisance, et par ainsi lui donne sans le nom et titre la vraie charge et office de connétable : bref, il lui donne un rayon de sa splendeur, un bras de sa puissance et une image vive de sa majesté.

Au cardinal de Bourbon, par autres lettres patentes, il lui donne autorité et faculté, comme au premier et plus proche parent de son sang, de faire un maître de chacun métier en chacune des villes de son royaume, et mêmes privilèges à ses officiers qu'ont ceux de la maison du roi. Et par là ratifie le premier et principal article de ceux de la Ligue, et le plus pressé et débattu par les guisards, qui était d'exclure

le roi de Navarre de la couronne, et vide cette grande question de l'oncle au neveu, sur laquelle on a tant écrit et disputé de bec et d'ongles pour troubler l'ancien ordre de la succession. La Ligue nous présentant en elle la statue du cardinal de Bourbon pour élever celle d'un étranger, donnant à un roi âgé de trente-six ans un successeur qui a passé le climatérique de soixante-trois.

Bref, le roi fait tout ce qu'il peut pour la Ligue, déployant ses largesses et faveurs sur les principaux chefs d'elle, non qu'il les en jugeât dignes et qu'il ne connût fort bien leurs fins et prétentions, mais à dessein, comme a bien paru depuis, pour par là en regagner les uns à son parti et se défaire des autres.

III

LES SECONDS ÉTATS DE BLOIS. LA DÉCHÉANCE DU ROI DE NAVARRE.

(Août-décembre 1588.)

---

§ 1. — LE DUC DE GUISE, A LA VEILLE DE LA RÉUNION DES ÉTATS, SE CROIT MAÎTRE DE LA SITUATION.

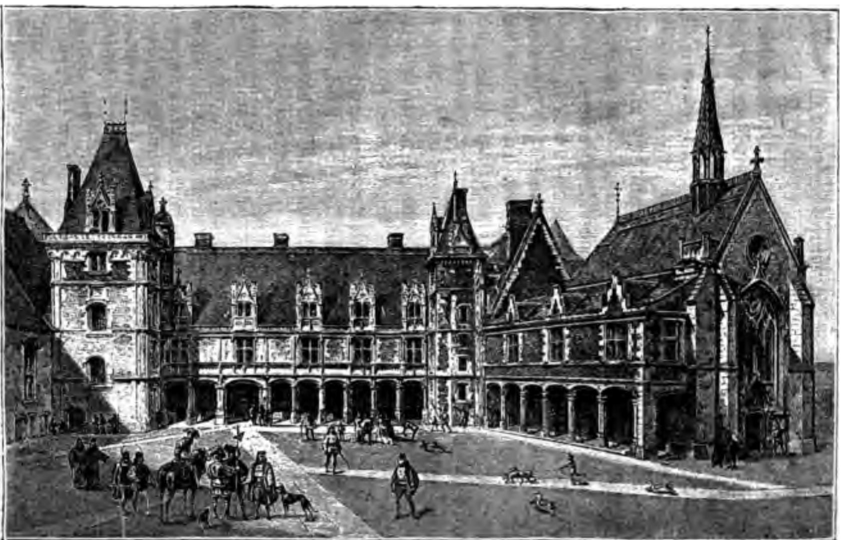
(Récit de François Miron.)

Le terme approchant pour l'assemblée générale des États [1], ordonnée à Blois, le roi part de Chartres

1. « Le roi ne pensait pas ce qui advint et se trouva véritable, qui était que ses adversaires avaient par toutes les villes des conjurés de leur Ligue, et firent si bien que la plupart des députés des villes pour les États étaient de leur faction et du tout à leur dévotion. Le roi partit de Rouen pour retourner à Blois, où ladite assemblée se devait faire; il était assez mal accompagné, et me souvient, ayant cet honneur d'être à sa suite, que, montant à cheval, feu monsieur le chancelier de Chiverni, auprès duquel j'étais, s'approchant du roi, lui dit qu'il avait lu que Sa Majesté avait accordé une assemblée générale d'Etats pour la réformation du royaume, que là serait à lui à parler et à rendre compte de sa charge, et supplia Sa Majesté de lui dire ce qui en était, afin qu'il se pût

pour y aller, accompagné du duc de Guise, qui depuis cette heure-là ne l'abandonnait plus. Or ce fut en ce

préparer à cette action. Le roi lui fit réponse qu'à la vérité il l'avait accordée, mais qu'il y avait assez de temps d'y penser lorsqu'il serait arrivé à Blois, et que là il lui ferait entendre sa volonté. Ledit sieur chancelier repartit que Dieu merci il lui serait aisé de rendre compte de sa charge, laquelle ne s'étendait qu'à trois choses : l'une pour la guerre, en quoi il n'avait rien fait qu'après avoir vu les commissions signées de Sa Majesté et de ceux qui commandaient aux armées; la seconde au fait de la justice, de laquelle il voulait répondre au péril de sa vie; la troisième pour le fait des finances pour lesquelles il n'avait rien scellé que par le commandement très exprès de ladite Majesté, même pour les contants qu'il avait plu à Sa Majesté d'octroyer, les signant de sa main, et même écrivant de sa main une ligne ou deux en dessous. Lors le roi l'interrompant lui dit qu'à la vérité il avait un peu été trop facile, et que c'était à lui à adviser de s'en défendre et d'en répondre, car il ne l'en garantirait point. Ledit seigneur chancelier se trouva étonné de cette réponse. Je ne sais ce que dessus que parce que lui-même me l'a dit. Le roi arrivé à Blois, et ledit seigneur chancelier en sa maison de Chiverni, moi à Sainte-Escobille, où je fis séjour pendant lequel temps, le roi envoya par Benoise, secrétaire de sa chambre, un petit billet roulé, écrit de sa main, que déjà la reine mère du roi était arrivée à Blois, audit seigneur chancelier. En ce billet n'y avait que quatre mots, par lequel il lui commandait de ne partir de sa maison qu'il n'eût autre commandement de lui. Au même temps, il commanda à M. de Villeroy, M. Brûlard, M. Pinard, secrétaires d'État, et M. Bellièvre de se retirer chacun en leurs maisons, et au lieu desdits sieurs Brûlard, Pinard et Villeroy il subrogea en leurs charges M. de Gésieux, M. de Baulieu-Ruzé et M. de Binel. Beaucoup de personnes ont parlé diversement de ces changements. Quant à M. de Bellièvre, il est certain qu'il était *courroucé* contre lui de ce qu'étant envoyé à Soissons



Vue intérieure du château de Blois. (Partie construite par Louis XII.)

lieu et sur ce théâtre qu'il fit paraître à découvert le vol de son ambition si longtemps couverte du crêpe de la piété, et, sous ce même voile, va s'élevant de jour en jour si haut qu'il touche déjà, ce lui semble, du bout du doigt la souveraine autorité, se voyant fortifié par l'accord précédent de la charge de lieutenant général pour Sa Majesté aux camps et armées de France, et de maître des États, ayant par ses menées disposé les affections de la plus grande partie de cette compagnie, composée de ses conjurés, à s'unir à soi et à suivre étroitement les siennes.

Mais ce qui lui donnait plus d'assurance à la poursuite de ses desseins, ce fut l'opinion qu'il conçut de cette grande, bien que dissimulée, insensibilité de Sa Majesté contre les violences, qui paraissait telle, que même elle avait trouvé place dans la créance d'une grande partie de ses plus passionnés et meilleurs serviteurs, qui le tenaient entièrement perdu et eux enveloppés, comme ils étaient aussi tous résolus, plutôt que de faillir, de se perdre et de s'envelopper à la ruine de leur maître et de leur roi. Bref, il se laissa tellement piper à cette opinion qu'il se moquait

vers M. de Guise, il avait plutôt exécuté le commandement de la reine sa mère que le sien. Pour le regard de M. de Villeroy, il eut opinion qu'il avait communication avec le parti de la Ligue; pour le regard des deux autres, il les tenait ligueux tout à fait, car, encore que Sa Majesté fît toutes démonstrations au duc de Guise de le vouloir faire le plus grand de tout le royaume, l'ayant déclaré son lieutenant général, et ne lui refusant rien des choses qu'il lui demanda, néanmoins, *manebat alta mente repostum* qu'il l'avait chassé de sa ville de Paris, et contraint de lui accorder tout ce qu'il voulait, de sorte qu'en attendant le temps et l'occasion d'en pouvoir prendre la justice, il dissimulait tant qu'il pouvait. » (Vie de Jean Chandon.)

et faisait litière de tous les avis à ce qu'il eût à se donner de garde des entreprises de Sa Majesté, de telle sorte qu'il voulait dire qu'il était trop poltron, comme il le dit un jour à la princesse de Lorraine, maintenant grande duchesse, et presque de même à la reine, qui l'entendit et l'exhorta d'y prendre garde, disant : « Madame, il n'oserait. » A laquelle toutefois ces mouvements ne déplaisaient pas, d'autant qu'ils étaient entrepris pour la grandeur de la maison dont elle était issue.

§ 2. — ARRIVÉE DU ROI A BLOIS. — CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi premier jour de septembre, le roi arriva à Blois, où étant, quelques jours après envoya par Benoise, secrétaire de son cabinet, à chacun des seigneurs Hurault, chancelier, Villeroy, Brûlart et Pinart, secrétaires d'État, et à Bélièvre, conseiller d'État, une lettre particulière par laquelle leur mandait qu'ils se retirassent en leurs maisons. Et disait-on qu'il avait ce fait de son propre mouvement, sans autre instigation, dont tout le monde demeura fort ébahi, même de ce qu'il avait envoyé querir maître François de Montolon, simple avocat du parlement de Paris, mais des plus anciens, des plus doctes, des plus hommes de bien et des plus entiers et zélés catholiques du palais, pour lui bailler la garde de ses sceaux, encore qu'il fût peu versé aux affaires d'État, et moins encore aux finances, étant plus propre pour un palais de Paris que pour une cour, qui était toutefois ce que le roi demandait, le temps nous ayant appris depuis qu'il n'en voulait pas un qui en sût davantage, et prit Revol et Migeon, qui

avaient été clercs du défunt Fizes, pour être secrétaires de son État. Toutefois s'en étant ledit Migeon, excusé, le roi, à la suasion, à ce qu'on disait, du duc d'Épernon, le bailla à Rusé Beaulieu, frère de l'évêque d'Angers, son confesseur.

§ 3. — PRÉLIMINAIRES DE LA RÉUNION DES ÉTATS. — PROCESSIONS. — DISPUTES DE PRÉSÉANCE. — VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

(Palma-Cayet, *Chronologie novennaire.*)

Cependant donc que les députés des provinces s'acheminent pour venir à Blois, le roi commande au sieur de Marle de faire préparer au château la salle où se tiendraient les séances des États. A mesure que les députés arrivaient, Sa Majesté avait donné ordre qu'ils fussent conduits par devers lui pour les voir et reconnaître. Et pour ce qu'au quinzième de septembre ils n'étaient tous arrivés, le commencement des États fut prolongé encore pour quinze jours.

Le second jour d'octobre, il se fit une procession générale, depuis Saint-Sauveur, qui est dans la basse cour du château, jusqu'à Notre-Dame des Aides, qui est au faubourg de Vienne delà le pont, là où le roi, les reines et les princes et tous les députés furent à pied. M. l'archevêque d'Aix portait le saint sacrement sous un poêle porté par quatre chevaliers du Saint-Esprit : messire Renault de Beaune, archevêque de Bourges, dit la messe, et M. de Sainctes, évêque d'Évreux, fit le sermon.

Le lendemain les chambres des trois ordres furent assignées, savoir : celle du clergé aux Jacobins, de la noblesse au palais, et du tiers état en la maison *de ville.* Les présidents et secrétaires de chaque

chambre furent aussi élus cette même journée. Pour le clergé, présidait M. de Bourges en l'absence de messieurs les cardinaux de Bourbon et de Guise; pour la noblesse, messieurs le comte de Brissac et le baron de Magnac; pour le tiers état, la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris.

La première séance fut remise jusqu'au dix-septième dudit mois, tant pour ce que messieurs les princes du sang n'étaient encore arrivés, que pour vider le différend survenu pour la préséance entre messieurs de Nemours et de Nevers, et autres différends qui survinrent aussi sur les procurations et élections d'aucuns députés.

Le roi, qui désire faire connaître à tous les députés quel avait été toujours son zèle à la religion catholique romaine, leur commande de se préparer à la sainte communion par un jeûne de trois jours entiers. Tous s'y préparèrent. Sa Majesté reçut le saint sacrement en l'église du Saint-Sauveur, et M. le cardinal de Bourbon communia tous les députés au couvent des Jacobins.

§ 4. — LA SÉANCE D'OUVERTURE (16 octobre 1688). LA HARANGUE ROYALE.

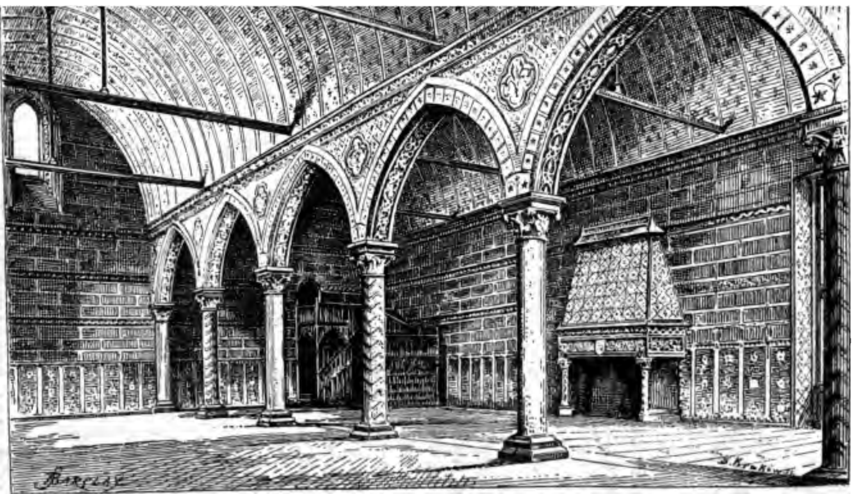
Le seizième jour d'octobre, la première séance se tint en la grande salle du château, la description de laquelle a été imprimée avec la disposition des séances et l'ordre comme furent appelés les députés, avec leurs noms, où le lecteur qui sera curieux pourra voir et apprendre quels furent les députés, et l'ordre que l'on tient aux assemblées des États en France.

Le seizième jour d'octobre, tous les députés étant entrés dans la salle, et tous admis selon leur rang et

dignité, savoir : cent trente et quatre députés du clergé, entre lesquels il y avait quatre archevêques et vingt et un évêques, vêtus de leurs roquets et surplis, cent quatre-vingts gentilshommes, tous avec la toque de velours et la cape, et cent quatre-vingt et onze députés du tiers état, desquels ceux de justice portaient la robe longue et le bonnet carré, et ceux de robe courte avaient le petit bonnet, et les autres la robe de marchand. Sur les deux heures de relevée, après que messieurs les princes et officiers de la couronne eurent pris leurs places, et que les portes eurent été fermées, M. le duc de Guise, grand maître de France, se leva et ayant fait une grande révérence à toute l'assemblée, suivi des capitaines des gardes du corps et des deux cents gentilshommes portant leurs haches ou becs de corbin, il alla querir le roi.

Sitôt que Sa Majesté fut aperçue sur l'escalier par où il descendait droit sur le grand marchepied, toute l'assemblée se leva, et chacun demeura la tête nue jusqu'à ce qu'il fût assis dans sa chaise, puis il commanda à messieurs et à ceux de son conseil de s'asseoir.

A son côté droit, sur le grand marchepied, qui était au-dessus du grand échafaud, était la reine mère, et à gauche la reine sa femme. Plus bas, sur le grand échafaud, étaient messieurs les princes du sang assis sur le premier banc à la main droite proche de Sa Majesté, savoir : messieurs le cardinal de Vendôme, le comte de Soissons et le duc de Montpensier, et, sur un autre banc plus reculé, messieurs de Nemours, de Nevers et de Retz. Au côté gauche, messieurs les cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondy, et derrière eux messieurs les évêques de *Langres* et de Châlons, pairs d'Église. M. de Guise



La salle des États au château de Blois, d'après une photographie.

était devant le grand marchepied sur le grand échafaud, assis justement devant le roi, dedans une chaise non endossée, comme grand maître de France, le dos tourné vers le roi, la face vers le peuple. Monsieur le garde des sceaux de Montholon était aussi sur le même échafaud à côté gauche, dans une chaise non endossée, le visage tourné vers messieurs les princes du sang. Au pied de l'échafaud était une table où étaient les sieurs de Beaulieu-Ruzé et de Revol, secrétaires d'État. Derrière les bancs de messieurs les conseillers d'État de robe longue, qui étaient à main droite, il y avait huit bancs où étaient les députés du clergé. A main gauche, derrière les bancs de messieurs du conseil d'État de robe courte, étaient neuf bancs pour les députés de la noblesse. De travers, près et à côté de tous ces bancs, était celui de messieurs les maîtres des requêtes, et après eux celui de messieurs les secrétaires de la maison et couronne de France. Et les bancs des députés du tiers état étaient tout à l'entour et dans l'enclos des barrières. M. le légat et messieurs les ambassadeurs, et plusieurs seigneurs et dames de la cour étaient sur des galeries fermées de jalousies, faites exprès pour seoir un grand nombre de personnes.

Tous les députés étant debout et la tête nue, le roi commença une très longue et grave harangue en laquelle, avec une éloquence admirable, il montra le grand désir qu'il avait de restaurer son État par la réformation générale de toutes les parties de lui. Puis il leur dit :

« Je n'ai point le remords de ma conscience de brigues ou menées que j'aie faites, et je vous en appelle tous à témoin pour m'en faire rougir, comme *le mériterait* quiconque aurait usé d'une si indigne *façon que* d'avoir voulu violer l'entière liberté, tant

de me remontrer par les cahiers tout ce qui sera à propos pour confirmer le salut des particulières provinces et du général de mon royaume; qu'aussi d'y faire couler des articles plus propres à troubler cet État qu'à lui procurer ce qui lui est utile. Puisque j'ai cette satisfaction en moi-même, et qu'il ne me peut être imputé autrement, gravez-le en vos esprits et discernez ce que je mérite d'avec ceux, si tant y en a, qui eussent procédé d'autre sorte, et notez que ce qui part de mes intentions ne peut être reconnu ni attribué, par qui que ce soit, pour me vouloir autoriser contre la raison; car je suis votre roi donné de Dieu, et suis seul qui le puis véritablement et légitimement dire. C'est pourquoi je ne veux être en cette monarchie que ce que j'y suis, n'y pouvant souhaiter aussi plus d'honneur ou plus d'autorité. »

Après avoir protesté qu'il emploierait sa vie, jusqu'à une mort certaine, pour la défense de la religion catholique-romaine et qu'il ne savait point un plus superbe tombeau pour s'ensevelir que les ruines de l'hérésie, il toucha les maux qu'avaient apportés en France les blasphèmes, la simonie, la vénalité des offices, la multiplicité des juges, auxquels maux il protesta que, de son propre mouvement, il avait commencé à y mettre ordre, sans le trouble qui commença par les princes de la Ligue l'an 1585. Plus, il promit de ne donner plus de survivances, et recommanda l'enrichissement des arts et sciences, le règlement du commerce, le retranchement des superfluités et du luxe, et le rafraîchissement des anciennes ordonnances. Puis, continuant sur la juste crainte que ses sujets avaient de tomber après sa mort sous la domination d'un prince hérétique, ce qui était la cause *principale pourquoi* il avait fait son édit d'union,

il dit : « Je suis d'avis, pour le rendre plus stable, que nous en fassions une des lois fondamentales du royaume, et qu'à ce prochain jour de mardi en ce même lieu et en cette même et notable assemblée de tous nos États, nous le jurions tous, à ce que jamais nul n'en puisse prendre cause d'ignorance. Et afin que nos saints désirs ne soient vains par faute de moyens, pourvoyez-y par les conseils que vous me donnerez d'un tel ordre, que, comme le manquement ne viendra point de moi, il ne vienne aussi du peu de provision que vous y aurez apporté à ce que les effets de votre bonne volonté réussissent. Par mon saint édit d'union toutes autres ligues que sous mon autorité ne se doivent souffrir; et quand il n'y serait assez clairement porté, ni Dieu ni le devoir ne le permettent, et sont formellement contraires; car toutes ligues, associations, pratiques, menées, intelligences, levées d'hommes et d'argent, et réception d'icelui, tant dedans que dehors le royaume, sont actes de roi et, en toute monarchie bien ordonnée, c'est crime de lèse-majesté, sans la permission de souverain. Voulant bien de ma propre bouche, en témoignant ma bonté accoutumée, mettre sous le pied, pour ce regard, tout le passé; mais, comme je suis obligé et vous tous de conserver la dignité royale, je déclare aussi dès à présent, et pour l'avenir, atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ceux de mes sujets qui ne s'en départiront ou y tremperont sans mon aveu; c'est en quoi je m'assure que vous ferez reluire votre fidélité. »

Continuant son discours sur l'honneur acquis par la noblesse française quand elle observait l'ordre et la police ancienne, dont elle était admirée par les étrangers, il convie les Français de racquérir cet honneur, de régler les finances, de pourvoir aux dettes

des rois ses prédécesseurs, à quoi la foi publique les obligeait, mais qu'étant le tableau sur lequel des sujets apprenaient à se former, il établirait un tel règlement en sa personne et en sa maison, qu'il servirait de patron en son royaume; puis, pour témoigner par effet ce qu'on pouvait désirer de lui, il finit sa harangue en disant : « Je veux me lier par serment solennel sur les saints évangiles, et tous les princes, seigneurs et gentilshommes qui m'assistent en cet office, avec vous les députés de mes États, participant ensemble au bienheureux mystère de notre rédemption, d'observer toutes les choses que j'y aurai arrêtées, comme lois sacrées, sans me réserver à moi-même la licence de m'en départir à l'avenir, pour quelque cause, prétexte ou occasion que ce soit, selon que je l'aurai arrêté pour chaque point, et l'envoyer aussitôt après par tous les parlements et bailliages de mon royaume, pour être fait le semblable, tant par les ecclésiastiques et la noblesse que le tiers état, avec déclaration que qui s'y opposera sera atteint et convaincu du même crime de lèse-majesté.

« Que s'il semble qu'en ce faisant je me soumette trop volontairement aux lois dont je suis l'auteur, et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire, et que, par ce moyen, je rende la dignité royale aucunement plus bornée et limitée que mes prédécesseurs, c'est en quoi la vraie générosité du bon prince se connaît, que de dresser ses pensées et ses actions selon la bonne loi et se bander du tout à ne la laisser corrompre. Et me suffira de répondre ce que dit ce roi à qui on remontrait qu'il laisserait la royauté moindre qu'il ne l'avait reçue de ses pères, qui est qu'il la laisserait beaucoup plus durable et plus *assurée.* »

Après que le roi eut fini sa harangue, M. le garde des sceaux déclara plus amplement le bon désir du roi pour la restauration de l'État et pour la réformation des désordres advenus aux provisions des bénéfices, et l'ordre requis pour ôter la corruption et dépravation des monastères. Puis, s'adressant à la noblesse, ayant loué leur ordre et la vertu de l'ancienne noblesse française, il leur remontra l'horreur des duels et défis dont ils usaient ordinairement et la mauvaise pratique d'aucuns qui tenaient des bénéfices en commende. Puis, ayant discouru sur l'ordre très requis contre la chicanerie des procès, et le nombre insupportable des officiers, il proposa de beaux avis pour remédier à tous les désordres de l'État [1].

M. l'archevêque de Bourges pour le clergé, M. le baron de Senescey pour la noblesse, et la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris, pour le tiers état, firent chacun, au nom de leur ordre, une

1. Étienne Pasquier, célèbre magistrat du XVIIe siècle, auteur des *Recherches sur la France,* et qui était aux États, s'exprime ainsi dans une lettre sur la harangue du roi :

« Le roi a fait une belle harangue au peuple pour lui faire paraître de quelle dévotion il entendait besoigner à ce rétablissement des affaires de son royaume, mais il ne s'est pu garder de donner une atteinte fort rude à M. de Guise, qui lors était séant à ses pieds, en qualité de grand maître; car il a dit que s'il n'eût été prévenu et empêché par l'ambition démesurée de quelques siens sujets, il s'assurait que la religion nouvelle eût été lors tout à fait exterminée de la France. M. de Guise s'en est depuis plaint à lui, de sorte que, la harangue étant mise en lumière, cette clause a été biffée, qui est aucunement guérir la plaie qu'il lui avait faite, mais non ôter la cicatrice. *Quant à moi,* toute cette première démarche ne me plaît. *Je ne sais* quelle sera désormais leur escrime. Adieu. »

harangue à Sa Majesté, le remerciant du bonheur et honneur qu'ils recevaient d'être par son commandement convoqués et assemblés, sous le nom des États généraux, pour entendre ses saintes et salutaires intentions, louant Dieu d'avoir mis une si bonne volonté au cœur de leur roi de restituer l'état ecclésiastique, soulager son peuple, éteindre les feux des divisions qui étaient dans son royaume, le purger de l'hérésie, et le remettre en sa première dignité et splendeur; pour à quoi parvenir, ils exposeraient franchement, librement et généreusement, sous l'autorité de Sa Majesté, jusqu'à la dernière goutte de leur sang [1].

§ 5. — LE ROI OBLIGÉ DE RÉTRACTER LES PASSAGES DE SA HARANGUE AGRESSIFS CONTRE LES LIGUEURS.

La harangue du roi, qu'il prononça avec une grande éloquence et majesté, ne fut guère agréable à ceux de la Ligue, pour ce que ce prince, tout dissimulé qu'il était, donna assez à connaître par ses paroles que leurs actions et déportements ne lui plaisaient

1. « Le dimanche 16 octobre, le roi à Blois ouvrit la première séance des États, et y fit sa proposition. Après lui parla le sieur de Montolon, garde des sceaux, à la louange du roi et recommandation de la bonne intention qu'il avait de réformer les abus qu'il voyait être en tous états, et soi-même, et au soulagement de ses sujets. Puis parlèrent l'archevêque de Bourges pour le clergé, le seigneur de Sennecey pour la noblesse, et la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, pour le tiers état. Mais les harangues de ces trois derniers furent courtes et mal faites, ne contenant qu'une forme d'action de grâces au roi, du bien que par sa proposition il avait promis à son peuple. » (*Mémoires de L'Estoile.*)

point ; et qu'il avait je ne sais quelle envie engravée bien avant dans le cœur de se ressentir de l'injure que lui avaient faite les Parisiens, le jour des Barricades, à l'instigation du duc de Guise. Lequel en fut fort indigné et fâché, jusqu'à changer de couleur et perdre contenance en voyant parler le roi, et le cardinal son frère encore plus, qui suscita le clergé pour en aller faire, le lendemain, plainte à Sa Majesté, laquelle fut si retenue qu'elle souffrit d'être tansée et comme menacée d'eux, et principalement du cardinal de Guise, auquel il permit de la corriger et faire imprimer tout autrement, selon les termes de la rétractation qu'ils firent faire à ce pauvre prince, en leur présence. Et si fut le cardinal si présomptueux et éhonté de dire à son frère, qu'il ne faisait jamais les choses qu'à demi, et que s'il l'eût voulu croire, on n'eût été en la peine où on était. Lesquelles paroles furent rapportées au roi, qui n'amendèrent pas le marché des Lorrains. Et fut noté que pendant cette rétractation il survint une si grande obscurité par un orage et grêle qu'il fallut allumer la chandelle en plein jour, pour lire et écrire, ce qui fit dire à quelqu'un que c'était le testament du roi et de la France qu'on écrivait, et qu'on avait allumé la chandelle pour lui voir jeter le dernier soupir [1].

1. Voilà ce qui se passa en la première séance, où chacun sortit fort content, excepté les princes et seigneurs de la Ligue, qui en sortirent fâchés de ce que le roi avait dit en sa harangue : « Aucuns grands de mon royaume ont fait des ligues et associations ; mais, témoignant ma bonté accoutumée, je mets sous le pied, pour ce regard, tout le passé ». Le duc de Guise rapporte ces paroles à M. le cardinal de Bourbon, qui ne s'était pu trouver à la séance pour son indisposition. Il lui fait entendre de quelle importance elles étaient, et de ce qu'en pleine assemblée des

§ 6. — PRESTATION SOLENNELLE DANS L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS DU SERMENT D'OBSERVANCE DE L'ÉDIT D'UNION.

Suivant ce que le roi avait proposé dans sa harangue, toute l'assemblée se trouva le mardi en la même salle et au même ordre pour jurer d'observer l'édit d'union comme loi fondamentale du royaume. Un des hérauts qui étaient à genoux et têtes nues devant la table de messieurs les secrétaires d'État, ayant commandé le silence, Sa Majesté dit :

« Messieurs, je vous dis dimanche dernier, en la première séance, combien je désire de voir en mon royaume tous mes sujets unis en la vraie religion catholique, apostolique et romaine, sous l'obéissance et l'autorité qu'il a plu à Dieu me donner sur eux; et à cet effet j'ai ordonné mon édit de juillet dernier pour tenir lieu de loi fondamentale en ce royaume. Mais pour nous obliger et toute la postérité à l'observer, combien que la plus grande part de vous l'avez déjà juré et promis le garder, afin qu'un tel édit soit à jamais ferme et stable, comme délibéré du consentement de tous les États de ce royaume et afin que personne n'en puisse prendre cause d'ignorance, je veux qu'un si saint édit se lise présentement

États le roi les taxait d'avoir été rebelles; que si cette remontrance était publiée et imprimée, cela importerait grandement à leur honneur. Ils résolvent d'en parler au roi; ce qu'ils firent le jeudi ensuivant, sachant que Sa Majesté l'avait baillée pour imprimer, et que la feuille où étaient ces mots était déjà imprimée. Sur leur plainte, le roi fut comme contraint de faire tout rompre et déchirer ce qu'il y avait d'imprimé, et faire ôter ces mots de « aucuns grands de mon royaume ont fait des ligues, etc. » (Mémoires de L'Estoile.)

à haute voix, afin d'être écouté de tous et juré en corps d'État. Ce que je jurerai premièrement pour vous donner bon exemple, afin que notre sainte intention soit connue devant Dieu et devant les hommes. »

Le roi ayant fini sa harangue, il commanda à M. de Beaulieu-Ruzé, son premier secrétaire d'État, de lire la déclaration que Sa Majesté avait faite cette même journée sur son édit d'union pour être tenu en France, à l'avenir, comme une loi fondamentale du royaume, ce que ledit sieur de Beaulieu-Ruzé fit; puis il lut aussi tout l'édit d'union, vérifié en la Cour de parlement de Paris. Ce qu'ayant fait Sa Majesté, il pria Dieu de punir ceux qui fausseraient le serment qu'ils allaient faire, et commanda à M. l'archevêque de Bourges de faire une exhortation à cette assemblée sur ce sujet.

Cet illustre prélat, avec une prudente et docte oraison, exhorta toute l'assemblée à suivre l'exemple du roi au jurement de son édit d'union, louant Sa Majesté de ce qu'à l'exemple des bons rois d'Israël, il voulait que l'instruction d'un serment si solennel fût donnée à son peuple par la bouche de ses prélats, en se confirmant au dire du prophète, que les lèvres des prélats gardent la science et la doctrine, et que le peuple doit rechercher la loi de Dieu de leur bouche. Puis, continuant son discours sur la qualité du jurement qu'ils allaient faire au nom de Dieu vivant, il se tourna vers les députés et leur dit : « Jugez, messieurs, et considérez la grandeur de ce jurement que vous allez présentement faire à Dieu, afin de l'observer inviolablement et n'être point parjures. Souvenez-vous que vous allez jurer l'union chrétienne avec Dieu votre père, avec l'Eglise son épouse, laquelle est fondée en lui et acquise de son propre sang, *et que vous* avez été régénérés par ce sang même et

lavés d'un même baptême; que vous êtes appelés en un même héritage au ciel, nourris d'un même pain et de mêmes sacrements en la maison de Dieu, qui est l'Église catholique, apostolique, romaine. » Puis, ayant déclaré quelle était l'union de l'Église : « Unissons-nous donc, dit-il, avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous l'obéissance de notre roi, la foi duquel a toujours été d'un bon exemple à tous, suivant en cela la coutume de ses prédécesseurs. » Puis, ayant loué la reine mère d'avoir nourri et maintenu le roi pendant son jeune âge en cette sainte religion, et donné espérance à la reine, épouse du roi, que Dieu ne lui ferait point moins de grâce qu'à Anne, mère de Samuel, et qu'il exaucerait ses prières, lui donnant une heureuse lignée, à la consolation de toute la France, il dit :

« Jurons à notre prince l'obéissance et soumission qui lui est due de tout droit divin et humain, embrassons la charité chrétienne, délaissons toutes haines et rancunes ouvertes et secrètes, soupçons et défiances, qui jusqu'ici nous ont divisés et troublés, qui ont empêché, voire rompu de si bons desseins, et sans lesquels la France fût déjà en repos. Levons les mains au ciel pour rendre à ce grand Dieu le serment que nous lui devons, qu'il en soit mémoire à jamais par tous les siècles à venir, que la postérité marque la foi et loyauté de nos serments et non le parjure, par les bons et saints effets qui s'en ensuivront. Et puisqu'il a plu à Votre Majesté, Sire, jurer présentement tout le premier ce serment si solennel pour exemple à tous nos sujets, nous lèverons tous d'un commun accord les mains au ciel, et jurerons à Dieu de le servir et honorer à jamais, maintenir son église catholique, apostolique et romaine, et défendre aussi Votre Majesté et votre État envers et contre tous, observer

et garder inviolablement ce qui est contenu en votre édit d'union, présentement lu à la gloire de Dieu, exaltation de son saint nom et conservation de son Église et de son royaume. »

Cette remontrance finie par l'archevêque de Bourges, le roi reprit la parole et dit :

« Messieurs, vous avez ouï la teneur de mon édit, et entendu la qualité d'icelui, et la grandeur et dignité du serment que vous allez généralement rendre. Et puisque je vois tous vos justes désirs tous conformes aux miens, je jurerai, comme je jure devant Dieu, en bonne et sainte conscience, l'observation de ce mien édit tant que Dieu me donnera la vie ici-bas, veux et ordonne qu'il soit observé à jamais en mon royaume, pour loi fondamentale, et en témoignage perpétuel de la correspondance et consentement universel de tous les États de mon royaume; vous jurerez présentement l'observation de ce mien édit d'union, tous d'une voix, mettant les ecclésiastiques les mains à la poitrine, et tous les autres levant les mains vers le ciel. »

Ce qui fut incontinent fait avec un grand contentement de toute l'assemblée. Puis le roi commanda à M. de Beaulieu-Ruzé de dresser un acte de ce jurement solennel, ce qu'étant fait, Sa Majesté se leva pour aller à l'église Saint-Sauveur, où se chanta le *Te Deum laudamus*. Toute l'assemblée le suivit, et l'on n'oyait partout que crier : Vive le roi!

Le roi en cette joie populaire se réjouit et dit à plusieurs, et même au prévôt des marchands de Paris, qu'il savait être un des premiers de la faction de Seize, qu'il oubliait la journée des Barricades et tout le ressentiment qu'il en pourrait avoir; que jamais il ne s'en souviendrait, ni de tout ce qui s'était passé, *pourvu qu'on* n'y retournât plus. Il commanda aussi

à M. de Nevers de s'acheminer en l'armée de Poitou, ce qu'il fit, comme nous dirons ci-après. Bref, Sa Majesté ne pensait, nonobstant tous les avis qu'il recevait des entreprises des princes de la Ligue, qu'à unir son peuple sous son obéissance, extirper l'hérésie et pourvoir aux désordres selon les avis que lui donnerait l'assemblée des États.

§ 7. — LE ROI FAIT CÉLÉBRER UN TE DEUM A PARIS EN L'HONNEUR DE L'ÉDIT D'UNION.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le lundi 20 octobre, le roi manda à ceux de sa Cour de parlement et de la Ville de Paris qu'ils eussent à faire chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, et faire un peu d'allégresse en Grève, devant l'hôtel de la ville, pour remercier Dieu de ce que, le mardi 18 octobre, ayant, à la requête des États, en la présence des députés d'eux, solennellement juré l'observation de l'édit de l'union, il l'avait aussi fait jurer au duc de Montpensier, au marquis de Conti et comte de Soissons, princes de son sang, pour l'extirpation des hérésies et extermination des hérétiques. Il fit porteur de cette lettre maître Pierre Senault, clerc de greffe, qu'il connaissait pour un des plus mutins ligueurs de Paris, et le plus factieux de tous les Seize, lequel il voulut honorer de cette commission exprès pour agréer à la Ligue, laquelle connaissait ledit Senault pour le plus mauvais serviteur qu'eût le roi à Paris.

§ 8. — LE DUC DE SAVOIE CHARLES-EMMANUEL PROFITE DE LA SITUATION TROUBLÉE DE L'ÉTAT POUR METTRE LA MAIN SUR LE MARQUISAT DE SALUCES.

(Palma Cayet, *Chronologie novennaire.*)

La seconde séance fut tenue le dix-septième octobre, et quatorze jours après, qui était le jour de Toussaint, le duc de Savoie, lequel sous plusieurs prétextes entretenait des troupes, tantôt faisant semblant d'en vouloir au marquisat de Montferrat pour ses prétentions (dont il ne doit manquer jamais, au dire des historiens savoyards), tantôt disant que ce n'était que pour empêcher les hérétiques du Dauphiné d'entreprendre sur quelques-unes de ses places, fait monter à cheval le marquis de Saint-Sorlin, et fit avancer ses troupes vers Carmagnolles si secrètement, qu'il la surprit de nuit ledit premier jour d'octobre, sans avoir en cette surprise beaucoup de peine, pour ce que le roi ne se doutait nullement que le duc de Savoie dût rompre la foi qu'il lui avait jurée de maintenir tous les traités de paix que les ducs de Savoie avaient obtenus des rois de France, et même que ledit duc lui avait envoyé un gentilhomme d'honneur, il n'y avait que quatre mois, lorsque Sa Majesté était à Chartres, l'assurer et lui offrir toute amitié et sûreté; même les Français se doutaient si peu du duc de Savoie que la plupart de la garnison qui était dedans la ville de Carmagnolles étaient Piémontais. La ville prise, le duc assiégea la citadelle, qui se trouva dépourvue de vivres, dont elle était pourvue d'ordinaire pour deux ans; lesquels vivres, par intelligence ou autrement, le duc savait avoir été ôtés pour les rafraîchir. Bref, le duc poursuivit si chaudement son entreprise qu'en moins de trois semaines

il se rendit maître de tout le marquisat de Saluces et prit la citadelle de Carmagnolles, dans laquelle il y avait plus de quatre cents pièces de canon, les places de Cental, Saluces, Ravel et Château-Dauphin. Les capitaines français qui étaient dedans toutes ces places se retirèrent bagues sauves en France, sans avoir enduré un coup de canon.

L'avis vient au roi, trois jours après la prise de Carmagnolles, des attentats du duc de Savoie sur le marquisat. Sa Majesté envoie M. de Poigny vers le duc, pour avoir raison de son marquisat et lui dire qu'il eût à remettre incontinent entre ses mains tout ce qu'il avait usurpé du domaine du royaume de France. Le sieur de Poigny, arrivé vers le duc de Savoie, lui dit l'intention du roi. Le duc s'excuse de son entreprise, et dit qu'il ne s'est emparé du marquisat que de peur que le sieur Desdiguières, chef des huguenots en Dauphiné, ne s'en rendît maître, lequel on savait assez avoir eu des entreprises sur la forteresse de Pignerol et sur d'autres places auxquelles même les entrepreneurs avaient été punis; et même que le sieur de la Valette, frère du duc d'Epernon, qu'il nommait fauteur et adhérent des hérétiques, se voulait aussi emparer dudit marquisat; ce qui l'avait occasionné de s'en saisir premièrement qu'eux, pour l'importance qu'il a de n'avoir de tels voisins au milieu de ses pays; qu'il ne veut toutefois retenir les places au préjudice des traités de paix, mais qu'il prie Sa Majesté de conférer le gouvernement des pays que la couronne de France avait delà les monts au marquis de Saint-Sorlin, cousin dudit duc, lequel était fort affectionné sujet et serviteur de Sa Majesté.

M. de Poigny lui répondit qu'il avait charge de n'accepter aucune excuse, mais au contraire de le

sommer de quitter les places qu'il avait de nouveau surprises sur la couronne de France.

Les réponses du duc, qui avait fait de l'humble jusqu'à l'entière conquête du marquisat, se rendirent incontinent hautaines, et M. de Poigny fut contraint de venir retrouver le roi à Blois et lui dire les réponses du duc.

§ 9. — MANQUE DE PATRIOTISME DES LIGUEURS ET DU DUC DE GUISE. — LA QUESTION ÉTRANGÈRE PASSE APRÈS CELLE DE RELIGION ET D'HÉRÉDITÉ A LA COURONNE.

Les Français assemblés aux États jugèrent incontinent ce qui avait occasionné le duc de faire telle entreprise. La noblesse française offrit son sang au roi pour faire réparer au duc de Savoie le tort fait à leur nation. Quelques-uns du tiers état, et aucuns du clergé qui étaient de la ligue des catholiques, dont ledit duc de Savoie était, excusaient, tacitement toutefois, l'entreprise du duc, et la palliaient envers les simples et la crainte qu'il avait eue d'avoir l'hérésie pour voisine; mais tout cela était bon à dire à ceux qui ne savaient pas que le duc de Savoie avait et laissait vivre en paix des contrées et vallées tout entières où le peuple était de la religion prétendue réformée, et où il n'y avait nul exercice de la religion catholique romaine.

Le duc de Savoie aussi avertit le pape, le roi d'Espagne et tous les princes et républiques d'Italie, lesquels jugeaient que cette entreprise pourrait troubler la longue paix qu'ils avaient entre eux, qu'il ne s'était assuré dudit marquisat que pour le repos de l'Italie et de peur qu'aucun hérétique s'en emparât; *davantage* qu'il avait résolu d'assiéger Genève, qu'il

appelait la source de l'hérésie. Le pape et le roi d'Espagne approuvèrent et louèrent cette dernière entreprise, et même le duc reçut incontinent du prince de Parme, par le commandement du roi d'Espagne, quinze compagnies de soldats sous le prétexte de les envoyer hiverner en Bresse et en Savoie.

Le roi, ayant su tout ce que dessus, jugea lors cette invasion du marquisat être des intelligences des princes de la Ligue, et qu'ils le voulaient dépouiller devant qu'il eût envie de se coucher, et ce principalement sur les réponses du duc de Savoie à M. de Poigny, par lesquelles il suppliait Sa Majesté de conférer au marquis de Saint-Sorlin le gouvernement du marquisat. Or le marquis de Saint-Sorlin était frère de mère du duc de Guise, et avait assisté à la prise du marquisat de Saluces, comme étant cousin germain du duc de Savoie, en la cour duquel il était lors.

Sa Majesté eût bien voulu faire résoudre tous les Français à la guerre étrangère contre le duc de Savoie, et pacifier la civile en son royaume; c'était aussi le désir de toutes les âmes purement françaises, et qui ne respiraient que l'honneur de leur patrie et le service de leur roi, lequel pensait qu'il n'y aurait aucun en toute l'assemblée des États qui ne suivît en cela sa volonté; mais il se trouva déçu. Tous les partisans de la Ligue qui étaient en l'assemblée des États parlèrent d'un même ton. « Il faut premièrement pourvoir, disaient-ils, aux entrailles du royaume, et ôter l'hérésie qui les travaille; puis on chassera bien les étrangers qui auront entrepris sur les frontières. » Le duc de Guise dit au roi qu'il devait assurer les Français du fruit qu'ils s'étaient promis du serment de la sainte union et de la résolution des États, et que, *les huguenots extirpés*, il serait le premier prêt à

passer les monts pour faire rendre gorge au duc de Savoie, si Sa Majesté lui en voulait donner la commission.

§ 10. — LES ÉTATS LIGUEURS METTENT LA MAIN SUR LE POUVOIR EXÉCUTIF ET EXIGENT LA DÉCHÉANCE DU ROI DE NAVARRE DE SES DROITS A LA SUCCESSION.

(Histoires de d'Aubigné.)

La Ligue veut saper cette puissance souveraine, veut abattre l'autorité royale, veut changer la forme anciennement gardée en la tenue des États, veut que les députés jugent leurs propres requêtes et demandes; bref, suivant leurs mémoires faits par le conseil de la faction des Seize, ils veulent que les États ordonnent de la paix et de la guerre, et veulent déclarer le premier prince du sang de France incapable de toute succession, contre le vouloir et autorité du roi.

Cependant que le roi pense défendre son autorité par la plume, la condamnation du roi de Navarre se traitait par toutes les trois chambres. Douze de chacune chambre furent députés vers Sa Majesté pour lui faire entendre leur résolution, et lui dirent qu'ils avaient avisé que le roi de Navarre serait déclaré hérétique, chef d'eux, relaps, excommunié, indigne de toutes successions, couronnes, royautés et gouvernements.

Le roi leur répond qu'il trouverait bon qu'on sommât le roi de Navarre, pour une dernière fois, de se réunir à l'Église catholique, apostolique, romaine, et qu'ils avisassent si cela ne serait pas bon. Cette procédure de sommer le roi de Navarre fut mise en délibération en toutes les trois chambres; et depuis, M. l'archevêque d'Embrun, accompagné comme aupara-

vant de douze de chacune chambre, alla dire au roi que l'avis des États était de n'employer aucune poursuite pour sommer le roi de Navarre. Le roi lui répondit : « Je me résoudrai donc pour satisfaire à vos raisons ».

La prise du marquisat de Saluces, la proposition à ce que les États fussent résolutifs et non délibératifs, la condamnation du roi de Navarre demandée par les députés des États, et quelques autres incidents sur plusieurs remontrances et résolutions prises aux chambres des États, tant sur le règlement des offices de judicature et finances, que pour la vente et suppression d'eux, fut attribuée au duc de Guise, et même le roi crut, comme plusieurs ont écrit, qu'il ne se faisait aucunes remontrances ni requêtes, que premièrement elles n'eussent été résolues en un conseil qui se tenait au cabinet dudit duc par les principaux de la Ligue, qui avaient avec animosité brigué, chacun en la province d'où ils étaient, pour être députés aux États, et qui, dans chacune chambre, poursuivaient ce qu'ils avaient conclu au conseil du duc de Guise.

Toutes ces choses donc firent que le roi eut un grand courroux contre le duc de Guise, et sur plusieurs avertissements qui lui vinrent de tous côtés qu'il y avait une grande conspiration contre sa personne et son État.

§ 11. — DISGRACE MOMENTANÉE DE PERSONNES DE L'ENTOURAGE DU ROI.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le dimanche 4 décembre, le roi donna congé aux *seigneurs d'O* (Miron-Chenailles) et l'autre Miron,

son premier médecin, se disant fort importuné de ce faire par les députés des États, c'est-à-dire par le duc de Guise, qui les connaissait pour être plus au roi qu'à lui. Enfin, toutefois, par une soumission que fit le sieur d'O à M. de Guise, jurant de lui être de là en avant bon et fidèle serviteur, il demeura auprès du roi en la cour au même grade qu'auparavant il était, et fut aussi le premier médecin Miron rappelé, après en avoir promis autant.

§ 12. — FEINTE RÉCONCILIATION DU ROI ET DU DUC DE GUISE.

Cela fait, on fit promettre et jurer au roi, sur le saint sacrement de l'autel, parfaite réconciliation et amitié avec le duc de Guise et oubliance de toutes querelles et simultes passées. Ce que Sa Majesté fit fort franchement et librement en apparence, même pour les contenter (ou plutôt amuser de plus en plus) déclara qu'il s'était résolu de remettre sur son cousin de Guise et la reine sa mère le gouvernement et conduite des affaires de son royaume, ne se voulant plus empêcher que de prier Dieu et faire pénitence. Mais il songeait bien à autre chose, comme l'issue le montra tôt après; dont aussi le duc de Guise se défiait et le disait souvent à la reine mère, qui l'assurait tout au contraire, et lui promettait d'être garante de toutes ses entreprises. Ce qui le faisait négliger tous les avis et avertissements qu'on lui donnait, ayant d'ailleurs cette résolution en l'esprit, que le roi était un prince trop mol pour exécuter une vengeance, et de trop peu de cœur pour se hasarder d'exécuter une mauvaise pensée.

§ 13. — LA DÉCHÉANCE DU ROI DE NAVARRE PRONONCÉE MALGRÉ LA RÉSISTANCE DU ROI. — CONSPIRATION CONTRE HENRI III.

Le vendredi 9 de décembre, la condamnation du roi de Navarre fut mise sur le tapis des États, du consentement du roi, pour contenter les forcenés appétits de la Ligue, selon la résolution de la plus grande partie des députés d'elle, qui journellement en sollicitaient et importunaient Sa Majesté; laquelle leur déclara qu'il ne trouvait juste ni raisonnable de condamner le roi de Navarre sans l'ouïr, et pour ce dit aux seigneurs députés des trois ordres qu'on eût à examiner avec jugement et une prévoyance exquise et exacte s'il serait pas meilleur et expédient de sommer ledit roi de Navarre, pour une dernière fois, à jurer l'édit d'union et se déclarer catholique; que c'était son avis qu'on le devait ainsi faire, et que cette procédure se trouverait la meilleure. Laquelle réponse ouïe, on la mit sur le tapis aux trois chambres, où la Ligue, qui ne peut arriver au bout de sa carrière, si premièrement la race de saint Louis n'est dégradée, conclut que le roi de Navarre, comme hérétique, chef des hérétiques et relaps qu'il est, est incapable de toutes succession, couronnes et royautés, et que pourtant il n'est besoin d'employer autres poursuites à sommer ledit roi que son hérésie et rechute, qui le rend à jamais incapable de cette couronne. Que la proposition du roi, qui était de le faire appeler encore une fois pour jurer l'édit d'union, était hors de raison, et résolut le clergé qu'il ne se pouvait ni devait contumacer davantage. Laquelle conclusion fut portée au roi par l'archevêque d'Embrun, accompagné de douze de chaque ordre, qui fit entendre à Sa Majesté l'avis de ses États. Laquelle, sur cette proposition,

répondit qu'il satisferait aux raisons des députés, et qu'il s'en résoudrait au plus tôt et eux aussi. Mais là-dessus, comme le roi balançait sa résolution, ores à la rigueur de sa vengeance, ores à la douceur de son naturel, voici avis de tous côtés qu'il y avait conspiration contre sa personne. Le duc d'Épernon, par ses lettres, l'en assure ; M. le duc du Maine lui envoie un gentilhomme chargé de dire à Sa Majesté que l'exécution du dessein de son frère était proche, et disait-on que ce serait le jour de saint Thomas, lequel bruit courait sourdement à la cour.

IV

L'ASSASSINAT DES GUISES. — LA MORT DE CATHERINE DE MÉDICIS

(Décembre 1588-janvier 1589.)

---

§ 1. — CATHERINE DE MÉDICIS ABANDONNE LE DUC DE GUISE ET SE RETOURNE VERS LE ROI.

(Récit de François Miron.)

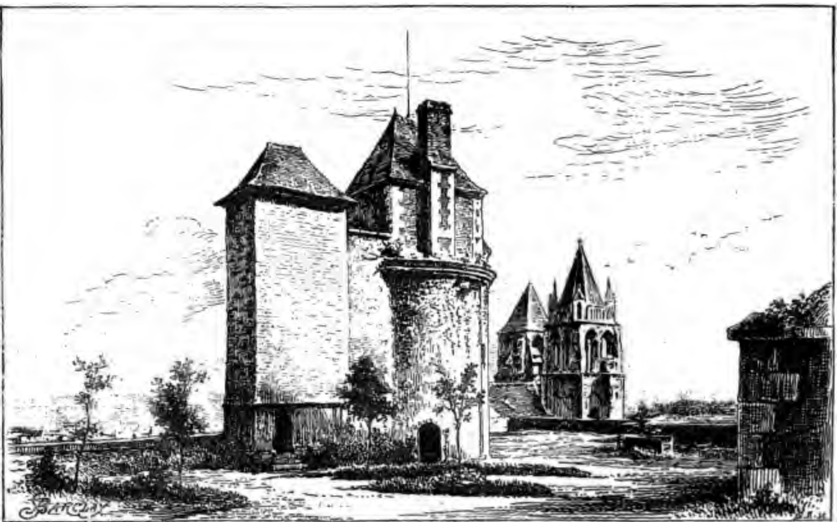
Sur ces entrefaites, la reine mère reconnaît manifestement avoir failli et s'être abusée, en ce qu'elle avait fait venir auprès de Sa Majesté un si rude joueur, lequel, au lieu de la servir comme il avait promis, s'était rendu le maître du roi et d'elle, en telle sorte que ni l'un ni l'autre n'avait plus de pouvoir; et s'en repent, et se met à penser comme elle pourra démêler cette fusée, et se sauver, elle et le roi, du danger présent où l'appétit de se venger d'un gentilhomme l'avait portée plus outre que son dessein et son espérance. Elle commença donc à ourdir cette toile à petit bruit, ayant affaire à un caut ennemi; continue en cette façon jusqu'à ce qu'elle jugea être temps d'en trancher le fil et de se préparer pour en venir aux mains; comme, en effet, ce fut elle qui donna le coup sur la

balance et la fit pencher à l'exécution, contre l'opinion commune, ainsi que vous pourrez conjecturer sur ce que je vous dirai ci-après.

§ 2. — LA POLICE SECRÈTE DU ROI.

Mais, avant que d'en venir là, il faut que vous sachiez que le duc d'Aumale, à la naissance de la Ligue, s'étant emparé de quelques places sur la frontière de Picardie, entre les autres, se saisit de Crotoy, en l'absence du sieur du Belloy, maître d'hôtel du roi et gouverneur du lieu. Le roi, offensé de cette invasion, s'en remua assez vivement; mais, peu après, cette affaire s'accommoda sans restitution, par l'entremise de Mme d'Aumale, laquelle dès cette heure-là s'obligea d'avertir le roi de tout ce qui viendrait à sa connaissance des desseins de ceux de la Ligue; et, ne lui étant loisible d'approcher Sa Majesté à telles heures que possible il en serait besoin, le roi voulut qu'elle s'adressât à un personnage qui, plus que nul autre de ce temps-là, savait de ses secrets, par la bouche duquel il les entendrait comme de la sienne propre.

Or il advint que, quelques mois auparavant le jour des Barricades, elle reconnut que ce confident sentait l'évent, en avertit le roi, qui déjà s'en était, disait-il, aperçu, et commençait fort à se retirer de la grande créance qu'il avait prise par plusieurs années en la suffisance et fidélité de ce serviteur. Il change donc les gardes et lui commande de révéler dorénavant au sieur du Belloy ce qu'elle aurait à lui faire entendre, faisant élection de ce gentilhomme pour ce qu'il la pouvait voir sans soupçon à toute heure, sous prétexte de la recherche qu'il ferait envers elle, à ce que par son moyen M. d'Aumale le



La tour du donjon, d'après une photographie. A droite, le sommet des tours de l'église Saint-Laumer. Dans le fond, les collines qui bordent la rive gauche de la Loire.

voulût rétablir dans son gouvernement. Et au défaut du sieur du Belloy, le roi lui commanda de s'en adresser et d'en avertir la reine sa mère de bouche ou par écrit.

§ 3. — CONSEIL SECRET ENTRE LE ROI ET LA REINE MÈRE.

Vous ressouvient-il du jour que le duc de Guise, une après-dîner, se promena plus de deux heures avec les pages et les laquais sur la Perche au Breton, c'est la terrasse du Donjon, agité d'une bouillante et merveilleuse impatience, ainsi qu'il apparaissait à ses mouvements? « Il m'en souvient très bien, lui dis-je; j'y étais alors et assis sur le parapet, en compagnie du sieur de Chalabre, l'un des ordinaires du roi et de mes grands amis, où nous entretenions le sieur de Trémont, capitaine des gardes, l'un des plus particuliers serviteurs du duc, essayant en toutes façons à découvrir ce qui se pourrait pour le service du roi; ce fut le dixième jour de novembre. — Or, ce jour-là, dit-il, la reine mère reçut des lettres de Mme d'Aumale; le sujet, je ne le sais pas; bien sais-je que tout aussitôt elle envoya un des siens au roi pour le prier d'envoyer vers elle un de ses confidents. Il me fit l'honneur de me donner cette charge; où, arrivé, elle me commanda en ces mêmes termes : « Dites au roi mon fils que je le prie de prendre la peine de descendre en mon cabinet, pour ce que j'ai chose à lui dire qui importe à sa vie, à son honneur et à son État ». Ayant fait ce rapport au roi, il y descend soudain, commandant à un de ses plus favoris et à moi de le suivre. La reine mère y était déjà, et, s'étant *mis tous deux* aux fenêtres, ce favori et moi nous *nous rangeâmes* au bout du cabinet.

Ce conseil fut la cause des inquiétudes qui travaillaient si fort le duc de Guise pendant qu'il dura. Je ne vous puis dire quels furent les propos qu'ils tinrent ensemble, pour n'en avoir entendu aucun, mais bien vous puis-je assurer que sur leur séparation elle proféra assez haut ces paroles : « Monsieur mon fils, il s'en faut dépêcher ; c'est trop longtemps attendu ; mais donnez si bon ordre que vous ne soyez plus trompé comme vous le fûtes aux barricades de Paris ».

§ 4. — PRÉPARATIFS DE L'ASSASSINAT DU DUC DE GUISE. DISSIMULATION DU ROI.

Le roi, se voyant confirmé en son premier dessein par l'avis de la reine sa mère, fait son projet et se dispose à l'exécuter. Et, ayant déjà reconnu que le duc de Guise s'était pris à l'amorce de sa dévotion, à laquelle toutefois et à la solitude son humeur naturelle ne se portait que trop, il se délibère d'y continuer; fait à cette fin construire de petites cellules au-dessus de sa chambre pour y loger, ce disait-il, des pères capucins, et, comme une personne qui ne veut plus avoir soin des affaires du monde, s'adonne à des occupations si faibles et éloignées des actions royales, et s'abandonne à telle nonchalance en la conduite de ses affaires, même en un temps où il s'agissait de la conservation de sa vie et de sa couronne, qu'il paraissait à vue presque privé de mouvement et de sentiment.

Là-dessus le duc s'endort, en sorte qu'il croit assurément le tenir déjà moine froqué dans un monastère, comme c'était la résolution des conspirateurs.

§ 5. — LE ROI FEINT D'ÉLOIGNER SES SERVITEURS PRIVÉS.

Vous savez qu'en ce temps-là j'étais merveilleusement travaillé par devant messieurs des États pour l'évêché d'Angers, duquel mon fils avait été pourvu et mis en possession depuis peu d'années. M. de Guise essaya par tous moyens à me faire des siens et à me forcer, par ses artifices, à recourir à sa faveur et à son assistance; mais, ayant vu qu'il ne me pouvait fléchir, et moi tenant pour tout certain que si je l'eusse fait et le roi l'eût su je pouvais faire état de prendre congé de la compagnie, un matin, au lever du roi, il me donna un coup à mon desceu, témoignant au roi le déplaisir qu'il recevait de l'injuste poursuite qui se faisait contre moi et mon fils, et se réjouissait de ce qu'à ma prière, en cette occasion, il aurait le moyen, comme il avait la volonté, d'assister un personnage si cher à Sa Majesté pour ses services et sa fidélité. Le coup porta sur mon innocence dans l'esprit du roi; j'en ressentis les effets quinze jours ou trois semaines après, car le roi me commanda d'aller à Paris pour un sujet dont il eût pu donner la commission à faire par un autre. Je le vous dis, ce me semble, en passant, vous ayant rencontré le matin, M. Rainard et vous, en la cour du Donjon, m'en allant partir; c'était pour faire dépêcher des parements d'autel et autres ornements d'Église aux Capucins, suivant le mémoire écrit de sa main, où peu de jours après je reçus mon congé par M. Benoise, de même qu'il l'avait porté à quelques autres.

Or, voilà ce que j'en sais; j'attends maintenant de vous la suite de ce qui s'est passé depuis mon départ jusqu'à la fin de cette tragédie.

Monsieur, lui dis-je alors, je vous remercie pour l'honneur qu'il vous a plu de me faire, m'ayant estimé capable d'être participant de ces particula-



Le cardinal de Guise, d'après une gravure du temps.
(Bibl. Nat., Estampes, Histoire de France, Q. B. 22.)

rités que vous avez sues sur un si grand et si signalé dessein ; et outre plusieurs autres sujets dont je suis obligé à vous servir, je me ressens pour celui-ci de l'être fort étroitement à vous raconter ce que j'en sais, pour en avoir ouï parler au roi même et à quelques-uns des quarante-cinq gentilshommes ordi-

naires, et à d'autres qui ont été spectateurs de l'exécution ou employés innocemment à cette menée.

§ 6. — CAJOLERIES DU ROI A L'ÉGARD DU CARDINAL DE GUISE.

Le roi, depuis votre départ, ne se départant point des termes de sa dévotion, laquelle jusqu'à cette heure-là il lui semblait avoir bien réussi, va continuant, et de jour à autre dispose ses affaires pour les conduire à chef; et d'autant qu'il ne se ressentait pas moins importuné par le cardinal de Guise que par le duc son frère, il se délibère de les avoir tous deux en même temps; et à cet effet, le cardinal étant logé en la ville, à l'hôtel d'Alluye, pour le faire venir à lui à toute heure, il se sert du sieur de Marle, maître d'hôtel de Sa Majesté et créature du cardinal de Lorraine, qui mourut en Avignon en 1575. Le sujet des allées et venues fut que le roi voulait maintenir en sa charge le maréchal de Matignon, son lieutenant général en Guyenne, la révocation duquel le cardinal de Guise faisait sous main demander par les États pour se faire substituer en sa place, avec l'autorité de commander l'armée déjà ordonnée pour envoyer en ce pays-là contre les hérétiques.

Le roi, feignant de ne savoir point la poursuite du cardinal, le prie de s'employer à détourner cette résolution, lui représentant les services faits par ledit maréchal de Matignon à cette couronne et à la religion, et que c'était un personnage sans reproche, et de s'y porter selon le désir qu'il a de conserver un si bon serviteur et si capable de servir aux occasions de la guerre présente. Et à mesure que cette affaire se rendait plus difficile aux États par les menées du cardinal, plus aussi le roi, qui savait tout, le pres-

sait de la faire résoudre à son contentement. Ainsi à toute heure et sans ombrage, le cardinal mandé venait trouver le roi, qui avançait fort peu par l'entremise de ce solliciteur, lequel toutefois feignait d'avoir beaucoup de déplaisir pour la longueur et l'opiniâtreté de cette compagnie, et témoignait au roi le désir extrême qu'il avait d'y servir fidèlement Sa Majesté, et promettait d'y travailler en telle sorte qu'elle reconnaîtrait à la fin la vérité de ses paroles et de son affection.

§ 7. — LE ROI DRESSE A L'AVANCE UN EMPLOI FICTIF DE SES JOURNÉES.

Le roi, se sentant journellement pressé par la conjuration, ajoute encore cet artifice pour endormir ses conspirateurs; c'est que, parvenant à la semaine de Noël comme au dernier période de ce jeu tragique, il fait écrire, comme par forme de résultat et signé, qui fut su de toute la cour, ce qu'il voulait faire pour chacun jour jusqu'au lendemain de Noël : le lundi, le roi, etc.; le mardi, etc.; le mercredi, etc.; le jeudi, etc.; dont il ne me souvient pas, mais bien que le vendredi irait à Notre-Dame de Cléry. Cet excès de dévotion, à l'article de sa ruine, frappa d'un grand étonnement tous ses pauvres serviteurs, qui jugeaient par là n'y avoir plus d'espérance de salut pour leur Roi, mais d'ailleurs aussi donna une telle assurance à ses ennemis qu'ils ne voyaient plus d'obstacle qui les pût empêcher de jouir du souverain fruit de leur entreprise.

§ 8. — LE ROI INFORMÉ EN TERMES PRÉCIS DES MENÉES DIRIGÉES CONTRE SA PERSONNE.

Ceci fit prendre résolution au cardinal de conseiller le duc de Guise de s'en aller à Orléans et de le laisser auprès du roi, disant qu'il était assez fort pour conduire l'œuvre à perfection; c'était pour enlever le roi et le mener à Paris. Ce qui fut su par un homme de cour, du sieur de Provenchères, domestique du duc de Guise, et de ses confidents aux affaires du temps, en discourant ensemble de la guerre résolue, et lui ayant dit le désir qu'à cette occasion les courtisans avaient que M. de Guise conseillât le roi d'aller à Paris, puisque Sa Majesté se confiait maintenant en lui de la conduite de ses affaires; que c'était aussi le lieu où il fallait faire un ventre à ce monstre-là, c'est-à-dire trouver les fonds pour faire et continuer la guerre. Et ce fut le mardi au soir que ce confident le dit en ces mêmes termes : « C'est bien l'intention de Monsieur de l'y mener ».

§ 9. — DERNIERS AVERTISSEMENTS DU ROI AU DUC DE GUISE. ENTREVUE ORAGEUSE.

Soudain cet avis fut donné au roi, qui répondit avoir eu le matin un pareil avertissement, et commanda au porteur de l'avis de continuer à le bien et fidèlement servir. Vous savez que le roi avait accoutumé de réglément dîner à dix heures; il advint que, le jeudi 22 décembre, Sa Majesté, sortant de la messe, le duc de Guise, toujours collé à son côté, passa au grand jardin en attendant son heure; où, étant arrivé, le roi *le tire à l'écart* pour se promener eux deux, et, en

même temps que Sa Majesté commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours. Ils furent si longs que chacun de ceux qui étaient présents, et les absents, s'étonnaient de ce que le roi outrepassait ainsi l'heure accoutumée de son repas, car il était midi. Or, de savoir ce qui se passa entre eux durant ce temps-là, on ne l'eût su dire, n'y ayant vu que des gestes et des actions de contestations, et dont l'on ne pouvait faire jugement que de sinistres conjectures.

Mais, quelques jours après la mort du duc de Guise, Mme la duchesse d'Angoulême, arrivant à Blois, trouva le roi au lit, malade d'une légère, mais douloureuse indisposition, où je me trouvai lorsque Sa Majesté lui raconta particulièrement ce qui s'était passé cette matinée entre lui et le duc. Le roi donc, après avoir sommairement touché les occasions que le duc de Guise lui avait données pour le porter à se repentir de ses insolentes et criminelles entreprises, vint au discours du jeudi, qui fut en somme que le duc, rompant son discours, lui dit : « que depuis le temps que Sa Majesté lui avait fait l'honneur de le recevoir en ses bonnes grâces, oubliant le passé qui l'en avait éloigné, il aurait essayé en diverses façons à lui faire paraître par infinies actions le ressentiment de ce bienfait et l'affection dont il désirait se porter à tout ce qui serait de ses volontés ; mais que, par son malheur, il éprouvait journellement ses actions plus pures être prises tout à rebours de Sa Majesté par la malice et les artifices de ses ennemis, chose qui lui était dorénavant du tout insupportable, et partant qu'il avait résolu de plier contre leurs calomnies et s'en venger par son éloignement, se faisant accroire que par son absence il en ôterait l'objet et le *sujet à ses* calomniateurs, et par même moyen

que Sa Majesté demeurerait plus satisfaite de ses déportements; et par ainsi la suppliait très humblement d'avoir agréable la démission que présentement il lui faisait de la charge de son lieutenant général aux camps et armées de France, dont il l'avait honoré, et de lui permettre de se retirer en son gouvernement, lui en octroyant la survivance pour son fils, et celle aussi de sa charge de grand maître ».

Le roi fut fort étonné de ces demandes, lui disant qu'elles étaient éloignées de son intention et de sa volonté, qui n'était autre que de continuer en cette grande résolution qu'ils avaient prise ensemble contre les hérétiques, où il voulait entièrement se confier en lui et se servir de sa personne; et tant s'en faut qu'il voulût accepter cette démission, qu'au contraire il désirerait plutôt de l'accroître selon les occasions, et ne crût point qu'il fût entré en aucune méfiance dont il dit prendre prétexte pour vouloir s'éloigner d'auprès de lui, bien qu'il fût vrai qu'au préjudice de ses promesses par tant de fois réitérées de se départir de toutes intelligences, factions et menées, tant dedans que dehors le royaume, il continuait et tenait même dans la ville, en divers lieux et divers temps, de jour et de nuit, de petits conseils; que cela lui déplaisait et donnait ombre à la créance qu'il devait prendre de ses actions; puisqu'il venait à propos, il avait bien voulu lui en ouvrir son cœur, afin qu'à l'avenir il n'y eût plus de sujet d'entrer en ces défiances, et que pour cet effet il se comportât d'une autre façon s'il désirait qu'il ajoutât foi à ce qu'il lui promettait.

Ce discours, qui dura longtemps, fut entremêlé de plusieurs propos de pareille nature, avec beaucoup de contestations, de démissions et de refus, tant qu'à la fin, étant près de midi, le roi reprenant son chemin

vers le château pour aller dîner, le duc de Guise lui dit derechef que résolument il remettrait entre ses mains la charge de lieutenant général de ses camps et armées, à la réserve de celle de grand maître et de son gouvernement, dont il lui demandait les survivances pour son fils. « Non, dit le roi, je ne le veux pas; la nuit vous donnera conseil. » « Et je savais bien ce que j'avais à faire le lendemain matin. Il me voulait rendre cette charge pour ce que les États lui avaient promis de le faire connétable, et ne m'en voulait pas avoir l'obligation. » Voilà les propres termes du roi.

§ 10. — LES DERNIERS APPRÊTS DU MEURTRE. — DISPOSITIONS PRISES PAR LE ROI.

Cette action, bien que la cause en fût alors inconnue, nous étourdit d'un tel étonnement que nous n'attendions rien moins pour toute grâce que de nous voir avant le jour mis à la cadène par cet usurpateur; et le roi, ayant bien reconnu par cette dernière attaque du duc de Guise qu'il était temps de jouer le dernier acte de la tragédie et sans pouvoir plus différer, disposa sa partie en cette façon. Après avoir soupé, se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt, premier écuyer, de faire tenir un carrosse prêt à la porte de la galerie des Cerfs, le matin, à quatre heures, pour ce qu'il voulait aller à la Nouë, maison au bout de la grande allée, sur le bord de la forêt, pour revenir de bonne heure en son conseil; commande au sieur de Marle d'aller vers le cardinal de Guise le prier de se trouver dans sa chambre à six heures, d'autant qu'il désirait parler à lui avant que de partir pour aller à la Nouë; ce ne fut plus le voyage à Notre-Dame de Cléry; commande

aussi au sieur d'Aumont, maréchal de France, aux sieurs de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel Alphonse d'Ornano, et à quelques autres seigneurs et gens de son conseil, de se trouver à six heures du matin en son cabinet, avant son partement pour aller au même lieu; puis fit même commandement aux quarante-cinq gentilshommes ordinaires, à ce qu'ils eussent à se trouver en sa chambre au matin à cinq heures pour même effet.

Sur les neuf heures, le roi demande le sieur de Larchant, capitaine des gardes du corps, logé au pied de la montée, et, bien qu'il fût malade d'une dysenterie, va vers Sa Majesté, qui lui commanda de se trouver à sept heures du matin, assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise lorsqu'il monterait au conseil, avec une requête pour le prier de faire en sorte qu'il fût pourvu à leur payement, craignant que la nécessité ne les forçât à quitter le service, et que, le duc entré dedans la chambre du conseil, qui était l'antichambre du roi, il se saisît de la montée et de la porte, en telle sorte que quiconque ce fût ne pût entrer, ni sortir ni passer; qu'en même temps il logeât vingt de ses compagnons à la montée du vieux cabinet, par où l'on descend à la galerie des Cerfs, avec pareil commandement. Cela fait, chacun se retire, et le roi, sur les dix à onze heures, entre en son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement. Où ayant demeuré jusqu'à minuit : « Mon fils, lui dit-il, allez vous coucher, et dites à du Halde qu'il ne faille pas de m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez ici à pareille heure ». Le roi prend son bougeoir et s'en va coucher avec la reine; le sieur de Termes se retire aussi, en passant, fait entendre la volonté du roi au sieur du Halde, qui le supplia de lui éclairer pour mettre son réveille-matin à quatre heures.



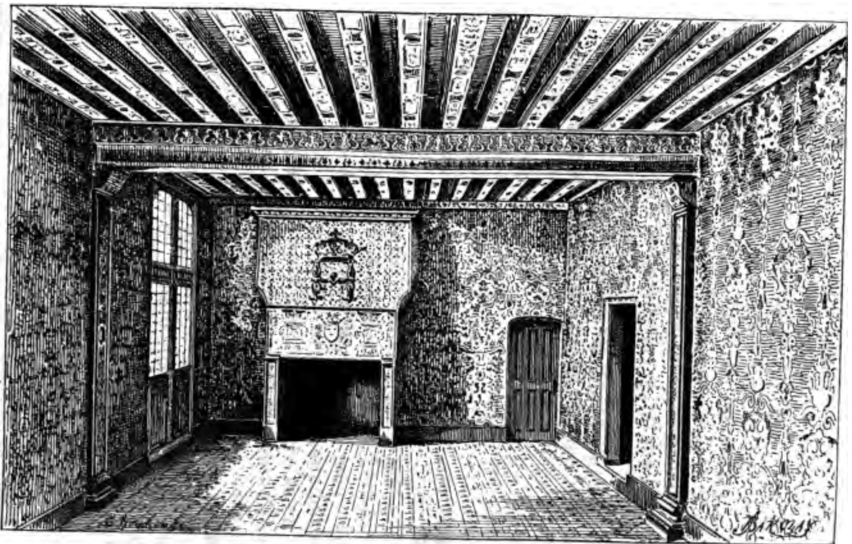
montée (escalier tournant accoté à la partie du château bâtie
ır François Ier et qui donnait accès au second étage à la chambre
conseil et aux appartements du roi situés de l'autre côté).

§ 11. — LA DERNIÈRE NUIT DU BALAFRÉ.

Ainsi chacun se va reposer, et pendant ce repos l'on dit que le duc de Guise prenait le sien auprès d'une des plus belles dames de la cour, d'où il se retira sur les trois heures après minuit, comme depuis son décès je l'ai appris du sieur le Jeune, son chirurgien, qui se trouva à son coucher avec d'autres de ses domestiques, et le vit lisant cinq billets portant avis à ce qu'il eût à penser à soi et à se donner garde des entreprises du roi; qu'il y avait quelque chose à se douter, et que le Guast, capitaine aux gardes, était en garde. Le duc leur ayant dit le sujet de ces avertissements, ils le supplient de ne les vouloir point mépriser; il les mit sous le chevet, et se couchant leur dit : « Ce ne serait jamais fait si je voulais m'arrêter à tous ces avis; il n'oserait. Dormons, et vous, allez coucher. »

§ 12. — LE RÉVEIL DU ROI. — LES QUARANTE-CINQ EN CELLULES.

Quatre heures sonnent; du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la reine. Demoiselle Louise Dubois, dame de Piolant, sa première femme de chambre, vient au bruit, demande qui c'était : « C'est du Halde, dit-il; dites au roi qu'il est quatre heures. — Il dort, et la reine aussi, dit-elle. — Éveillez-le, dit du Halde; il me l'a commandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous deux. » Le roi, qui ne dormait pas, ayant passé la nuit en telles inquiétudes d'esprit que vous pouvez imaginer, entendant parler, *demande* à *la* demoiselle de Piolant qui c'était. « *Sire, dit-elle,* c'est M. du Halde qui dit qu'il est



La salle où fut tenu le conseil avant que le roi fit appeler le duc de Guise. (Au fond, porte qui communique avec l'escalier dérobé donnant accès aux cellules préparées par Henri III ; à droite, porte donnant sur la chambre du roi.)

quatre heures. — Piolant, dit le roi, ça mes bottines, ma robe et mon bougeoir. » Se lève et, laissant la reine dans une grande perplexité, va en son cabinet, où étaient déjà le sieur de Termes et du Halde, auquel le roi demande les clefs de ses petites cellules qu'il avait fait dresser pour des capucins. Les ayant, il monte, le sieur de Termes portant le bougeoir. Le roi en ouvre l'une et y enferme dedans du Halde à la clef, lequel, le nous racontant, disait n'avoir jamais été en pareille peine, ne sachant de quelle humeur le roi était poussé. Le roi descend, et de fois à autre allait lui-même regarder en sa chambre si les quarante-cinq y étaient arrivés; et à même qu'il y en trouvait, les faisait monter et les enfermait en la même façon qu'il avait enfermé du Halde, tant qu'à diverses fois et en diverses cellules il les eût ainsi logés.

Cependant les seigneurs et autres du conseil commençaient d'arriver au cabinet, où il fallait passer de côté pour y entrer, le passage étant étroit et de ligne oblique, que le roi avait fait faire exprès au coin de sa chambre et fait boucher la porte ordinaire. Comme ils furent entrés, et ne sachant rien de sa procédure, il met en liberté ses prisonniers en la même façon qu'il les avait enfermés, et, le plus doucement qu'il se peut faire, les fait descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit à cause de la reine sa mère, qui était malade et logée au-dessous.

§ 13. — LA HARANGUE DU ROI AU CONSEIL.

Cela fait, il rentre en son cabinet, où il parle ainsi *à ceux de* son conseil : « Vous savez tous de quelle

façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585, que ses premières armes furent découvertes ; ce que j'ai fait pour détourner ses mauvaises intentions, l'ayant avantagé en toutes sortes autant qu'il m'a été possible, et toutefois en vain, pour n'avoir pu ramener, non pas même fléchir à son devoir cette âme ingrate et déloyale ; mais au contraire la vanité et la présomption y prenaient accroissement des faveurs, des honneurs et des libéralités, à mesure qu'il les recevait de moi. Je n'en veux point de meilleurs ni de plus véritables témoins que vous, et particulièrement de ce que j'ai fait pour lui depuis le jour qu'il fut si téméraire de venir à Paris contre ma volonté et mon exprès commandement. Mais, au lieu de reconnaître tant de bienfaits reçus, il s'est si fort oublié, qu'à l'heure que je parle à vous l'ambition démesurée dont il est possédé l'a tellement aveuglé qu'il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en cette extrémité, qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin. » Et, leur ayant demandé s'ils ne voulaient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, et fait entendre aussi l'ordre qu'il voulait tenir pour l'exécution, chacun d'eux approuve son dessein et sa procédure, et font tous offre de leur très humble service et de leur propre vie.

§ 14. — LA HARANGUE DU ROI AUX QUARANTE-CINQ.

Cela fait, il va en la chambre où étaient ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, ou la plus grande partie, auxquels il parla en cette sorte : « Il n'y a aucun de vous qui ne soit obligé de reconnaître combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moi, ayant fait choix de vos personnes sur toute la no-

blesse de mon royaume pour confier la mienne à votre valeur, vigilance et fidélité, la voyant abboyée, et de près, par ceux que mes bienfaits ont obligés en toute façon à sa conservation, par cette élection, faisant connaître à tout le monde l'estime que j'ai faite de votre vertu. Vous avez éprouvé quand vous avez voulu les effets de mes bonnes grâces et de ma volonté, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont vous ayez été refusés, et bien souvent ai-je prévenu vos demandes par mes libéralités, de façon que c'est à vous à confesser que vous êtes mes obligés par-dessus toute ma noblesse; mais maintenant je veux être le vôtre en une urgente occasion, où il y va de mon honneur, de mon État, et de ma vie. Vous savez tous les insolences et les injures que j'ai reçues du duc de Guise depuis quelques années, lesquelles j'ai souffertes jusqu'à faire douter de ma puissance et de mon courage, pour ne châtier point l'orgueil et la témérité de cet ambitieux. Vous avez vu en combien de façons je l'ai obligé, pensant par ma douceur allentir ou arrêter le cours de cette violente et furieuse ambition, en attiédir ou éteindre le feu, de peur qu'en y procédant par des voies contraires, celui des guerres civiles ne se prît derechef en mon état d'un tel embrasement qu'après tant de rechutes il ne fût à la fin par ce dernier réduit totalement en cendres. C'est son but principal et son intention de tout bouleverser pour prendre ses avantages dans le trouble, ne les pouvant trouver au milieu d'une ferme paix, et résolu de faire son dernier effort sur ma personne, pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que, ce matin, il meure ou que je meure. Ne voulez-vous pas me promettre de me servir et m'en venger, en lui ôtant la vie? »

§ 15. — LE ROI APOSTE LES MEURTRIERS. — SES ANGOISSES.

Lors tous ensemble, d'une voix, lui promirent de le faire mourir; et l'un d'entre eux, nommé Sariac, frappant sa main contre la poitrine du roi, dit en son langage gascon : « Cap de Diou, sire! iou lou bos rendis mort ». Là-dessus Sa Majesté ayant commandé de cesser les offres de leur service et les révérences, de peur d'éveiller la reine sa mère : « Voyons, dit-il, qui de vous a des poignards? » Il s'en trouva huit, dont celui de Sariac était d'Écosse. Ceux-ci sont ordonnés pour demeurer en la chambre et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arrêta avec son épée; il en met douze de leurs compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la cour; ceux-ci devaient aussi être de la partie, pour le tuer à coups d'épée, comme il viendrait à hausser la portière de velours pour y entrer. C'est en ce cabinet où le roi le voulait mander de venir parler à lui. Il met les autres à la montée par où l'on descend de ce cabinet à la galerie des Cerfs; commande au sieur de Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne qui que ce fût, que lui-même ne l'eût commandé.

Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet qui a vue sur les jardins et envoie Monsieur le maréchal d'Aumont au conseil pour le faire tenir et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon après le coup de la mort du duc. Cependant le roi, après avoir ainsi parachevé l'ordre qu'il voulait être suivi pour cette exécution, vivait en grande inquiétude, pour les incertitudes qui se rencontrent bien souvent aux grands desseins. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il allait, il venait, il ne pouvait durer en place contre son naturel; parfois il

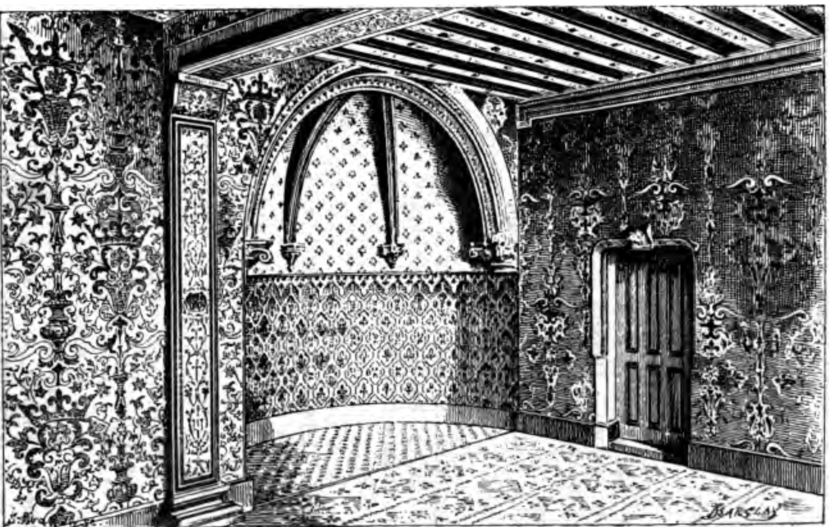
se présentait à la porte de son cabinet et exhortait les ordinaires demeurés en la chambre à se bien donner garde de se laisser endommager par le duc de Guise. « Il est grand et puissant ; j'en serais marri », disait-il. On lui vient dire que le cardinal était au conseil ; mais l'absence du duc le travaillait surtout.

§ 16. — LE RÉVEIL DU DUC DE GUISE. — SON ARRIVÉE AU CONSEIL.

Il était près de huit heures quand le duc de Guise fut éveillé par ses valets de chambre, lui disant que le roi était prêt à partir. Il se lève soudain et s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente la requête pour le payement de ses compagnons, le supplie de le favoriser. Le duc lui en promet du contentement. Il entre en la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, selon le commandement du roi, envoie le sieur de Rouvray, son lieutenant, et le sieur de Montclar, exempt des gardes, à la montée du vieux cabinet avec vingt de ses compagnons. Et peu après que le duc de Guise fut assis : « J'ai froid, me dit-il, le cœur me fait mal ; que l'on fasse du feu ». Et s'adressant au sieur de Morfontaine, trésorier de l'épargne : « Monsieur de Morfontaine, je vous prie de dire à monsieur de Saint-Pris, premier valet de chambre du roi, que je le prie de me donner des raisins de Damas ou de la conserve de roses ». Et, ne s'en étant point trouvé, il lui apporte des prunes de Brignoles, qu'il donna au duc.

§ 17. — TERREUR DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT REVOL.

Là-dessus Sa Majesté, ayant su que le duc de Guise *était au conseil*, commanda à monsieur de Révol,



La chambre du roi, où fut accompli le meurtre. (Au fond, l'alcôve où était le lit, auprès duquel alla tomber le duc de Guise; à droite, porte donnant sur le cabinet du roi.)

secrétaire d'État : « Révol, allez dire à monsieur de Guise qu'il vienne parler à moi, en mon vieux cabinet ». Le sieur de Nambu lui ayant refusé le passage, il revient au cabinet avec un visage effrayé (c'était un grand personnage, mais timide). « Mon Dieu, dit le roi, Révol, qu'avez-vous, qu'y a-t-il? Que vous êtes pâle! Vous me gâterez tout. Frottez vos joues, frottez vos joues, Révol. — Il n'y a point de mal, Sire, dit-il, c'est monsieur de Nambu qui ne m'a pas voulu ouvrir que Votre Majesté ne le lui commande. » Le roi le fait de la porte de son cabinet, et de le laisser rentrer, et monsieur de Guise aussi. Le sieur de Marillac, maître des requêtes, rapportait une affaire des gabelles quand le sieur de Révol entra, qui trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignoles, et lui ayant dit : « Monsieur, le roi vous demande; il est en son vieux cabinet », se retire et rentre comme un éclair, et va trouver le roi.

§ 18. — L'ASSASSINAT DU BALAFRÉ.

Le duc de Guise met de ces prunes dans son drageoir, jette le demeurant sur le tapis. « Messieurs, dit-il, qui en veut? » se lève, trousse son manteau sous son bras gauche, et met ses gants et son drageoir sur la main du même côté. « Adieu, dit-il, messieurs! » Il heurte. Le sieur de Nambu, lui ayant ouvert la porte, sort, tire et ferme la porte après soi. Le duc entre, salue ceux qui étaient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en même temps et le suivent comme par respect; mais ainsi qu'il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite, et, tournant la face et le corps à demi pour regarder ceux qui le suivaient, fut tout

soudain saisi au bras par le sieur de Montféry l'aîné, qui était près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulût reculer pour se mettre en défense; et tout d'un temps est par lui-même frappé d'un coup de poignard dans le sein, disant : « Ha! traîtré, tu en mourras ». Et en même instant le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint-Malines lui porte par le derrière un grand coup de poignard près de la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins, le duc criant à tous ces coups : « Hé! mes amis! hé! mes amis! » lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur Sariac, il s'écria fort haut : « Miséricorde! » et, bien qu'il eût son épée engagée de son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant, tant il était puissant, de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'aux pieds du lit du roi, où il tomba.

Les dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux. « Ha! dit-il, on tue mon frère. » Et se voulant lever, est arrêté par monsieur le maréchal d'Aumont, qui, mettant la main sur son épée : « Ne bougez, dit-il, Mort-Dieu, monsieur, le roi a affaire de vous ». D'autre part aussi, l'archevêque de Lyon, fort effrayé, joignant les mains : « Nos vies, dit-il, sont entre les mains de Dieu et du roi ». Après que le roi eut su que c'en était fait, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et, l'ayant vu étendu sur la place, rentre dedans et, commande au sieur de Beaulieu, l'un de ses secrétaires d'État, de visiter ce qu'il aurait sur lui. Il trouve autour du bras une petite clef attachée à un chaînon d'or, et dedans la pochette des chausses il s'y trouva une petite bourse, où il y avait douze écus d'or et un billet de papier où

étaient écrits de la main du duc ces mots : « Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois ». Un cœur de diamant fut pris, ce dit-on, en son doigt par le sieur d'Antragues. Cependant que le sieur de Beaulieu faisait cette recherche, et apercevant en ce corps quelque petit mouvement, il lui dit : « Monsieur, cependant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roi ». Alors sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme; fut couvert d'un manteau gris et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévôt de France, lequel par le commandement du roi fit brûler le corps par son exécuteur en cette première salle qui est en bas à la main droite entrant dans le château, et à la fin jeter les cendres à la rivière.

§ 19. — L'ASSASSINAT DU CARDINAL DE GUISE.

Quant au cardinal de Guise, le roi commanda que lui et l'archevêque de Lyon fussent menés et gardés dedans la tour du Moulin, Sa Majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portait à ceux de cet ordre; mais, lui en ayant été dit par quelques-uns de condition notable que c'était le plus dangereux de tous, et quelques jours auparavant il avait tenu des propos très insolents et pleins d'extrême mépris au désavantage de Sa Majesté et entr'autres celui-ci : qu'il ne voulait pas mourir qu'auparavant il n'eût mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes, pour lui faire la *couronne* avec la pointe d'un poignard; ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, émurent



Assassinat du duc de Guise d'après une gravure du temps. (Bibl Nat., Estampes. Hist. de France, Q. b. 23.)

tellement le courage du roi que tout à l'heure il résolut de s'en dépêcher; ce qui fut fait le lendemain matin, mandé par le sieur de Gast, capitaine aux gardes, de venir trouver le roi. Sur ce commandement, étant entré en défiance de ce qui lui devait peu après advenir, il prie l'archevêque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il fallait se disposer à recevoir la mort. Cela fait, ils s'embrassent et se disent adieu; et comme le cardinal approche de la porte de la chambre, et prêt à sortir, il se trouve assailli à coups de hallebarde par deux hommes apostés et commandés pour cette exécution, après laquelle il fut fait de son corps de même qu'on avait fait de celui de son frère.

Voilà ce que j'ai pu apprendre de plus véritable sur ce sujet, si les yeux et les oreilles de ceux qui ont vu et entendu ne les ont point trompés, outre ce que j'en ai vu de présence. Au demeurant, la longue et misérable suite de ces funestes actions étant du gros de l'histoire, je m'en tairai, pour vous supplier de croire et de vous assurer que, si en ceci je n'ai pu satisfaire à votre curiosité, j'ai satisfait aucunement à moi-même et à mon désir, qui sera toujours de faire chose qui vous plaise et puisse aider à tenir en état le bien dont nos humeurs et nos amitiés sont fermement étreintes; et que je désire qu'elles le soient inséparablement jusqu'au dernier moment et soupir de notre vie.

§ 20. — EFFET PRODUIT DANS PARIS PAR LA NOUVELLE DE L'ASSASSINAT DU LORRAIN. — MAYENNE GOUVERNEUR. — LA CAPITALE EN INSURRECTION.

(Mémoires de L'Estoile.)

Les nouvelles de ces meurtres et emprisonnements *venues à Paris*, le samedi 24 décembre, veille de

Noël, troublèrent bien la fête (comme l'on dit), et émurent étrangement la ville et le peuple, qui prit incontinent les armes et commença à faire garde exacte jour et nuit. Les Seize déployèrent leurs vieux drapeaux et commencèrent à crier : au meurtre, au feu, au sang et à la vengeance! comme il advient ordinairement en toutes séditions et révoltes, que les plus méchants font toujours le gros de la mutinerie. Puis les capitaines firent assembler leurs bourgeois par les dixaines, pour entendre leurs volontés sur ce qui était à faire. Chacun dit qu'il fallait employer jusqu'au dernier denier de la bourse et jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour venger sur le tyran (car ainsi dès lors on commença à Paris à appeler le roi) la mort de ces deux bons princes lorrains. Et encore que beaucoup de gens de bien, et des premiers et principaux de la ville, fussent de contraire opinion, même les premiers de la justice, du côté desquels était encore la force, si s'eussent voulu évertuer; ce néanmoins, ils furent soudain saisis de telle appréhension, que le cœur (comme on dit) leur faillant au besoin, ils se laissèrent aller aux pernicieux conseils des méchants et mutins. Lesquels, voyant qu'ils avaient peur d'eux, leur sautèrent au collet, et, ayant pris les armes, pendant qu'ils consultaient ce que devaient avoir jà faire, frappèrent les premiers, et par ce moyen obtinrent la victoire, laquelle, en toutes révoltes et séditions populaires, demeure à ceux qui entreprennent les premiers.

Et fut le duc d'Aumale, se trouvant lors à Paris, comme zélé à cette cause et encore plus à son profit, créé par les Parisiens et déclaré gouverneur de leur ville, qui commença la guerre par les bourses, envoyant fouiller les maisons des royaux et politiques par les Seize (comme fut la mienne, la première du

quartier, fouillée par maître Pierre Senault et la Rue, le mercredi 28 de ce mois, jour des Innocents); et tout plein d'autres emprisonnés pour avoir de l'argent, avec mandement aux curés de paroisses de la ville et des faubourgs de lever de chacune de leurs paroisses le plus de deniers qu'ils pourraient pour les affaires de la guerre et défense de la ville.

Entre les autres, un nommé Quatrehommes, conseiller en Châtelet, ayant entendu les nouvelles de la mort des deux frères, dit, sans autrement y penser, qu'il voyait bien que la Ligue avait ch... au lit. Ce qu'étant rapporté aux Seize, ils le furent prendre prisonnier et le menèrent à la Bastille, disant qu'il en laverait les draps; comme de fait, il y trempa longtemps, et en fit Bussi le Clerc une bonne lessive.

Le jeudi 29 de décembre, le peuple sortant l'après-dîner du sermon que le docteur Lincestre avait fait à Saint-Barthélemy, où étaient les prières, arracha de force les armoiries du roi, qui étaient au portail de l'église, entre les festons de lierre, les démembra, jeta au ruisseau et foula aux pieds, animé de ce que le prédicateur, qu'il venait d'ouïr, avait dit que ce vilain Hérode (ainsi avaient les prédicateurs anagrammatisé le nom de Henri de Valois) n'était plus leur roi, eu égard aux parjures, déloyautés, barbares tueries, indignes emprisonnements et horribles assasinats par lui commis aux personnes des fidèles protecteurs et défenseurs de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ils ne lui devaient plus rendre aucune obéissance.

§ 21. — LE GRAND PRÉVÔT FRANÇOIS DE RICHELIEU, PÈRE DU CARDINAL, DEVANT LES ÉTATS.

Le vendredi 23 décembre, incontinent après l'exécution du duc de Guise, le grand prévôt envoyé à l'hôtel de la ville, où étaient messieurs les députés du tiers État, entrant en la salle, dit ces mots : « Messieurs, je viens ici de la part du roi pour vous dire qu'il veut que vous continuiez vos charges. Mais, pour ce qu'on lui a voulu donner un coup de dague dans sa chambre, il vous commande à vous, monsieur le prévôt des marchands, président de Nully, Compans, et vous lieutenant d'Amiens, de le venir trouver et pourtant suivez-moi, car on lui a fait entendre que vous étiez de cette conspiration. »

§ 22. — SENTIMENTS DU ROI DE NAVARRE.

Lorsque les nouvelles de cette exécution furent apportées au roi de Navarre, il dit ces mots dignes d'un prince chrétien, la larme à l'œil et les yeux au ciel : « Et certes, s'il est ainsi, Dieu a jugé la cause du roi et de son peuple, et la mienne aussi ». Au contraire, le roi, après avoir fait le coup, en s'égayant dit : « Je suis seul roi maintenant ». Et toutefois dès lors il commença à l'être moins que jamais, ce qui est digne de remarque.

§ 23 — LE SERMON DE LINCESTRE A SAINT-BARTHÉLEMY. VIOLENCES POPULAIRES.

Le premier jour de l'an 1589, Lincestre, après le sermon qu'il fit à Saint-Barthélemy, exigea de tous

les assistants le serment, en leur faisant lever la main pour signe de consentement, d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour venger la mort des deux princes lorrains, catholiques, à savoir le duc de Guise et le cardinal son frère, massacrés par le tyran dans le château de Blois à la face des États. Et du premier président de Harlai, qui, assis à l'œuvre, tout devant lui, avait ouï sa prédication, exigea serment particulier (de lui, dis-je, qui avait accoutumé le recevoir des autres), l'interpellant par deux diverses fois, en ces mots : « Levez la main, Monsieur le président, levez-la bien haut, encore plus haut, s'il vous plaît, afin que le peuple la voie ». Ce qu'il fut contraint de faire, mais non sans scandale et danger du peuple, auquel on avait fait entendre que ledit président avait su et consenti la mort de ces deux princes lorrains, que Paris adorait comme ses dieux tutélaires.

Le 2e jour de janvier, le peuple, continuant ses furies et insolences, auxquelles l'animaient leurs curés et prédicateurs, abattit et démolit les sépulcres et figures de marbre que le roi avait fait ériger auprès du grand autel de l'église Saint-Pol à Paris, à défunts Saint-Mesgrin, Quélus et Maugeron, ses mignons, disant qu'il n'appartenait pas à ces méchants athées, morts en reniant Dieu, sangsues du peuple et mignons du tyran, d'avoir si braves monuments et si superbes en l'église de Dieu, et que leurs corps n'étaient dignes d'autres parements que d'un gibet.

§ 24. — LES DERNIERS ENTRETIENS DE LA MÈRE ET DU FILS. — MORT DE CATHERINE DE MÉDICIS (5 janvier 1589). — CLÔTURE DES ÉTATS.

Le samedi 7 janvier arrivèrent à Paris les nouvelles de la mort de la reine mère du roi, décédée au château de Blois le jeudi précédent 5 de ce mois. Elle était âgée de soixante et onze ans et portait bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle était. Elle mangeait bien et se nourrissait bien, et n'appréhendait pas fort les affaires, combien que, depuis trente ans que son mari était mort, elle en eût eu d'aussi grandes et importantes qu'oncques eut reine du monde. Elle mourut endettée de huit cent mille écus, étant prodigue et par delà libérale plus que prince ni princesse de la chrétienté; ce qu'elle tenait de ceux de sa maison. Elle était jà malade, lorsque les exécutions des 23 et 24 de décembre furent faites. Et l'allant voir le roi son fils et lui disant : « Madame, je suis maintenant seul roi de France, je n'ai plus de compagnon »; elle sachant ce qui était advenu, lui répondit : « Que pensez-vous avoir fait? Dieu veuille que vous vous en trouviez bien. Vous avez fait mourir deux hommes qui ont laissé beaucoup d'amis. Mais au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'assurance des villes, principalement à celle d'Orléans? Si ne l'avez fait, faites-le, et le plus tôt que faire se pourra, autrement il vous en prendra mal, et ne faillez, si m'en croyez, d'en avertir le légat du pape par monsieur le cardinal de Gondi. » Ce dit, après que le roi lui eut répondu à toutes ses demandes, et qu'il l'eut un peu consolée, la priant seulement de soigner à sa santé et que tout le reste se porterait bien, elle se fit porter, toute malade qu'elle était, à

monsieur le cardinal de Bourbon, qui était aussi malade et prisonnier, laquelle, aussitôt que ce bon homme vit, commença à s'écrier, la larme à l'œil : « Ah ! Madame ! Madame ! ce sont de vos faits, ce sont de vos tours. Madame, vous nous faites tous mourir. » Desquelles paroles elle s'émut fort et, lui ayant répondu qu'elle priait Dieu qu'il l'abimât et qu'il la damnât si elle y avait jamais donné ni sa pensée ni son avis, sortit incontinent, disant ces paroles : « Je n'en puis plus, il faut que je me mette au lit » ; comme de ce pas elle fit, et n'en releva, ains mourut le 5 janvier 1589, qui était la veille des Rois, jour fatal à ceux de sa maison ; car Alexandre de Médicis fut tué à ce jour, et Laurent de Médicis et autres que l'histoire de Florence a remarqués. Elle fut pleurée de quelques siens domestiques et familiers, et un peu du roi son fils, qui en avait encore affaire.

Ceux qui l'approchaient de plus près eurent opinion que le déplaisir qu'elle avait pris de ce que son fils avait fait, lui avait avancé ses jours, non par amitié qu'elle portât aux deux princes occis, lesquels elle aimait à la florentine (c'est-à-dire pour s'en servir), mais pour ce que, par là, elle voyait le roi de Navarre, son gendre, établi, qui était tout ce qu'elle craignait plus au monde, comme celle qui avait juré sa ruine, par quelque moyen que ce fût. Toutefois le peuple de Paris eut opinion qu'elle avait donné consentement et occasion à la mort des deux princes lorrains ; et disaient les Seize que si on apportait le corps à Paris, pour l'aller enterrer à Saint-Denis, au sépulcre magnifique que de son vivant elle avait bâti à elle et au feu roi Henri son mari, qu'ils le traîneraient à la voirie ou le jetteraient dans la rivière. Voilà pour le regard de Paris. Quant à Blois, où elle était adorée et révérée comme la Junon de la cour, elle n'eut plus

tôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus de compte partout que d'une chèvre morte.

Le 16 janvier 1589, les États de Blois furent clos, avec mandement envoyé aux provinces pour les assurer de la bonne intention de la Majesté du roi.

V

LA RÉCONCILIATION DU ROI DE FRANCE ET DU ROI DE NAVARRE. — LE SIÈGE DE PARIS. — L'ASSASSINAT DE HENRI III.

(Janvier-août 1589.)

---

§ 1. — MISSIVE DU ROI DE NAVARRE AUX TROIS ÉTATS DE CE ROYAUME.

(4 mars 1589.)

Messieurs,

Quand il me ressouvient que depuis quatre ans j'ai été l'argument des tragédies de France, le discours de nos voisins, le sujet des armes civiles et, sous ces armes, d'un monde de misères; quand je considère que, sur un avenir aussi éloigné de la pensée des Français, comme de mon désir, on a fait sentir à ce royaume la présence d'infinies calamités; que, sur la vraie et misérable crainte de ma succession à cet état, on en a désigné et bâti l'usurpation; quand de ces yeux que Dieu m'a principalement donnés pour les avoir toujours ouverts au bien de ma patrie, toujours tendres à ses maux, je suis contraint de la voir en feu, ses principaux piliers déjà brûlés, ses meilleures villes en cendres; et qu'encore, au lieu d'ap-

porter de l'eau, d'étouffer ses flammes, d'aider à sauver ce qui reste d'entier (comme je désire et voudrais l'avoir fait et n'être plus), on me force, malgré moi, de brûler moi-même, et de rendre ma défense presqu'aussi fâcheuse que les violences que font ceux qui m'attaquent : ou je serais, de tous les insensibles, le plus insensible qui fût jamais, ou bien il faut, pour la considération du public, que mon âme reçoive, mille fois le jour, des peines, des afflictions, des gênes que nulles peines, nulles afflictions, nulles gênes ne sauraient égaler, principalement quand je sais que, de tous ces malheurs, les méchants me font le prétexte, les ignorants la cause, et que moi-même, encore qui m'en puis justifier, je m'en dis moi-même l'occasion.

Mais en mon particulier (puisque je devais naître sous un tel siècle) quand je me représente ce que Dieu a fait pour moi au commencement, au milieu, au progrès de ces derniers troubles; combien de témoignages il a rendu de la justice de ma cause et de mon innocence, non seulement en France, mais jusqu'aux nations étrangères, non dans les esprits de mes amis, mais dans la bouche encore de ceux qui ne l'étaient pas, non dans l'opinion du vulgaire seulement, mais (et Dieu le sait) dans l'âme et la conscience de mon roi; et combien, par plusieurs effets, ce grand Dieu a fait paraître qu'il avait soin de moi, m'ayant miraculeusement défendu, sauvé, assuré contre des forces auxquelles il n'y avait nulle apparence que je pusse faire tête, certes, si j'étais autre que je ne suis, j'aurais autant de raison de me plaire au particulier de ma condition, comme le souvenir de la publique m'est désagréable.

Messieurs, je ne le puis, jamais mon pays n'ira après moi; son utilité précédera toujours la mienne, et *toujours on* verra mon mal, mes dommages, mes

afflictions courir devant celles de ma patrie. Mais pour le moins je ne me puis céler ce contentement que j'ai, d'avoir, à toutes les occasions qui se sont présentées, fait connaître, et par mes actions, et par mes paroles, et par mes écrits, combien j'avais de regret aux misères auxquelles nous nous allions embarquer, si les exemples du passé ne nous rendaient plus sages pour l'avenir. Vous le savez, et je crois qu'il n'y a personne si passionné aujourd'hui qui me puisse dénier ce témoignage; ce qui me console tant que certainement j'estime qu'outre la justice de ma cause, rien n'a tant fléchi le courroux de Dieu contre moi, rien ne l'a tant ému à me défendre que cela.

Or, s'il lui eût plu tellement toucher le cœur du roi mon seigneur, et les vôtres, qu'en l'assemblée que quelques-uns de vos députés ont faite à Blois, près Sa Majesté, j'eusse été appelé, comme certes il me semble qu'il se devait, et qu'il m'eût été permis librement de proposer ce que j'eusse pensé être de l'utilité de cet État, j'eusse fait voir que j'en avais non seulement le désir au cœur, les paroles à la bouche, mais encore les effets aux mains; que je n'ai point des ouvertures à dessein, des propositions conditionnées, de beaux mots auxquels je ne voudrais pas pourtant m'obliger; au contraire, de bonnes résolutions, de l'affection à la grandeur du roi et du royaume, autant qu'il se peut, voire aux dépens de la mienne; et que quand tout le monde y sera disposé, il ne faudra ni traiter ni capituler avec moi : ma conscience m'assurant que rien ne m'a jamais rendu difficile, sinon sa considération et celle de son honneur.

Puisque cela ne s'est point fait, (ce que), peut-être, la France comptera pour une de ses fautes, n'y ayant *point de si bon* médecin que celui qui aime le malade, *je veux donc* au moins vous faire entendre à ce der-

nier coup, et ce que je pense être de mon devoir, et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roi mon souverain, et au bien de ce royaume; afin que tous les sujets de cette couronne en soient instruits, et que tous, pour ma décharge, sachent mon intention, et par mon intention, mon innocence.

Je vous représenterai premièrement mon État, non pour me glorifier; toutes et quantes fois que je le ferai, Dieu m'abaissera; non pour vous dire que je parle à cheval et bien à mon aise, le même Dieu sait en quoi gît mon contentement, en quoi je me fie, en quoi je mets mon principal appui; mais pour vous représenter deux choses : l'une, la condition de ces misérables guerres, les avantages que l'on a eus contre moi, de combien on m'a assailli; de combien on y a profité; afin au moins que vous jugiez sans passion que Dieu ne m'a point conservé contre tant de forces, sans miracle; que ce miracle ne serait point, si l'innocence, le bon droit et la justice n'étaient de mon côté. L'autre, pour vous faire juges, si ce que je dis maintenant, je le dis de peur; si j'ai occasion de flatter mes paroles, pour la crainte d'un plus rude châtiment que ceux que j'ai reçus; si c'est l'appréhension de ma ruine qui me fait ployer, ou, au contraire, si c'est le vrai sentiment des misères de mon pays, l'amour de la paix, la grandeur de la France, qui me poussent à ce langage.

Je ferais le soldat si je vous disais par ordre quelles armées depuis quatre ans sont venues à moi. Vous penseriez que je vous voulusse conter mes vaillances. Non, ce n'est pas mon intention. Que plût à Dieu que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire à tels dépens. J'aurais bien plutôt fait de vous demander quels chefs la France a encore de reste, après ceux qui sont venus contre moi. J'ai vu en

quatre ans dix armées, dix lieutenants de roi, ayant derrière eux les forces et l'appui du premier royaume de la chrétienté. Vous estimez que ce me soit gloire : tant s'en faut. Je vous dirai, pour vous faire perdre cette opinion, que de ces dix armées je n'ai eu affaire en effet qu'à une, que j'ai combattue et défaite. Et en celle-là, Dieu s'est voulu particulièrement servir de mon moyen pour sa ruine. Mais en toutes les autres je n'y ai eu quasi point de peine : elles se sont presque fondues devant que de me voir; et aussitôt en ai-je entendu la dissipation que la venue. L'ange, la verge de Dieu, leur a ôté le moyen de me nuire. Ce n'est point à moi à qui la gloire de cela appartient; je n'y ai presque rien apporté du mien.

Mais, en effet, quel est leur effet? Sachez-le de vos députés qui sont des provinces où ceux de la religion ont quelques lieux de retraite. Considérez l'état auquel ils étaient auparavant la guerre, et celui où ils sont à cette heure. Et quand vous jugerez de quoi a servi, depuis quatre ans, la perte de la vie d'un million d'hommes, la dépense d'une minière d'or, la ruine du peuple de France que l'on a consentie à meilleur marché et plus aisément que s'il eût été question de la défaite des Ottomans, ou de joindre à notre couronne toutes celles de la Chrétienté, il est impossible que vous demeuriez immobiles après cela, et que vous ne remarquiez que c'est un ouvrage et un effet extraordinaire. Là-dessus, je vous dirai que, tout ainsi que cela doit arrêter vos yeux et vos mains, pour connaître que si vous débattez contre Dieu, vous débattez en vain; de même je dois lever les mains au ciel, pour me garder de m'enfler de ces prospérités et de m'en attribuer la cause. Etant *très certain* que, si je faisais autrement, Dieu tour*nerait sa vue* ailleurs et donnerait en deux mois plus

d'avantage à mes ennemis sur moi, qu'en quatre ans je n'ai eu de faveurs de lui.

J'espère que je ne le ferai point, par sa grâce, et pour cet effet je veux que ces écrits pour moi crient par tout le monde qu'aujourd'hui je suis aussi prêt de demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien, que j'ai fait jamais. J'avais au commencement de ces armes le respect de ma conscience et de mon honneur, que j'ai toujours supplié très humblement Sa Majesté de laisser entiers. Les guerres n'ont rien diminué de cela; mais elles n'ont rien ajouté aussi sur quoi je puisse me rendre difficile. Je l'en supplie donc très humblement. Et quant à vous, Messieurs, je pense que si vous l'aimez, si vous aimez son État, si vous en connaissez les maux et le remède, vous devez avoir commandé à vos députés, qui étaient à cette assemblée, de commencer et finir leurs conclusions par là. Je vous en prie, et vous en semonds aussi.

Je sais bien qu'en leurs cahiers vous leur avez pu commander d'insérer cette générale maxime, qu'il ne faut qu'une religion en un royaume, et que le fondement d'un État est la piété, qui ne peut être partout où Dieu est diversement servi. Je l'avoue, il est ainsi; et à mon très grand regret je vois force gens qui se plaignent de cela, peu qui y veulent remédier. Or je me suis toujours offert à la raison, et m'y offre encore. Que l'on prenne les voies accoutumées en telles choses. S'il y en a d'extraordinaires. que l'on en cherche; et moi, et tous ceux de la religion. nous rangerons toujours à ce que décernera un concile libre. C'est le vrai chemin, c'est celui seul que de tout temps on a pratiqué. Sous celui-là nous passerons condamnation. Mais de croire qu'à coups d'épée cela se puisse obtenir de nous, j'estime devant

Dieu que c'est une chose impossible. Et de fait, l'événement le montre bien.

Il ne faut pas que je sois long sur ce propos, car c'est une matière déjà disputée. On m'a souvent sommé de changer de religion. Mais comment? la dague à la gorge. Quand je n'eusse point eu de respect à ma conscience, celui de mon honneur m'en eût empêché, par manière de dire. Qui ouït jamais parler que l'on voulût tuer un Turc, un payen naturel, le tuer, dis-je, pour sa religion, devant que d'essayer de le convertir? Encore estimai-je que le plus grand de mes ennemis ne me pense pas plus éloigné de la crainte et de la connaissance de Dieu qu'un Turc, et cependant on est plus sévère contre moi que l'on ne serait contre ce barbare.

Que diraient de moi les plus affectionnés à la religion catholique, si, après avoir vécu jusqu'à trente ans d'une sorte, ils me voyaient subitement changer ma religion, sous l'espérance d'un royaume? que diraient ceux qui m'ont vu et éprouvé courageux, si, honteusement, je quittais, par la peur, la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance? Voilà des raisons qui touchent l'honneur du monde. Mais, au fond, quelle conscience? Avoir été nourri, instruit et élevé en une profession de foi; et sans ouïr et sans parler, tout d'un coup, se jeter de l'autre côté? Non, Messieurs, ce ne sera jamais le roi de Navarre, y eût-il trente couronnes à gagner. Tant s'en faut qu'il lui en prenne envie, pour l'espérance d'une seule! Instruisez-moi, je ne suis point opiniâtre. Prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment. Car, si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendrai et ferai plus; car je *pense que* je ne laisserai nul de mon parti qui ne s'y *rende* avec moi. Vous ferez un beau gain à Dieu,

une belle conquête de consciences en la mienne seule. Mais de nous conter des paroles, et sans raison, nous persuader qu'à la seule vue des armes nous devons être persuadés, jugez, Messieurs, s'il est raisonnable.

Or laissons cela. Si vous désirez mon salut simplement, je vous remercie. Si vous ne souhaitez ma conversion que pour la crainte que vous avez qu'un jour je vous contraigne, vous avez tort. Mes actions répondent à cela. La façon de laquelle je vis, et avec mes amis, et avec mes ennemis, en ma maison et à la guerre, donnent assez de preuves de mon humeur. Les villes où je suis, et qui depuis peu se sont rendues à moi, en feront foi. Il n'est pas vraisemblable qu'une poignée de gens de ma religion puisse contraindre un nombre infini de catholiques à une chose à laquelle ce nombre infini n'a pu réduire cette poignée. Et si j'ai, avec si peu de force, débattu et soutenu si longtemps cette querelle, que pourraient donc faire ceux qui, avec tant et tant de moyens, s'opposeraient, puissants, contre ma contrainte pleine de faiblesse? Il n'y aurait point de prudence à cette procédure.

Il n'est pas question de cela à cette heure. Je ne suis point en état de vous faire ni bien ni mal pour encore, Dieu merci; je ne serai, s'il lui plaît, jamais en cette épreuve, ni vous en cette peine. Nous avons tous un roi qui me laissera bien de l'appréhension, quand il mourra de vieillesse. Ne nous tourmentons point tant de l'avenir bien éloigné, que nous oublions le présent qui nous touche.

Dieu a fait voir au jour le fond des desseins de tous ceux qui pouvaient remuer en cet État. Il a découvert les miens aussi. Nul de vous, nul de la France les ignore. N'est-ce pas une misère qu'il n'y ait si petit ni si grand en ce royaume, qui ne voie le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la fièvre

continue et mortelle de cet État? Et néanmoins, jusqu'ici, nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remède. Qu'en toute cette assemblée de Blois, nul n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix, ce mot dans l'effet duquel consiste le bien de ce royaume, croyez, Messieurs, que cette admirable et fatale stupidité est un des plus grands présages que Dieu nous ait donné du déclin de ce royaume.

Notre État est extrêmement malade; chacun le voit. Par tous ces signes on juge que la cause du mal est la guerre civile, maladie presque incurable, de laquelle nul État n'échappa jamais; ou, s'il en est relevé, si cette apoplexie ne l'a emporté du tout, elle s'est au moins terminée en paralysie, en la perte entière de la moitié du corps.

Quel remède? Nul autre que la paix; la paix qui remet l'ordre au cœur de ce royaume, qui par l'ordre lui rend sa force naturelle, qui par l'ordre chasse les désobéissantes et malignes humeurs, purge les corrompues et les remplit de bon sang, de bonnes intentions, de bonnes volontés, qui en somme le font vivre. C'est la paix, c'est la paix qu'il faut demander à Dieu, pour son seul remède, pour sa seule guérison. Qui en cherche d'autre, au lieu de le guérir, le veut empoisonner.

Je vous conjure donc tous par cet écrit, autant catholiques, serviteurs du roi mon seigneur, comme ceux qui ne le sont pas. Je vous appelle comme Français. Je vous somme que vous ayez pitié de cet État, de vous-mêmes, qui le sapant par le pied ne vous sauverez jamais, que la ruine ne vous en accable; de moi encore que vous contraigniez par force à voir, à souffrir, à faire des choses que, sans les armes, je *mourrais* plutôt mille fois que de voir, de souffrir et *de faire;* je vous conjure de dépouiller à ce coup

les misérables passions de guerres et de violences qui dissipent et démembrent ce bel État, et qui nous distraient, les uns par force, les autres trop volontairement de l'obéissance de notre roi, qui nous ensanglantent du sang les uns des autres, et qui nous ont déjà tant de fois fait la risée des étrangers, et à la fin nous feront leur conquête; de quitter, dis-je, toutes nos aigreurs, pour reprendre les haleines de paix et d'union, les volontés d'obéissance et d'ordre, les esprits de concorde par laquelle les moindres États deviennent puissants empires, et par laquelle le nôtre a longuement fleuri le premier royaume de ceux de la chrétienté.

Quant à ceux qui retiennent encore le nom et le parti de la Ligue, je les conjure, comme Français, je les commanderais volontiers encore, comme à ceux qui ont cet honneur de m'appartenir, et de qui les pères eussent reçu ce commandement à beaucoup de faveur, je m'en assure (si ce n'est de cette façon, je le ferai, néanmoins après le roi, comme le premier prince et le premier magistrat de France), qu'ils pensent à eux; qu'ils se contentent de leurs pertes comme je fais des miennes; qu'ils oublient le particulier pour le public; qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances et leurs ambitions au bien de la France, leur mère, au service de leur roi, à leur repos et au nôtre. S'ils font autrement, j'espère que Dieu n'abandonnera point tant le roi qu'il n'achève en lui son ouvrage, et qu'il ne lui donne envie d'appeler ses serviteurs près de lui, et moi le premier, qui ne veux autre titre, et qui y allant, pour cet effet, aurai assez de force et de bon droit pour l'assister et lui aider à ôter du monde leur mémoire et de la France leur parti.

Finalement, après avoir fait ce qui est de mon devoir

en cette si solennelle protestation que je fais, si je reconnais les uns ou les autres, ou si endormis, ou si mal affectionnés que nul ne s'en émeuve, j'appellerai Dieu témoin de mes actions passées à mon aide, pour celles de l'avenir; et vrai serviteur de mon roi, vrai Français, digne de l'honneur que j'ai d'être premier prince de ce royaume, quand tout le monde en aurait conjuré la ruine, je proteste devant Dieu et les hommes, qu'au hasard de dix mille vies j'essayerai tout seul de l'empêcher.

J'appelle avec moi tous ceux qui auront ce saint désir, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, espérant que si Dieu bénit mon dessein, autant comme je montre de hardiesse à l'entreprise, autant aurai-je de fidélité, après en avoir vu la fin; rendant à mon roi mon obéissance, à mon pays mon devoir et à moi-même mon repos et mon contentement dans la liberté de tous les gens de bien.

Et cependant, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu donner le loisir au roi mon seigneur de pourvoir aux affaires de son État, y remettant la paix qui y est si nécessaire, je déclare comme celui qui ai cet honneur de tenir le premier lieu sous son obéissance, que si, en son absence, je ne la puis si bien servir que je l'établisse par tout son royaume, je le ferai, au moins en partie, ès lieux où j'aurai plus de pouvoir de faire reconnaître son autorité. Et pour cet effet je prends en ma protection, et sauvegarde du roi mon seigneur et la mienne, tous ceux, de quelque qualité, religion et condition qu'ils soient, tant de la noblesse, des villes, que du peuple, qui se voudront unir avec moi en cette bonne résolution; sans permettre qu'en leurs personnes et biens il soit touché en manière quelconque, en autre sorte qu'en temps de pleine paix, et que, par les lois du royaume, on a accoutumé

d'y toucher, procurant, en tout ce qui me sera possible, le soulagement du pauvre peuple oppressé.

Et, bien que, plus que nul autre, j'aie regret de voir les différences de la religion, et que, plus que nul autre, j'en souhaite les remèdes, néanmoins, reconnaissant bien que c'est de Dieu seul, et non des armes et de la violence, qu'il les faut attendre, je proteste devant lui ; et à cette protestation j'engage ma foi et mon honneur, que par sa grâce j'ai jusqu'ici conservés entiers, que tout ainsi que je n'ai pu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne souffrirai-je ni ne permettrai-je jamais que les catholiques soient contraints en la leur, ni en l'exercice libre de leur religion. Déclarant, en outre, qu'aux villes qui, avec moi, s'uniront en cette volonté, qui se mettront sous l'obéissance du roi mon seigneur et la mienne, je ne permettrai qu'il soit innové aucune chose ni en la police, ni en l'Église, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chacun : prenant derechef, tant les personnes que les biens des catholiques, et spécialement des ecclésiastiques, sous ma protection et sauvegarde ; ayant de longtemps appris que le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu, et d'établir la piété en un État, c'est la douceur, la paix et les bons exemples, non la guerre, ni les désordres, par lesquels les vices et les méchancetés naissent au monde. Fait à Châtellerault, le 4e mars 1589 [1].

HENRY.

1. « Le même jour que cette lettre fut vue à la cour, dit Mathieu, le roi reçut l'avis qu'à même jour de la date d'elle, savoir le quatrième de mars, le conseil de la Ligue s'était assemblé pour l'élection et nomination d'un chef et conducteur général, qui fît état de roi, attendant leur assemblée qu'ils appelaient les États du royaume. Et, con-

§ 2. — INERTIE DU ROI DE FRANCE.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le roi, au lieu de monter à cheval et de se fortifier d'hommes et de moyens, va si nonchalamment en besogne qu'il laisse perdre Orléans, qu'il eût sauvé, et beaucoup de ses bons serviteurs (ceux de Paris n'ayant jamais entrepris ce qu'ils ont fait que sous l'assurance de la reddition de la place), en se montrant seulement bref. Il méprise tellement toutes choses, que dedans six semaines il se voit réduit au royaume de Tours, Blois et Beaugency seulement, et ce par une trop grande présomption.

§ 3. — HENRI III SONGE A SE RAPPROCHER DU ROI DE NAVARRE. NÉGOCIATION DE SULLY.

(Sully, *Économies royales.*)

Tant d'étranges mutations vous firent soudainement partir de Rosny pour vous acheminer vers le roi de Navarre. Vous vîntes à Blois, avec dessein de vous y rendre et passer inconnu ; mais, en traversant les rues, M. de Rambouillet, avec lequel vous aviez de grandes habitudes, vous entrevit demi-bouché de votre manteau. Il envoya un nommé le Boulay pour vous reconnaître et aussi votre logis, parla de vous au roi, lequel lui commanda de savoir les causes de

sidérant qu'ils ne pouvaient tenir si promptement,... ils jettent l'œil sur le duc de Mayenne, le nommant lieutenant général de l'État et couronne de France, attendant *lesdits États ;* ordonnant qu'en toutes expéditions, tant de *justice qu'autres*, sera mis le nom dudit duc », etc.

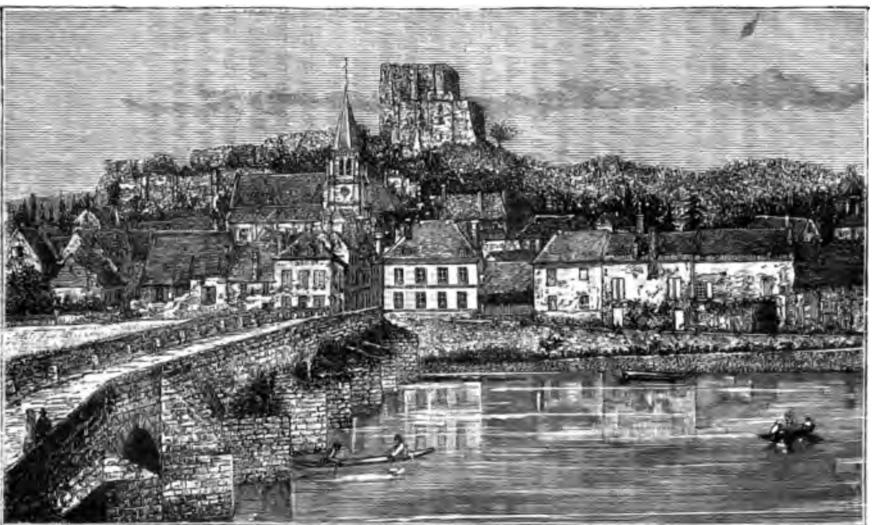
votre venue à Blois et s'il n'y avait point moyen de traiter quelque chose pour vous avec le roi de Navarre, d'autant qu'il vous avait trouvé en 1586, et depuis à Mantes, fort raisonnable et grandement affectionné à l'État; tant y a que M. de Rambouillet, ayant conféré avec vous, trouva moyen de vous faire parler au roi, qui vous témoigna de vouloir réconcilier le roi de Navarre à lui, et de s'en servir confidemment. Après plusieurs propos qui seraient trop longs à réciter, toute difficulté tomba à l'assurance d'un passage sur la rivière de Loire.

Il vous commanda de partir promptement pour aller faire entendre son intention au roi de Navarre et lui rapporter la sienne, et refusa d'écrire, ni même de vous bailler un passeport, de peur, vous dit-il, que le cardinal Morosin et le duc de Nevers ne le sussent, qui décrieraient les affaires, voire même s'ils savaient que vous fussiez là, il ne pourrait pas empêcher qu'ils ne vous fissent arrêter prisonnier. Et en cet état d'affaires tant embarrassées et enveloppées de craintes, vous allâtes trouver le roi de Navarre au siège de la ville de Châtellerault, qu'il prit le jour même de votre arrivée. Vous lui exposâtes deux choses : l'une, la charge que le roi vous avait donnée, et y ajoutâtes les persuasions de M. de Rambouillet, et l'autre, que le sieur de Brigueux, gouverneur de Beaugency, en partant de Blois, vous avait dit ces mots : « Monsieur, je vois bien que le roi se va perdre par timidité, irrésolution et mauvais conseil, et que la nécessité nous jettera ès mains de la Ligue; pour moi, je n'en serai jamais, et veux plutôt servir le roi de Navarre; partant dites-lui que je tiens un passage sur Loire, qui est Beaugency, et que s'il me veut envoyer vous ou M. de Rebours, je mettrai dedans celui qu'il m'enverra et l'irai trouver. » Sur cette ouverture, le roi de Navarre songea un peu,

en se grattant la tête, puis vous dit : « Estimez-vous que le roi ait bonne intention en mon endroit, et qu'il veuille traiter de bonne foi avec moi? — Oui, pour le présent, dites-vous. Sire, et n'en devez nullement douter; car la nécessité de ses affaires l'y contraint, n'ayant autre remède en ses dangers que votre assistance. — Je ne veux donc pas lui prendre ses villes, vous dit-il, pendant qu'il traitera de bonne foi avec moi; retournez-vous-en le trouver, et lui portez mes lettres et mes intentions, car je ne crains ni Morosin ni Nevers. » Il vous fit apporter à dîner dans son cabinet même, et aussitôt vous fit prendre la poste.

Le roi s'était avancé jusqu'à Montrichard, où vous pensâtes coucher par les rues, tous les logis étant pris quand vous arrivâtes, et ne vous osant nommer pour en demander un, de peur de vous découvrir et gâter votre négociation. Enfin le sieur de Maignan chercha tant qu'il trouva le logis de M. de Rambouillet, qui vous fit loger dans un logis qui était marqué pour un de messieurs vos frères qui étaient allés devant à Tours. Environ la minuit, l'on vous mena parler au roi en haut du château, lequel vous dépêcha la nuit même; approuva tout ce que lui demandait le roi de Navarre, lui promit une ville sur la rivière de Loire, et de faire avec lui, non une paix apparemment pour le commencement, mais une bonne trêve, qui dans leurs deux cœurs serait déjà une paix éternelle et réconciliation sincère.

A votre retour à Châtellerault, ce ne furent que réjouissances. Tout le monde courait au-devant de vous, et le pauvre Vaulbrant vous appelait le dieu Rosny et disait aux autres : « Voyez-vous mon frère, mon ami, cet homme-là? Pardieu, nous l'adorerons tous, et lui *seul rétablira* la France; il y a plus de six ans que *je l'ai dit*, et Vilandry avait même opinion que moi. »



Montrichard et ruines du château.

§ 4. — L'ARMÉE DU ROI DE FRANCE ET L'ARMÉE DU ROI DE NAVARRE EN PRÉSENCE.

(Henri de Navarre.)

A Madame la comtesse de Gramont.

Mon cœur, Dieu me continue ses bénédictions. Depuis la prise de Châtellerault j'ai pris l'île Bouchart, passage sur la Vienne et la Creuse, bonne ville et aisée à fortifier. Nous sommes à Montbason, six lieues près de Tours, où est le roi. Son armée est logée jusqu'à deux lieues de la nôtre, sans que nous nous demandions rien; nos gens de guerre se rencontrent et s'embrassent, au lieu de se frapper, sans qu'il y ait trêve ni commandement exprès de ce faire. Force de ceux du roi se viennent rendre à nous; et des miens nul ne veut changer de maître. Je crois que Sa Majesté se servira de moi; autrement il est mal, et sa perte nous est un préjugé dommageable. Je m'en revais à Châtellerault prendre quelques maisons qui font la guerre. Dites à Castille qu'il se hâte de se mettre aux champs. C'est à ce coup qu'il faut que mes serviteurs fassent merveilles. Car, par raison naturelle, avril et mai prépareront la ruine d'un des partis; ce ne sera pas du mien, car c'est celui de Dieu. Mon âme, le plus grand regret que j'aie en l'âme, c'est de me voir si éloigné de vous, et que je ne vous puis rendre témoignage que par écrit de l'amour que j'ai et aurai toute ma vie pour vous. Ce 8 mars, de Montbason. Je vous prie, envoyez-moi votre fils.

§ 5. — LES HÉSITATIONS DU ROI DE NAVARRE.

(Mémoires de L'Estoile.)

Environ ce temps, le roi et le roi de Navarre firent *un accord et* paction ensemble, pour se déclarer amis

d'amis et ennemis d'ennemis les uns des autres. Et fit le roi ledit roi de Navarre son lieutenant général en son armée qu'il assemblait aux environs de Tours, y faisant venir gentilshommes et gens de guerre de toutes parts, en l'intention de l'amener à Paris, pour avoir sa raison des Parisiens et leur faire rendre l'obéissance qui lui était due à vive force, puisque par amour ils n'y voulaient entendre. Et dès lors unirent leurs forces et leurs conseils pour s'efforcer, ainsi unis, de venir à bout des restes des Guisards et des Lorrains, et autres avec eux ligués leurs ennemis, qui avaient juré la mort de l'un et de l'autre et leur faisaient ouverte et cruelle guerre.

Du commencement, le roi de Navarre fit de grandes difficultés, ne s'osant fier aux paroles et promesses du roi, qui depuis quatre ans n'avait cessé de le molester et qui n'avait tenu ni parole ni promesse (bien que solennellement jurée) à ceux de Guise, et craignait qu'à la première occasion il ne lui en fît faire comme à eux, sachant qu'il ne l'aimait pas tant, qu'à un besoin il n'envoyât sa tête aux Parisiens pour leur servir de gage à la paix qu'il traiterait avec les Lorrains et ceux de la Ligue. Toutefois, finalement, considérant que si le roi était vaincu par ceux de la Ligue, ils ne faudraient, superbes de telle victoire, de lui courir sus à toute outrance, il s'arrêta au proverbe qui dit que deux liens sont plus forts qu'un, et qu'avec ses forces, se tenant sur ses gardes, il empêcherait bien que le roi et les siens ne lui pussent nuire, et au surplus que la guerre qu'il entreprenait faire avec le roi était proprement sienne, puisqu'elle n'avait d'autre but ni dessein que de dompter ceux qui depieçà s'étaient déclarés ennemis capitaux de lui et de sa maison. Pour le regard de sa sûreté, les têtes abattues de ceux qui avaient les

forces de France entre les mains, et principalement celle de sa belle-mère, sa jurée et mortelle ennemie, et la plus dangereuse de toutes, lui semblait un gage assez assuré pour ne point craindre.

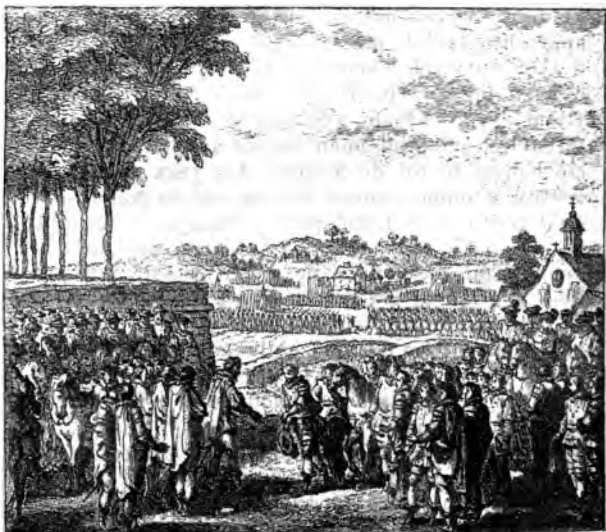
Sur cette résolution donc, aussitôt qu'il eut été mandé du roi il s'y achemina avec bien petite troupe, et passa la rivière le dimanche dernier avril, pour venir trouver Sa Majesté.

§ 6. — L'ENTREVUE DU PLESSIS-LÈS-TOURS.

(*Économies royales.* — L'Estoile.)

Le traité entre les deux rois ayant été achevé, Saumur se délivra. L'entrevue des deux rois se fit au Plessis-lès-Tours, avec une telle joie et acclamation qu'il ne se peut dire plus, et y eut tant de presse en elles qu'ils furent demi-quart d'heure à cinquante pas l'un de l'autre, sans se pouvoir approcher. Il nous souvient qu'à deux lieues du Plessis, en s'y acheminant, le roi de Navarre mit pied à terre dans un pré près d'un moulin, et voulut prendre avis des siens s'il devait aller à Tours séjourner à la cour; quelle forme de vivre y tenir, et confiance y prendre; après une grande diversité d'opinions, vous branlâtes la tête deux ou trois fois, sans rien dire; car vous étiez en colère. Enfin le roi, se retournant, vous dit : « Hé bien, monsieur de Rosny, que vous en semble? Vous ne dites mot ? — Il me semble, lui dites-vous, Sire, que quelques précautions que vous sachiez prendre, le roi sera toujours le plus fort à la cour; et qui craint que l'on ait dessein sur lui ne doit pas y aller; mais, en cas semblable à celui qui se présente, il faut jeter beaucoup de choses au hasard, qui est tout ce que je vous dirai. » Sur quoi, après plusieurs contestations,

le roi de Navarre finalement répondit : « Allons, allons, il n'en faut plus parler, la résolution est prise ». Il ne coucha qu'une nuit ou deux à Tours, et s'en



Entrevue de Henri III et de Henri de Navarre, d'après une gravure du temps. (Bibl. Nat., Estampes, Hist. de France, Q. b. 22.)

retourna en son quartier à Maillé; vous demeurâtes en la ville pour visiter vos parents et amis qui étaient en grand nombre en cette cour, et fûtes loger au faubourg de Saint-Symphorien. (Sully.)

Au Plessis-lès-Tours, où il est incroyable la joie que chacun montra avoir de cette entrevue, et avec quelles acclamations de liesse elle fut poursuivie ; car

il s'y trouva une telle foule, concours et affluence de peuple, nonobstant tout l'ordre qu'on s'essaya à y donner, que les deux rois furent un grand quart d'heure dans l'allée du parc dudit Plessis, à se tendre les bras l'un à l'autre, sans se pouvoir joindre et approcher, tant la presse y était grande, et le bruit des voix du peuple résonnant, qui criait à grande force et exaltation : « Vive le roi! Vive le roi de Navarre! vivent les rois! » Enfin, s'étant joints, ils s'entre-brassèrent très amoureusement, même avec larmes, principalement le roi de Navarre, des yeux duquel on les voyait tomber grosses comme pois, de grande joie qu'il avait de voir le roi, qui fut telle, que, se retirant le soir, il dit ces mots : « Je mourrai content dès aujourd'hui, de quelque mort que ce soit, puisque Dieu m'a fait la grâce de voir la face de mon roi ». Et, au passage de la rivière, dit à un des siens, qui lui voulait mettre quelque ombrage à ce qu'il allait faire : « Dieu me dit que je passe et que je voie; il n'est pas en la puissance de l'homme de m'en garder; car Dieu me guide et passe avec moi; je suis assuré de cela, et si me fera voir mon roi avec contentement et trouverai grâce devant lui ». Comme il advint; car le roi, qui, emporté du temps, lui avait fait si longtemps la guerre et qui avait même été contraint de fournir et gens et moyens à la Ligue pour la lui faire, fut celui qui amena comme par la main ce prince pour l'installer après en l'héritage que Dieu lui avait promis par tant de gages de ses bénédictions, et ce, par moyens du tout inconnus aux hommes et plus miraculeux qu'on ne peut imaginer; car c'était le pape, c'était l'Espagnol, c'était le Lorrain, c'était le Savoyard, c'était la Ligue, c'étaient les Seize, bref c'étaient ses plus grands ennemis qui le portaient sur leurs épaules jusque sur le trône royal. Miracle

:s miracles, à la vérité, et lequel toutefois nous avons ı de nos yeux. (L'Estoile.)

§ 7. — HENRI DE NAVARRE A DU PLESSIS-MORNAY.

Monsieur du Plessis, la glace a été rompue, non ıns nombre d'avertissements que, si j'y allais, j'étais .ort. J'ai passé l'eau [1] en me recommandant à Dieu, quel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé, ais fait paraître au visage du roi une joie extrême, ı peuple un applaudissement non pareil, même ·iant : « Vivent les rois ! » de quoi j'étais bien marri. y a eu mille particularités que l'on peut dire :marquables. Envoyez-moi mon bagage, et faites rancer toutes nos troupes. Le duc de Mayenne avait ;siégé Châteaurenault; sachant ma venue, il a levé siège, sans sonner que la sourdine, et s'en est allé Montoire et Lavardin. Demain vous aurez plus de ɔuvelles. Adieu.

Du faubourg de Tours, où est le quartier de notre :mée, le 30 avril 1589. Votre affectionné maître et ıeilleur ami,

HENRY.

1. Ce passage de la Loire eut lieu le 21 avril. Le roi de avarre fit paraître le même jour une déclaration sur les .otifs de cette démarche solennelle, qui annonçait publiıement sa prochaine réunion avec le roi. Dans cette .èce, rédigée par Mornay, se trouve un tableau des dés:dres de la Ligue, où sont exposés d'une manière frapınte d'éloquence et de vérité les excès commis par cette ction pendant les trois mois qui avaient précédé, et où situation politique du duc de Mayenne est jugée d'une .anière supérieure.

§ 8. — PROTESTATION DES LIGUEURS CONTRE L'UNION DES DEUX ROIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

De la confédération et association des deux rois, les Parisiens et ceux de la Ligue avertis, firent publier par toute la France, singulièrement à Paris, par leurs trompettes ordinaires de sédition, et Mme de Montpensier par ses prédicateurs gagés et appointés à cet effet, que le masque était découvert, que le tyran avait ôté le voile de son hypocrisie, s'étant tout à fait déclaré fauteur et partisan de l'hérétique, qu'il avait reçu et associé avec lui, partant qu'il ne fallait plus douter qu'en cette guerre il n'y allait que de la seule religion catholique qu'on voulait extirper et bannir du royaume de France, pour la défense et conservation de laquelle il fallait à présent plus que jamais se résoudre et n'y épargner vies ni biens.

§ 9. — L'ÉCHAUFFOURÉE DU FAUBOURG SAINT-SYMPHORIEN A TOURS.

Le dimanche 7 mai, le duc de Mayenne, qui avec ses troupes courait les pays de Touraine et de Vendômois, étant averti que le faubourg de Saint-Symphorien de Tours était gardé par quinze cents hommes, là assis par le roi, y étant pour la défense du passage du pont aboutissant audit faubourg, fit la nuit du 8 mai une longue cavalcade, pour les y venir surprendre, et de là se faire voie s'il pouvait, par le moyen d'une intelligence, jusque dans la ville, et y prendre le roi dedans, qui était une grande et

hardie entreprise pour un duc de Mayenne. Lequel se contenta enfin d'en enlever de force un faubourg à la barbe et vue de son maître, auquel il fit peur, si qu'il fut sur le point (tout roi qu'il était) de quitter la ville et s'en aller. Il y eut long et âpre conflit, et plusieurs tués de part et d'autre en icelui, principalement du côté du roi, qui y perdit ses maîtres de camp et plusieurs bons capitaines et soldats, ayant vu bien faire à beaucoup de ses serviteurs, et entre autres à M. de Châtillon, qu'il vit vaillamment combattre en pourpoint, la pique à la main; si qu'il en admira et loua la générosité. Et ne fut Sa Majesté bien assurée jusqu'à ce qu'il eût ouï nouvelles du retour du roi de Navarre, qui était parti de Tours pour aller à la guerre, et lequel étant averti par le roi de cette charge, y retourna tout court, jurant son ventre saint-gris que s'il y eût été, il en fût allé autrement. Mais c'en était fait quand il y rentra, et était jà décampé le duc du Mayenne, et quitté le faubourg, après y avoir mis le feu, la crainte et terreur du seul nom de ce prince ayant arrêté la plus grande fureur de l'ennemi, qui sans cela eût passé outre et fait beaucoup pis qu'il ne fit. Ce qui est même témoigné par la lettre d'un médecin de Paris à un sien ami de la cour, que j'ai vue et lue imprimée, où, parlant de la retraite que fit M. de Mayenne du faubourg Saint-Symphorien de Tours, il dit en ces mots : « qu'il eût pu tenir davantage, s'il n'eût eu peur d'être suivi et puni pour les violences de filles et femmes que firent ses gens dans le milieu d'une église » ; qui furent telles et si grandes, que le vicaire dudit Symphorien, conformément à la lettre du médecin, a depuis assuré y avoir vu forcer les filles et femmes réfugiées, en la présence de leurs maris et de leurs pères et mères, et que, leur en voulant re-

montrer quelque chose, ces gens de bien de l'Union, comme fort respectueux envers les gens d'Église, l'auraient, l'épée à la gorge, menacé de lui en faire autant, s'il ne se taisait.

Le roi ne voulut poursuivre davantage le duc de Mayenne, après cette chauffourée, dans un des faubourgs de Tours, ni que le roi de Navarre y allât, disant qu'il n'était raisonnable de hasarder un double Henri contre un Carolus.

§ 10. — LA MARCHE SUR PARIS.

(Lettres missives de Henri IV.)

A Madame la comtesse de Gramont [1].

Mon âme, je vous écris de Blois, où il y a cinq mois que l'on me condamnait hérétique et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis à cette heure le principal pilier. Voyez les œuvres de Dieu envers ceux qui se sont toujours fiés en lui! Car y avait-il rien qui eût tant apparence de force qu'un arrêt des États? Cependant j'en appelais devant Celui qui peut tout [2], qui a revu le procès, a cassé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droit, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemis [3]. Ceux qui se fient en Dieu et le servent ne sont jamais confus [4]. Je me

1. L'original de cette lettre a cela de curieux que la comtesse de Gramont a écrit dans les interlignes quelques remarques d'où il semble ressortir que l'amitié de la dame pour le galant roi n'était pas marquée au vrai coin de la sincérité et du désintéressement. Les renvois suivants indiquent la place où se trouve dans la lettre chacune de ces remarques, imprimées ici en notes.

2. « Ainsi font bien d'autres. »

3. « *Tant* mieux pour vous. »

4. « *Voilà* pourquoi vous y devriez songer. »

porte très bien, Dieu merci; vous jurant avec vérité que je n'aime ni honore rien au monde comme vous [1], et vous garderai fidélité [2] jusqu'au tombeau. Je m'en vais à Boisjency, où je crois que vous oirez bientôt parler de moi [3]. Je fais état de faire venir ma sœur bientôt. Résolvez-vous de venir avec elle [4]. Le roi m'a parlé de la dame d'Auvergne [5]; je crois que je lui ferai faire un mauvais saut. Bonjour, mon cœur, je te baise un million de fois. Ce 18 mai. Celui qui est lié avec vous d'un lien indissoluble.

A Madame la comtesse de Gramont.

Vous entendrez de ce porteur l'heureux succès que Dieu nous a donné au plus furieux combat qui se soit fait de cette guerre [6]. Il vous dira aussi comme M. de Longueville, de la Nouë et autres ont triomphé près de Paris. Si le roi use de diligence, comme j'espère qu'il fera, nous verrons bientôt les clochers de Notre-Dame de Paris. Je vous écrivis, il

1. « Il n'y a rien qui n'y paraisse. »
2. Corisande a ajouté au commencement de ce mot : l'in (l'infidélité), puis elle fait suivre la phrase, ainsi modifiée, de cette remarque : « Je le crois ».
3. « Je n'en doute point : d'une ou d'autre façon. »
4. « Ce sera lorsque vous m'aurez donné la maison que m'avez promise, près de Paris, que je songerai d'en aller prendre la possession et de vous en dire le grand merci. »
5. La reine de Navarre, alors renfermée au château d'Usson.
6. Le combat livré devant Tours, les 8 et 9 mai, dans le faubourg de Saint-Symphorien, qu'attaquèrent les ducs de Mayenne et d'Aumale, et que défendit avec la plus brillante valeur le comte de Châtillon, fils de *l'amiral Coligny.*

n'y a que deux jours, par Petit-Jean. Dieu veuille que cette semaine nous faisions encore quelque chose d'aussi signalé que l'autre. Mon cœur, aimez-moi toujours comme vôtre, car je vous aime comme mienne [1]. Sur cette vérité, je vous baise les mains. Adieu, mon âme. C'est le 21 mai. De Boisjancy.

§ 11. — L'OCCUPATION D'ÉTAMPES. — LE BLOCUS DE PARIS.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le samedi premier jour du mois de juillet, la ville et château d'Étampes furent rendus aux deux rois, lesquels par là, ayant leurs coudées un peu plus franches, s'approchèrent de Paris, où ils avaient opinion d'entrer bientôt et y commander. Et envoyèrent leur avant-garde courir et ravager les villages plus proches de la ville, comme Clamart, Vanves, Issy, Meudon, Vaugirard, Montrouge, et circonvoisins.

Ce jour, Congi, chevalier du guet, avec vingt-cinq ou trente cuirasses, sortit par la porte Saint-Jacques sur le soir, pour aller voir vers le Bourg-la-Reine quelle contenance faisaient les ennemis, par lesquels il fut chargé et battu, de façon qu'il n'en ramena à Paris que cinq ou six de sa compagnie.

Le dimanche 2 juillet, on commença à faire aller quinze cents ou deux mille bourgeois aux tranchées pour y demeurer en garde vingt-quatre heures, chaque dizaine à leur tour, avec les soldats logés aux faubourgs, auxquels seuls on ne s'osait fier.

Cependant les pauvres gens des villages des environs de Paris, épouvantés, y refuyaient en grande

1. *Ici Corisande a ajouté* : « Vous n'êtes à moi, ni moi *à vous* ».

désolation, chassant devant eux bœufs, vaches, moutons, chevaux, ânes, et tout ce qu'ils pouvaient sauver de leurs meubles, comme faisaient aussi les religieuses des monastères voisins.

§ 12. — LES LIGUEURS A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. ODIEUSES VIOLENCES COMMISES PAR EUX.

Le vendredi 7 juillet, quelques troupes de l'armée de la Ligue entrèrent par force dans Villeneuve-Saint-Georges, où ils tuèrent, pillèrent, ravagèrent, violèrent femmes et filles, faisant tous actes d'hostilité, et pires qu'en pays d'ennemis et de conquête, sous couleur de ce qu'ils disaient qu'on leur avait refusé l'entrée, et, en résistant à leurs violences, tué aucuns de leurs soldats. Qui fut cause que toutes ces bonnes gens disaient et criaient partout qu'ils étaient mieux traités sans comparaison et plus doucement des ennemis que de ceux du duc de Mayenne, en l'armée duquel ne se trouvait ni ordre, ni discipline militaire, ni apparence seulement de religion en façon quelconque; car, encore qu'ils se disent catholiques, ils ne laissaient néanmoins de manger publiquement de la chair aux vendredis et autres jours défendus. Et pour faire voir à tout le monde qu'ils n'avaient point du tout de religion, ils contraignaient les prêtres des paroisses, en leur mettant le poignard à la gorge, de baptiser (car ils usaient de ce propre mot) les veaux, moutons, cochons, levrauts, chevreaux, poules et chapons, et leur bailler les noms de brochets, carpes, barbeaux, truites, soles, turbots, harengs et saumons. Et sur les plaintes qu'on en faisait au duc de Mayenne, qui ne les pouvait ignorer, et encore moins l'endurer, qu'il ne participât à cet athéisme, il ne faisait autre

réponse, sinon qu'il fallait patienter et qu'il avait affaire de toutes ses pièces pour ruiner le tyran. Et que mès que ses capitaines et soldats lui aidassent à cela, qu'il les tenait tous pour gens de bien et bons catholiques. Aussi les violements des femmes et des filles, même dans les temples saints, les sacrilèges des autels, les meurtres, assassinats, brigandages et rançonnements du pauvre peuple, n'étaient que jeu parmi eux. C'était vaillantise et galanterie, et comme une forme essentielle d'un bon ligueur.

§ 13. — LE QUARTIER GÉNÉRAL DES ROIS A SAINT-CLOUD. LES OTAGES DES LIGUEURS.

Sur la fin de juillet, les rois approchèrent leur camp de Paris, vers Saint-Cloud, Meudon, Issy, Vaugirard, Vanves et circonvoisins villages, venant tous les jours courir et escarmoucher jusqu'aux tranchées environnant les faubourgs de Paris de ce côté. Le roi prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondi, d'où il voyait tout à son aise sa ville de Paris, qu'il disait être le cœur de la Ligue, et que pour la faire mourir il lui fallait donner le coup droit au cœur.

Le lundi dernier jour du mois de juillet, les Parisiens, étonnés de se voir si étroitement investis et serrés, et entendant que le roi qu'ils appelaient Henri de Valois, logé en la maison de Gondi, à Saint-Cloud, se mettait parfois aux fenêtres, regardant vers Paris et disant : « Ce serait grand dommage de ruiner et perdre une si bonne et belle ville. Toutefois si faut-il que j'aie ma raison des mutins et rebelles qui sont là dedans, qui m'ont ainsi chassé ignominieusement *de ma ville*, aidé et soutenu les Guisards, desquels je *suis en partie* vengé, comme aussi je suis résolu de

me venger du reste, et entrer en leur ville plus tôt qu'ils ne pensent. Même étant bien avertis que le dimanche pénultième de juillet, le roi s'était vanté que sans doute il y entrerait le mardi ou le mercredi ensuivant, ils firent resserrer en toutes les prisons de Paris environ trois cents bourgeois de la ville, des plus apparents et notables, de ceux qu'ils appelaient politiques et huguenots, lesquels ils soupçonnaient de favoriser le parti du roi en leur cœur. Et pour tels, prirent ceux qu'ils voulurent, les baptisant de ces beaux noms à leur plaisir.

Ce firent-ils (comme ils disaient), afin que lorsque l'armée des rois viendrait faire des efforts pour entrer dans la ville, ces prétendus royaux ne fissent quelque remuement dedans elle, et par ainsi se trouvassent empêchés dedans et dehors.

§ 14. — L'ASSASSINAT DE HENRI III PAR JACQUES CLÉMENT. (1er août 1589.)

Le mardi premier jour d'août, un jeune religieux, prêtre de l'ordre Saint-Dominique, dit Jacobins, autrement Frères Prêcheurs, natif du village de Serbonne, à quatre lieues près la ville de Sens, en Bourgogne, âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, depieçà persuadé et résolu de faire ce qu'il exécuta, était parti de Paris le lundi précédent à cet effet, et pour lequel les otages politiques avaient été serrés le même jour par messieurs les Seize et enfermés en la boîte aux cailloux, se fit, à Saint-Cloud, conduire chez le roi, au logis de Gondi, où il eut entrée par le moyen de M. de la Guesle, procureur général au parlement de Paris. Il était environ huit heures du matin quand le roi fut averti qu'il y avait un moine de Paris qui

désirait de lui parler, et était sur sa chaise percée, ayant une robe de chambre sur ses épaules, sans être aucunement habillé, lorsqu'il entendit que ses gardes faisaient difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça, et dit qu'il voulait qu'on le fît entrer, et que si on le rebutait, on dirait à Paris qu'il chassait les moines et ne les voulait voir. Incontinent le Jacobin entra, et ayant son couteau tout nu en sa manche, se présenta au roi, lequel se venait de lever et n'avait encore ses chausses attachées, et, lui ayant fait une profonde révérence, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne, prisonnier pour lors à Paris, et lui dit qu'outre le contenu de la lettre il était chargé de dire à Sa Majesté quelque chose d'importance en secret. Le roi, ne doutant aucun méchef lui pouvoir advenir de la part de ce petit chétif moine, commanda que ceux qui étaient près de lui se retirassent. Et, ouvrant la lettre qu'il lui avait baillée, la commença à lire, pour puis après entendre du moine le secret qu'il avait à lui dire. Lequel, le voyant attentif à lire, tira de sa manche un couteau et lui en donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant, qu'il laissa le couteau au trou; lequel, ayant le roi à l'instant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine, et tout aussitôt commença le roi à s'écrier : « Ah! le méchant moine, il m'a tué, qu'on le tue! » Auquel cri étant vitement accourus ses gardes et autres, ceux qui se trouvèrent les plus près massacrèrent ce petit assassin de Jacobin aux pieds du roi. Et sur ce que plusieurs estimaient que ce fût quelque soldat déguisé, étant cet acte trop hardi pour un moine, ayant été incontinent ôté et tiré mort de la chambre du roi, pour être mieux reconnu, fut dépouillé nu jusqu'à la ceinture, couvert de son habit



L'assassinat de Henri III, d'après une gravure du temps. (Bibl. Nat., Estampes, Hist. de France, Q. b. 22.)

et exposé en public; mais il ne fut reconnu par aucun, pour autre qu'il était, à savoir : pour vrai moine, duquel on se devait garder de tous côtés, comme d'une mauvaise bête.

§ 15. — LES DERNIERS MOMENTS DE HENRI III. — HENRI IV RECONNU ET PROCLAMÉ PAR HENRI III.

(Mémoires du duc d'Angoulême.)

Un de mes valets de pied survint, qui me donna la nouvelle de mon entière perte, criant tout étonné. comme méritait un tel malheur, que le roi était blessé. A ce cri je me jette hors du lit, et, prenant le chemin du logis du roi, le trouvai que tout le monde y courait avec des cris qui perçaient le ciel de leurs voix et la terre de leurs larmes, sans paroles. sinon interrompues de sanglots et soupirs. Au milieu de cette troupe confuse, j'arrivai à la porte du logis de Sa Majesté, laquelle je trouvai fermée, tous les gardes en armes et les archers à la porte, qui défendaient l'entrée à tous ceux qui n'étaient pas seigneurs de qualité.

En entrant, je trouvai dans la cour le spectacle horrible de ce démon, lequel avait été jeté par les fenêtres; et tous les gardes du corps en armes le long de l'escalier, qui fondaient en pleurs. Je laisse à juger à ceux qui savent la perte que j'ai faite, et le naturel sensible que j'ai, en quel état je pouvais être dans cet étonnement général. Avec cette douleur particulière et extrême, j'entrai dans la chambre du roi, que je trouvai sur son lit, sans être encore pansé, sa chemise toute pleine de sang, ayant reçu sa blessure un peu plus bas que le nombril, du côté droit.

Aussitôt qu'il m'aperçut, il me fit cet honneur de

me prendre la main, me disant : « Mon fils (nom qu'il me donnait lorsqu'il me parlait en particulier), ne vous fâchez point; ces méchants m'ont voulu tuer, mais Dieu m'a préservé de leur malice ; ceci ne sera rien ».

Je ne pus repartir à ces paroles que par des larmes et des sanglots ; de sorte que M. d'O et quelques autres me retirèrent d'auprès de Sa Majesté, et, me menant devers une fenêtre, me firent connaître qu'il ne fallait pas que je continuasse ces marques véritables de mon déplaisir, parce que, affligeant Sa Majesté, cela augmenterait son mal.

Quelque temps après, et comme je fus un peu remis, plus par l'avis que l'on m'avait donné que par mon inclination, je revins auprès de Sa Majesté, que je trouvai entre les mains de Portail, son premier chirurgien, lequel sondant sa plaie, comme il était fort expérimenté, mais d'un esprit prompt, ne put s'empêcher de dire en latin à un de ses compagnons nommé Pigré et au médecin Le Febvre qu'il croyait que le boyau était percé.

Le premier appareil mis, ils consultèrent ce qu'il fallait faire pour soulager Sa Majesté. Leur résolution fut qu'il lui fallait bailler un lavement; et Portail, comme il était particulièrement mon serviteur, me dit : « Mon maître, songez à vous, car je ne vois pas que l'on puisse sauver le roi ». Cette parole me fut si sensible, que, M. Le Grand et M. d'Épernon me demandant ce que Portail m'avait dit, ma réponse ne fut que des larmes.

Leur curiosité n'étant pas satisfaite, ils allèrent à Portail, lequel ils pressèrent si fort, qu'il fut contraint de leur en dire autant qu'à moi. Néanmoins Sa Majesté, d'une voix et d'une parole fort fermes, contait à tous les princes et seigneurs qui étaient en sa chambre

la façon avec laquelle ce malheureux l'avait approché, jusqu'à ce que Boulogne, son aumônier, commençât la messe, lequel Sa Majesté demanda incontinent après qu'il se sentit frappé, ayant bien plus de soin du salut de son âme que de la conservation de sa vie, comme font remarquer les paroles que ce prince, aussi plein de piété que d'éloquence qui lui était naturelle, proféra lorsque Boulogne, au saint sacrifice de la messe, tenait le corps du fils de Dieu en ses mains :

« Mon Dieu, mon créateur et rédempteur, comme durant ma vie j'ai toujours cru que toutes mes bonnes fortunes venaient de vos seules bonnes volontés, que la possession de mes royaumes ne m'était donnée que par l'ordre qu'il a plu à votre puissance éternelle d'y établir, maintenant que je me vois dans les dernières heures de mon être, je demande à votre miséricorde divine qu'il vous plaise avoir soin du salut de mon âme; et, comme vous êtes le seul juge de nos pensées, le scrutateur de nos cœurs, vous savez, mon Seigneur et mon Dieu, que rien ne m'est si cher que la manutention de la vraie religion catholique, apostolique et romaine, de laquelle j'ai toujours fait profession. Ce qui me fait vous adresser encore cette parole et prière, afin que, si je suis utile aux peuples desquels vous m'avez commis la charge en prolongeant mes jours, vous m'assistiez de la grâce de votre Saint-Esprit, pour ne me séparer jamais de ce que je vous dois. Sinon disposez-en ainsi que votre divine bonté le trouvera plus à propos pour l'utilité générale de tout ce royaume et le salut particulier de mon âme, protestant que toutes mes volontés sont résignées sans regret aux ineffables décrets de votre éternité. »

Tous ceux qui étaient dans la chambre ouïrent

facilement cette prière, parce que Sa Majesté la prononça avec des paroles si articulées que l'on eût jugé qu'elle n'avait aucune douleur. Cela ne laissa pas de renouveler les larmes de tous les auditeurs; de quoi Sa Majesté s'aperçut, car, étant appuyée sur moi : « Je suis marri, dit-elle, d'avoir affligé mes serviteurs ».

La messe dite, le roi commença à sentir les effets de sa blessure, et, ayant mal au cœur, il jeta quelques eaux. Les médecins, exécutant leur résolution, lui firent prendre un lavement, qu'il ne rendit qu'à moitié, le reste s'étant étendu dans le ventre par la fente qui était faite à l'intestin; sur quoi les médecins jugèrent qu'il ne pouvait en échapper.

Incontinent après, le roi de Navarre, auquel le roi avait envoyé un gentilhomme nommé Vantajoux, pour l'avertir de sa blessure, arriva [1]. Entrant dans

1. « Peu après, l'on lui dit que le roi de Navarre était là. Or il sentait déjà quelques douleurs et grandes tranchées, pour avoir été blessé au petit ventre, ce qui le fit conjecturer qu'il était plus blessé que l'on ne lui avait dit, et que Dieu le voulait tirer à lui. Il fit appeler le roi de Navarre, auquel il dit : « Mon frère, vous voyez l'état auquel « je suis; puisqu'il plaît à Dieu de m'appeler, je meurs « content, en vous voyant auprès de moi. Dieu en a ainsi « disposé, ayant eu soin de ce royaume, lequel je vous « laisse en grand trouble. La couronne est vôtre après « que Dieu aura fait sa volonté de moi. Je le prie qu'il « vous fasse la grâce d'en jouir en bonne paix et qu'elle « soit aussi florissante sur votre tête comme elle a été « sur celle de Charlemagne. J'ai commandé à tous les « officiers de la couronne de vous reconnaître pour leur « roi après moi. »

« Le roi de Navarre s'étant mis à genoux, les yeux pleins de chaudes larmes et le cœur de gros sanglots, ne lui put dire un seul mot, et, ayant pris les mains du roi, les baisa. Sa Majesté, voyant qu'il ne lui pouvait rien répondre, à

la chambre, Sa Majesté lui tendit la main, et le roi de Navarre la baisa, ensuite il lui dit : « Mon frère, vous voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité; il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant ». Ce sont les mêmes mots dont le roi usa au roi de Navarre, lequel, ayant le cœur enclin à la compassion, se sentant surpris, fut quelque temps à lui répondre que, sa blessure n'étant point dangereuse, il fallait espérer que bientôt il monterait à cheval et châtierait ceux qui étaient cause de cet attentat.

J'étais au pied du lit, tenant les pieds du roi, lequel, reprenant la parole, lui dit : « Mon frère, je me sens bien; c'est à vous à posséder le droit auquel

cause de ses larmes, l'embrassa par la tête, et, l'ayant baisé, lui donna sa bénédiction; puis, lui ayant dit qu'il se levât, il fit approcher tous les princes et seigneurs qui étaient là présents, et leur dit : « Je vous ai tantôt dit que « je désire que vous demeuriez tous unis, pour la conser- « vation de ce qui reste d'entier en mon État, car la divi- « sion entre les grands d'un royaume est la ruine des « monarchies, et que le roi de Navarre est le légitime « successeur de cette couronne. Vous n'ignorez pas la juste « obéissance que vous lui devez après moi; et, afin que « vous demeuriez tous unis au devoir que vous devez à la « couronne, je vous commande à tous présentement de lui « jurer et promettre obéissance et fidélité. » Suivant le commandement du roi, tous les princes et officiers de la couronne qui étaient là présents mirent à l'instant un genou en terre, et promirent et jurèrent obéissance et fidélité au roi de Navarre, après qu'il aurait plu à Dieu de faire sa volonté du roi. Ce fait, Sa Majesté commanda qu'on le laissât en repos. Le roi de Navarre se retira pleurant, comme aussi firent tous les princes les larmes aux yeux. Les officiers domestiques avec les aumôniers demeurèrent seulement dans la chambre. » (Palma Cayet, *Chronologie novennaire*.)

j'ai travaillé pour vous conserver ce que Dieu vous a donné ; c'est ce qui m'a mis en l'état où vous me voyez. Je ne m'en repens point; car la justice, de laquelle j'ai toujours été le protecteur, veut que vous succédiez après moi à ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de traverses si vous ne vous résolvez à changer de religion. Je vous y exhorte autant pour le salut de votre âme que pour l'avantage du bien que je vous souhaite. »

Le roi de Navarre reçut ce discours, lequel ne fut qu'en particulier, avec un très grand respect et une marque d'extrême douleur, sans dire que fort peu de paroles et de fort basses, lesquelles tendaient à vouloir faire croire à Sa Majesté qu'il n'était pas si mal qu'il dût songer encore à une dernière fin. Mais au contraire, le roi élevant sa voix en présence de plusieurs seigneurs et gens de qualité dans sa chambre, qui en était toute pleine : « Messieurs, leur dit-il, approchez-vous et écoutez mes dernières intentions sur les choses que vous devez observer quand il plaira à Dieu de me faire partir de ce monde. Vous savez que je vous ai toujours dit que ce qui s'est passé n'a pas été la vengeance des actions particulières que mes sujets rebelles ont commises contre moi et mon État, qui, contre mon naturel, m'ont donné sujet d'en venir aux extrémités ; mais que la connaissance certaine que j'avais que leurs desseins n'allaient qu'à usurper ma couronne contre toute sorte de droit et au préjudice du vrai héritier, après avoir tenté toutes les voies de douceur pour les en divertir ; que leur ambition a paru si démesurée, que tous les biens que je leur faisais pour tempérer leurs desseins, servaient plutôt à accroître leur puissance qu'à diminuer leur mauvaise volonté. Après une longue patience qu'ils imputaient plus à nonchalance qu'au désir véritable

que j'ai toujours eu de les en retirer, je ne pouvais éviter ma ruine entière et la subversion générale de cet État, qu'en apportant autant de justice que j'avais de bonté. J'ai été contraint d'user de l'autorité souveraine qu'il avait plu à la divine Providence de me donner sur eux; mais, comme leur rage ne s'est terminée qu'après l'assassinat qu'ils ont commis en ma personne, je vous prie comme mes amis, et vous ordonne comme votre roi, que vous reconnaissiez après ma mort mon frère que voilà, que vous ayez la même affection et fidélité pour lui que vous avez toujours eues pour moi, et que, pour ma satisfaction et votre propre devoir, vous lui en prêtiez le serment en ma présence. Et vous, mon frère, que Dieu vous y assiste de sa divine Providence; mais aussi vous priai-je, mon frère, que vous gouverniez cet État et tous ces peuples qui sont sujets à votre légitime héritage et succession, de sorte qu'ils vous soient obéissants par leurs propres volontés, autant qu'ils y sont obligés par la force de leur devoir. »

Ces paroles achevées, auxquelles le roi de Navarre ne répondit que par des larmes et des marques d'un grandissime respect, toute la noblesse, fondant aussi en larmes avec des paroles entrecoupées de soupirs et de sanglots, jurèrent au roi de Navarre toutes sortes de fidélité, et dirent au roi qu'ils obéiraient ponctuellement à ses commandements; lequel, tirant le roi de Navarre proche de lui, et me montrant à ses pieds, lui dit : « Mon frère, je vous laisse ma couronne et mon neveu; je vous prie d'en avoir soin et de l'aimer. Vous savez aussi comme j'affectionne M. Le Grand; faites état de lui, je vous en prie, il vous servira fidèlement. » Ce que le roi de Navarre accepta de bonne grâce, promettant à Sa Majesté d'observer ses commandements.

Un moment après, le roi, reprenant la parole, dit au roi de Navarre : « Mon frère, allez visiter tous les quartiers : votre présence y est nécessaire, et commandez à la Trémouille d'être sur ses gardes; car la nouvelle de ma blessure donnera de l'audace aux ennemis, qui voudront entreprendre quelque chose ». Il commanda à Sancy d'aller au quartier des Suisses, et au maréchal d'Aumont à celui des Allemands, pour les obliger, en cas qu'il vînt faute de lui, à demeurer fermes dans le parti, et à suivre la fortune du roi son successeur. Tous ces commandements n'avaient rien d'un homme qui se voyait mourir, et, dans ces paroles souveraines et généreuses, tout était semblable à son courage et à sa qualité.

Cela se passa sur les onze heures du matin, où, se tournant vers la noblesse qui était demeurée dans sa chambre, il les pria de le laisser en particulier. Et de fait, il n'y demeura que messieurs d'Épernon, de Bellegarde, de Mirepoix et moi, qui, lui tenant toujours les pieds, sentais, par une espèce de contraction des orteils, que le corps tout entier pâtissait. De quoi j'avertis les médecins et chirurgiens, lesquels, y mettant la main, jugèrent la même chose.

Sa Majesté, néanmoins, ne laissa pas de reposer avec tranquillité une bonne heure; et à son réveil elle prit un bouillon, mais elle le jeta, et, depuis cette heure-là jusqu'à sa fin, sa chaleur naturelle se retira petit à petit, sans qu'elle pût garder aucun aliment.

Sur le minuit [1], étant appuyée sur moi, elle se

1. « Sur les deux heures après minuit, son mal rengrégea si fort, que lui-même commanda audit Boulogne, son chapelain du cabinet, d'aller prendre le saint sacrement, afin que, s'étant encore confessé, il le pût adorer et recevoir pour viatique : « Car, disait-il, je juge que l'heure est

réveilla, comme en sursaut, et m'appelant me dit : « Mon neveu, allez-moi querir Boulogne ». M. Le Grand lui demanda si elle sentait du mal. « Oui, dit-elle, et tel que le sang me va suffoquer. » Aussitôt on apporta de la bougie, mais Sa Majesté avait perdu la vue; Boulogne étant arrivé, elle se réconcilia, et, incontinent après, elle expira entre mes bras.

« venue, que Dieu veut faire sa volonté de moi ». Ce qui fut cause que les officiers qui l'assistaient lui dirent plusieurs choses, afin de le consoler pour attendre la mort en patience. Et lui leur répondit : « Je reconnais, mes « amis, que Dieu me pardonnera mes péchés par le mérite « de la mort et passion de son fils Notre-Seigneur Jésus-« Christ ». Puis incontinent il leur dit : « Je veux mourir « en la créance de l'Église catholique, apostolique et ro-« maine. Mon Dieu, pardonne-moi et me pardonne mes « péchés. » Et ayant dit *In manus tuas, Domine,* etc., et le psaume *Miserere mei, Deus,* lequel il ne put du tout achever. pour ce que l'on lui dit : « Sire, puisque vous désirez « que Dieu vous pardonne, il faut premièrement que vous « pardonniez à vos ennemis ». Sur quoi, il répondit : « Oui, « je leur pardonne de bien bon cœur. — Ne pardonnez-« vous pas aussi à ceux qui ont pourchassé votre blessure? « — Je leur pardonne aussi, répondit-il, et prie Dieu leur « vouloir pardonner leurs fautes, comme je désire qu'il me « pardonne les miennes. » Après s'être encore confessé audit Boulogne, la parole lui étant devenue basse, ledit Boulogne lui donna l'absolution, et peu après, ayant perdu du tout la parole, il rendit l'âme à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, et ainsi mourut, au grand regret de plusieurs de ses officiers et sujets.

« Voilà comme mourut le roi très chrétien Henri troisième. En ce prince défaillirent les rois de la famille des Valois, après avoir régné en France plus de deux cent *soixante ans,* depuis le roi Philippe de Valois, jusqu'en *cette présente* année. » (Palma Cayet, *Chronologie novennaire.*)

Messieurs d'Épernon, d'O, de Larchant, de Clermont, de Richelieu et de Chemerault étaient dans sa chambre, lesquels eurent soin de me faire prendre et porter sur un matelas, où je demeurai jusqu'à ce que le sieur Cargret, mon gouverneur, avec mes gens, me vinrent enlever et mettre dans le lit, car j'avais perdu tout sentiment et toute connaissance.

§ 16. — LE JUGEMENT D'UN BON FRANÇAIS SUR HENRI III. (D'Aubigné.)

Le roi de Navarre, étant averti de l'état où était le roi, envoya promptement querir huit de ses serviteurs les plus confidents, et avec lesquels il consulta de ses affaires nouvelles, leur recommanda de prendre des cuirasses sous le pourpoint, et, s'étant accompagné en outre de quelque vingt-cinq gentilshommes, part avant jour du logis et arrive en la chambre du roi en même temps qu'il achevait d'expirer. Ses derniers propos furent, au commencement, des regrets de sa vie, des vengeances de sa mort, et commanda l'union des siens près la personne du roi, son beau-frère, qu'il déclara son successeur, non par une harangue continue, comme on lui attribue, mais par mots entrecoupés de gémissements et de sanglots, le tout en bons termes cependant.

Voilà la fin de Henri troisième, prince d'agréable conversation avec les siens, amateur des lettres, libéral par delà tous les rois, courageux en jeunesse, et dès lors désiré de tous; en vieillesse, aimé de peu, qui avait de grandes parties de roi, souhaité pour l'être avant qu'il le fût, et digne du royaume, s'il n'eût point régné. C'est ce qu'en peut dire un bon Français.

§ 17. — L'AUTOPSIE. — LA TRANSLATION DU CORPS A COMPIÈGNE. — LES DERNIERS MOTS DE L'ESTOILE SUR HENRI III.

(Mémoires de L'Estoile.)

Le mercredi 2 août, à deux heures après minuit, le roi mourut. A l'ouverture de son corps, les chirurgiens trouvèrent le coup de sa blessure tel qu'il ne pouvait naturellement échapper, car il avait le mésentère coupé, avec les veines mésoraïques, desquelles il était sorti grande quantité de sang dès l'instant de sa blessure. Et depuis étant couché au lit, le sang s'était répandu dans l'omenton et péritoine et incontinent corrompu. Ce qui était seul suffisant pour le faire mourir, selon les maximes communes des chirurgiens.

Son corps, embaumé et mis en plomb, fut par le roi de Navarre (proclamé roi de France en l'armée, comme vrai successeur et légitime héritier de la couronne) fait porter en l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, qui était tenue par ceux de leur parti : car à Saint-Denis, occupé par ceux de la Ligue, il n'y avait pour les royaux aucun accès. Ses intestins furent enterrés au côté du maître autel de l'église Saint-Cloud.

Ce roi était né à Fontainebleau, le samedi 20 septembre 1551, et fut appelé Alexandre-Édouard. Son parrain fut Édouard VI, roi d'Angleterre, et Antoine de Bourbon; la marraine, la princesse de Navarre, sa femme.

Ce roi mourant laissa le royaume de France et tous les sujets d'icelui si pauvres, atténués et débilités qu'on en pouvait plutôt la ruine en espérer qu'aucune rescousse. Et ce autant ou plus par leurs fautes et rébellions, que par défaut de leur roi, qui était un très bon prince, s'il eût rencontré un bon *siècle*.

NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Mémoires-journaux de L'Estoile.

Pierre de L'Estoile naquit à Paris en 1546 et y mourut en 1611. Son grand-père et son père avaient été présidents aux enquêtes du Parlement de Paris, et sa mère était fille de François de Montholon, président au Parlement, puis garde des sceaux. Il fit ses études à Bourges et vers 1569 acheta une charge d'audiencier à la chancellerie. Depuis 1574 il collectionna avec amour lès livres rares et précieux, les placards curieux, les pasquils ou fadèzes, toutes les nouvelles et bruits de la cour de Paris et de la France. D'un caractère prudent, il ne se déclara pour aucun parti; cependant sa liberté fut plusieurs fois menacée et il allait être proscrit lorsque Henri IV fit son entrée à Paris. L'Estoile se défit de sa charge, espérant vivre tranquille au milieu de ses livres et de sa nombreuse famille, composée de douze enfants, quatre d'un premier et huit d'un second mariage. Mais des affaires embarrassées, la mort de son fils aîné Louis devant Doullens, où il fut, dit son père, « vendangé des premiers », rendirent sa vieillesse chagrine. On n'a sur L'Estoile, dont le nom n'est pas même cité dans les Mémoires de l'époque, d'autres détails que ceux qu'il nous a laissés,

mais il se met peu en scène. Quant à ses goûts, ses principes, ses habitudes, son caractère, voici comment il se peint lui-même : « Mon âme est libre et toute mienne, accoutumée à se conduire à sa mode, non toutefois méchante et maligne, mais trop portée à une vaine curiosité et liberté dont je suis marri, et à laquelle toutefois qui me voudrait retrancher, ferait tort à ma santé et à ma vie, parce que, si je suis contraint, je ne vaux rien, étant extrêmement libre et par nature et par art, et me suis logé là avec le seigneur de Montagne (mon *Vade mecum*), que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoi je veuille me ronger les ongles et que je veuille acheter au prix du tourment et de la controverse. » Son *Journal*, ainsi que le titre l'indique, a été écrit au jour le jour; c'est le récit de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il entend; on y trouve de précieux détails sur les mœurs, les usages et la vie intérieure des habitants de Paris; les affaires de l'État sont mêlées à celles de la famille du chroniqueur; les faits divers, le prix des denrées, les anecdotes, la naissance de monstres, les accidents, les procès, les jugements sur les ouvrages remarquables, les bons mots, les crimes, les exécutions, tout cela est ensemble, sans ordre, sans méthode, mais présenté en un style libre, naturel, annonçant la probité et la candeur de l'écrivain, son zèle pour le bien public, son amour et sa fidélité pour le souverain. Aucun ouvrage ne fait mieux connaître le Paris des XVIe et XVIIe siècles que le journal de Henri III et de Henri IV. La première partie de ce journal a été d'abord publiée seule en 1621 sous le titre de : *Journal des choses advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne*, par Louis Servin, Paris, in-4°. Le *Journal de Henri IV* n'a paru qu'en 1719; c'est Denis Godefroy, membre de la Chambre des comptes de Lille, qui, le premier, l'a fait connaître en réimprimant le *Journal de Henri III* sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume depuis 1574 jusqu'en 1611*, Cologne, 2 vol. in-8°. Réimprimés depuis, notamment dans les collections Petitot et Michaud, les Mémoires-Journaux de

L'Estoile ont fait récemment l'objet d'une publication savante et intégrale en 12 volumes, édités à Paris chez Jouaust, librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338.

Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois et le père en effet de ses peuples françois, et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français, dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois.

Tel est le titre singulier de l'ouvrage le plus étonnant que la préoccupation de graver sa propre physionomie dans l'histoire ait jamais inspiré à un soldat ou à un homme d'État. Maximilien de Béthune, né en 1560, marquis de Rosny et plus tard duc de Sully, après avoir été dès son enfance attaché à la personne du jeune roi de Navarre Henri, et pris une part des plus actives aux événements politiques et militaires qui amenèrent ce prince sur le trône de France, resta son conseiller intime et son ministre presque universel avec les titres de surintendant des finances, de grand voyer, de grand maître de l'artillerie, de gouverneur de la Bastille, jusqu'à la fin de ce grand règne. Écarté des affaires dès le commencement de la régence de Marie de Médicis (1610), il entreprit et poursuivit jusqu'à la fin de sa vie (1641) l'œuvre dont on a vu plus haut le titre solennel et compliqué.

Pour en comprendre seulement la forme, il faut se représenter dans une salle du château de Villebon ou de Sully quatre hommes de plume qui viennent tour à tour, *après avoir passé* de longues journées à feuilleter notes,

relations, lettres, mémoires ou états entassés dans une armoire, lire au ministre déchu, lequel écoute, approuve ou reprend, le récit de ce qu'il a vu, fait, dit et entendu. Ce n'est peut-être là qu'un artifice d'écrivain à la recherche de l'originalité, mais il est certain que, en dehors de tout ce que cet ouvrage renferme de renseignements et de documents précieux, la façon même dont il est rédigé ne peut manquer d'éveiller la curiosité et l'intérêt.

On a peine à se figurer, en parcourant cet immense travail, que la tâche imposée à ceux qui l'ont écrit était d'abord d'abréger et de réduire, et pourtant ce qui nous a été laissé ne serait, au dire du rédacteur, qu'un extrait de plus amples mémoires recueillis au fur et à mesure des événements, presque depuis la naissance de Maximilien de Béthune jusqu'à la mort de Henri IV : les mémoires primitifs étaient l'ouvrage de trois secrétaires, dont il ne restait plus qu'un seul au service de l'ancien surintendant. Celui qui était demeuré fidèle et qui parle souvent en son seul nom s'était associé trois rédacteurs domestiques de nouvelle date, pour la compilation qu'il avait à faire.

L'ouvrage fut commencé plusieurs années après la mort de Henri IV; les quatre rédacteurs ne furent pas longtemps à travailler ensemble; deux seulement s'en occupèrent avec assiduité, les deux autres en furent détournés « pour avoir trouvé des emplois plus profitables ». La besogne fut ainsi poussée jusqu'à la composition de deux parties du livre, s'étendant de 1570 à l'année 1605. Là les deux rédacteurs firent une pause, disant que le temps leur manquait pour arriver au terme de leur tâche, « ce qu'ils désespéraient d'achever ni bientôt, ni entièrement »; ils adressèrent au duc un épilogue ou plutôt un panégyrique, lequel embrassait toute son administration et même sa retraite, de telle sorte que, le recueil historique venant à faillir par le manque de temps pour en réunir les matériaux, la part de l'éloge du ministre atteignît du moins sa perfection.

Les noms des secrétaires rédacteurs des *Économies royales sont* restés à peu près inconnus. Tout ce que *l'on peut* conjecturer, c'est que les frères Arnauld, dont

les aînés furent secrétaires du duc de Sully et dont le plus jeune devait être le célèbre janséniste, transmirent aux autres secrétaires, parmi lesquels il faut sans doute compter un certain Legendre, toutes les communications et tous les documents nécessaires à leur service d'historiographes.

Les formes de la publication des deux premiers livres des *Économies royales* furent aussi étranges que les procédés employés pour la rédaction. Dans le château de Sully fut appelé un imprimeur d'Angers auquel on livra le manuscrit pour le reproduire sous les yeux du maître et sous la garde des serviteurs. Au lieu de ne mettre sur le frontispice ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, suivant l'usage des publications clandestines, on affubla de noms grecs deux prétendus imprimeurs d'Amsterdam, sous le couvert desquels étaient placés les deux volumes in-f° de l'édition princeps, qui n'eut qu'un petit nombre d'exemplaires, confiés à des mains sûres. C'est en 1638 qu'il faut placer cette première apparition des deux premiers livres des *Économies*. En 1649 à Rouen, et en 1652 à Amsterdam, l'ouvrage fut réimprimé et livré à une publicité plus étendue.

Sully avait cependant survécu au moins trois ans à l'impression des deux premiers livres de ses Mémoires, car il mourut le 15 décembre 1641. La rédaction de ses Mémoires et la compilation des documents restés en sa possession avaient continué par les soins de nouveaux secrétaires. Le savant Jean le Laboureur obtint la permission de publier cette continuation, restée manuscrite et qui forme 1 volume in-f°, 1662. On y trouve, outre l'achèvement du règne de Henri IV et les débuts de la régence jusqu'au mois de février 1611, époque à laquelle le duc de Sully fut mis hors de ses charges, « plusieurs manuscrits de ces temps-là ramassés par les mêmes secrétaires parmi les papiers qui étaient en confusion dans le cabinet de leur maître et qu'ils transcrivent sans ordre, remettant à ceux qui voudront les lire le soin de les ranger ». Ce sont les discours du roi Henri le Grand, projets de règlements, états de recette et de dépense, états *des armées, etc.*

Tout cet ensemble d'histoire et de documents a été réimprimé plusieurs fois, en 1603 in-12, en 1664 in-f°, et en 1715 à Trévoux dans le format petit in-12, puis dans les collections Petitot et Michaud.

Sully ne disparut pas complètement de la scène après sa disgrâce. Grand officier de la couronne, gouverneur de plusieurs provinces, chef et conseil du parti protestant, possesseur de biens considérables, il fut plusieurs fois sur le point de reprendre le pouvoir; en 1634 le cardinal de Richelieu le fit maréchal de France, pour lui retirer la grande maîtrise de l'artillerie. Mais sa vie politique avait réellement pris fin avec la mort de son maître. C'est dans la juxtaposition de l'existence de ces deux hommes, unis à la fois par tant de contrastes et d'affinités pendant une partie de notre histoire si pleine de grands événements et animée de si nobles figures, que réside l'intérêt des *Économies royales*. Violent, grondeur, jaloux, mais passionné pour le roi et pour l'Etat, sans cependant faire tort à sa propre fortune, tel nous apparaît Sully dans la prolixité d'un style lourd et exubérant, au milieu d'un fatras d'archives et d'une accumulation de souvenirs parmi lesquels tous les documents ne sont pas d'une authenticité incontestable ni tous les jugements, et il s'en faut même de beaucoup, d'une impartialité digne de l'histoire.

Lettres missives de Henri IV.

Recueil publié dans la Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, par M. Berger de Xivrey, en 8 vol., avec un supplément de M. Guadet.

Les Mémoires de M. le duc de Nevers, prince de Mantoue, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour les rois Charles IX, Henri III et Henri IV en diverses provinces de ce royaume.

Louis de Gonzague, duc de Nevers, troisième fils de *Frédéric II*, duc de Mantoue, né vers 1540, mort en 1595,

savante et intégrale en 12 volumes, édités à Paris chez Jouaust, librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338.

Œuvres historiques de Palma Cayet.

Pierre-Vict. Palma Cayet, chroniqueur et controversiste, né en 1525 à Montrichard en Touraine, mort en 1610, élève et ami de Ramus, embrassa avec lui le calvinisme. Après avoir étudié la théologie à Genève, il fut ministre dans un village du Poitou, puis prédicateur de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV. Ramené au catholicisme par le cardinal Duperron, il abjura en 1595, fut nommé professeur d'hébreu au collège de Navarre en 1596, et se fit ordonner prêtre en 1600. Ses œuvres historiques sont la *Chronologie novennaire,* 1608, 3 vol. in-8° (histoire des guerres de Henri IV de 1589 à 1598); *Chronologie septennaire,* 1609 (récit des événements de 1598 à 1604). Ces deux ouvrages sont justement estimés; ils renferment des anecdotes piquantes, des pièces intéressantes et rares. Ils ont été réimprimés dans la Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France de Michaud et Poujoulat.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — Les États généraux de 1593.

II. — L'abjuration et le sacre de Henri IV.

III. — La rentrée du roi dans Paris.

Coulommiers. — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

EXTRAIT DU CATALOGUE

LITTÉRATURE POPULAIRE

SPÉCIALEMENT DESTINÉE AUX OUVRIERS DES VILLES
ET DES CAMPAGNES

1re série, format in-16, à 1 fr. 25 le volume.

Agassiz (M. et Mme) : *Voyage au Brésil,* abrégé par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Aunet (Mme d') : *Voyage d'une femme au Spitzberg;* 7e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Badin (A.) : *Duguay-Trouin;* 6e édit. 1 vol. avec 5 gravures et une carte.

— *Jean Bart;* 5e édit. 1 vol.

Baines (Th.) : *Voyage dans le sud-ouest de l'Afrique,* abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baker (S. W.) : *Le lac Albert.* Nouveau voyage aux sources du Nil, abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baldwin (W. C.) : *Du Natal au Zambèze* (1851-1866), récits de chasse, abrégés par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures.

Barrau (Th.) : *Conseils aux ouvriers* sur les moyens d'améliorer leur condition. 1 vol.

Bernard (F.) : *Vie d'Oberlin;* 3e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Bertrand du Guesclin,* connétable de France et de Castille; 11e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Lazare Hoche,* général en chef des armées de la République (1793-1797); 9e édit. 1 vol.

Bourde (P) : *Le patriote*; 3e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Burton (le capitaine) : *Voyages à la Mecque, aux grands lacs d'Afrique et chez les Mormons,* abrégés par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Calemard de la Fayette : *Peau-de-bique* ou la prime d'honneur; 4e édit. 1 vol.

— *L'agriculture progressive.* 1 vol.

Carraud (Mme Z.) : *Une servante d'autrefois;* 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

— *Les veillées de maître Patrigeon*, entretiens familiers sur le travail, la propriété, la richesse, l'agriculture, la famille, etc.; 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Charton (E.), de l'Institut : *Histoires de trois enfants pauvres* (un Français, un Anglais, un Allemand), racontées par eux-mêmes et abrégées par M. Ed. Charton; 10e édit. 1 vol. avec 6 gravures.

Conférences faites à la gare Saint-Jean, à Bordeaux, sous le patronage de la Compagnie des chemins de fer du Midi. 2 vol.

Chaque conférence peut être vendue séparément.

Corne (H.) : *Le cardinal Mazarin;* 4e édit. 1 vol.

— *Le cardinal de Richelieu;* 6e édit. 1 vol.

Corneille (Pierre) : *Chefs-d'œuvre.* 1 vol.

Cours d'économie industrielle, conférences faites aux ouvriers de Paris par des membres de l'Association polytechnique, recueillies et publiées par M. Evariste Thévenin. 7 séries formant 7 volumes qui se vendent séparément.

Deherrypon : *La boutique de la marchande de poisson;* 2e édit. 1 vol.

— *La boutique du charbonnier.* 1 vol. avec 27 gravures.

Duval (J.) : *Notre pays;* 5e édit. 1 vol.

Ernouf (le baron) : *Histoire de trois ouvriers français* (Richard Lenoir, Bréguet, Brézin); 5e édit. 1 vol.

— *Deux inventeurs célèbres :* Philippe de Girard, Jacquard; 5e édit. 1 vol.

— *Denis Papin,* sa vie et son œuvre (1647-1714); 3e édit. 1 vol.

— *Les inventeurs du gaz et de la photographie.* 1 vol.

— *Pierre Latour du Moulin.* 2e édit. 1 vol.

— *Histoire de quatre inventeurs français au XIXe siècle* (Sauvage, Heilmann, Thimonnier, Giffard). 2e édit. 1 vol.

Flammarion : *Petite astronomie descriptive;* 3e édit. 1 vol. avec 100 figures.

Fonvielle (W. de) : *Le glaçon du Polaris,* aventures du capitaine Tyson; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Les drames de la science :
La pose du premier câble. 1 vol.
La mesure du mètre. 1 vol.
Chaque volume se vend séparément.

Franck (A.) : *Morale pour tous;* 7e édit. 1 vol.

Franklin (B.) : *Œuvres,* traduites de l'anglais et annotées par Ed. Laboulaye. 5 vol.

Mémoires; 4e édit. 1 vol.
Correspondance; 3e édit. 3 vol.
Essais de morale; 5e édit. 1 vol.
Chaque ouvrage se vend séparément.

Gœpp et **Ducoudray** : *Le patriotisme en France;* 5e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

PETITE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE, 10 VOLUMES QUI SE VENDENT SÉPARÉMENT

Guillemin (A.) : *La lune;* 6e édit. 1 vol. avec 2 grandes planches tirées hors texte et 46 figures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

— *Le soleil;* 6e édit. 1 vol. avec 58 figures.
— *Les étoiles;* 3e édit. 1 vol. avec 63 figures, une carte céleste et une planche coloriée.
— *Les nébuleuses;* notions d'astronomie sidérale. 1 vol. avec 66 figures.
— *La lumière et les couleurs;* 4e édit. 1 vol. avec 71 figures.
— *Le feu souterrain*, volcans et tremblements de terre. 1 vol.
— *Le télégraphe et le téléphone.* 1 vol.
— *Le beau et le mauvais temps.* 1 vol.
— *Les comètes.* 1 vol.
— *Le son*, notions d'acoustique physique et musicale; 3e édit. 1 vol. avec 70 figures.

Hauréau (B.), de l'Institut : *Charlemagne et sa cour;* 5e édit. 1 vol.

Hayes (Dr) : *La mer libre du pôle.* Voyage abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Homère : *Les beautés de l'Iliade et de l'Odyssée,* traduction de Giguet; 3e édit. 1 vol.

Joinville (sire de) : *Histoire de saint Louis,* texte rapproché du français moderne, par Natalis de Wailly, de l'Institut; 8e édit. 1 vol.

Jonveaux (E.) : *Histoire de quatre ouvriers anglais,* d'après Samuel Smiles (Maudslay, Stephenson, W. Faidbairn, J. Kasmyth); 5e édit. 1 vol.

— *Histoire de trois potiers célèbres* (Bernard Palissy, J. Wedgwood, F. Böttger); 3e édit. 1 vol.

Jouault (A.) : *Abraham Lincoln*, sa jeunesse et sa vie politique; 2e édit. 1 vol. avec deux portraits.

— *George Washington;* 3e édit. 1 vol. avec 3 gravures et 2 cartes.

Labouchère (A.) : *Oberkampf* (1738-1815), 4e édit. 1 vol.

Lacombe (P.) : *Petite histoire du peuple français;* 6e édit. 1 vol.

La Fontaine : *Fables*. 1 vol.

Lanoye (Fr. de) : *Le Nil, son bassin et ses sources*. 1 vol. avec 4 gravures.

Le Loyal Serviteur : *Histoire du gentil seigneur de Bayard,* revue par Alph. Feillet; 5e édition. 1 vol. avec 4 gravures.

Lescure (de) : *Vie de Henri IV*. 2e édit. 1 vol.

Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe et dans le bassin du Zambèze*, depuis 1840 jusqu'à 1864, abrégées par J. Belin de Launay; 7e édit. avec 4 gravures.

— *Dernier journal,* abrégé par le même; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Mage (E.) : *Voyage dans le Soudan occidental,* abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Meunier (Mme H.) : *Le docteur au village*. 2 vol. qui se vendent séparément :

Entretiens familiers sur l'hygiène; 7e édit. 1 vol.
Entretiens familiers sur la botanique; 4e édit. 1 vol. avec 104 figures.

Milton et Cheadle : *Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers les montagnes Rocheuses*, abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Molière : *Chefs-d'œuvre*. 2 vol.

Mouhot (H.) : *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cam-[illegible] et de Laos;* 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

